

Jean-Marie CROUZATIER

# Géopolitique de la méditerranée

*Préface de Dominique Baudis*



Publisud

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

# Géopolitique de la méditerranée

Institut kurde de Paris

Collection *Espaces méditerranéens*

**Parus :**

*Contestation et révolte dans l'œuvre de Driss Chraïbi,*  
par H. Hadjadji.

*L'Etoile d'araignée : un essai sur Nedjma de Kateb*  
*Yacine,* par K. Aurbakken.

*Le Parfum des garrigues,* par Pierre Dardun.

*Le Roman marocain,* par L. Mouzouni.

*Chronique des sans terre,* par Mohamed Gasmi.

*De A jusqu'à T,* par A. Attia.

*Le cafard de l'ange ou la métaphore d'une analyse,* par  
J.-M. Brabant.

Jean-Marie CROUZATIER

# Géopolitique de la méditerranée

*Préface de Dominique Baudis*

Liv. 7697

Publié avec le concours du  
Centre Régional des Lettres de Midi-Pyrénées

INSTITUT KURDE DE PARIS

*Bibliothèque*

Reçu le 23/04/2021

*Institut Kurde de Paris  
Bibliothèque*

Fonds Mirella Galletti

**PUBLISUD**

**Couverture : Aristide Maillol : « Méditerranée, ou la pensée ».**

**Photo : Jean Dieuzaide.**

Institut kurde de Paris

© Editions Publisud, 1988  
ISBN 2-86600-330-6

A Jean-Pierre MÀRICHY

Institut kurde de Paris

*« La Méditerranée est un visage  
un miracle sans rides  
dans un miroir qui traverse le soir. »*

Tahar BEN JELLOUN

*« Avec une infinité de regards »  
Le Monde, 23 juin 1982, p. 2.*

Je remercie Bernard Labatut, le colonel Paul Latreille, l'amiral Sevaistre, Abdelkader Sid-Ahmed, le doyen Habib Slim, et Alain Sorbara pour leurs judicieux conseils et la documentation fournie. Quant à Michèle Crouzatier et André Cabanis qui ont accepté la tâche ingrate de lire et corriger le manuscrit, ils savent combien je leur en suis reconnaissant.

Institut kurde de Paris

## PREFACE

C'est bien volontiers que je prends la plume pour introduire ce passionnant ouvrage consacré aux problèmes économiques, sociaux, politiques et culturels que connaissent actuellement les pays méditerranéens, d'autant plus que mes nombreux séjours en Egypte, au Liban et au Proche-Orient m'ont rendu particulièrement sensible aux difficultés qui touchent cette partie du monde.

Dans son livre, Jean-Marie Crouzatier brosse, avec beaucoup de finesse et de justesse, un tableau très complet et très documenté de la situation au Proche-Orient, des crises et conflits qui ont affecté et secouent aujourd'hui encore l'ensemble du Bassin Méditerranéen.

« Charnière entre l'Orient et l'Occident, la Méditerranée est au centre de gravité des discordes et des rivalités mondiales, disputée entre l'Asie et l'Europe, tiraillée entre l'Europe et l'Afrique, écartelée entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique... La Méditerranée et les pays qui la bordent forment un microcosme de tous les problèmes qu'affronte aujourd'hui le monde dans son ensemble... »

Or, le rôle stratégique du Bassin Méditerranéen ne va cesser de grandir au cours du troisième millénaire.

J'ai depuis toujours insisté sur la vocation méditerranéenne de Toulouse et de notre région Midi-Pyrénées.

Les régions du sud de la France, notamment le Grand Sud-Ouest, recentrées géographiquement et économiquement dans le contexte européen, depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun, sont confrontées à ce contexte. Elles doivent adapter leurs économies et déve-

lopper leurs échanges vers les pays riverains de la Méditerranée et de l'Afrique.

Dans ce contexte, l'ouvrage de Jean-Marie Crouzatier apporte, bien à propos, une analyse rigoureuse de la situation et des éléments de réponse propres à la réflexion.

**Dominique BAUDIS,**  
**Président du Conseil Régional**  
**de Midi-Pyrénées,**  
**Maire de Toulouse.**

Institut kurde de Paris

La Méditerranée n'est pas une mer; elle est, constatait Fernand Braudel, un « complexe de mers » : des mers encombrées d'îles, entrecoupées de péninsules, entourées de côtes dentelées. Sa vie est intimement liée à celle de la terre; ses marins sont aussi des paysans; son histoire ne peut être dissociée du monde terrestre qui l'environne. La Méditerranée est bien, étymologiquement, une mer entre les terres, enserrée par les terres. Pour Gabriel Audisio (« Jeunesse de la Méditerranée », Gallimard, 1935), « il ne fait pas de doute que la Méditerranée soit un continent; non pas un lac intérieur, mais une espèce de continent liquide aux contours solidifiés ». Aussi cette analyse géopolitique de la Méditerranée s'attachera-t-elle moins à la mer qu'aux terres qui la bordent, et aux conflits qui s'y perpétuent depuis que ces rivages ont assisté à la naissance de la tragédie. Le premier obstacle à franchir tient à l'extrême diversité des pays méditerranéens en termes de superficies, de populations, de densités, de revenus, d'états de développement... D'ailleurs, aucune organisation internationale ne reconnaît l'entité méditerranéenne : au plan économique, le G.A.T.T., l'O.N.U., le F.M.I. ne considèrent pas, comme telle, une « région méditerranéenne », mais la morcellent en sous-ensembles (Europe méridionale, Afrique du Nord, Moyen-Orient); au plan stratégique, ni l'O.T.A.N., ni le Pacte de Varsovie n'ont prévu un commandement unifié du secteur méditerranéen, mais ont organisé une juxtaposition de sous-théâtres opérationnels. Pourtant, par-delà la diversité, l'unité méditerranéenne est évidente : les riverains sont liés entre

eux par une mer intérieure assez étendue pour permettre la variété des cultures, mais pas assez pour les séparer. Un climat caractéristique (le climat méditerranéen), des paysages comparables, une histoire faite d'interactions, une certaine communauté de destin, sont les bases de cette unité qui imprègne la conscience des Méditerranéens.

La principale caractéristique en est la modération, le sens de la mesure. Mer entre les terres, la Méditerranée est aussi une mer entre les extrêmes. Entre les extrêmes, la superficie totale des dix-huit pays riverains couvre 8,5 millions de kilomètres carrés : moins que la Chine et les Etats-Unis. Entre les extrêmes, les populations totales sont estimées à 350 millions d'habitants, les deux pays les plus peuplés étant l'Italie et la France (55 millions chacun) : loin des 700 millions d'Indiens et du milliard de Chinois. Entre les extrêmes, les niveaux de vie des pays méditerranéens s'étagent de 700 dollars par habitant (Egypte) à 5 000 dollars (à l'exception de l'Italie : 6 400 dollars; de la Libye : 8 480 dollars; et de la France : 10 500 dollars) : à distance des extrêmes puisque la catégorie des pays à plus faible revenu est ouverte par l'Ethiopie (120 dollars), celle des citoyens les plus riches du monde comprenant la Norvège, les Etats-Unis (14 000) et la Suisse (16 300). Au point de vue alimentaire, les Méditerranéens ne connaissent plus les famines que subissent certains peuples africains. En matière d'énergie, ils produisent du pétrole et du gaz sans posséder de gisements aussi prolifiques que dans la région du golfe arabo-persique; concernant l'activité minière, ils extraient des phosphates, de l'alumine et du mercure, sans concurrencer pour autant la Sibérie ou l'Australie. Entre les extrêmes enfin, l'homme méditerranéen a su préserver son environnement au prix d'une longue patience; certes, la forêt a partout souffert, et le littoral est menacé, mais des améliorations restent possibles. L'avenir saura-t-il garder cette mesure ?

Car si elle fut la mère de la philosophie, de la géométrie et de la logique, la Méditerranée fut aussi celle du sphinx et des sybilles; et elle a donné naissance, cette limpide, à quelques-uns des plus grands lyriques ésotériques, à quelques-unes des œuvres les plus obscures (Lycophron, Dante, Marino, Gongora, Valéry...). Il arrive que ses eaux se troublent, que les vents se lèvent, et que souffle la tempête : la Méditerranée est aussi une accoucheuse de conflits. Cette

mer qui demeure dans les imaginations et les contes un lac de douceur et de beauté, le lieu des ivresses calmes, des poètes amoureux, des dauphins tranquilles et espiègles, elle est devenue trop souvent la cause des cauchemars et des tourments. Une sorte d'enfer, tout près des régions où la tradition des hommes situe le paradis terrestre. Charnière entre l'Orient et l'Occident, elle est au centre de gravité des discordes et des rivalités mondiales, disputée entre l'Asie et l'Europe, tiraillée entre l'Europe et l'Afrique, écartelée entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique... La Méditerranée et les pays qui la bordent forment un microcosme de tous les problèmes qu'affronte aujourd'hui le monde dans son ensemble.

Pays de la mesure, de la modération, de la négociation, ils subissent désormais la loi des grands ensembles géopolitiques ; et s'ils contestent épisodiquement les manifestations du désordre mondial, ils n'en remettent pas en cause les fondements. Comment restituer l'unité compromise ? Comment sauvegarder une identité menacée ? Les réponses qui figurent dans ce livre ne relèvent ni des recettes diplomatiques prudentes et ambiguës, ni des plates-formes idéologiques radicales et simplificatrices. Elles suggèrent un nouvel état d'esprit ; elles en appellent à la volonté des Méditerranéens, afin qu'ils prennent en main leur destinée, et décident enfin d'être réellement les acteurs de leur propre histoire.

Institut kurde de Paris

## SITUATIONS ET IMPLICATIONS : DANS L'ŒIL DU CYCLONE

Pour beaucoup de Français, et singulièrement pour ceux qui vivent dans les régions de culture d'oc, la Méditerranée ou « Mare Nostrum » est à la fois un monde homogène et clos, propriété exclusive des riverains prêts à s'entendre par-delà quelques querelles de famille ou de voisinage, et un foyer de rayonnement dans le monde puisque c'est là que sont nées, et que continuent à se développer les civilisations et les philosophies qui ont imprégné non seulement l'Europe et l'Afrique, mais également l'Amérique et l'Asie.

Et cependant, pour peu que l'on s'y attarde, la Méditerranée est aujourd'hui tout autre chose. Zone de contrastes, elle ajoute à ses divisions culturelles et politiques des disparités économiques flagrantes et une dissymétrie démographique qui s'accroît chaque année. Carrefour stratégique, point de contact entre quatre mondes, elle suscite la convoitise des grandes puissances qui interviennent directement par leurs flottes, ou indirectement par leurs prêts et leurs fournitures d'armements. Dans chacun des conflits qui agitent cette zone, chaque super-grand s'est fait le protecteur de l'un des protagonistes et a repris à son compte ses arguments

Hier monde homogène et clos, la Méditerranée est aujourd'hui encombrée, convoitée, déchirée, et de plus en plus sensible à toutes les tensions et à tous les courants qui agitent notre planète.

## UNE MER ENCOMBREE

Derrière une apparente homogénéité, la Méditerranée est une mer diverse et multiple. Cette diversité apparaît chez les pays riverains dont les paysages vont des plus doux aux plus désertiques ; chez lesquels se sont empilées, de façons différentes, les civilisations égyptienne, assyrienne, juive, grecque, romaine, chrétienne, arabe... ; qui ont été dominés par de nombreuses puissances, des empires asiatiques aux colonisateurs européens ; dont les régimes politiques vont de la copie intégrale de modèles idéologiques et institutionnels étrangers à l'adoption d'institutions originales et spécifiques...

Au cours des siècles, la Méditerranée n'a pas connu de longues périodes d'ordre ; elle a toujours vécu dans le désordre et l'encombrement des passésimes les plus stricts et des futurismes les moins conventionnels.

### *La mosaïque culturelle*

Est-ce le voisinage d'eau et de sable, de montagnes rocaillieuses et de plaines fertiles ? Est-ce d'être nomades et sédentaires, ouverts à l'extérieur et enracinés ? Est-ce le souci des dieux, la présence des morts, l'alliance du temps et de la durée ? Est-ce l'amour de vivre malgré la prescience du destin qui a fait de ces terres méditerranéennes un foyer d'inventions ? Citons pêle-mêle : l'alphabet, l'écriture, les mathématiques, l'astronomie, la roue, la sculpture et l'architecture, les bibliothèques, la philosophie, la monothéisme, la morale...

Cette extrême richesse culturelle, la Méditerranée ne la doit-elle pas surtout à sa grande diversité ? Diversité des races, des religions, des structures sociales et politiques. La Méditerranée est un carrefour culturel ; elle a connu au cours des siècles les influences les plus diverses ; les religions et les idéologies s'y sont rencontrées, s'y sont affrontées, se sont imbriquées, de telle façon qu'aujourd'hui cette région constitue une mosaïque.

C'est une mosaïque raciale : contrairement à l'idée reçue, les fronts de race et de langue ne reflètent pas exactement l'opposition nord-sud, Les populations négroïdes ont été

refoulées au sud du Sahara par des populations blanches. Mais celles-ci, venues de l'est, se sont installées en vagues successives et différenciées relevant de deux grands courants indo-aryen et sémite, eux-mêmes subdivisés. En simplifiant, le latin pour la partie occidentale et le grec pour la partie orientale l'ont emporté. En revanche, à l'est et au sud, l'arabe s'est imposé; non sans de plus récentes intrusions slaves dans les Balkans, ou ouralo-altaïques avec les Turcs en Anatolie. Voilà qui permet de dégager les racines multimillénaires de certains conflits en Méditerranée : Grecs et Turcs s'opposent depuis la guerre de Troie; Juifs et Philistins (aujourd'hui Palestiniens) depuis les temps bibliques; Arabes et Berbères depuis l'Hégire; Celtes et Phéniciens depuis 1000 ans avant Jésus-Christ; Latins et Africains bien avant la fondation de Carthage...

Quelle est donc cette « race » méditerranéenne qu'évoque Albert Camus (« Noces à Tipasa »), « née du soleil et de la mer, vivante et savoureuse, qui puise sa grandeur dans sa simplicité et, debout, adresse son sourire complice au sourire éclatant de ses ciels » ? Est-ce une race mythique, spirituelle ? Une race dont l'unité serait fondée sur le milieu, les mentalités, les modes de vie, la culture ? Dans ce cas, il s'agirait de la part du romancier d'une vision prospective, et à long terme; car depuis longtemps, les peuples méditerranéens sont fragmentés selon des appartenances religieuses multiples et opposées.

Au nord de la Méditerranée, est née la philosophie. On oublie souvent que les éléments essentiels de la civilisation européenne viennent de la Méditerranée : d'abord, une certaine conception de la connaissance, issue des Grecs, qui consiste à envisager le monde par la seule raison, sans l'intervention de la magie ou de l'irrationnel; la volonté de chercher la raison intelligible des phénomènes. Ensuite, une certaine conception de l'individu, considéré par les philosophes de l'Hellade comme un être pensant, susceptible de contrôler ses instincts, donc digne de jouir de la liberté; mais cette liberté s'exerce dans le cadre d'une cité ordonnée, policée, réglementée : une cité qui répond à un ordre transcendant, selon la conception romaine qui est à la base de la future puissance occidentale.

Cette conception païenne du monde devra lutter, puis composer, avec la religion monothéiste venue du sud de la Méditerranée. Une religion multiple et diverse. En effet,

du tronc d'Abraham sont sorties en rebondissements successifs les branches du judaïsme, du christianisme et de l'islam. Israël le premier affirme l'idée d'un Dieu unique, créateur et transcendant qui lui donne la Terre Promise. Dispersés dans le monde entier, les Juifs voient dans cette promesse le fondement de leur volonté de retour en Palestine et de leur droit sur Jérusalem. La branche du judaïsme a multiplié les rameaux : Juifs séfardis, askhenasis, hassidis...

Il en est de même de la branche chrétienne; d'abord répandu en Méditerranée d'où il rayonne en Europe et dans le monde, le christianisme se divise en hérésies et schismes (nestoriens, gnostiques, manichéens, pélagiens, arianistes...) qui recourent souvent des frontières linguistiques antérieures : la chrétienté orthodoxe grecque domine à l'est ; la chrétienté romaine et latine à l'ouest. Même si l'on néglige l'influence protestante, peu sensible dans les nations latines ayant accepté la contre-réforme tridentine, les rameaux du christianisme sont fort nombreux et hétérogènes. A la division entre l'Eglise d'Orient et celle d'Occident, il faut en effet ajouter les conséquences de la conquête arabe au VII<sup>e</sup> siècle : des chrétiens arabes, ou plutôt des Arabes de confession chrétienne, vivent aujourd'hui en Egypte, en Syrie, au Liban, en Palestine, en Irak et en Jordanie. Cette population importante est issue de trois courants distincts : des Arabes de souche, puisqu'à l'avènement de l'islam, le christianisme était implanté parmi les Arabes, et tous les chrétiens ne se sont pas convertis à la nouvelle religion ; des populations arabisées, vivant avant la conquête arabe sous la domination perse (chrétiens de culture syriaque et syrienne) ou byzantine (chrétiens de langue grecque en Palestine, et Coptes en Egypte) ; des chrétiens cherchant refuge en terre proche-orientale, tels les Arméniens au début du siècle, ou plus anciennement les groupes de chrétiens de culture syriaque vivant entre la Mésopotamie et l'Inde.

Arabes ou arabisés se répartissent entre plusieurs rites ou liturgies : rite byzantin, rite copte, rite syrien. Ce dernier est lui-même constitué de deux branches différentes, le syrien occidental (qui se subdivise encore en rite syrien proprement dit, et rite maronite). A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, l'arrivée des missionnaires européens accentue l'émiettement : leur activité va en effet provoquer des schismes dans les différents rites ; chacun d'eux aura une branche catholique reconnaissant l'autorité du Vatican, à côté de la branche

principale dénommée « orthodoxe ». Ainsi apparaissent le rite byzantin catholique (grec catholique) à côté du rite byzantin orthodoxe (grec orthodoxe), le rite copte (ou l'alexandrin) catholique à côté du rite copte orthodoxe, le rite syrien (ou antiochien) catholique à côté du rite syrien orthodoxe, le rite chaldéen catholique à côté du rite chaldéen orthodoxe (appelé assyrien)... Seul le rite maronite a rétabli en bloc son unité avec Rome. Mais la liste n'est pas close, car il faut tenir compte des rites introduits plus récemment dans la région : rites arméniens orthodoxes (ou grégorien) et arménien catholique, rite latin...

L'islam n'a pas davantage échappé à l'émiettement. L'arabisme constituait pourtant un facteur d'unité : Mahomet se voulait le prophète des Arabes avant de donner à la révélation que conserve le Coran une portée universelle. Il en résulte au sein de l'islam une priorité pour la langue et la culture arabe. Néanmoins islam et arabisme ne se confondent pas ; d'ailleurs les principaux théoriciens du nationalisme arabe (Azoury, Edmond Rabbath, Constantin Zuraiq, Michel Aflak, Elias Farah) sont tous des chrétiens orientaux. Peut-être parce que la première affirmation du nationalisme arabe s'est développée contre l'empire turc musulman. Mais l'islam est majoritaire dans l'arabisme. Il existe chez les Arabes un sentiment très vif d'appartenance à la communauté musulmane, « l'oumma ». Comme l'a écrit Michel Aflak, fondateur du parti Baas et de confession chrétienne, « l'islam est la meilleure expression du désir d'éternité et d'universalité de la nation arabe ».

Contrairement au christianisme, l'islam prend très tôt une dimension mondiale, de Gibraltar aux Philippines, du Kurdistan en Afrique noire. Son expansion submerge les chrétientés d'orient, d'Afrique du Nord et d'Espagne. A cette « Jihad » répondent les croisades : les rois d'Espagne rejettent les Maures au-delà de Gibraltar ; dès le XV<sup>e</sup> siècle, les limites de la chrétienté et de l'islam sont fixées. Ce dernier unifie l'est et le sud de la Méditerranée. Entre l'Europe, l'Afrique et l'Extrême-Orient, il détient les passages obligés du commerce et vit de sa fonction profitable d'intermédiaire. Rien ne transite s'il ne le veut ou ne le tolère. L'islam est à cette époque ce que sera l'Europe triomphante à l'échelle de la planète : une économie et une civilisation dominantes. Sous l'autorité des Turcs, l'islam organisé, sédentaire, planifie le sud de la Méditerranée.

Après une éclipse due à la colonisation et à la pénétration de la culture occidentale et technicienne dans le monde arabe, l'islam connaît depuis quelques années une renaissance. Contrairement à l'opinion généralement partagée en Europe, l'impact de la révolution iranienne n'a pas été déterminant. Le réveil de l'islam, très réel, y compris au Maghreb, a précédé la révolution de Khomeiny qui n'en a été que le révélateur en l'accentuant. Ce retour en force de l'islam est dû surtout à la faillite des idéologies en vogue dans le monde arabe depuis quarante ans : nassérisme, baasisme, marxisme ou socialisme... Avec l'islam, les sociétés arabes veulent revenir aux sources, et se protéger contre les valeurs occidentales, la société marchande et le monde industriel. C'est bien pourquoi la renaissance islamique, ou islamiste, prend volontiers la forme de l'intégrisme ou du fondamentalisme depuis quelques années : elle est essentiellement un réflexe de défense. Les Arabes voient dans l'islam l'arme ultime d'une résistance aux forces d'éclatement internes et aux périls externes. A l'intérieur, le réveil de l'islam se traduit par la restauration d'un mode de vie communautaire dans des couches populaires déracinées par l'exode rural et l'installation récente dans les villes. Alors que se propagent dans ces centres urbains les mœurs et usages européens ou américains, les fidèles renouent avec un rythme existentiel scandé par les rites quotidiens : retrouvant ainsi une ferveur religieuse qui leur semble le meilleur allié contre le matérialisme diffus, qu'il soit marchand à l'ouest, ou idéologique à l'est. A l'égard des périls externes, la réaction de défense prend la forme d'une recherche de l'unité arabe dont l'islam est le ciment. Cette quête de l'unité est également un retour aux sources : l'islam, combinaison de transcendance et de naturalisme, étranger à toute forme de dualisme, à toute opposition entre le profane et le sacré, la matière et l'esprit, la cité de Dieu et celle des hommes, reste en effet le fondement de l'unité du monde arabo-musulman. Mais un fondement spirituel dont les masses arabes, qui ne l'ont jamais déserté, sensibles aux gloires passées des empires musulmans, souhaitent une traduction concrète dans les institutions politiques et sociales. Ainsi l'unitarisme anime toute une jeunesse, au Maghreb comme au Proche-Orient ; il provoque inlassablement entre les diplomates arabes les duos ou les quadrilles d'une sorte de ballet. On aurait tort de n'y voir qu'un prétexte ou une utopie en raison de la diversité

des sociétés arabes, cette diversité consolidée en nations depuis une ou deux générations allant d'ailleurs en s'accroissant : par-delà les nationalités naissantes et, de ce fait, souvent ombrageuses, la culture est une, et sa force n'est pas moindre aujourd'hui que dans les siècles passés. Le thème de la patrie arabe prend donc un dynamisme décisif : les Arabes n'y voient pas un rejet de la nation, un refus des différences nationales, mais un dépassement de ces dernières. La nation n'est perçue que comme un moment de l'histoire, la traduction à une époque déterminée de la volonté politique d'une identité collective. Mais cet emprunt fait à l'Occident ne doit pas occulter l'unité religieuse, et doit même s'effacer devant elle. Un tel raisonnement peut paraître déconcertant, car étranger à la réalité immédiate et à l'analyse scientifique ; il s'apparente à ce que l'Européen appelle volontiers, mais à tort, une chimère. Car la force de l'idée d'unité est telle qu'elle peut triompher des faits les plus évidemment contraires. L'exemple de la révolution iranienne est révélateur. Au-delà de ses aspects immédiats qui peuvent susciter des réactions diverses, elle a ceci de remarquable qu'elle constitue un démenti formel à des affirmations sans cesse répétées de nos jours : démenti à la prétendue nationalité des super-puissances, démenti à la prétendue impossibilité de récuser en même temps le matérialisme occidental et le communisme soviétique, démenti à la prétendue priorité des faits économiques sur les facteurs culturels. Jacques Berque l'a écrit : « Imaginons un politologue qui à l'époque aurait étudié scientifiquement les discours de l'imam Khomeiny lorsque celui-ci était à Neauphle-le-Château. Il n'aurait pas trouvé là l'expression d'une force capable de bousculer le monde. Or c'est ce qui est advenu. »

Mais en attendant les réalisations de cette longue quête de l'unité, les Musulmans sont divisés : division politique entre les régimes ou courants conservateurs et révolutionnaires ; division sociale entre intégristes et progressistes ; division proprement religieuse entre sunnites, chiites, kharijites, ismaélites, mahadistes, sanoussis, zaidis, wahabites, druzes, alaouites... Malgré les efforts des régimes arabes pour contrôler le mouvement islamiste, la concurrence politique entre ses différentes composantes et sous-composantes est vive : surtout entre les courants intégristes de chaque confession. Ainsi, chez les chiites qui disposent

depuis la révolution iranienne de Khomeiny d'une patrie et d'un guide, le mouvement Amal et surtout le Hezbollah (« parti de Dieu ») installés au Liban, réclament l'instauration d'un pouvoir islamique et l'islamisation de la société; chez les sunnites, le Parti de la Libération Islamique exige la restauration d'Etats islamiques dirigés par des Califes, revendication exprimée depuis plusieurs décennies par la puissante communauté des Frères Musulmans. Groupes et sous-groupes sunnites et chiites, tour à tour alliés ou rivaux, tour à tour combattus ou soutenus par les régimes politiques en place selon leur orientation et l'appui qu'ils peuvent constituer, prolifèrent dans le monde arabe. Encore faudrait-il mentionner, pour la région du Proche-Orient, les mouvements druzes et alaouites. L'intégrisme ne touche pas à proprement parler ces minorités religieuses issues, il y a mille ans, de l'islam chiite mais qui, canoniquement, ne sont pas reconnues comme vraiment musulmanes tant par les théologiens sunnites que chiites.

S'il existe une dynamique de l'islam, il est donc évident que le monde musulman ne constitue ni un bloc idéologique, ni un ensemble cohérent. Les oppositions l'emportent pour l'instant sur les tentatives d'unité. Hétérogène, voire hétéroclite, l'islam fait taire périodiquement ses divisions internes pour lutter contre l'ennemi : c'est-à-dire Israël, et derrière l'Etat hébreu, l'impérialisme occidental. La décolonisation, en provoquant l'apparition de nouvelles nations indépendantes au nord de l'Afrique, a renforcé le camp arabe et islamique. Mais elle a du même coup compliqué la situation politique déjà fort disparate du monde méditerranéen.

### *La fragmentation politique*

La métaphore de la mosaïque utilisée pour rendre compte des diversités religieuses dans les pays méditerranéens s'applique aussi parfaitement lorsque l'on compare la situation politique de ces derniers. Evoquant l'unité de cette zone, Paul Valéry a parlé de « l'ordre méditerranéen ». Si le terme est utilisé au sens politique, il y eut bien un « ordre romain », un « ordre chrétien », pendant un temps très court. Mais pour le reste, ce fut le désordre dû aux conflits incessants. Il y a un paradoxe à évoquer aujourd'hui le « dialogue » comme une relation naturelle entre partenaires

méditerranéens, alors que l'analyse historique la plus sommaire fait apparaître des relations conflictuelles autour d'un espace commun : la Méditerranée. La mer est moins un trait d'union qu'un enjeu dans un conflit interminable où alternent flux et reflux : avancée de l'empire romain jusqu'aux confins des déserts africains et arabiques, avant même que les Arabes n'existent en tant qu'entité linguistique, nationale ou religieuse; assaut des Arabes islamisés contre les deux pôles de l'Europe médiévale, « barbare » à l'ouest, byzantin à l'est, jusqu'en Espagne et en France, jusqu'en Asie mineure; implantations plus ou moins durables des croisades en Syrie et en Palestine, en Egypte et au Maghreb; raz-de-marée ottoman des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles qui submerge la rive sud de la Méditerranée et l'Europe balkanique jusqu'à Vienne; retour en force des Européens sous la forme des colonisations française, anglaise et italienne qui de 1830 à 1940 recouvrent l'ensemble du monde arabe, à la seule exception d'une partie de la péninsule arabe; décolonisation et repli des puissances européennes après la Seconde Guerre mondiale, émergence de nouvelles nationalités et renaissance de l'islam.

Au contraire de ce que pensait Valéry, la Méditerranée se caractérise non par l'ordre, mais par l'absence d'unité et la fragmentation politique. Certes, avec le climat, la mer est le grand facteur commun aux pays côtiers; néanmoins chacun des pays méditerranéens a des intérêts divers, une histoire particulière, une orientation politique originale et une diplomatie spécifique.

La Méditerranée baigne dix-sept Etats. Or, à l'exception de Chypre et de Malte pour des raisons évidentes, ainsi que du Liban et d'Israël politiquement isolés, aucun de ces pays n'a d'intérêt uniquement méditerranéen : l'Italie est en contact avec l'Europe centrale et de l'ouest; la Grèce, la Yougoslavie et l'Albanie font partie de l'Europe balkanique et jouxtent l'Europe centrale et danubienne; l'Espagne se veut autant atlantique que méditerranéenne; la France possède de longues façades continentales et une importante côte océanique; au sud de la Méditerranée, le Maroc est plus atlantique que méditerranéen; l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte ont des contacts étroits avec l'Afrique profonde; enfin la Syrie possède d'incontestables affinités asiatiques qui se renforcent en Turquie.

A cette diversité d'intérêt, correspond naturellement une

diversité politique. Une classification tenant compte de l'orientation diplomatique fait apparaître que parmi les dix-sept Etats côtiers (ce décompte n'inclut ni Gibraltar, ni Monaco, ni Saint-Marin), six se rattachent au monde atlantique et occidental (l'Italie, la Turquie, la France, la Grèce, l'Espagne, Israël), dix se réclament du non-alignement (la Yougoslavie, la République Arabe Syrienne, le Liban, l'Egypte, la Libye, Malte, Chypre, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc), et un Etat (l'Albanie) refuse toute allégeance. Il est important de noter que parmi les non-alignés, la plupart sont d'indépendance récente, ayant subi la colonisation française ou britannique. Au plan politique, il n'existe pas d'organisation régionale proprement méditerranéenne. L'analyse des accords régionaux permet tout au plus de dégager deux zones d'alliances : au nord, l'alliance économique (et également politique) que constitue la Communauté Economique Européenne regroupe l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce ; l'alliance militaire de l'O.T.A.N. a été conclue par les mêmes Etats, plus la Turquie. Au sud, tous les Etats nord-africains sont membres de l'Organisation de l'Unité Africaine. Mais le symbole de l'unité arabe vainement recherchée depuis 1958 (création du Conseil de Défense Arabe) est la Ligue Arabe dont le siège est à Tunis : sont membres de la Ligue Arabe l'Algérie, l'Egypte, l'Irak, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. Malgré les dissensions et les conflits internes, la Ligue Arabe subsiste comme un forum et une tribune : forum pour les rencontres entre « frères arabes », tribune pour l'expression des revendications arabes à la face du monde.

L'étude des régimes politiques aboutit à un classement également hétéroclite : quatorze républiques, deux monarchies, un Etat marxiste-léniniste... Certes, tous se déclarent démocratiques, mais peu ont la même conception de la démocratie. En simplifiant, il est tout de même possible de distinguer au nord des régimes de démocratie pluraliste : régimes parlementaires essentiellement, sauf pour la France qui connaît depuis 1958 un régime semi-présidentiel ; à l'est et au sud des démocraties populaires et des régimes autoritaires, où le pouvoir est concentré entre les mains d'un homme ou d'une oligarchie, un rôle politique essentiel étant dévolu au parti et/ou à l'armée.

Parmi les régimes parlementaires qui fonctionnent au nord de la Méditerranée, l'Espagne (avec le Portugal), la Grèce

et la Turquie ont en commun une redécouverte récente du pluralisme politique. Dans son apprentissage de la démocratie, après des décennies de régime franquiste, l'Espagne est favorisée : d'une part la monarchie est un incontestable facteur de stabilité et d'unité. Le roi a prouvé en plusieurs occasions qu'il entendait rester un monarque constitutionnel, et ses initiatives ont toujours tendu à faciliter le fonctionnement du parlementarisme. D'autre part, les électeurs espagnols ont su éviter les défauts des régimes parlementaires multipartisans, c'est-à-dire l'absence de majorité homogène au parlement, l'instabilité ministérielle et l'immobilisme politique en découlant. Après avoir accordé leurs suffrages aux centristes, ils ont donné en 1982 une majorité absolue des sièges des Cortes au Parti Socialiste Ouvrier Espagnol dirigé par Felipe Gonzalez. Et cette majorité absolue a été reconduite en juin 1986 pour quatre ans, malgré le taux de chômage de plus élevé d'Europe (22 % de la population), les attentats terroristes de l'organisation autonomiste basque E.T.A., et l'intervention de l'Eglise espagnole opposée à la loi réduisant l'indépendance de l'enseignement privé confessionnel. L'adhésion récente de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne, puis à l'O.T.A.N., a définitivement intégré ce pays dans l'Europe de l'ouest.

La Grèce l'avait précédée dans cette voie, devenant le dixième membre de la C.E.E. le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Il était d'ailleurs dans la nature des choses que l'Europe communautaire acceptât une nation qui a été le berceau de sa civilisation. Le mot même d'Europe est hellénique, et l'adhésion de la Grèce au Marché commun constitue un retour aux sources de la culture et de l'inspiration européennes.

Sur le plan politique, depuis l'effondrement du régime des colonels en 1974, la Grèce a également échappé au piège de l'instabilité. D'abord dirigée par le gouvernement centriste de M. Caramanlis, elle a ensuite accordé la majorité parlementaire au PASOK (Mouvement Socialiste Panhellénique) dont le chef, M. Papandréou, conduit le gouvernement. Les institutions parlementaires fonctionnent de façon régulière avec un gouvernement qui gouverne et, une opposition (formée d'une part du Parti communiste, et d'autre part de la « Nouvelle Démocratie », parti fondé par M. Caramanlis) qui malgré sa vivacité ne remet pas en cause la légitimité des socialistes à diriger le pays.

Autrefois havre de paix sociale, la Turquie était devenue dans la décennie 1970 la poudrière menaçante de l'Europe du sud : les difficultés économiques s'accumulaient, malgré une croissance économique rapide et régulière, à cause de l'inflation qui pénalisait les exportations et favorisait les importations, tandis que le nombre des chômeurs augmentait. Cependant le règlement des problèmes était toujours renvoyé à plus tard en raison de l'instabilité politique chronique et de l'immobilisme gouvernemental. A cela s'ajoutaient des oppositions culturelles vives : oppositions entre le laïcisme, héritage de Kemal Ataturk, et l'islamisme renaissant, entre le modernisme social et le traditionalisme religieux. Enfin la violence politique atteignait les dimensions d'une guerre civile latente. Les règlements de compte entre extrême-droite militariste et extrême-gauche stalinienne ou maoïste, les attentats à la bombe, les fusillades, les meurtres en pleine rue avaient fait près de 5 000 morts en quatre ans (de 1975 à 1979). Le pays était au bord de la rupture. En conséquence, le 12 septembre 1980, l'armée prenait le pouvoir et appliquait la loi martiale. Les groupes terroristes étaient démantelés, les stocks d'armes saisis, les attentats prévenus ; parallèlement s'amorçait un redressement économique. Dès novembre 1982, le général Evren proposait au pays par référendum une nouvelle constitution, constitution approuvée par 90 % des électeurs en novembre 1982, le général Evren étant plébiscité comme chef de l'Etat. Le retour à la démocratie devenait effectif avec les élections législatives de novembre 1983 et locales de mars 1984. Désormais un gouvernement civil reprenait les rênes de l'Etat. La Turquie est encore convalescente, mais la guérison est proche comme en témoigne la levée de la loi martiale dans la plupart des provinces en mars 1986. Elle a même engagé des négociations pour son intégration à la C.E.E., mais n'envisage celle-ci que pour la fin du siècle. Dans l'immédiat le gouvernement turc de M. Ozal demande que soit débloquée l'aide communautaire à son pays, gelée depuis le coup d'Etat de 1980. L'un des principaux points conflictuels entre Ankara et la Communauté Européenne a trouvé une solution, les Turcs acceptant de contourner leurs exportations de textiles à destination de l'Europe jusqu'en 1988.

A la différence des précédents régimes, l'Italie pratique l'instabilité depuis 1948 : quarante gouvernements entre

janvier 1948 et décembre 1985, dont vingt-six gouvernements de coalition et quatorze gouvernements monocolores (généralement des gouvernements de transition entre deux gouvernements de coalition). Cette situation est le produit du multipartisme puisque le parlement italien ne compte pas moins de six ou sept partis politiques importants. Mais ce multipartisme, générateur d'instabilité, est compensé par la présence de la Démocratie Chrétienne, qui joue le rôle d'un parti dominant. Incapable le plus souvent de fournir à elle seule un gouvernement, la Démocratie Chrétienne a participé à la plupart des gouvernements depuis 1948, ou les a soutenus (et les a fait tomber quand bon lui semblait). Parti le mieux implanté et le plus important électoralement (malgré les progrès du Parti communiste italien durant la décennie 1970, grâce à son engagement en faveur de l'eurocommunisme, et l'avancée des partis laïcs dans les années 1980 en raison de la « sécularisation » croissante de la société italienne, et du détachement également croissant du mouvement catholique à l'égard du pouvoir politique), la Démocratie Chrétienne oriente la vie politique italienne et définit les principales directives, sociales en politique intérieure, diplomatiques en politique étrangère. Les effets néfastes de l'instabilité sont également compensés par la présence au parlement et au gouvernement d'une proportion importante de professionnels de la politique : sensibles aux changements de l'opinion publique, ils ont prouvé leur aptitude à sortir des situations les plus difficiles. La capacité de l'Italie à surmonter les crises graves a été surtout perceptible dans les années 1970, alors que l'Etat et la société étaient la cible du terrorisme des « Brigades Rouges ». Le démantèlement des réseaux terroristes les mieux organisés d'Europe s'est fait sans remise en cause des mécanismes de la démocratie parlementaire et des garanties de l'Etat de droit. De même, depuis 1980, la lutte engagée par l'Etat contre les activités de la mafia et de la camorra, bénéficie du soutien populaire. Restent tout de même quelques craintes pour l'avenir : à long terme, le risque de voir la « partitocratie », le règne des états-majors et des appareils partisans, à la fois envahissants et impuissants, étouffer la démocratie ; à court terme, l'éventuelle paralysie d'un gouvernement de coalition confronté aux dures réalités économiques : l'énorme déficit des finances publiques, un taux élevé d'inflation d'autant plus dommageable qu'il est supé-

rieur à celui de ses partenaires commerciaux, un chômage croissant.

Les mêmes craintes se manifestent en Israël, alors que le pays poursuit, grâce au soutien indéfectible des Etats-Unis, une lutte sans fin contre ses voisins arabes et les groupes palestiniens. Sur le plan politique, Israël s'est doté d'un régime parlementaire. Le multipartisme anarchique, dû aux divisions sociales (séfarades et askhénazes) et religieuses (modérés et orthodoxes), y est favorisé par le mode de scrutin : la représentation proportionnelle intégrale (c'est-à-dire organisée au plan national). Les électeurs ayant donné en 1984 (pour quatre ans) un nombre parfaitement égal de sièges à la droite et à la gauche, le pays est dirigé par un gouvernement d'union nationale, le chef du gouvernement étant alternativement le dirigeant d'une des deux principales formations : le Parti Travailleuse, et le Rassemblement Conservateur (regroupant le Likoud et le Parti National Religieux). Cette cohabitation « à l'israélienne » ne fonctionne pas sans quelques désaccords et difficultés, notamment en matière de politique étrangère : négociations avec l'Egypte, politique de répression dans les territoires occupés, implantation de nouveaux points de peuplement en Samarie... Or la situation économique est délicate : l'inflation était de 400 % en 1984, de 1 000 % en 1985. La dette extérieure égale le Produit National Brut et avoisine 24 milliards de dollars. Le tourisme, traditionnellement considéré comme la principale source de devises étrangères et le baromètre de l'économie israélienne, connaît une nette récession. Une importante réduction des dépenses de l'Etat, ainsi qu'un « gel » des salaires, ont ramené l'inflation à 20 % en 1986. Mais les tensions sociales sont manifestes. D'autre part, le gouvernement doit compter avec le développement du sentiment pacifiste dans ce pays en guerre depuis trente ans : développement particulièrement sensible pendant l'invasion et l'occupation du Liban en 1982. Des milliers d'Israéliens ont défilé à Tel-Aviv pour protester contre cette guerre, et des dizaines d'associations se sont formées (« La Paix maintenant », « Comité contre la guerre au Liban »...) pour faire pression sur le pouvoir politique et l'inciter à mettre rapidement un terme à l'opération « Paix en Galilée ».

Comment inclure le Liban dans cette présentation ? L'Etat libanais n'existe guère que sur le papier ; la principale

caractéristique d'un Etat : la souveraineté, c'est-à-dire l'indépendance à l'égard des puissances étrangères comme des forces et des groupes de pression intérieurs, lui fait entièrement défaut. D'autre part, les institutions politiques ne fonctionnent plus. Mais comment ignorer le Liban ? Comment éviter ce pays de deux millions et demi d'habitants que sa vitalité économique avait fait surnommer « la Suisse du Proche-Orient » et qui se déchire depuis plus de dix ans dans la guerre civile ? Pour les uns, l'affrontement trouve ses racines dans un système confessionnel qui serait aujourd'hui dépassé. Le cadre institutionnel libanais est délimité par la constitution de 1926 qui fonde une république parlementaire, et par le « pacte national » non écrit de 1943 qui assure un délicat équilibre intercommunautaire dans la répartition des compétences. Ce pacte de 1943 était l'expression d'un compromis entre les aspirations des deux principales communautés religieuses : les musulmans renonçaient à l'union avec la Syrie, c'est-à-dire à la création d'un ensemble arabe élargi ; les chrétiens acceptaient un Liban « à visage arabe » qui ne serait pas directement protégé par la France. Par la suite, le déséquilibre démographique grandissant en faveur des communautés musulmanes les a conduits à remettre en cause le fragile équilibre de 1943, et à limiter les prérogatives politiques des chrétiens. Pour d'autres auteurs, le fait palestinien est déterminant dans les événements du Liban : l'afflux des réfugiés — qui commence avec la première guerre israélo-arabe de 1948, s'accélère en 1967 après la « guerre des six jours » et en 1970 à la suite des affrontements de Jordanie entre les unités palestiniennes et les troupes du monarque hachémite — a compromis l'équilibre socio-démographique du pays et porté atteinte à la souveraineté libanaise. En effet, à partir de 1967, les organisations palestiniennes ont affirmé leur autonomie par rapport à l'Etat ; cette exigence a profondément divisé l'opinion publique, fait apparaître l'absence de consensus national sur la présence palestinienne, et mis en évidence l'incompatibilité entre la sécurité du Liban et le libre développement des activités des fedayin. Reste que la guerre civile ouverte en avril 1975 avec l'assassinat à Aïn Remmaneh de militants des « Phalanges » libanaises a eu pour résultat la dévitalisation de l'Etat libanais au profit des principales communautés qui se sont érigées en quasi-Etats. L'armée libanaise, récusée par les diverses communautés comme par

Israël et la Syrie, s'est cantonnée dans une attitude passive, alors que chrétiens et musulmans organisaient leurs propres unités de défense. Dans le même temps, l'Etat en tant qu'organisateur de la vie socio-économique avait tendance à disparaître, tandis que les « Phalanges » et les « progressistes » mettaient en place leurs propres services publics dans les régions qu'ils contrôlent. L'enchevêtrement et l'imbrication des organisations armées (surtout musulmanes), leurs rivalités constituent un tel imbroglio que cette région connaît une insécurité totale glissant de plus en plus rapidement vers le chaos. Les interventions armées syriennes et israéliennes n'ont pas abrégé l'interminable martyre d'un pays otage, qui s'est transformé en une arène dans laquelle se vident les querelles du Proche-Orient tout entier.

Seule exception parmi les démocraties pluralistes du nord de la Méditerranée, la France a abandonné les institutions parlementaires en 1958 pour se doter d'un régime semi-présidentiel. Certes, les caractéristiques essentielles du régime parlementaire se trouvent dans la constitution de 1958 : séparation des pouvoirs, collaboration entre le législatif et l'exécutif, équilibre organique par le biais de la responsabilité ministérielle devant le Parlement, et de la dissolution de l'Assemblée. Mais le général de Gaulle a fait inscrire dans cette même constitution des dispositions qui n'ont rien de parlementaire : tout d'abord, le renforcement des pouvoirs du Président de la République, en particulier des pouvoirs propres, c'est-à-dire dispensés du contreseing ministériel ; ensuite, l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel, qui rend effectif le renforcement déjà mentionné de ses pouvoirs. Elu Président de la République, il a donné au régime une orientation près « présidentialiste » et fort peu parlementaire. Et il a été suivi en cela par ses successeurs, qu'ils soient de droite (MM. Pompidou et Giscard d'Estaing) ou de gauche (M. Mitterrand). D'autant que ces derniers bénéficient invariablement, depuis 1962, d'un phénomène inconnu jusqu'alors en France : le fait majoritaire, c'est-à-dire l'existence d'une majorité parlementaire cohérente et disciplinée, appliquée à suivre les directives présidentielles et gouvernementales. Dès lors, le pouvoir d'impulsion appartient au Président de la République, et au gouvernement qui applique les directives définies en Conseil des ministres ; le Parlement n'étant le plus souvent qu'une chambre d'enregistrement. Ce système a procuré à la France

une longue période de stabilité politique, l'intervention de l'Etat dans la vie économique assurant le calme social et le dialogue entre partenaires (mise à part l'explosion de mai 1968). L'expérience de « cohabitation » entamée après les élections de 1986, qui ont donné une courte majorité à la droite modifie quelque peu cette répartition : mais seulement au sein de l'exécutif, dans la mesure où la prépondérance présidentielle est désormais contrebalancée par l'influence du Premier ministre et du Gouvernement (en attendant qu'une prochaine élection présidentielle fasse à nouveau coïncider majorité parlementaire et majorité présidentielle). Mais les rapports de domination de l'exécutif sur le législatif ne sont pas modifiés. Tel quel, ce régime bénéficie désormais d'un large consensus parmi les partis politiques et les citoyens.

La catégorie des démocraties populaires méditerranéennes englobe deux régimes forts différents : l'Albanie et la Yougoslavie. Tous deux cependant ont en commun le souci de leur indépendance à l'égard du « grand frère » soviétique, restant ainsi en marge du bloc communiste.

L'Albanie est, depuis 1946, le haut lieu d'une orthodoxie communiste implacable, où le stalinisme se confond avec un nationalisme irréductible. Toute la société albanaise militarisée (l'Albanie est obsédée par l'idée d'une agression « impérialiste ») et policière est au service d'une idéologie qui ne laisse aucune place au doute. L'enseignement, les livres, les pièces de théâtre, les films et les chansons véhiculent exclusivement la doctrine marxiste-léniniste dans sa version stalinienne avec forte coloration nationaliste. Dès l'école maternelle, les Albanais apprennent à s'imprégner de l'idéologie officielle, à être les propagandistes zélés du régime, capables de distinguer les héros des traîtres en étudiant les écrits d'Enver Hodja. Défenseur farouche du marxisme-léninisme, ce dernier s'estimait le seul disciple est-européen de Staline à avoir su préserver le « véritable communisme face aux révisionnismes soviétique, chinois et yougoslave ». Les ruptures successives avec Belgrade (1948), Moscou (1961) et Pékin (1977) ont amené l'Albanie à faire du principe consistant à ne compter que sur ses propres forces un véritable dogme. Aussi les amis potentiels de l'Albanie sont-ils peu nombreux et se limitent à quelques groupuscules « marxistes-léninistes ». Le successeur d'Enver Hodja, M. Ramiz Alia, semble nettement conscient des besoins urgents de

l'Albanie en technologies modernes. Il ressort de plusieurs de ses discours que des modifications pourraient progressivement survenir dans la gestion économique, mais sans altérer la « ligne » tracée par Enver Hodja : les ingrédients du modèle de développement stalinien seraient donc largement conservés, avec planification centrale, priorité à l'industrie lourde, collectivisation quasi intégrale... Cependant la situation de l'Albanie aujourd'hui pourrait être comparée à celle de l'Union Soviétique après la mort de Staline : M. Ramiz Alia entend certes préserver coûte que coûte l'indépendance économique et politique ; mais l'Albanie pourra-t-elle longtemps vivre sans appuis, ni alliances, et rester un pays européen à part ?

Depuis sa rupture avec Moscou et son expulsion du Kominform par Staline en 1948, la Yougoslavie occupe une position ambiguë dans la famille des démocraties socialistes. Les successeurs de Staline ne perdent aucune occasion de rappeler l'appartenance de ce pays au bloc socialiste, mais la Yougoslavie se veut non-alignée. Sous l'impulsion de son fondateur Tito, cette république socialiste populaire a adopté la forme fédérale : elle comprend en effet six républiques (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Slovénie) et deux provinces autonomes (le Kosovo et la Voïvodine). Le Conseil Fédéral réunissant les représentants des différentes républiques et provinces désigne le Président de la République et le Conseil Exécutif Fédéral. Jusqu'à sa mort, Tito était le véritable fédérateur de cet ensemble hétérogène ; il a bénéficié d'un relatif consensus entre les grandes puissances et pu poursuivre l'expérience de socialisme autogestionnaire entamée dans les années 50. Mais le fondateur disparu, les tensions intérieures se font sentir, tandis qu'apparaît nettement la crise du sentiment national yougoslave : au recensement de 1981, seulement 5 % des habitants se déclarent yougoslaves ; les autres préfèrent se réclamer de leur nationalité particulière. La nation ne s'est pas enracinée dans les mentalités ; et faute d'avoir réglé cette question, le pays s'use au-dedans et paraît hésitant au-dehors. La direction est désormais collégiale, et les dissensions sont fréquentes entre huit dignitaires représentant les collectivités fédérées qui occupent par roulement le poste de chef de gouvernement. Or les difficultés économiques sont graves : l'inflation atteint 80 % par an, le chômage touche 13 % de la

population, la dette extérieure auprès du F.M.I. et des banques occidentales se chiffre en dizaines de milliards de dollars... Ces problèmes économiques et sociaux, les divisions internes de plus en plus accentuées, l'impuissance du Parti (la Ligue des Communistes de Yougoslavie) à assumer les tâches d'animation qui lui ont été fixées, la présence de plus en plus visible de l'armée dans le processus politique, font craindre un dérapage de type polonais : dérapage que susciterait, et dont profiterait l'Union Soviétique.

Les régimes des pays arabes qui bordent la Méditerranée à l'est et au sud se réclament généralement du socialisme : mais il s'agit d'une appellation non contrôlée qui recouvre d'un vernis idéologique diverses formes d'autoritarisme. Ces régimes souvent fondés sur la puissance d'un parti unique ou de l'armée, sont fortement personnalisés. Ainsi la Syrie dirigée par le Président Hafez El Hassad depuis 1970. La stabilité de ce régime, qui fait suite à une instabilité structurelle du pays après le retrait de la France en 1946, est due à plusieurs facteurs. Trois éléments ont fait du Président Assad l'homme fort du Proche-Orient, et de la Syrie l'une des principales puissances de la région : l'armée, le parti Baas, et la communauté religieuse d'origine du Président, la minorité alaouite. La carrière du Président Assad s'est forgée au sein de l'institution militaire, et les différentes juntes militaires au pouvoir ont trouvé dans le « socialisme baasite », depuis 1963, leur « correspondant » dans la société civile. Enfin la communauté alaouite, très minoritaire mais presque hégémonique dans l'armée, prend, en soutenant l'un des siens au pouvoir, sa revanche sur un passé de minorité persécutée ; mais cette situation même suscite la critique de la majorité sunnite du pays, critique qui s'exacerbe chez les plus radicaux, les Frères Musulmans, en émeutes violemment réprimées. Les éléments de contestation ne manquent donc pas, notamment contre l'idéologie laïque du régime, et depuis 1970 le Président Assad se maintient par la force sans avoir gagné une réelle légitimité à l'intérieur du pays. C'est cette légitimité qu'il a tentée de conquérir sur la scène internationale, notamment dans le contexte proche-oriental, en se posant en champion des intérêts arabes face aux traîtres (Husseïn, Arafat) et à l'ennemi israélien. L'utilisation maîtrisée de la terreur et l'habileté diplomatique lui ont permis d'imposer la Syrie, en

jouant de l'appui soviétique et des tergiversations américaines.

L'Égypte, quant à elle, est naturellement au centre du monde arabe : nation la plus ancienne, la plus homogène, la plus peuplée (plus du tiers des Arabes sont égyptiens), avec une population rurale très attachée au sol du Proche-Orient. Le régime égyptien s'appuie sur l'armée depuis le coup d'Etat des officiers libres en 1952 et la déposition du roi Farouk en 1953 ; d'ailleurs les Présidents successifs de la République égyptienne sont issus de l'armée : Nasser qui dirige le pays de 1954 à 1970, Sadate de 1970 à 1981, Hosni Moubarak depuis 1981. Ces leaders ont toujours joué un rôle mondial, depuis la conférence de Bandoung où s'illustra Nasser en 1955 jusqu'à la conclusion du traité de paix israélo-égyptien par Sadate en 1981. Mais ces réussites diplomatiques ne doivent pas conduire à négliger la fragilité du régime égyptien confronté à des problèmes économiques insolubles : avec seulement 5 % de la superficie de son territoire cultivable, l'Égypte doit importer la moitié de la nourriture de sa population ; une population qui est de cinquante millions d'habitants (il naît un million d'égyptiens chaque année) ; le dépeuplement accéléré des campagnes et la ruée vers les villes (la population du Caire est passée de deux à douze millions en vingt ans ; en l'an 2000, il y aura quinze millions de cairotes) ; le gonflement de la dette extérieure qui est déjà l'une des plus élevées du monde : plus de trente milliards de dollars... Le marasme économique et le chômage engendrent des tensions sociales exploitées par les organisations de l'intégrisme sunnite, en particulier les Frères Musulmans. Les violentes émeutes survenues au Caire en février 1986 prouvent que le régime égyptien est moins assuré qu'il n'y paraît.

C'est précisément le coup d'Etat des officiers libres et l'expérience nassérienne qui inspire la révolution du 1<sup>er</sup> septembre 1969 en Libye. L'armée dirigée par le colonel Kadhafi dépose le roi Idriss et proclame la république ; en juin 1973, les masses sont appelées, dans le cadre d'une « révolution populaire », à remplacer tous les organes de direction dans l'économie et l'administration par des « comités populaires ». En 1977, la rupture avec les modèles antérieurs est consacrée : la Libye devient une « jamahiriya », la souveraineté étant désormais entièrement dévolue aux masses. Le Congrès extraordinaire de Sebha la donne comme

modèle aux peuples de la terre sous la forme d'une nouvelle théorie sociale se situant au-delà du capitalisme et du marxisme. Dans son « livre vert », Kadhafi, « penseur révolutionnaire », « guide », explique que la démocratie est un socialisme qui ne substituerait pas le pouvoir d'un parti ou d'une classe au pouvoir du peuple; un socialisme qui abolirait réellement le salariat en faisant de l'entreprise une association des partenaires se partageant les fruits de leur travail. Ces thèses du « livre vert » ont été mises en pratique dès 1977 avec la création des premiers « comités révolutionnaires » en marge des structures hiérarchisées du parti et de l'Etat, l'organisation des comités de travailleurs chargés de diriger les entreprises, la nationalisation du commerce extérieur, la dénonciation des activités commerciales (et la création des magasins d'Etat de grande surface). Ces mesures ont provoqué des oppositions vite réprimées. Mais les faiblesses de l'économie libyenne, et les difficultés qui en découlent, ne peuvent que les aviver davantage à l'avenir : le pays tire en effet l'essentiel de ses revenus du pétrole. La baisse du prix de l'or noir conduit à remettre en question la consommation effrénée de biens importés et le recours quasi exclusif à la technologie occidentale. Les subventions de l'Etat aux secteurs de la santé, du logement et de l'alimentation ont déjà été réduites. Or l'agriculture, bénéficiaire d'un intense effort d'investissement, souffre d'un triple déficit en hommes, en eau, et en matière financière : la Libye est donc dépendante des importations de céréales et de viande. Confronté à ces difficultés économiques, le régime du colonel Khadafi pourra difficilement justifier à l'avenir une diplomatie aventureuse et des dépenses militaires considérées.

De nombreux observateurs de la vie politique tunisienne s'interrogent avec inquiétude sur l'avenir. Dirigée depuis l'indépendance par le même homme, Habib Bourguiba, et par le même parti, le Parti Socialiste Neo-Destour, la Tunisie fut durant de longues années un îlot de calme dans un environnement troublé. Mais la crise économique, l'aggravation des tensions sociales, l'usure du pouvoir, ont finalement fait sortir ce petit pays de six millions et demi d'habitants d'une période de stabilité. La décennie 1970 a pourtant été marquée par un indéniable développement économique. Le pays a connu une croissance rapide de son Produit Intérieur Brut et une amélioration sensible de son niveau de vie.

Mais les problèmes se sont accumulés, liés à la croissance et à la crise en Europe : mesures protectionnistes de la C.E.E. contre les exportations de textiles, mesures sur les productions d'huile d'olive et d'agrumes en raison de l'élargissement de la Communauté Européenne à l'Espagne et au Portugal, baisse des revenus pétroliers, déséquilibres sociaux créés par une urbanisation anarchique et par l'exode rural... Les chances pour l'économie tunisienne de trouver un second souffle dépendent largement de l'évolution politique du pays. Deux coups de semonce sérieux ont montré les difficultés nouvelles qu'affronte le régime du Président Bourguiba : les émeutes de janvier 1978 qui ont fait des centaines de victimes et abouti à des milliers d'arrestations dont celle de l'ensemble de la direction de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (U.G.T.T.); les événements de Gafsa en janvier 1980, un commando venu de Libye ayant tenté de soulever la population. A la suite de ces événements, le Président Bourguiba décide de modifier le cap en nommant un nouveau Premier ministre, M. Mohamed Mzali, et en autorisant le pluralisme des partis politiques. Curieusement, c'est le Parti Communiste Tunisien qui profite de cette décision, le Président Bourguiba l'estimant seul capable de contrebalancer le mouvement islamique en plein essor (« Mouvement de la Tendance Islamique »). Reste que chacun s'interroge sur « l'après Bourguiba ». « Le Combattant Suprême » est un symbole d'unité et une garantie de stabilité. Mais après ? La Constitution prévoit que le Premier ministre devient automatiquement Président en cas de vacance du pouvoir, pour la durée de la législature en cours. Mais, M. Mzali ayant été limogé en 1986, des personnalités et certains partis politiques se prononcent pour un changement de la constitution et des élections libres.

En 1962, après huit années de lutte, de violences et d'horreurs de part et d'autre, l'Algérie musulmane gagnait la guerre et du même coup son indépendance. Puis elle se repliait sur elle-même pour panser ses blessures. Le régime adopté alors, et qui a fait l'objet de plusieurs modifications successives, ressemble à celui de beaucoup de pays arabes : il s'appuie sur le parti unique et l'armée, et se réclame des principes du socialisme arabe. Le parti unique, le F.L.N., est la force d'impulsion : ses organes dirigeants définissent les priorités économiques, sociales et politiques; le parti les met en application grâce au relais des syndicats (Union

Générale des Travailleurs Algériens, Union Nationale des Paysans Algériens) et des organisations de jeunesse (Union Nationale de la Jeunesse Algérienne) qu'il contrôle. C'est le congrès du parti qui choisit le candidat à la présidence de la république. Mais l'armée (A.L.N.) joue un rôle également essentiel : d'ailleurs les Présidents Houari Boumediène et Chadli Bendjedid, tous deux colonels, sont issus de ses rangs. Depuis son élection le 7 février 1979 à la tête de l'Etat, le Président Chadli est confronté à des conflits intérieurs. Le développement économique dû aux surplus pétroliers a accru les inégalités économiques, généralisé des besoins sociaux difficiles à satisfaire, favorisé les spéculations et les augmentations de prix... Les tensions sociales qui en résultent sont provisoirement désamorçées par l'augmentation des emplois administratifs dans les appareils d'Etat et les sociétés nationales : la nouvelle petite-bourgeoisie du secteur tertiaire est d'ailleurs la base sociale essentielle du pouvoir d'Etat. Mais une telle politique de l'emploi trouve forcément des limites, surtout dans le contexte de « l'après-pétrole », et ne fait que retarder le choix nécessaire entre méthodes de développement capitalistes ou socialistes. Enfin, il faut noter que l'Algérie n'échappe pas à la « renaissance islamique » : les marques d'un retour à un certain intégrisme religieux dans la vie sociale sont perceptibles depuis quelques années ; les mouvements « islamistes » recrutent et étendent leur influence ; ils sont volontiers critiques à l'égard du pouvoir, comme en témoigne leur soutien au mouvement d'opposition créé à l'étranger par l'ancien Président algérien Ahmed Ben Bella.

Le régime algérien paraît toutefois mieux assuré que la monarchie du voisin marocain. Depuis l'indépendance et la fondation du royaume en 1956 et 1957, plusieurs tentatives de coup d'Etat ont ébranlé la toute-puissance du Roi, chef spirituel et temporel (notamment en 1971, 1972 et 1973). Récemment, les émeutes sanglantes de Casablanca en 1981, l'arrestation et l'emprisonnement de trois dirigeants de l'U.N.F.P. (Union Nationale des Forces Populaires : principal parti politique d'opposition, avec l'Istiqlal) ont brusquement rompu l'équilibre socio-politique du Maroc, solidement et habilement forgé autour du Roi depuis 1975 grâce au consensus saharien. La situation économique et financière est préoccupante, en raison de la dépendance énergétique et de la récession mondiale, auxquelles

s'ajoutent les lourdes charges liées au conflit du Sahara et à une sécheresse exceptionnelle. En toile de fond, et drainée par le renouveau islamique, se dessine une opposition diffuse et cependant menaçante du fait qu'elle prend racine dans le champ même où le régime puise sa légitimité : le fondamentalisme a en effet donné naissance à un courant islamiste assez radical rassemblée à l'origine autour de la revue « Al Jamaa ». Recrutant chez les lycéens, étudiants et enseignants, ce mouvement s'est caractérisé par la glorification de la personne et de la mission exemplaire de Khomeiny ainsi que de la révolution iranienne. Il est progressivement apparu comme une remise en cause de l'islam officiel. Contre ces « courants subversifs et déviationnistes », le Roi, Commandeur des Croyants, mobilise les Oulémas dont la fonction et l'organisation ont été redéfinies par un Dahir en 1981. Il leur attribue notamment un rôle de soutien doctrinal et de médiation entre les exigences de la modernité et le respect des valeurs islamiques traditionnelles. Mais malgré cette reprise en main, confrontée aux contraintes économiques et financières qui font dépendre le royaume de l'aide des Américains, des Européens et des monarchies du Golfe, aux prises avec les exigences des masses urbaines qui vont grossissant comme dans la plupart des pays arabes, et reposant sur la puissance d'une armée qui est lasse du conflit saharien, la monarchie de Hassan II semble singulièrement fragile.

Au terme de cet inventaire socio-politique, la Méditerranée apparaît comme un microcosme où seraient exposées toutes les institutions politiques et les relations sociales imaginées dans le reste du monde. Nulle trace d'unité; nulle trace d'autonomie ou de spécificité par rapport à « l'extérieur ».... Dès lors, comment le monde méditerranéen prétendrait-il s'affirmer comme un pôle de résistance à la bi-hégémonie soviéto-américaine? A y regarder de plus près, les prémisses de ce tiers-modèle à égale distance de l'est et de l'ouest existent pourtant : l'indépendance gaulloise, le compromis historique italien, le titisme yougoslave, le socialisme portugais, espagnol et grec, le socialisme roumain mal à l'aise dans le corset soviétique, le « social-maoïsme » albanais, les socialismes algérien, nassérien, israélien, tunisien... La Méditerranée est bordée d'une forêt de socialismes triomphants mais ambigus, d'un capharnaüm de socialo-communismes qui rendent l'observateur perplexe.

Mais ils sont en quête, ces socialismes, d'un « tiers-modèle » qui ne serait ni la social-démocratie du nord, ni la social-bureaucratie de l'est, sans être non plus un retour au capitalisme originel. Mosaïque de cultures, la Méditerranée n'a jamais cédé au monopole d'une philosophie, d'une religion, d'un Empire. Elle a résisté à la paix romaine, à la paix arabe, à la paix colonialiste. Il faut souhaiter qu'elle résistera à la paix soviéto-américaine en imaginant un autre modèle politique et social.

## *UNE MER DESTABILISEE*

A la jonction de l'Europe et de l'Afrique, au point de rencontre du nord, riche et industrialisé, et du sud pauvre et agricole, le monde méditerranéen permet les comparaisons par la proximité et le contraste des situations : en particulier la situation démographique est très déséquilibrée entre le nord stationnaire et le sud prolifique. Ce déséquilibre démographique accentue encore, s'il en était besoin, les immenses disparités économiques. Comment ces éléments démographiques et économiques n'auraient-ils pas d'implications politiques et diplomatiques ?

L'hétérogénéité, lorsqu'elle reste dans certaines limites et qu'elle est acceptée par la population, est source de richesse et de fécondité. Mais aujourd'hui, cette hétérogénéité est si profonde économiquement qu'elle est perçue comme une injustice par les populations du sud : une injustice à réparer. C'est dans ce sentiment que réside le principal facteur de déstabilisation de la Méditerranée.

### *Une dissymétrie démographique*

En 1985, l'ensemble des populations des dix-huit pays du bassin méditerranéen dépasse 360 millions d'habitants. L'Égypte mise à part, les pays les plus peuplés se trouvent au nord (Italie, France, Turquie et Espagne). En plus de trois décennies (1950-1985), la population méditerranéenne a augmenté de 57 %, ce qui est inférieur au pourcentage d'accroissement de la population mondiale pendant la

même période (73,3 %). Mais ces chiffres globaux cachent des évolutions très contrastées selon les divers pays.

Alors que les pays développés du nord (de l'Espagne à la Grèce) connaissaient pendant cette période de trente ans des taux de croissance de la population situés entre 22 % (Italie) et 37 % (Yougoslavie), les pays du sud musulmans voyaient leurs populations doubler et même tripler : 116 % d'augmentation pour l'Algérie et la Tunisie, 125 % pour le Maroc, 157 % pour la Syrie, 189 % pour la Libye... En d'autres termes, le nord qui est actuellement plus peuplé croît à un taux nettement inférieur à la moyenne méditerranéenne, et beaucoup plus lentement que le sud, actuellement moins peuplé.

Ces évolutions de population sont commandées par les taux de natalité et les taux de mortalité. Or il est intéressant de constater que dans tous les pays méditerranéens, ces taux ont diminué entre 1960 et 1985. Mais ces diminutions se sont produites dans des situations diverses et dans des proportions très différentes : ce qui explique les résultats contrastés. D'un côté, les pays développés dits « en fin de transition démographique » connaissent des taux de mortalité et de natalité relativement faibles (pouvant conduire à une baisse de la population, comme dans certains pays du nord de l'Europe, singulièrement la République Fédérale d'Allemagne). D'autre part, les pays en voie de développement sont caractérisés par des taux de mortalité faibles et des taux de natalité décroissants, mais relativement élevés. C'est ainsi, par exemple, que le taux de mortalité des trois pays du nord-ouest du bassin (Espagne, France, Italie) est passé de 10 à 9,8 pour mille, et le taux de natalité de 20 à 16 entre 1960 et 1985. Dans le même temps, le taux de mortalité pour les pays du Maghreb baissait de 20 à 12,7 %, et les taux de natalité y diminuait de 49,3 à 40,3 pour mille (la baisse la plus sensible ayant eu lieu en Tunisie : de 47 à 33 pour mille). Parallèlement, le taux de mortalité descendait de 18 à 7 en Syrie, mais le taux de natalité restait identique (47 pour mille, c'est-à-dire un doublement de la population totale en moins de vingt ans). Pour l'Égypte enfin, et pour la Turquie dont les chiffres sont très voisins, le taux de mortalité est passé de 19 à 10 alors que le taux de natalité variait de 44 à 37, laissant un taux net d'accroissement de la population de 27 pour mille. Il faut noter que natalité et fécondité sont évidem-

ment liées : dans les pays méditerranéens les plus industrialisés, les indices synthétiques de fécondité varient (en 1985) entre 2,0 % pour l'Espagne et 1,6 pour l'Italie (1,8 pour la France), alors qu'ils sont de 5,3 en Egypte, 7,0 en Algérie, 7,2 en Libye et 7,3 en Syrie.

Résultant de modes de croissance aussi différents, la dissymétrie est également sensible si l'on considère les structures d'âge de ces populations. Dans les pays méditerranéens développés, le pourcentage de la population jeune (tranche d'âge de 0 à 14 ans) est de 21 % (Italie) à 26 % (Espagne); alors que dans les pays méditerranéens moins développés, elle est près du double : 38 % au Liban, 39 % en Turquie, 40 % en Egypte et en Tunisie, 46 % en Algérie, en Libye et au Maroc, et 47 % en Syrie (c'est-à-dire pratiquement une personne sur deux)... Les pourcentages sont, par contre, inversés si l'on considère la tranche d'âge la plus âgée (plus de 64 ans) : 11 à 14 % (soit une personne sur sept) pour les pays du nord de la méditerranée; 2 à 5 % pour les pays du sud et de l'est du bassin. En conséquence, 63 à 68 % des populations des pays méditerranéens les plus développés se trouvent dans la tranche d'âge 15-64 ans; par contre seulement 46 à 58 % le sont dans les pays les moins développés. Les répercussions sociales de cette situation sont évidentes : c'est en effet dans cette tranche d'âge que se trouvent les populations actives. Un pourcentage aussi élevé de jeunes non productifs représente une énorme charge pour la collectivité, rendant plus difficile la réalisation du développement. Or la prolongation de l'état de sous-développement perpétue les taux de natalités élevés : c'est le cercle vicieux.

Les projections préparées par la Banque Mondiale en 1985 permettent d'entrevoir l'avenir démographique du Bassin Méditerranéen : en l'an 2000, la population totale devrait avoir augmenté de 100 millions, avec 440 millions d'habitants, pour une population mondiale d'environ 6 milliards. L'Italie et la France, quasi stationnaires, auront perdu leurs premières places au profit de la Turquie (65 millions d'habitants) et de l'Egypte (63 millions). L'Espagne sera suivie de près par l'Algérie (38 millions) et le Maroc (31 millions). En 2025, la population totale du bassin devrait se situer entre 550 et 600 millions d'habitants. L'Algérie et le Maroc seront alors en troisième position avec 60 millions d'habitants, derrière la Turquie et l'Egypte (environ 70 mil-

lions d'habitants chacun). Différence supplémentaire importante : les pays développés seront quasi stationnaires (60 millions pour la France et l'Italie, 50 millions pour l'Espagne), alors que les pays moins développés du sud et de l'est n'auront pas encore atteint l'équilibre, à cause du poids des générations les plus jeunes. Cet équilibre ne serait atteint que dans la seconde moitié du siècle prochain, à des niveaux de l'ordre de 110 à 115 millions pour l'Egypte et la Turquie, de 70 à 80 millions pour l'Algérie et le Maroc.

Cette démographie galopante commence à inquiéter les responsables des pays en développement. Durant la décennie 70, ils se posaient certes la question, mais publiquement le débat n'était pas abordable : la jeunesse était une chance, le développement une certitude, le désert un monde à peupler et à exploiter... Dans les conférences internationales, les pays méditerranéens en développement faisaient partie de ceux qui reprochaient aux Occidentaux leur propagande anti-nataliste destinée à affaiblir le tiers-monde pour mieux perpétuer leur domination sur la planète. Depuis 1980, il en va différemment : les dirigeants souhaitent stabiliser la démographie; ils savent que si elle reste incontrôlable, sa croissance ruinerait les efforts faits pour le développement, la généralisation de l'enseignement, de la santé, du logement. Ainsi, en 1980, le F.L.N. algérien a pris en charge cette question, et un comité central adopta une recommandation afin que l'Etat « dégage les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'un programme national d'espacement des naissances ». En décembre 1983, le secrétaire général du parti, Chadli Benjedid dénonçait au cours du congrès « l'imprévoyance en matière démographique ». Mais une campagne de contrôle des naissances est difficile à mettre en œuvre dans les pays méditerranéens : pays de tradition paysanne, de religion musulmane, où la famille est sacralisée, la vision populaire de la famille étant fondée sur le nombre d'enfants que le destin envoie ; pays où l'usage veut que les parents âgés soient hébergés et nourris par les enfants : en conséquence, plus on fait d'enfants, et mieux les vieux jours sont assurés.

Même si les effets, aléatoires, de ces campagnes anti-natalistes se font sentir, les prochaines décennies seront marquées par un double basculement démographique : un basculement quantitatif, du nord-ouest (Espagne, France, Italie) vers le sud (Maghreb) et l'est du bassin (Egypte,

Turquie); un basculement qualitatif, les populations « vieilles » du nord en contrepoint des populations jeunes ou très jeunes du sud, sans exutoire dans leur arrière-pays désertique. Un tel déséquilibre aura nécessairement des conséquences : l'histoire montre que des basculements de population de cette importance se sont toujours accompagnés d'incompréhension, de heurts, de violences. C'est le rôle des gouvernements que de prévenir ce désordre et ces violences en analysant les besoins de ces populations et les difficultés économiques de ces sociétés, en développant les échanges commerciaux et en favorisant les contacts humains et culturels. Ainsi pourra être désamorcée la bombe démographique.

Les effets de la dissymétrie démographique sont d'ailleurs perceptibles en Méditerranée depuis plusieurs années, sous la forme des migrations. Après la Deuxième Guerre mondiale, les différences croissantes de développement économique entre la plupart des pays méditerranéens et les pays de l'Europe occidentale ont développé le phénomène des migrations : l'expansion industrielle des pays européens, le faible accroissement naturel de leurs populations, la réduction de la durée du temps de travail, ont offert des possibilités constantes de travail et nécessité l'emploi de nombreux travailleurs étrangers. Un maximum a été atteint vers 1970 : 176 000 Italiens du sud vers l'Allemagne et la Suisse; 215 000 Yougoslaves vers la France et l'Allemagne, ainsi que 14 000 Turcs; 350 000 Maghrébins en France et au Bénélux. Depuis lors, la crise a remis en question ces mouvements, encore que d'autres possibilités se soient ouvertes pour l'Egypte, le Liban et la Syrie par le développement rapide de pays producteurs de pétrole et peu peuplés (pays du Golfe et Libye). Pour ces pays, l'émigration d'ouvriers et de main-d'œuvre non qualifiée se double d'un exode des cerveaux.

Parmi les migrations récentes dues aux guerres, il faut mentionner en Méditerranée orientale celles conséquentes à la création de l'Etat d'Israël en 1948. Cette création a provoqué la migration de 630 000 Palestiniens, alors que de 1948 à 1975, on enregistrait l'immigration de 1 600 000 Juifs.

Avant 1945, les immigrants portaient généralement seuls et fondaient une famille dans le pays d'accueil. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les immigrants ont fait venir leur famille dans le pays d'accueil, où elles se sont agrandies

(ce qui pose dans certains Etats, dont la France, la question des « deuxièmes générations »). Sans compter les « clandestins » dont le nombre a tendance à croître en fonction des législations variables et fluctuantes des pays d'accueil, 11 millions de migrants représentent un peu plus de 4 % des populations des pays méditerranéens contribuant officiellement à l'émigration. Mais ces migrations internationales dans le bassin méditerranéen ont surtout une grande importance économique et socio-culturelle.

Tout aussi important est le phénomène des migrations internes aux pays méditerranéens : migration des zones rurales vers les villes, et de l'intérieur vers le littoral méditerranéen. Dans les régions de départ, il en résulte de graves changements de structure démographique et une perturbation des équilibres économiques avec l'abandon de terres récemment cultivées. Parallèlement, la surcharge des régions d'accueil se traduit par une urbanisation désordonnée et une « littoralisation » sauvage : des milliers de personnes supplémentaires se fixent chaque mois à Istanbul, au Caire ou à Alger, colonisant les abords où bidonvilles et immeubles récents, s'étalent sans règle ni plan d'ensemble. Il en résulte, dans ces villes souvent vieilles de plusieurs siècles et conçues pour des économies tout à fait différentes, une insuffisance dramatique de services publics (eau, électricité, égouts) : au Caire, 46 % des logements n'ont pas d'eau ; 53 % sont dépourvus d'assainissement. Les pollutions restent concentrées sur place, mais avec des graves conséquences pour la santé. Il faut noter également que cette prolifération des villes aggrave le déséquilibre agro-alimentaire et accentue le phénomène général de dépendance par l'évolution rapide des modèles de consommation (viande et produits laitiers) et le grignotage accéléré des ceintures maraîchères périurbaines : au Caire, 500 hectares de terres agricoles sont construits chaque année. Et ces situations menacent d'empirer : on prévoit 11 millions d'habitants pour Istanbul en l'an 2000, et 15 millions pour Le Caire !

A ces migrations internes permanentes, il faut ajouter les migrations saisonnières dues au tourisme de masse. Elles ont provoqué au nord du bassin méditerranéen une hypertrophie de l'urbanisation littorale, la ligne de rivage étant souvent doublée d'un mur de béton. Bénéficiant de la croissance des revenus, de la généralisation des congés payés et de l'augmentation du temps libre, le tourisme de masse s'est

surtout orienté vers le repos, la baignade et le bain de soleil. La Méditerranée est évidemment la première zone touristique mondiale : sur 250 millions de touristes, près de 100 millions viennent en Méditerranée. La prépondérance des pays développés est manifeste : à eux trois, l'Espagne, la France et l'Italie reçoivent 75 % de tous les touristes méditerranéens : entre 25 et 30 millions chacun, pour des recettes de 7 à 8 milliards de dollars. Ces trois pays sont suivis d'assez loin par la Yougoslavie et la Grèce. Les touristes viennent dans leur majorité de l'Europe non méditerranéenne (Allemagne, Angleterre, Belgique) et des Etats-Unis ; mais il ne faut pas négliger, en outre, le tourisme national, traditionnel dans certains pays comme la France où 80 % des vacanciers restent à l'intérieur des frontières nationales. Ce tourisme méditerranéen est relativement saisonnier : la moitié des arrivées sont concentrées entre juin et septembre. Pendant ces trois ou quatre mois, le nombre des touristes dans les villes côtières peut être trois à dix fois plus élevé qu'en saison creuse. Les politiques « d'aménagement du temps » ont jusqu'ici peu ou pas corrigé ces concentrations et ces rythmes. On peut mesurer leurs répercussions sur le choix des investissements, généralement effectués au détriment des objectifs d'un développement équilibré ; intéressés avant tout par l'entrée de devises étrangères, certains pays ont donné au tourisme priorité sur l'investissement dans les secteurs primaire et surtout secondaire. Par ailleurs, les règles des aménageurs, des organisateurs de « tours », et le comportement des touristes eux-mêmes ne respectent pas nécessairement l'environnement physique et socio-culturel autant qu'il le faudrait.

L'écart entre le nord et le sud est particulièrement sensible dans la comparaison des modes de vie. La difficulté consiste à évaluer les changements et apprécier la réduction ou l'augmentation de cet écart entre les pays développés et les autres pays méditerranéens. Il faut, pour ce faire, étudier quelques éléments caractéristiques du mode de vie : le niveau de vie, la santé, l'éducation et la consommation des ménages.

En matière de niveau de vie, la forte croissance démographique de certains pays du sud a accentué l'inégalité, déjà forte, des situations géographiques. Le P.N.B. par tête d'habitant fait apparaître ce contraste : en 1983, il était de 10 500 dollars (France) à 3 920 dollars (Grèce) au nord ;

mais seulement de 1 760 dollars (Syrie) à 700 dollars (Egypte) au sud; avec les exceptions constituées par les pays producteurs de pétrole : 8 480 dollars pour la Libye et 2 320 pour l'Algérie. Cette inégalité a évidemment des conséquences sur les styles de vie.

La santé en est un exemple : les pays dont les populations ont un revenu élevé ont un état de santé satisfaisant et une espérance de vie à la naissance de 70 ans et plus (76 ans en Italie). Le système de couverture sociale mis en place par « l'Etat-providence » prend en charge la majorité des malades et le système de prévention, en particulier infantile, se développe. Les menaces pour la santé sont essentiellement représentées par les accidents, les cancers et les maladies cardio-vasculaires. Par contre dans les pays où le revenu par tête d'habitant est faible, l'espérance de vie à la naissance est inférieure à 60 ans (52 ans au Maroc). Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs : de faibles revenus et un niveau d'éducation très bas entraînent la survivance de comportements et d'habitudes alimentaires nocives, des conditions de vie médiocres, dans un habitat encombré et un environnement insalubre; la ration alimentaire est loin d'être suffisante, ce qui provoque des carences, surtout en protéines animales (les enfants en bas âge et les femmes sont particulièrement touchées; la mortalité juvénile est beaucoup plus élevée dans le sud que dans le nord); l'éloignement des services de santé, ou leur insuffisante densité, ne permet pas de lutter efficacement contre les maladies infectieuses, première cause de mortalité : on compte un médecin pour 340 habitants en Italie, mais un médecin pour 10 750 habitants au Maroc; la pollution enfin, combattue au nord, est encore peu prise en considération au sud, qu'il s'agisse de la pollution de l'eau, de la pollution de l'air autour de certaines industries, ou de la pollution chimique ou microbiologique.

L'éducation est une autre composante du mode de vie. Les statistiques de l'U.N.E.S.C.O. indiquent une disparité géographique très forte. Par exemple, le taux d'alphabétisation permet de mesurer l'avance des pays développés; pour les pays du sud et de l'est, malgré des progrès très sensibles (le pourcentage de personnes sachant lire et écrire a doublé entre 1970 et 1980), l'analphabétisme est encore très élevé : 56 % en Egypte, 60 % en Syrie, 78 % en Libye et au Maroc. En ce qui concerne la fréquentation

de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, le plus intéressant à noter n'est pas la différence entre pays développés et pays moins développés, mais les efforts spectaculaires réalisés par ces derniers : entre 1965 et 1985, le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur (en pourcentage de la population de 20 à 24 ans) est passé de 7 % à 15 % en Egypte, de 8 % à 16 % en Syrie, de 2 % à 5 % en Tunisie et de 1 % à 6 % au Maroc.

La consommation, ou plutôt la structure de dépense, des ménages éclairent dans les pays du sud, le débat autour des « besoins essentiels » qui ne sont pas atteints dans certains pays pour une frange importante de la population, et traduisent l'aspiration à un niveau de vie meilleur. Ici apparaissent souvent l'attrait des sociétés occidentales développées auxquelles les médias font souvent référence (les Etats-Unis en particulier); l'aspiration à des équipements ou à des facilités individuelles ne peut être concrétisée qu'au détriment des équipements collectifs. La diffusion du tourisme va dans le même sens et suscite des appels évidents. Certains pays sont contraints de freiner des demandes concernant les voitures individuelles, les produits pharmaceutiques et les équipements ménagers... La France dispose, par exemple, de 26 300 téléphones pour 100 000 habitants, l'Italie de 26 000, l'Egypte de 1 500 et le Maroc de 1 000.

L'image classique de la Méditerranée reste celle d'un monde rural, agricole, socialement figé et replié sur lui-même. Dans vingt ans, aucun de ces clichés ne correspondra plus à la réalité, tant les bouleversements prévus seront rapides, surtout sur les rives est et sud, qu'il s'agisse de la démographie, de l'urbanisation ou du tourisme. La concentration de 60 % de la population, de 30 % du tourisme international et de la majorité des activités industrielles de la région sur le littoral, constituent pour la Méditerranée une menace permanente; compte tenu du niveau actuel des équipements d'épuration, rien ne permet de penser que la tendance sera, d'ici vingt ans, inversée. Violence, chômage, conditions de logement rudimentaires, manque d'eau potable, assainissement réduit, pollution, seront le lot quotidien d'un sous-prolétariat urbain s'entassant dans les villes ingouvernables. D'ores et déjà, les niveaux de pollution à Athènes, Ankara ou Le Caire dépassent largement les seuils fixés dans les pays d'Europe du nord, aux Etats-Unis et au Japon; 20 à 30 % des populations urbaines des rives sud-

est vivant dans des bidonvilles. Une inversion de cette tendance à la concentration d'une population urbaine dans les grandes villes est, là encore, peu probable dans les vingt prochaines années.

En effet, l'attrait pour la « société de consommation » et la culture de masse universelle oublieuse de ses racines est aujourd'hui une tendance générale dans la région. Les moyens de communication modernes (particulièrement l'audiovisuel) pénètrent dans chaque foyer et diffusent le rêve de l'abondance auprès de ceux qui vivent dans la misère. Par ailleurs l'afflux de touristes provenant de régions à haut niveau de vie transmet concrètement le mode de vie et les valeurs d'une société étrangère; il inspire la création d'entreprises non prioritaires ainsi que des constructions « modernes » coûteuses et inadaptées à l'environnement et au climat. Il renforce le culte de la technologie importée sans discernement parce qu'elle est supposée être la clé du succès. Les produits, les techniques et les mœurs exogènes interfèrent avec les valeurs socio-culturelles et réduisent les cultures locales au rang de folklore...

Il est temps que les riverains prennent conscience du patrimoine culturel et naturel commun, et que la modernisation indispensable ne se traduise pas par une dépersonnalisation. A cet égard, un fait positif est l'important mouvement de rejet qui se manifeste au sud de la Méditerranée à l'égard du modèle américain et qui se traduit par l'appel au retour de l'islam. La diversité des cultures, la richesse et les potentialités de la civilisation humaine, ne peuvent être réduites à une simple expression unificatrice et standardisante; un des aspects les plus remarquables de la Méditerranée a précisément été le contact permanent et fécond entre des cultures diverses parmi des populations que rapprochaient les modes de vie et les préoccupations quotidiennes.

### *Des disparités économiques*

Depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la Méditerranée qui était jusque-là un des pôles de l'activité économique européenne (avec les Pays-Bas) subit une éclipse presque totale. D'espace économique autocentré (malgré les clivages politiques), elle est devenue le type même de l'espace éclaté où les intervenants extérieurs, les relations bilatérales avec

d'autres zones, l'emportent largement sur les relations multilatérales internes. La Méditerranée se situe désormais à la périphérie de l'économie du monde capitaliste. Elle ne bénéficie que des « miettes » : entrée de devises grâce aux envois des travailleurs expatriés au nord (Grèce, Egypte, Yougoslavie, Maghreb); aide occidentale, provenant de la C.E.E., des U.S.A. ou de la Banque Mondiale...

C'est en effet en Méditerranée que se rencontrent et coexistent la civilisation industrielle très avancée au nord, et la civilisation essentiellement agricole et économiquement peu développée au sud. Certes, elles sont complémentaires, la société industrielle étant économiquement fragile faute des matières premières indispensables et du pétrole, les pays du sud, eux, détenant ces matières premières et ce pétrole dans leur sous-sol. Mais cette complémentarité n'a pas contribué à rétablir un équilibre, ni même à atténuer les disparités économiques. Au contraire, la distance ne cesse de grandir entre les économies du nord et du sud. Dès lors, que l'on considère l'agriculture, l'industrialisation ou les échanges, la coexistence du nord et du sud en Méditerranée, fondée sur l'ignorance réciproque et l'égoïsme des intérêts, ne peut que déboucher sur la confrontation.

L'agriculture méditerranéenne est faite de déséquilibres internes et de profondes hétérogénéités; elle constitue une entité dont l'intégration au processus international de production agricole reste aujourd'hui insatisfaisant : sa spécificité n'est pas reconnue à sa juste valeur.

Il est vrai que l'espace lui est mesuré. Des 846 millions d'hectares des terres des pays méditerranéens pris dans leur totalité, environ 240 millions sont consacrés à l'agriculture, soit 28 %. Près de la moitié de ces terres sont en pâturages permanents, c'est-à-dire pour les pays du sud et de l'est du bassin en parcours steppiques ou semi-désertiques : plateaux anatoliens, hautes plaines du Maghreb. Pour les autres, le relief accidenté rend leur utilisation difficile avec des risques élevés d'érosion par ravinement, aggravés par l'irrégularité des pluies. Le climat méditerranéen est en effet instable et agressif, les phases de sécheresse prolongée empêchant les cultures annuelles, les pluies torrentielles causant des dégâts importants aux sols et aux infrastructures. Néanmoins, au nord, des plaines côtières et bien arrosées donnent lieu à des polycultures caractéristiques; au sud, la côte permet des cultures sous irrigation : les zones

steppiques ont généralement des sols de faible épaisseur et de grande fragilité; ces sols peuvent être favorables à l'agriculture à condition de se garder de toute surexploitation. Or l'augmentation des populations ou le resserrement des surfaces cultivées ont tendance à provoquer cette surexploitation par l'accélération des rotations excluant toute jachère, la spécialisation et l'intensification des cultures, l'exclusion de l'élevage des surfaces cultivées et la mécanisation des labours. L'irruption d'une nouvelle rationalité, celle de la logique du système industriel, caractérisée par l'accroissement de la productivité et de la rentabilité à court terme au sein du monde paysan, a bouleversé le mode d'occupation du sol et la façon même de concevoir et d'utiliser les agro-systèmes.

Dans son ensemble, le bassin méditerranéen est déficitaire en « denrées stratégiques » (c'est-à-dire, selon la F.A.O., les denrées dont l'insuffisance freine ou bloque le processus de développement) telles que les céréales, le sucre, les huiles végétales, les produits animaux et les produits pour l'alimentation du bétail. Le bassin méditerranéen a par contre une place remarquable pour certaines productions spécialisées; l'olive est la production méditerranéenne par excellence: 93 % de la production mondiale est assurée par les pays du pourtour méditerranéen, et il faut rappeler que la limite bioclimatique de la région méditerranéenne a souvent été considérée comme étant l'aire de répartition de l'olivier. La production moyenne d'huile d'olive en 1975-1979 a été de 1,67 million de tonnes. Mais cette huile est de plus en plus concurrencée par les huiles de graines, moins coûteuses et objets d'une active commercialisation. Par ailleurs, la région méditerranéenne fournit un cinquième de la production mondiale des légumes et un quart de la production mondiale des fruits: plus particulièrement du raisin, des abricots, des pêches, des mandarines, des oranges et des pommes. Le vignoble qui occupe 6 millions d'hectares dans le bassin, assure une production de vin de 21 millions de tonnes, dont près de 15 % sont exportés hors Méditerranée. Enfin, il faut citer quelques produits spécifiques comme les amandes, les figues, les pistaches, les noix et les légumes secs. Les pays méditerranéens forment donc une grande zone mondiale de productions fruitière et maraîchère; cette forte spécialisation de l'agriculture correspond d'ailleurs aux conditions socio-économiques (les productions maraî-

chères sont très demandeuses de main-d'œuvre agricole). Mais l'homogénéité de ce tableau ne doit pas masquer les disparités entre le nord et le sud. La richesse agricole, comme la richesse globale, est au nord : les pays méditerranéens du nord qui représentent 41 % de la superficie agricole, 49 % de la population agricole, produisent 79 % du produit brut d'origine agricole des pays méditerranéens ; tous les exportateurs nets sont au nord (France, Espagne, Grèce, Turquie), à l'exception de deux d'entre eux (Maroc et Tunisie). Aussi, le sud de la méditerranée constitue-t-il un ensemble dont le déficit alimentaire va croissant. Et si les productions plus spécifiquement méditerranéennes sont au nord (les pays méditerranéens du nord produisent plus de 75 % de l'ensemble des fruits et légumes méditerranéens, le sud ne jouant un rôle appréciable que pour quelques produits tels les oranges, les tomates et l'huile d'olive), les pays du nord forment également la grande zone de commerce intra-méditerranéenne ainsi que la zone d'importation des produits stratégiques.

La production de viande est également concentrée au nord : les principaux producteurs sont la France (5,4 millions de tonnes en 1980, sur un total méditerranéen de 15,7 millions de tonnes), l'Italie, l'Espagne, la Yougoslavie et la Turquie ; au sud, l'Égypte, le Maroc, Israël et l'Algérie (155 000 tonnes).

Sur le plan industriel, les pays méditerranéens n'ont pas connu la révolution associant charbon et sidérurgie. Sauf exception (Espagne et Maroc) ils manquaient de charbon, et leurs ressources minières et énergétiques étaient médiocres : cuivre en Turquie, en Albanie et en Mauritanie ; fer en Algérie ; nickel et chrome en Albanie ; phosphates au Maroc ; mercure en Espagne... La domination économique des centres politico-financiers continentaux pour les pays européens, la conquête coloniale pour les autres, expliquent leur retard et la situation de fournisseurs de matières premières qui leur a été faite. Le pétrole lui-même n'y a été que tardivement découvert et exploité : dans le premier quart de siècle en Irak et en Iran, dans le second en Arabie péninsulaire, après la Seconde Guerre mondiale en Algérie et en Libye, plus récemment encore en Tunisie et en Égypte.

Pendant les trois décennies entre 1945 et 1975, la croissance économique mondiale a été extrêmement rapide. Pour les pays méditerranéens, la croissance économique et le

taux d'industrialisation ont été très soutenus et supérieurs à la moyenne mondiale. Pratiquement tous les pays se sont industrialisés alors qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, seules l'étaient la France et l'Italie, et dans une moindre mesure l'Espagne, la Turquie et l'Egypte. Le Produit Intérieur Brut a pratiquement été multiplié par un facteur 10 depuis 1960. Cependant, à l'intérieur même du bassin, les différences sont importantes puisque le P.I.B. du premier pays, la France, est onze fois plus élevé que celui de la Turquie, vingt fois plus élevé que celui de l'Egypte et soixante-seize fois celui de la Tunisie. La croissance industrielle, vigoureuse dans les pays du nord, a intéressé entre autres le secteur des produits de base intermédiaires : chimie en France, en Grèce et en Yougoslavie ; production d'électricité en France (énergie nucléaire), en Grèce, en Italie et en Turquie. Par contre, au sud, une grande partie du développement a été liée au pétrole ; directement pour l'Algérie et la Libye, dans une moindre mesure pour l'Egypte, la Syrie et la Tunisie ; et indirectement pour d'autres pays qui ont pu bénéficier de l'aide financière des pays arabes producteurs. L'Egypte est restée le premier pays pour le textile, suivie par l'Algérie ; certains pays enfin ont commencé à développer une industrie chimique (engrais, produits pharmaceutiques) : les progrès accomplis dans ces nations qui n'avaient pas d'expérience industrielle propre, sont immenses.

Le rôle de l'Etat a été, et reste, prépondérant dans l'industrialisation : à l'imitation des pays « colbertiens » du nord (France, Italie, Espagne, Turquie), mais dans une proportion très supérieure, l'Etat organise et planifie le développement dans les pays du sud : il est employeur, la plus grande partie des salariés dépendant de lui ; il joue le rôle essentiel dans les investissements publics et les grands projets (Assouan, par exemple) ; il prend en charge les infrastructures ; il participe dans de nombreuses entreprises mixtes, à côté des entreprises publiques ; il met en place de nombreuses mesures d'encadrement, de soutien et d'encouragement à l'industrie par des subventions massives, des exemptions fiscales, des crédits à taux réduits, des terrains gratuits, etc. L'industrie privée n'occupe qu'une place limitée, souvent accessoire.

Aussi, à l'heure du bilan, c'est l'Etat qui est estimé responsable des réussites, mais surtout des échecs de l'entreprise

massive d'industrialisation engagée dans les Etats du sud vers 1970. De 1970 à 1983, 300 milliards de dollars y ont été consacrés ; le nombre de travailleurs de l'industrie a été multiplié par quatre (plus de 3 millions en 20 ans, dont 1 million en Egypte et 400 000 en Algérie). L'industrie arabe est encore dominée par la production de l'industrie légère des biens de consommation : l'industrie textile, l'agro-alimentaire, le cuir et la chaussure représentent à elles seules plus de 50 % de la production dans beaucoup de pays. Mais des bases industrielles de grande envergure sont en cours de construction ou de développement : centrales énergétiques, cimenteries, raffineries de pétrole (y compris en Mauritanie et au Soudan), bases chimiques et pétrochimiques, unités sidérurgiques... Le maillon faible de ce système réside dans la nécessité pour ces pays d'importer la quasi-totalité de leurs équipements et de leurs machines. Ce développement suit une logique propre à chacun des Etats, en fonction de ses ressources, de ses caractéristiques socio-économiques et des choix de ses équipes dirigeantes. Globalement, on peut cependant dégager trois modèles d'industrialisation : le modèle du type marocain, tunisien ou jordanien met l'accent sur l'industrie légère et manifeste des tendances à la sous-traitance internationale ; le tourisme y est une source appréciable de devises, mais renforce dans la population l'aspiration à s'identifier à la société de consommation, synonyme de promotion. On reproche à ce modèle d'industrialisation d'approfondir la dépendance sans apporter de solution au problème de l'intégration économique nationale de l'emploi. D'autres pays, comme l'Irak, l'Egypte de Nasser, l'Algérie, ont choisi une politique délibérément autocentrée, privilégiant l'industrie de base et industrialisante pour une meilleure articulation et intégration avec l'agriculture et les services. La logique de ce modèle a été particulièrement poussée en Algérie : depuis l'indépendance, les « choix économiques fondamentaux » sont basés sur une politique audacieuse d'industrialisation accélérée (comportant une sévère austérité), et un taux élevé d'investissement privilégiant l'accumulation par rapport à la production et les secteurs productifs par rapport aux industries orientées vers la consommation. L'objectif est de construire une « économie intégrée » où toutes les branches de l'industrie devraient s'entraîner mutuellement de façon coordonnée, afin d'assurer l'indépendance économique du pays. Les

secteurs estimés prioritaires sont les hydrocarbures, les industries lourdes (pétrochimie, acier) et les industries de substitution; mais la définition de ces secteurs prioritaires a évolué tout au long du processus de planification : le plan 1967-1969 accorde la priorité aux hydrocarbures et à la sidérurgie; le plan 1970-1973 ajoute l'industrie mécanique; le plan 1974-1977 mentionne les matériaux de construction... Ces ajustements, successifs, traduisent les défauts, ou les déficiences, de ce modèle : les effets d'entraînement ne jouent pas comme prévu; l'intégration se fait mal; les grandes tailles sont mal maîtrisées : les unités de production existantes fonctionnent très en dessous de leurs capacités (50 % selon certaines estimations); le système, excessivement bureaucraté, manque de souplesse; la réalité rurale a été oubliée : la faiblesse des moyens accordés à ce secteur s'est traduite par une stagnation de la production agricole, et donc un déficit alimentaire substantiel qui s'aggrave sévèrement au fil des années. L'exode massif des campagnes vers les villes augmente les effets de la pénurie de main-d'œuvre dans les campagnes, et du chômage (ou du sous-emploi) urbain; enfin, la non-satisfaction des besoins sociaux fondamentaux (logement, équipements collectifs) provoque quelque frustration. Aussi le plan 1980-1984 tentait-il de remédier à certaines de ces faiblesses : en permettant plus de souplesse dans la gestion des investissements, en décentralisant les diverses fonctions de production, et en mettant en place les éléments d'une authentique politique agraire. Mais la mise en œuvre de cette politique n'est possible que grâce aux financements extérieurs (crédits de l'Etat et crédits bancaires) : or le service de la dette représente plus du quart des exportations; elle ne peut se poursuivre que grâce aux recettes des exportations du pétrole et du gaz naturel; et ces dernières ont tendance à baisser... « L'après-pétrole » n'est plus un projet mais une réalité pour les dirigeants algériens depuis le dernier trimestre de 1985. Peut-être même ont-ils été pris de court par l'effondrement du prix du brut et l'effritement du dollar. La force d'hier devient ainsi la faiblesse d'aujourd'hui : 98,7 % des rentrées en devises du pays, estimées pour 1985 à quelque 12,7 milliards de dollars, sont liées à l'exportation des hydrocarbures. La récession a conduit à réduire les achats à l'étranger, à l'exception des produits agro-alimentaires qui représentaient en 1985 10 milliards de dinars; l'Etat

s'est engagé à assurer la disponibilité de ces denrées qui continueront d'être subventionnées comme par le passé : pain, semoule, huile, café, thé... Quant au troisième type d'industrialisation, celui choisi par les pays producteurs de pétrole, singulièrement ceux du golfe, la baisse du prix des hydrocarbures compromet ses chances de réussite ; ce modèle privilégie les industries de base, singulièrement les industries chimiques : l'appel massif lancé à la main-d'œuvre étrangère traduit le caractère « de surface » de ces ensembles industriels très dépendants de l'étranger et faiblement enracinés. Certes, pendant une décennie, sous le coup de dépenses et d'investissements considérables, les pays producteurs ont réalisé des dizaines de milliers de kilomètres de routes et de voies ferrées, des millions de logement, des complexes pétrochimiques, des aciéries, des industries mécaniques ; ils ont créé des milliers d'emplois pour les nationaux et la main-d'œuvre étrangère ; ils semblaient s'être hissés au niveau des pays développés. Mais l'irruption massive de la manne pétrolière avait provoqué l'abandon des activités productives au profit des activités spéculatives (marchés publics, postes administratifs) ; d'autre part, des préférences collectives irréalistes avaient entraîné le gonflement démesuré du coût des réalisations, le choix de projets inappropriés et donc de fortes inflations. L'effondrement du prix du pétrole dévoile au grand jour les déficiences structurelles et l'instabilité profonde des « économies pétrolières » : des expulsions massives de travailleurs étrangers, des dévaluations en série, des renégociations des dettes, la suppression des subventions publiques aux produits de base, l'abandon de la plupart des projets, ont suivi la baisse des recettes pétrolières (diminuées de moitié entre 1980 et 1985). Partout le discours officiel invite au travail, à la productivité, à l'exportation ; des sources alternatives de revenus doivent être trouvées : mais comment faire quand le service de la dette extérieure absorbe la majeure partie des recettes d'exportation, quand la facture alimentaire atteint dans certains pays producteurs des sommets vertigineux, quand la satisfaction de la demande dérivée du nouveau recours industriel en biens intermédiaires non fabriqués localement constitue une contrainte majeure, conditionnant à la fois le maintien du niveau d'activité, donc de l'emploi, et la poursuite du développement ?

Si la révolution industrielle s'est située hors des rivages méditerranéens dépourvus de charbon, le canal de Suez a refait à partir du XIX<sup>e</sup> siècle de cette voie d'accès des matières premières nécessaires à l'industrie européenne la condition nécessaire de son fonctionnement, le pétrole accentuant même cette dépendance. Retrouvant son rôle historique, la Méditerranée est un des principaux axes de passage à l'échelle mondiale et un « carrefour » d'importance croissante : la route maritime Suez-Gibraltar est une voie dense de trafic, dont les points d'origine et de destination sont d'ailleurs souvent extra-méditerranéens.

Aujourd'hui, les échanges économiques entre tous les pays riverains représentent moins de 4 % du commerce mondial, mais correspondent à environ 25 % de l'ensemble du commerce extérieur de ces pays. Trois tendances dominent ce commerce intra-méditerranéen ces dernières années : d'une part, au nord, une intensification des échanges, déjà fort importants, entre les pays de la C.E.E. ; 50 % environ du commerce intra-méditerranéen concerne les pays membres de la C.E.E., principalement la France et l'Italie ; d'autre part, la faiblesse du commerce sud-sud : 95 % du commerce des pays arabes méditerranéens se fait avec les autres continents ; seuls les flux financiers sont relativement importants. Enfin, les échanges euro-arabes représentent environ un tiers du commerce intra-méditerranéen et portent sur les hydrocarbures (pétrole et gaz), les produits agricoles (légumes, agrumes, olives, céréales) et sur les produits manufacturés (en provenance de la C.E.E. : machines, matériels de transport, voitures privées) ; ils ont tendances à décliner (à cause de la diminution de la consommation d'énergie en Europe). Donc, la nature des relations entre l'Europe industrialisée et les pays du sud est encore largement un héritage de l'époque coloniale : l'Europe exporte des produits manufacturés, éventuellement sa technologie et ses experts ; les pays de la Méditerranée exportent des produits agricoles et du pétrole. L'évolution de ces échanges euro-arabes est cependant essentielle pour l'avenir du Bassin Méditerranéen.

En effet, une politique méditerranéenne commune ne peut être que la résultante des relations qui se noueront entre les deux ensembles méditerranéens dominants, c'est-à-dire entre le monde arabe et l'Europe. Durant les années 1960, la C.E.E. conclut des accords avec les pays du pourtour

méditerranéen (Turquie, Liban, Tunisie, Maroc, Malte, Yougoslavie...) mais sans plan d'ensemble ; on ne commence à souhaiter une véritable « politique méditerranéenne » de la C.E.E. qu'en 1970-1972 : à ce moment, la communauté connaît en effet des difficultés politiques et économiques, les Etats associés ayant des économies concurrentielles de celles des membres du sud de la C.E.E. (France, Italie). Cette politique globale, esquissée alors, consiste à accorder aux partenaires méditerranéens la libre entrée sans droits de douane de leurs produits industriels sur le marché communautaire, diverses concessions douanières dans le secteur agricole, et une aide financière sous forme de dons et de prêts de la Banque Européenne d'Investissement. Cette politique, très critiquée par les Etats-Unis et le Japon, accueillie favorablement par les pays du tiers-monde, n'a cependant pas donné les résultats escomptés. Conçue durant une période d'expansion économique, elle n'est entrée dans les faits qu'après le début de la crise et n'a donc pu être adaptée aux nouvelles conditions économiques : d'une part, les concessions tarifaires très larges accordées dans le secteur industriel n'ont pas permis le développement attendu des exportations des pays méditerranéens et donc leur industrialisation. En effet, les produits dont ces pays auraient pu le plus développer les exportations étaient souvent ceux dont la crise révélait la sensibilité dans la C.E.E. (textiles, acier...). D'autre part, le déficit commercial de ces pays vis-à-vis de la C.E.E., au lieu de diminuer durant la décennie 70, a plus que doublé, atteignant 9 milliards d'ECU en 1980. Enfin, les possibilités d'émigration, et donc les flux financiers sur lesquels les pays méditerranéens comptaient pour améliorer leur balance des paiements, ont été contrariées par l'extension du chômage dans la C.E.E.

Imaginé en 1973, le dialogue euro-arabe pourrait introduire une autre dimension dans ces échanges. Mais ce projet ambitieux n'a pour l'instant pas abouti en raison de l'opposition des deux superpuissances (les U.S.A. soucieux de maintenir l'Europe sous tutelle ; l'U.R.S.S. mécontente de perdre son influence au Proche-Orient), et surtout de la mésentente entre les partenaires eux-mêmes, les Européens souhaitant surtout limiter le dialogue aux problèmes économiques, alors que les Arabes veulent en faire une négociation politique... L'expérience débute sous la pression

des événements : la guerre de 1973 et la crise pétrolière font mesurer à l'Europe la gravité de sa dépendance vis-à-vis des Arabes, la fragilité d'une croissance fondée sur une énergie dont elle n'a pas la maîtrise, et son impuissance à intervenir efficacement pour apaiser le conflit proche-oriental. La C.E.E. se rapproche alors des Arabes en déclarant (Sommet de Copenhague, décembre 1973) souhaiter une paix juste et durable au Proche-Orient dans le cadre de la conférence de Genève, et en réclamant l'application de la résolution 242 du Conseil de Sécurité et « la prise en considération des droits légitimes des Palestiniens ». En juillet 1974, une commission générale est créée, chargée de coordonner et d'animer les travaux de commissions spécialisées (infrastructures et communications, problèmes agricoles, industrialisation, coopération scientifique et technique, commerce, problèmes financiers, culture, affaires sociales); des rencontres d'experts ont lieu au Caire et à Rome. Mais la mécanique se grippe car les Arabes posent le préalable de la participation de l'O.L.P. en tant que telle au dialogue; le ministre français des Affaires étrangères propose alors un compromis qui permet de sortir de l'impasse : que les délégués placent des Palestiniens dans leurs rangs au sein des diverses commissions. La suggestion est retenue et la troisième conférence d'experts réunie à Abu Dhabi en novembre 1975 formule d'utiles projets de coopération; la commission générale siège à Luxembourg en 1976, puis à Tunis et Bruxelles en 1977, et à Damas en 1978. Mais en réalité, aucune étape n'est franchie : la négociation piétine, car un malentendu fondamental continue à diviser les partenaires, les Arabes insistant pour faire du dialogue un instrument au service d'objectifs politiques, tandis que les Européens voudraient le contenir dans les limites d'une discussion d'ordre économique et financier. Dans ces conditions, la commission générale, instance suprême du dialogue, se limite pour l'essentiel à enregistrer deux monologues : les travaux des réunions d'experts n'ayant pas progressé, elle ne se réunit d'ailleurs plus depuis quelques années... Dans l'immédiat, le dialogue euro-arabe est donc condamné à demeurer un phénomène mineur, les débats n'étant pas centrés sur les préoccupations essentielles de chacune des parties : persistance des réticences européennes devant le volet politique du débat; exclusion du dialogue (dès novembre 1975) du principal centre d'intérêt des Européens : la

garantie d'approvisionnement et la détermination des prix dans le secteur pétrolier. La baisse du prix du pétrole et du cours du dollar n'a évidemment pas contribué à relancer les négociations. Ce dialogue mineur ne peut obtenir que des résultats limités; ne touchant pas aux principaux centres d'intérêt des parties, il se cantonne à créer et améliorer un bon climat politique et économique entre la C.E.E. et le monde arabe : or, il est évident que le dialogue euro-arabe ne saurait indéfiniment se limiter à un tel objectif et qu'il ne pourra véritablement réussir que s'il débouche sur la réalisation d'une œuvre commune importante.

Dans l'attente d'une relance, le grand dessein euro-arabe a été mis à l'écart au profit des relations bilatérales beaucoup moins ambitieuses.

### *UNE MER CONVOITEE*

A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'en 1945, la Méditerranée devient l'enjeu d'une compétition entre les puissances européennes : la France et la Grande-Bretagne maintiennent le sud du Bassin et le Moyen-Orient sous tutelle, mais l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne interviennent également de façon ponctuelle; cette zone est le jouet de leurs rivalités. La Seconde Guerre mondiale ne modifie pas cette situation : les heurts religieux, les disparités économiques, les ambitions politiques, les querelles de voisinage entretiennent une perpétuelle tension et une instabilité potentielle. Et les deux super-grands en profitent pour s'installer en arbitres, utilisant et attisant les désaccords. Dès lors, la Méditerranée, hier marginale, est aujourd'hui devenue le cœur du théâtre stratégique eurafricain. En effet, dans l'Europe du centre-ouest, l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie s'affrontent dans un cadre de grande stabilité; il existe une ligne de frontière non seulement géographique mais aussi politico-militaire bien définie. En conséquence, les réactions à toute tentative pour changer la situation apparaissent claires, et les limites évidentes pour tout type d'action tendant à déstabiliser cette zone. La dissuasion nucléaire bloque les routes d'invasion classiques du centre de l'Europe. Par contre, dans

le sud de l'Europe, les frontières entre les deux alliances sont moins bien définies, non seulement en raison de l'imbrication des éléments maritime et terrestre, mais aussi parce que de nombreux pays de ce secteur n'appartiennent à aucun des deux blocs. Dès lors, la Méditerranée prend une énorme importance stratégique, dépassant de loin les intérêts des riverains. Cette importance explique la présence des flottes de guerre des deux super-grands.

La comparaison entre les moyens mis en œuvre par ces deux super-puissances permet de dresser un constat de relatif équilibre. Mais un équilibre qui est le terme d'une évolution contrastée : d'un côté, les Etats-Unis sont une « nation-île » et, par conséquent, une puissance maritime. De l'autre côté, l'U.R.S.S., située au centre du continent eurasiatique, est fondamentalement une puissance terrestre. Or, durant ces dernières années, les Soviétiques ont poursuivi un gigantesque programme naval destiné à détruire l'avantage américain en cas de conflit, programme qui leur apporte la mobilité en tentant de supprimer celle des Etats-Unis. Ce renforcement stratégique soviétique est allé de pair avec un relatif éparpillement des moyens américains, la 6<sup>e</sup> flotte étant appelée, depuis la chute du Chah d'Iran, à renforcer le potentiel militaire américain dans l'océan Indien. Si bien que l'U.R.S.S. pourrait finalement atteindre bientôt la parité qu'elle recherche dans le domaine maritime.

La parité militaire ne signifie pas forcément l'égalité en moyens humains, matériels, et en puissance de feu. Les forces aéronavales ne patrouillent pas en Méditerranée dans l'attente, ou à la recherche, d'un conflit. C'est l'erreur des observateurs qui soulignent le caractère périmé des forces aéronavales dans cette mer, que de prendre pour hypothèse leur engagement dans un conflit majeur, généralisé, avec montée aux extrêmes ; un tel conflit déboucherait, en effet, rapidement sur l'annihilation des forces de surface. Mais cette hypothèse d'un conflit direct entre les deux super-grands est hautement improbable. Si tous deux maintiennent leur flotte en Méditerranée, c'est que la situation s'y prête : une situation faite de perpétuelles « crises » larvées à intensité variable, débouchant épisodiquement sur des affrontements parfois meurtriers, mais sans montée aux extrêmes. Dans ce contexte, les forces aéronavales sont un instrument d'action politique privilégié pour les grandes

puissances, instrument souple dont elles ne se privent pas en appui de leurs initiatives de stratégie indirecte.

### *Un carrefour stratégique*

Née d'un prodigieux soulèvement géologique qui a disposé autour de sa fosse marine (dont certaines profondeurs atteignent 4 000 mètres) une couronne de massifs montagneux qui culminent à 2 000 mètres, la dépression méditerranéenne a donné à l'Europe méridionale, au Maghreb, à l'Asie mineure un relief tourmenté, déchiqueté de caps, de promontoires, d'îles et de péninsules. Cependant la Méditerranée ménage dans sa dentelle côtière assez de plaines fertiles, de plages accueillantes, de baies protégées, si bien que le littoral est propice à la pêche, au cabotage, à la culture. Mais souvent les chaînes montagneuses marquent la limite des cultures. Et lorsque la montagne est absente, comme au sud, le désert se révèle un obstacle aux activités humaines. La Méditerranée se caractérise par la variété des paysages due à la proximité de la mer et des massifs montagneux, la diversité des sols et l'abondance des plantes cultivées (quand l'irrigation le permet). Mais par-delà cette variété, c'est le climat qui est unificateur des paysages et des genres de vie : un climat si particulier que c'est lui seul que désigne le qualificatif de « méditerranéen ». Les artisans de ce climat, pluvieux l'hiver et sec l'été, sont le Sahara qui apporte la sécheresse, la luminosité, le ciel bleu, et l'Atlantique qui prodigue les nuages, la pluie et la brume. D'octobre à mars, les influences atlantiques triomphent. L'anticyclone des Açores laisse passer les dépressions atlantiques qui rencontrent l'eau chaude de Méditerranée : elles la traversent d'ouest en est à vive allure. Elles donnent au climat d'hiver une extrême instabilité, apportant le vent et la pluie. Après seulement quelques jours de printemps, c'est l'été torride et sec, car avec la remontée du soleil vers le nord, l'anticyclone des Açores s'agrandit, interrompant la marche des dépressions cycloniques vers l'est. Avec la lumière, les couleurs vives, l'harmonie des paysages, caractéristiques de l'aire méditerranéenne renaissent.

Echancrure profonde au milieu d'une énorme masse continentale, enserrée entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, la Méditerranée est divisée en deux bassins : le bassin occidental s'étend de Gibraltar au Cap Bon sur 1 600 kilomètres ; le

bassin oriental, sur 2 100. Au total, de Gibraltar à Alexandrette, la Méditerranée a une longueur de 3 700 kilomètres et une superficie totale de 3 millions de kilomètres carrés. Mer compartimentée, la Méditerranée est partagée en bassins et en mers annexes : à l'est en particulier, où la mer Adriatique, la mer Egée, la mer Noire multiplient les dépendances. C'est d'autre part une mer étroite qui ne dépasse jamais 800 kilomètres dans sa plus grande largeur. La côte africaine est à moins de 145 kilomètres de la Sicile en un point (entre les deux, la petite île de Pantelleria), à 176 kilomètres de la Sardaigne à l'ouest, à 257 kilomètres de la Crête à l'est. L'entrée de l'Adriatique est étroite : 64 kilomètres de largeur. Le détroit de Gibraltar a plus de 48 kilomètres de longueur, et en un point moins de 13 de largeur. Le Bosphore s'étire sur 25 kilomètres sans dépasser 1,6 kilomètre de largeur. L'intérêt géopolitique de ces canaux, passages et détroits est essentiel.

La Méditerranée est le lien naturel entre l'Asie et l'Europe orientale. Mais au plan des facilités de pénétration, le nord et le sud s'opposent. Au nord, l'axe Rhône-Rhin assure la jonction avec la mer du Nord, l'Atlantique et la Baltique. Le Danube relie la mer Noire à ces mêmes espaces tandis que le Dniepr et le Don conduisent à la Baltique. Au sud, en revanche, seul le Nil donne accès au cœur de l'Afrique Noire, sans jonction aisée avec l'Atlantique et l'océan Indien : les plateaux africains forment écran. Certes la mer et le désert ont pu communiquer le long des côtes. C'est là que se trouve le chemin des invasions arabes et le lieu des combats de la guerre de 1940-1945. Mais il faut tenir compte de la différence de capacité entre le transport fluvial et le transport animal des routes caravanières. Il faut aussi tenir compte des arrière-pays, les côtes d'Afrique et d'Asie s'appuient sur des zones désertiques qui les séparent des régions tropicales. Les côtes d'Europe s'adosent aux régions tempérées plus propices aux activités et aux déplacements des groupes humains. C'est ce qui explique sans doute le changement des rapports de force en Méditerranée au XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où se créent au nord de nouveaux centres économiques, dans des Etats continentaux aux arrière-pays profonds.

Véhicule des hommes et des idées, située à la charnière de trois continents, la Méditerranée possède un intérêt stratégique évident. En stratégie, toute mer donne en effet

la capacité de communication avec l'extérieur. Telle est la double signification stratégique du terme anglo-saxon de « sea-power » ou puissance maritime. Les avantages que confère l'action maritime par rapport à d'autres formes de l'action sont nombreux : tout d'abord, la mer offre l'espace, la profondeur du champ d'action ; à ce titre, elle est le domaine d'élection de la « stratégie indirecte » qui cherche à atteindre l'adversaire dans ses intérêts extérieurs plutôt que dans l'affrontement direct. Ensuite, la mer donne la mobilité, surtout à une époque où se développe la propulsion nucléaire des navires (le problème du soutien logistique se posant de façon moins impérative). Egalement, la mer offre une grande souplesse d'emploi : la puissance maritime peut jouer d'une gamme variée d'interventions, depuis la simple manifestation de présence localisée jusqu'à l'action de force. La mer permet en particulier d'intervenir contre les intérêts maritimes avec moins de risques que contre les implantations à terre : des forces mêmes importantes, pénétrant dans les eaux territoriales seront moins considérées comme agresseurs qu'un avion violant l'espace aérien ou une compagnie d'infanterie franchissant une frontière terrestre. En dehors de la destruction même, il peut s'agir de surveillance, de blocus, de harcèlement ou de saisie. Enfin, la mer est seule à conférer la permanence de la présence : une force navale déployée à proximité d'une zone perturbée, dans les eaux internationales, et qui y demeure le temps voulu, agit comme une pression silencieuse et discrète, mais dissuasive. La 6<sup>e</sup> flotte américaine et l'Eskadra soviétique jouent à merveille ce rôle en Méditerranée. De cette manière, l'une et l'autre recherchent la maîtrise de la mer : celui qui la possède utilise la mer à son profit, pour les usages qui lui conviennent, et empêche son adversaire d'en faire autant. Celui-ci conteste alors cette maîtrise et multiplie menaces et contraintes, obligeant l'autre à abandonner certains points... La maîtrise de la mer est donc toujours relative, incomplète et temporaire.

Ces principes de base de la dimension stratégique de la mer s'appliquent bien sûr à la Méditerranée. Mais les caractéristiques de cette dernière conduisent à insister sur certains points : la Méditerranée, on l'a vu, est une mer cloisonnée ; c'est un ensemble modeste ; c'est enfin un carrefour. Autant d'éléments qui ont des incidences stratégiques.

Morcelée, cloisonnée, mais non fermée, la Méditerranée

est tout à la fois facile à pénétrer et facile à contrôler. Car le Bosphore, Gibraltar et Suez qui sont les portes de la Méditerranée, pourraient également devenir des verrous en cas de crise ou de conflit. Les détroits des Dardanelles et du Bosphore sont régis par la convention de Montreux signée le 20 juillet 1936 par l'Australie, la Bulgarie, la France, la Grèce, le Japon, la Roumanie, la Turquie, la Yougoslavie, l'U.R.S.S. et le Royaume-Uni (les Etats-Unis ne sont pas partie signataire); cet accord établit la liberté de passage par les détroits des navires commerciaux en temps de paix et, avec certaines restrictions, en temps de guerre.

Par contre, pour les bateaux de guerre, la convention impose des limites de passage : d'une part, en temps de paix, la Turquie doit être avertie une semaine à l'avance de tout passage. Les puissances riveraines de la mer Noire doivent informer la Turquie deux fois par an du nombre et du tonnage de leurs navires de guerre; les porte-aéronefs peuvent se voir interdire l'accès des détroits; quant aux sous-marins, le passage leur est interdit sauf s'ils entrent en mer Noire parce qu'ils ont été construits ou achetés en dehors de cette mer, ou bien la quittent ou y rentrent en raison de réparations exécutées en dehors de cette mer, à la condition que des précisions à ce sujet soient données à la Turquie. Les passages doivent se faire en surface. Les autres navires de guerre dépassant 15 000 tonnes doivent franchir les détroits un par un, escortés au plus de deux torpilleurs. Les puissances non riveraines de la mer Noire ne peuvent faire transiter de sous-marins ou de porte-aéronefs. Les autres navires ne doivent pas dépasser 10 000 tonnes ou avoir des batteries d'un calibre supérieur à 203 millimètres. Le tonnage total de la flotte en mer Noire ne doit à aucun moment excéder 30 000 tonnes et le tonnage de l'ensemble des navires appartenant à des puissances non riveraines de la mer Noire ne doit pas dépasser 45 000 tonnes. Les navires ne doivent pas rester en mer Noire plus de 21 jours et la Turquie doit être avertie de leur passage une semaine à l'avance. D'autre part, en temps de guerre, la Turquie, si elle est belligérante a un droit discrétionnaire d'accorder ou de refuser le passage de tout bâtiment de guerre. En dehors même de toute attaque ouverte, il suffit que la Turquie s'estime menacée d'un « danger de guerre imminent » pour jouir du même droit discrétionnaire. Elle doit cependant laisser les bâtiments de guerre appartenant à des puissances

qui ne sont pas responsables de cette menace, rallier leur poste d'attache... Telles sont les principales clauses de la convention de Montreux. A l'inverse des détroits turcs, Gibraltar est régi par le principe de la liberté de navigation : même si la Grande-Bretagne qui perpétue sa souveraineté sur le rocher, et l'Espagne, peuvent exercer en temps de guerre une influence dissuasive et décisive. D'ailleurs, l'Espagne qui revendique la souveraineté sur ce territoire, estime avoir un droit de regard sur le trafic du détroit. Pourtant la jurisprudence internationale est constante sur ce point ; la Cour Internationale de Justice la rappelle en 1949 dans sa sentence sur l'affaire du détroit de Corfou : « Les Etats en temps de paix possèdent le droit de faire passer leurs navires de guerre par les détroits qui servent, aux fins de la navigation internationale, à mettre en communication deux parties de la haute mer, sans obtenir au préalable l'autorisation d'un Etat riverain. » Depuis plusieurs années, de nombreux Etats refusent ce principe : dès mars 1973, un projet de codification des règles relatives à la souveraineté des Etats sur les eaux territoriales, y compris les détroits, prévoyait un régime comparable à celui régissant les détroits turcs ; discuté à l'O.N.U. à l'instigation de l'Espagne, du Maroc, de Chypre et de la Grèce, il était finalement rejeté. Mais l'édification, en projet depuis 1979, d'une liaison fixe à travers le détroit destinée à relier l'Espagne au Maroc, compromettrait vraisemblablement la liberté de navigation qui reste la règle aujourd'hui. Quant au canal de Suez, inauguré en 1869 et reliant la Méditerranée (Pord Saïd) à la mer Rouge (Suez) en 172 kilomètres, il a été nationalisé en 1956. Mais cette nationalisation n'a pas affecté le droit de passage fondé sur le principe de la liberté de navigation. La convention de Constantinople (1888) stipule dans son article 1<sup>er</sup> : « Le canal maritime de Suez sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce sans distinction de pavillon. » Des entorses à ce principe furent cependant constatées de 1949 à 1967, l'Egypte réglementant le trafic israélien qui transitait par le canal. En 1967, le canal était obstrué par des épaves et fermé. Il était réouvert le 5 juin 1975 dans le cadre d'un accord israélo-égyptien. Le gouvernement égyptien a lancé un ambitieux programme de développement en 1978, conscient de la source de revenus appréciable qu'il constitue : il s'agit d'approfondir le chenal afin

de permettre le passage de pétroliers plus importants, d'aménager les ports de Suez et Port-Saïd, de creuser des tunnels sous le canal pour que des voies ferrées et des routes permettent une meilleure intégration du Sinaï au reste du territoire égyptien. Reste que le canal de Suez, tout comme Gibraltar et les détroits turcs, peut facilement être fermé ; et la Méditerranée deviendrait alors une souricière pour les marines étrangères...

La modestie des dimensions de la Méditerranée a également des incidences sur le plan stratégique : mais des incidences quelque peu contradictoires. D'une part, en effet, l'exiguïté relative de la Méditerranée est un facteur favorable à l'intervention des forces aériennes basées à terre, et donc un inconvénient pour des forces navales en position inconfortable. En cas de conflit, les Etats méditerranéens, ou proches de la Méditerranée, disposant d'un arrière-pays important, seraient en position avantageuse face aux forces navales de puissances étrangères à la Méditerranée. Si l'entrée de l'Espagne dans l'O.T.A.N. était tellement souhaitée par les membres de l'Alliance, c'est précisément pour cette raison. Plus que sa marine ou ses forces aériennes et terrestres, par ailleurs non négligeables, c'est sa position géographique qui en fait tout l'intérêt, car elle forme une véritable base arrière pour les forces de l'O.T.A.N. en Méditerranée, et principalement une base aérienne. Par contre, une autre incidence de l'exiguïté de la Méditerranée est favorable à certaines forces navales : un porte-avions et son groupe aérien peuvent facilement contrôler une partie importante du théâtre. Il est par exemple possible à un porte-avions français équipé de ses super-étendards, de contrôler toute la Méditerranée occidentale. Néanmoins, à cette exception près, la Méditerranée n'est pas favorable aux navires de surface, seuls les sous-marins y trouvant des abris sûrs avec ses cuvettes de 2 000 mètres de fond, et des conditions avantageuses avec son eau à une température de 13 °C idéale pour rendre les détections acoustiques les plus inopérantes possibles...

La Méditerranée est enfin, et surtout, un carrefour : c'est une zone de passage d'importance stratégique. Pour les Soviétiques, elle est le plus court chemin de la mer Noire à l'océan Indien ; si bien que le libre passage dans le canal de Suez présente plus d'importance pour eux que pour les Occidentaux. Mais une partie considérable de l'approvision-

nement de ces derniers transite en Méditerranée : en particulier 300 pétroliers transportant 3 millions de tonnes de combustible se trouvent en permanence en Méditerranée. Parmi les vingt premiers ports méditerranéens, près de la moitié doivent leur évolution récente au pétrole (Port Saïd, Fos-Marseille, Gênes, Sfax, Le Pirée, Barcelone...). Les routes maritimes les plus importantes sont elles aussi liées au pétrole du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, puis au trafic nord-sud. Tout le pétrole du Moyen-Orient pour l'Europe du sud et environ la moitié du pétrole du Moyen-Orient pour l'Europe du nord et l'Amérique, plus tout le pétrole de l'Afrique du Nord, soit environ deux cent cinquante millions de tonnes de pétrole par an, transitent en Méditerranée. La flotte marchande qui y opère n'est naturellement pas limitée à celle des pays riverains. Mais à cause du pétrole, la flotte des pays méditerranéens a cru plus vite que la flotte mondiale : la flotte pétrolière représente 25 % du tonnage total de la flotte marchande grecque, 70 % de la flotte marchande française... En plus du pétrole, il faut souligner l'importance des cargaisons sèches qui reflètent les expéditions de biens d'équipement d'Europe vers le Moyen-Orient et l'Afrique, ainsi que les importations de matières premières. Au cours de la décennie 70, on a assisté à un véritable bouleversement technique dans le secteur des « marchandises diverses » ou « marchandises générales », secteur qui avait jusqu'alors évolué lentement (plus lentement que celui du vrac, particulièrement du vrac liquide avec les superpétroliers). Au point qu'on parle parfois de la « troisième révolution » des transports qui font désormais appel à des méthodes de manutention industrielle. On a ainsi assisté, dans le cadre d'un rajeunissement accéléré des flottes, à l'apparition d'unités nouvelles très spécialisées : porte-conteneurs, porte-barges, porte-chalands, rouliers surtout... Le transroulage à manutentions horizontales s'est développé : ce dernier se contente d'installations portuaires simples, à condition qu'elles aient de bonnes connections avec les réseaux routiers. Réintroduisant une quasi-continuité dans les transports terrestres, ces navires sont surtout rentables sur les relations maritimes courtes, ce qui est souvent le cas en Méditerranée où les traversées durent quelques heures, un ou deux jours au maximum. Ces liaisons nouvelles mer-route, ou mer-fer, ont naturellement eu de nombreuses répercussions sur les divers modes

de transports terrestres. On compte aujourd'hui quelque trente-cinq ports à trafic par transroulage en Méditerranée et des services réguliers entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

La liberté de circulation à ce carrefour commercial est donc vitale pour les économies proche-orientales, africaines et occidentales ; rien d'étonnant si jusqu'en 1980, la moitié des navires de guerre du monde se trouvaient en Méditerranée. Les deux grands, et les autres, étant bien conscients de l'importance géopolitique de cette mer.

### *La présence américaine*

La première puissance étrangère à la Méditerranée (c'est-à-dire non riveraine) à établir sa domination est la Grande-Bretagne : elle occupe Gibraltar, Malte, Corfou et Chypre, et en fait des points d'appui et de ravitaillement sur la route des Indes. Son exemple est suivi par les Etats-Unis. Ces derniers signent, dès 1783, leurs premiers traités avec les puissances du Maghreb afin d'entretenir des relations commerciales. Pendant une cinquantaine d'années, la France et l'Angleterre tentent vainement de s'y opposer : pour elles, l'espace méditerranéen relève des Européens. En 1796, le jeune gouvernement de la République française, enjoignant au consul français d'Alger de s'opposer par tous les moyens à la présence américaine, traitait dans le message officiel envoyé à cet effet les Américains d'« avides négociateurs dont il faut contrarier les vues ». Malgré cela, Washington installait son premier consulat pour l'Afrique arabe à Tanger en 1791, et dès 1794 le premier navire de guerre américain fait son apparition en Méditerranée. Préfiguration des relations économiques actuelles entre l'Occident et le Maghreb, les Etats-Unis, pour répondre à la guerre commerciale que leur mène la France, signent avec le Bey de Tunis un traité commercial qui est le premier du genre : en échange de l'ouverture aux Etats-Unis du marché tunisien et de la protection de leurs ressortissants, les Américains fournissent gratuitement des armes et des munitions aux troupes du Bey. Le Maroc, la Libye, l'Algérie signent des accords similaires. Et les quelques tentatives de résistance arabe sont brisées : en 1801, le Pacha de Tripoli déclare la guerre aux Etats-Unis, et ces derniers entament un blocus militaire de la ville. Les Libyens sont obligés de s'incliner sous la pres-

sion des Tunisiens, habilement dressés contre leurs voisins, grâce à la fourniture d'un navire de guerre tout équipé, le « Franklin ». Aussi, dès que commence la colonisation européenne systématique de l'Afrique du Nord, les positions américaines sont solidement établies : consulats, comptoirs commerciaux, flotte de guerre. Mais les Etats-Unis ne réagissent pas à la mainmise coloniale de l'Europe sur les nations arabes, car c'est l'époque de la doctrine Monroe et du repli isolationniste : éloigner les Européens du continent américain, chasse gardée des Etats-Unis, mais laisser l'Afrique et l'Asie aux colonisateurs européens. C'est après la Première Guerre mondiale, avec la doctrine Wilson du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » que les Etats-Unis élaborent une stratégie qui allait se révéler extrêmement payante : dresser les peuples assujettis contre le colonisateur européen, tout en préparant un « après-colonialisme » qui conciliât l'indépendance formelle des Arabes et une hégémonie économique et stratégique des Etats-Unis. Profitant de la guerre, les Américains s'installent en force dans le Maghreb vichyste (accords Murphy-Weygand), puis gaulliste, préparant ainsi le débarquement en Afrique du Nord (8 novembre 1942).

L'immédiate après-guerre va favoriser la pénétration américaine en Méditerranée orientale et au Proche-Orient. Dès 1946, en effet, le président Truman dénonce les « agressions communistes » et répond favorablement aux demandes d'aide formulées par le gouvernement grec accusant l'Albanie, la Yougoslavie et la Bulgarie de donner appui à la guérilla dans le nord du pays, menaçant son ordre public et sa sécurité territoriale. En 1957, constatant la défection de la Grande-Bretagne et de la France de cette région, les Etats-Unis décident d'intervenir directement, et non plus seulement pour des livraisons d'armes : le président Eisenhower affirme solennellement devant le Congrès, le 5 janvier 1957, que les Etats-Unis entendent combler le vide créé au Proche-Orient par le retrait européen, avant qu'il ne le soit par l'U.R.S.S. L'incapacité des Etats du Proche-Orient à pourvoir aux besoins de leurs populations menace le maintien au pouvoir des gouvernants alliés de l'Occident et incite les régimes concernés à accepter l'assistance soviétique : aussi le président américain propose-t-il une aide économique spéciale sous forme de crédits et de prêts ; cette aide économique se double d'une assistance militaire recom-

mandée à tout pays de la région soucieux de prévenir une agression extérieure ou de réprimer une subversion interne. En 1958, les forces américaines interviennent directement et ouvertement au Liban, pour assurer la survie d'un régime ami très menacé; elles récidivent, mais de façon moins directe, en 1969 et 1984. Les Etats-Unis sont devenus le gendarme du Proche-Orient... Cette politique américaine en Méditerranée orientale paraît inspirée par trois préoccupations fondamentales : d'une part, contenir la poussée soviétique en tenant le plus possible l'U.R.S.S. hors de la région et du règlement des affaires pouvant y survenir; l'Egypte a ainsi été patiemment détachée de l'orbite soviétique dès 1967, et les Etats-Unis ne perdent pas l'espoir d'engager la Syrie dans le même processus. D'autre part, assurer la sécurité et la prospérité d'Israël, mais sans le soutenir inconditionnellement car cela leur aliénerait les Etats arabes. Enfin, développer les intérêts américains, et également assurer le ravitaillement en pétrole des alliés européens et asiatiques dépendant du robinet arabe. Faisant leur la vieille formule « qui tient la Méditerranée tient le monde », les Etats-Unis maintiennent une pression continue sur le Proche-Orient arabe et son pétrole, sur l'Europe et ses virtualités d'indépendance, sur l'U.R.S.S. et son expansion vers le sud. C'est en Méditerranée que se rencontre le triangle des intérêts décisifs américains.

L'instrument essentiel de cette pression est bien sûr la 6<sup>e</sup> flotte dont la présence en Méditerranée est permanente depuis 1947. Pièce irremplaçable du dispositif américain, la 6<sup>e</sup> flotte comprend deux grands porte-avions et leurs escortes, une quinzaine de navires de combat et de surface, des sous-marins, une unité amphibie de 2 500 marines équipée d'hélicoptères et d'avions d'appui, un soutien logistique mobile et une aviation de patrouille maritime basée à terre : puissance formidable de 400 000 tonnes de bateaux (10 % de la marine militaire américaine) qui peut s'appliquer loin à l'intérieur des terres par l'action des chasseurs bombardiers embarqués (une centaine). Et cette puissance peut encore être renforcée : en mars et avril 1986, pendant les manœuvres qui provoqueront l'affrontement entre chasseurs américains et libyens, puis le bombardement de la Libye, la 6<sup>e</sup> flotte est portée à trois porte-avions transportant de l'armement nucléaire : « l'America » (82 000 tonnes), le « Saratoga » (78 000 tonnes) et le « Coral Sea » (64 000 ton-

nes); elle intègre vingt-huit bâtiments d'escorte, plus de deux cents avions de chasse et de bombardement : une des plus importantes flottes aéronavales jamais réunies en Méditerranée.

En temps de paix, ces bâtiments relèvent du commandement national américain, mais sont réservés pour affectation à l'O.T.A.N. En période de conflit, ils passent sous le commandement du CINCSOUTH à Naples; par ailleurs, le commandement « Air » subordonné au CINCSOUTH est en même temps le commandement de la 16<sup>e</sup> Force Aérienne américaine basée en Espagne. Enfin, les unités terrestres américaines sur le théâtre méridional comprennent 300 hommes en Italie, 800 en Grèce et 1 200 en Turquie. Le Congrès évoque souvent la situation de ces dernières pour demander leur retrait; il est vrai que la 6<sup>e</sup> flotte, stationnée en Méditerranée, avait une justification il y a vingt-cinq ans, quand il était indispensable de rapprocher les vecteurs pilotés des porte-avions de leurs objectifs. Elle formait alors le « flanquement sud » de l'O.T.A.N. Depuis une décennie, tel n'est plus le cas; et les raisons possibles d'un désengagement naval américain et d'un départ de la 6<sup>e</sup> flotte de Méditerranée s'accroissent : il est en effet difficile d'imaginer que la 6<sup>e</sup> flotte prévienne une attaque soviétique inattendue dans la région, les moyens très sophistiqués de détection et d'espionnage permettant de déceler très tôt des mouvements de troupes, assez tôt pour adopter des contre-mesures. Il est également difficile de penser qu'un conflit est-ouest débiterait par un affrontement entre les flottes américaine et soviétique en Méditerranée. En toute hypothèse, l'aéronavale ne pourrait jouer un grand rôle dans dans l'appui d'opérations terrestres, étant donné la configuration de cette zone. Quant au rôle nucléaire de la 6<sup>e</sup> flotte, régulièrement mis en avant par les observateurs, il pourrait très bien être joué par d'autres forces terrestres, ou aériennes mais basées à terre... Pourtant, malgré tous ces arguments, la 6<sup>e</sup> flotte est toujours présente en Méditerranée; il y a de bonnes raisons à cette présence : d'une part, elle assure la très efficace protection aéro-navale d'Israël; d'autre part, elle peut éventuellement conduire le jeu américain de la canonnière en Méditerranée centrale et orientale (comme elle l'a fait à l'égard de la Libye en mars 1986); elle constitue enfin, dans tous les cas, le meilleur vecteur de la « gesticulation » diplomatico-stratégique des Américains dans la région.

La maintenance de la 6<sup>e</sup> flotte deviendrait rapidement intenable, et la « gesticulation » ne serait sans doute pas aussi efficace, si les Etats-Unis n'avaient conclu des accords d'assistance variés, et d'aide militaire, avec beaucoup des Etats de la région : au nord, la Grèce, la Turquie, l'Espagne et l'Italie ; à l'est, Israël, le Liban et la Jordanie ; au sud, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et l'Arabie Saoudite. Il faut d'ailleurs noter que les trois Etats recevant l'assistance financière américaine la plus importante sont méditerranéens : dans l'ordre décroissant, Israël, l'Egypte et la Turquie...

Au nord, la Turquie héberge des installations d'écoute ultra modernes, d'autant plus importantes pour les Américains qu'ils ont « perdu », après le départ du Chah, les centres d'écoute iraniens. Trois stations fournissent en permanence aux Etats-Unis des informations concernant les essais de missiles stratégiques : Belbasi, à côté d'Ankara, où des sismologues détectent les explosions nucléaires souterraines soviétiques ; Pirinlik, en Anatolie orientale, où deux radars surveillent les mouvements des satellites adverses ; Sinop, sur la mer Noire, centre de renseignement électronique et de détection des déplacements de troupes en U.R.S.S. Ces installations appartiennent à l'Agence de Sécurité américaine chargée de toutes les questions de décryptage, de décodage, de brouillage et de détection des communications. Outre ces centres d'écoute, la Turquie abrite quatorze stations de surveillance et d'alerte aérienne du réseau NADGE et onze stations du réseau ACE HIGH de l'O.T.A.N. Enfin, sur les bords de la Marmara, la station de Karamürsel permet d'identifier tous les navires et sous-marins qui franchissent les détroits, de déterminer leur type d'armement et le nombre de missiles qu'ils transportent, tandis qu'à la base d'Incirlik se trouvent entreposés des missiles à tête nucléaire.

Le gouvernement américain dispose en Grèce, depuis l'accord bilatéral de défense conclu en 1953, de quatre bases principales et d'une douzaine d'installations auxiliaires où sont affectés en permanence 3 500 militaires américains : Hellenikon, près de l'aéroport d'Athènes, est un centre de transport aérien militaire ; Nea Makri, au nord-est d'Athènes, station de télécommunications reliée aux installations d'Espagne et d'Italie, sert à la surveillance des Balkans ; Heraklion, au centre de la Crète, est à la disposition de l'armée de l'air américaine pour la surveillance du Proche-Orient,

de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée orientale : tous les messages radio codés de la région y sont interceptés et transmis à la National Security Agency ; Suda Bay, au nord-ouest de la Crète, est une base navale pouvant accueillir les plus gros navires de la 6<sup>e</sup> Flotte ; elle héberge les appareils de l'aéronavale chargés de surveiller les navires de surface et les sous-marins soviétiques en Méditerranée. Ces bases qui contribuent pour 70 millions de dollars au budget de la Grèce ont fait l'objet d'un nouvel accord en juillet 1983 ; leur utilisation est prolongée pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1984, puis elles devront être évacuées, comme M. Papandréou l'avait promis à ses électeurs en 1981. Mais les nuances stylistiques des documents échangés en 1983 permettent d'entrevoir une issue moins rapide et un retrait beaucoup plus limité. Il est peu probable que les bases américaines en Grèce soient totalement démantelées ; cela ne ferait d'ailleurs qu'accélérer le processus de rapprochement entre les Etats-Unis et la Turquie, tant redouté par la Grèce.

Des accords militaires conclus après la guerre permettent aux Etats-Unis d'utiliser plusieurs dizaines de bases et d'installations en Espagne. Les quatre centres les plus importants se trouvent à Rota (Cadix : base aéronavale ; point d'attache des sous-marins et des porte-avions de la 6<sup>e</sup> Flotte), Torrejon (Madrid : base aérienne ; quartier général de la 16<sup>e</sup> Flotte aérienne américaine), Sanjurjo (Saragosse : base aérienne) et Moron (Séville : base aérienne ; centre des ravitailleurs en vol KC 135, et des bombardiers). Ces quatre bases sont reliées entre elles par un oléoduc de 800 kilomètres ; elles occupent 12 000 militaires américains. Les accords permettant cette présence ont été renouvelés pour cinq ans en 1983 ; mais l'Espagne souhaite qu'en 1988, les activités de la base aérienne de Torrejon, trop proche de Madrid soient réduites.

Enfin, les principales bases américaines se trouvent en Italie : la présence militaire américaine a d'ailleurs été renforcée depuis 1983, puisque 13 000 militaires américains y travaillent désormais. Naples abrite le quartier général des forces alliées du sud de l'Europe : l'O.T.A.N y dispose de bases aériennes, d'installations navales et de polygones de tir de missiles. La base de Lampedusa, à 300 kilomètres des côtes libyennes, contient des installations de surveillance de la navigation dans cette zone stratégique séparant la Médi-

terranée occidentale de sa partie orientale; le centre d'écoutes de l'île permet de surveiller les communications depuis Gibraltar jusqu'à Suez. Au nord-ouest de ce minuscule archipel des Pelagie, dont Lampedusa est l'île la plus importante, l'île de Pantelleria héberge d'importantes installations militaires (dont une base de chasseurs-bombardiers). Par ailleurs, en 1979, le gouvernement italien a opté pour l'installation de 12 « Cruise Missiles » à Comiso (Sicile) : ces missiles, sous contrôle exclusif américain, ont un rayon d'action qui met à leur portée le sud de l'U.R.S.S., mais aussi le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.

Au sud de la Méditerranée, les principaux points d'appui des forces américaines se situent en Egypte, avec la base aérienne du Caire et celle de Qena à 450 kilomètres au sud du Caire (où se trouvent des avions-radars AWACS). Sur la mer Rouge, la base de Ras-Banas a été aménagée pour permettre, en cas de besoin, le séjour d'une division (16 000 hommes) de l'armée américaine.

Les Etats-Unis ont en effet créé pour les régions de la Méditerranée et du Golfe une force d'intervention rapide constituée de troupes stationnées en Amérique du Nord, et destinée à prévenir ou entraver un conflit qui lèserait les intérêts occidentaux. Ils ont besoin de bases locales pour entreposer le matériel nécessaire aux engagements de cette force d'intervention rapide. C'est la raison pour laquelle ils ont tissé en quelques années, de Tanger à Ormuz, un réseau d'accords qui les placent en position prépondérante : des facilités pour le transit d'éventuelles forces et l'utilisation des infrastructures locales ont été accordés par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, Oman, l'Arabie Saoudite, la Somalie et Djibouti. Cependant, des hésitations à consentir à toutes les demandes faites par les Américains sont perceptibles dans les pays arabes, y compris l'Egypte. Ces derniers craignant en effet les réactions de leurs populations : celles-ci ne comprennent pas que l'on fustige le principal soutien militaire d'Israël, que l'on critique le principal ordonnateur des accords de Camp David, et qu'on lui accorde par ailleurs des bases militaires pour la force d'intervention rapide. L'exemple de la haine du peuple iranien contre les Etats-Unis ne doit pas être négligé... D'autre part, le risque n'est pas uniquement intérieur : ce redéploiement peut être perçu comme un encerclement de régimes arabes qui ne partagent pas les vues de Washington, et ame-

ner ainsi une tension assez grave, capable de provoquer un conflit : c'est le cas du Maghreb, où la politique américaine risque d'aviver sérieusement le conflit latent entre le Maroc et l'Algérie. Des missions américaines, civiles et militaires, visitent inlassablement le Maroc; l'objectif des Etats-Unis est clair : satisfaire le Maroc en ce qui concerne les ventes d'armements, mais obtenir en échange les points d'appui nécessaires pour accueillir les éléments de la « force de déploiement rapide » en cas de conflit, singulièrement dans le Golfe. C'est chose faite pour l'U.S. Air Force qui bénéficie de « Transit Facilitées » sur les bases de Kenitra et de Benguerir, et pour l'U.S. Navy à Dakhla (Sahara occidental).

Cet accroissement du potentiel naval, la multiplication des infrastructures américaines, l'intense activité diplomatique nord-américaine dans le Bassin Méditerranéen ont provoqué — duopole oblige — un renforcement de la présence soviétique dans cette zone convoitée.

### *La stratégie soviétique*

Alors que la montée en puissance des Etats-Unis en Méditerranée s'est faite de manière progressive, mais continue, la politique soviétique dans cette zone a été plus hésitante, aléatoire, l'U.R.S.S. alternant la pratique de la force et les négociations diplomatiques jusque dans les années 1950. Depuis lors, ses succès spectaculaires ne doivent pas faire oublier de sévères échecs. Mais la volonté de briser le monopole américain en Méditerranée est intacte...

L'U.R.S.S. a toujours tenté de se faire reconnaître comme puissance riveraine : riveraine de la mer Noire, donc de la Méditerranée. En 1919, malgré les appels à la dénonciation des traités inégaux et à la libération des peuples opprimés, elle préfère privilégier les rapports interétatiques et normaliser ses relations avec l'Iran et la Turquie (deux Etats qui écrasent pourtant, au même moment, les rébellions communistes) : ses intérêts sur les détroits ne sont cependant pas reconnus par la conférence de Lausanne, en 1923. En 1940, alliée de l'Allemagne, le gouvernement de Staline revendique une zone d'influence comprenant l'Irak, l'Iran, la Syrie, la Turquie et les détroits; quatre ans plus tard, allié de la Grande-Bretagne, il réclame à la Turquie des territoires perdus après la Première Guerre mondiale, de-

mande la révision des accords de Montreux, veut participer au partage des colonies italiennes et intervient militairement dans le nord de l'Iran : cette attitude inquiète ses voisins, et l'U.R.S.S. perd le capital de confiance accumulé avant guerre. La création d'Israël, en 1947, lui apparaît comme le moyen de revenir sur la scène méditerranéenne ; Israël, conçu comme un modèle révolutionnaire dans un monde arabe aux structures sociales archaïques, est soutenu par les Soviétiques qui s'aliènent ainsi durablement les pays arabes. Sans bénéfice, puisque l'Etat hébreu choisit le camp occidental. Mais le refus soviétique d'accepter le monopole occidental en Méditerranée, son souci d'apparaître comme une puissance riveraine, subsistent dans les discours et les déclarations officielles. Le 16 avril 1955, le ministre soviétique des Affaires étrangères publie une déclaration constatant que la pénétration américaine dans la région menace la sécurité de l'U.R.S.S. et légitime une contre-présence soviétique : « L'U.R.S.S. ne peut rester indifférente à l'évolution de la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient... L'U.R.S.S. est située à proximité immédiate de ces Etats. » Le 27 septembre 1955, Le Caire et Prague concluent un accord de fournitures d'armes ; quelques semaines plus tard, la Syrie engage à son tour des négociations avec l'U.R.S.S. qui se présente désormais comme un allié objectif du monde arabe en lutte contre Israël et les Etats-Unis. Depuis cette époque, l'engagement soviétique dans la région n'a jamais décliné. Les intérêts du Kremlin sont évidents : d'une part, il souhaite la libre circulation de ses navires ; d'autre part, il recherche les conditions d'une éventuelle expansion territoriale.

Se proclamant puissance méditerranéenne, l'U.R.S.S. prétend à un statut différent de celui des Etats-Unis : selon les Soviétiques, la présence américaine est provocatrice, car étrangère, alors que celle de l'U.R.S.S. relève du droit indiscutable d'une puissance riveraine. Cette affirmation d'appartenance à la Méditerranée justifie la contestation juridique de la convention de Montreux (juillet 1936) sur les conditions de passage par le Bosphore : l'U.R.S.S., très attachée à la libre circulation entre la mer Noire et la Méditerranée, récuse la plupart de ses dispositions. Il est vrai que, avec l'accord tacite des Turcs, l'augmentation des tonnages et les nouvelles techniques d'équipement ont été à l'origine d'une interprétation très libre de certaines stipu-

lations de la convention par les Soviétiques. Selon Moscou, les porte-hélicoptères « Moscou » et « Léninegrad » ne peuvent être considérés comme des porte-aéronefs car ils ne sont pas équipés de catapultes; de même le porte-avions « Kiev » est classé parmi les « croiseurs lance-missiles de lutte anti-marine » car il franchit le Bosphore sans avions sur son pont d'envol... Cette insistance soviétique sur la liberté de circulation s'explique par le fait que la Méditerranée et le canal de Suez sont pour l'U.R.S.S. une voie de communication essentielle. Le maintien d'une présence navale dans l'océan Indien est plus aisée à partir des ports de la mer Noire, alors que Vladivostok est très éloignée. En outre, en cas de crise locale, la possibilité de faire passer les navires soviétiques de la mer Noire et de la Méditerranée dans l'océan Indien accroîtrait la liberté d'action navale des Soviétiques. Cet intérêt évident de l'U.R.S.S. pour le canal de Suez explique d'ailleurs le peu d'enthousiasme manifesté par les Américains à sa réouverture (ce fut l'une des raisons de l'échec, en 1970, de la tentative de règlement partiel du conflit proche-oriental, qui incluait cette réouverture).

L'autre volet de la stratégie soviétique en Méditerranée réside dans le besoin vital d'expansion : gelé à l'ouest, contenu à l'est par la mobilisation chinoise, l'expansionnisme soviétique s'exprime au sud, par la volonté d'accéder aux « mers chaudes », et en premier lieu à la Méditerranée. Cette volonté d'expansion russe, déjà contenue dans « le plan de domination européenne » laissé par Pierre le Grand à ses successeurs et déposé dans les archives du palais de Petershoff (Léninegrad), se traduit par la conquête de territoires situés à proximité des frontières terrestres de la Russie d'où troupes et colons peuvent être facilement acheminés et installés. Les îles lointaines n'ont jamais tenté l'impérialisme russe qui fut terrestre et non naval, impérialisme traditionnel dont on retrouve de nombreux traits dans la poussée soviétique actuelle en Afghanistan et en Iran. Les ministres et stratèges russes qu'ils fussent blancs ou rouges, ont toujours attribué beaucoup d'importance à la zone dénommée « Asie occidentale » recouvrant la Méditerranée, la mer Noire, la mer Caspienne et le Golfe Persique : ce découpage ne correspond à aucune des notions occidentales du Proche-Orient ou du Moyen-Orient, ni même à quelque ensemble géographique, ethnique ou culturel cohérent. Il trace, par contre, admirablement les limites

à l'intérieur desquelles se sont exercées les ambitions russes dans cette partie du monde où subsistent des Etats indépendants (Turquie, Iran) qui sont la partie résiduelle d'anciennes nations dévorées par l'impérialisme russe. Prudent, se développant en cercles concentriques, l'expansionnisme russe n'a touché que des pays situés à son immédiate périphérie. Pendant que les pays d'Europe occidentale faisaient l'acquisition de terres lointaines, la Russie se développait comme une unité territoriale massive. Ce principe de la stratégie permanente de la Russie a été repris par l'U.R.S.S., qui tente de l'appliquer dans la zone méditerranéenne.

Pour mettre en œuvre cette politique, elle a développé une capacité navale susceptible de rivaliser avec celles des nations occidentales. Si l'U.R.S.S. ne disposait en 1945 que d'une force navale côtière sans importance, elle est devenue une puissance navale mondiale majeure et possède aujourd'hui la marine de surface la plus moderne du monde. Sa présence en Méditerranée s'est faite plus forte dans les années 1960 : une vingtaine de navires en 1965, une cinquantaine en 1967, une soixantaine en 1970. La dernière guerre israélo-arabe a accéléré ce mouvement, et l'Eskadra comporte aujourd'hui 200 000 à 300 000 tonnes de bateaux, soit le dixième de la flotte militaire soviétique, réunis autour des porte-avions « Kiev » ou « Léninegrad » : c'est la force navale opérant en dehors des eaux territoriales la plus importante dont dispose l'Union Soviétique. Les comparaisons avec la composition et l'armement de la 6<sup>e</sup> Flotte américaine reflètent la différence des concepts et des objectifs politiques : les Etats-Unis, contrairement à l'Union Soviétique, sont une puissance maritime dépendante des communications maritimes et de la mobilité stratégique ; ils donnent donc de l'importance au contrôle de l'espace maritime et projettent leur puissance par le biais des porte-avions et des forces d'intervention amphibies. L'U.R.S.S., quant à elle, a la volonté de contenir les projections de puissance américaines et d'interdire, si besoin est, toute aide par la mer ; en conséquence, l'Eskadra soviétique n'a que des possibilités limitées d'intervention : peu de porte-avions, importance moindre de l'infanterie de marine et des forces amphibies ; mais elle privilégie, par contre, le rôle des sous-marins.

Cette comparaison avec la marine américaine fait davantage ressortir les faiblesses de l'Eskadra : ses capacités anti-sous-marines sont, selon les spécialistes, inadaptées ; elle ne

dispose pas d'une défense aérienne suffisante; le support logistique est limité; enfin, elle ne bénéficie pas d'infrastructures portuaires sérieuses. Sur ces deux derniers points, cependant, l'U.R.S.S. a accompli d'importants progrès : il est vrai que la Méditerranée ne compte pas parmi ses rivains de régime marxiste. Le seul pays marxiste-léniniste, l'Albanie, s'est retirée du Pacte de Varsovie en 1968 après avoir rompu avec l'Union Soviétique en 1961. Aussi la marine soviétique souffre-t-elle de limitations car elle ne dispose pas de bases fixes en nombre suffisant; depuis son expulsion d'Egypte, elle ne peut compter que sur une dizaine de points de stationnement en Méditerranée, depuis le port visité jusqu'au point d'attache permanent : essentiellement les ports yougoslaves de l'Adriatique pour la maintenance et la réparation des sous-marins; les ports syriens de Tartous et Lattakié, ainsi que les ports algériens et libyens pour le mouillage. Ces limitations ont cependant été surmontées à la suite du développement des techniques de mouillage sur hauts-fonds dans les eaux internationales : l'Eskadra opère ainsi dans le golfe de Tunisie, au nord de la Cyrénaïque, à l'est de la Crète, au sud de Chypre ou au nord de l'Algérie. Elle est ravitaillée en haute mer par des bâtiments logistiques et marchands. Les facilités de ravitaillement pétrolier accordées par Malte aux navires marchands soviétiques en janvier 1981 (location des anciennes citernes souterraines de l'O.T.A.N.) permettent l'approvisionnement en carburant des navires de guerre par des bateaux marchands de façon plus régulière. Enfin, l'U.R.S.S. a construit en Libye une importante base navale disposant d'installations de réparation navale : le port de Al Badriya, à une vingtaine de kilomètres de la frontière égyptienne. Mais l'absence de véritables bases permanentes constitue le principal handicap soviétique.

Plus nombreuse en bâtiments, en temps normal, que la 6<sup>e</sup> Flotte, l'Eskadra lui est inférieure en puissance de feu et en capacité d'action (peu d'aviation embarquée); elle peut toutefois être facilement renforcée depuis la mer Noire, dont la flotte comporte une centaine de bâtiments de combat. Elle est, d'autre part, continuellement soutenue par les navires de la flotte marchande soviétique : leur appui opérationnel n'est pas négligeable puisqu'ils assurent la moitié des ravitaillements en mer, participent aux exercices de la flotte militaire et rendent des services importants dans des

situations d'urgence : ces tâches sont facilitées par une structure de commandement qui est parallèle à celle des forces navales, et par les étroites relations opérationnelles que le ministère de la Marine Marchande entretient avec le ministère de la Défense.

La présence de l'Eskadra accompagne la pénétration diplomatique et idéologique de l'U.R.S.S. dans les pays arabes. Cette dernière tente de nouer d'étroites relations avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, et les incite à rejoindre le camp socialiste par des aides économiques et par une assistance militaire. L'extrême instabilité politique de la plupart de ces pays peut conduire à des revers : les Soviétiques ont été évincés d'Égypte (1976), du Soudan (1977) et de Somalie (1978). Par ailleurs, certaines circonstances peuvent entraver ce processus : l'intervention soviétique en Afghanistan et au Sud-Yémen a aliéné à l'U.R.S.S. beaucoup de sympathies dans le monde arabe, déjà impressionné par son engagement contre les musulmans d'Erythrée aux côtés des Ethiopiens. Néanmoins, malgré ces échecs, le Kremlin a consolidé de fortes positions dans la région : en Irak, pays avec lequel il a signé un traité d'amitié et de coopération en 1972, et qui héberge un corps de conseillers militaires cubains. L'U.R.S.S. maintient son influence dans ce pays grâce à la fourniture de matériel militaire très moderne : dans la guerre qui l'oppose à l'Iran, l'Irak doit au « grand frère » soviétique (mais aussi à la France) les armes sophistiquées qui lui ont permis d'éviter une défaite. L'autre régime baasiste de la région, le régime syrien, a signé un accord de coopération économique et plusieurs contrats de fourniture d'armements avec l'Union Soviétique ; il entretient également plusieurs milliers de conseillers civils et militaires d'U.R.S.S. et d'Allemagne de l'Est. Avec le Sud-Yémen, c'est un traité d'amitié et de coopération, doublé d'un protocole d'aide économique et technique et d'un accord entre le Parti Communiste d'Union Soviétique et le Parti Socialiste du Sud-Yémen, qui a été conclu en 1979 ; Cuba y maintient un détachement de conseillers militaires. Enfin, l'Algérie et la Libye sont liées à l'Union Soviétique par des accords de coopération et de fourniture de matériel ; ces deux pays reçoivent de l'armement soviétique et accueillent plusieurs centaines de conseillers et d'instructeurs soviétiques, cubains, ou est-européens.

Cette progression discontinue, aléatoire, mais obstiné-

ment poursuivie, permet ainsi à l'U.R.S.S. de contourner l'Europe, une Europe dans laquelle elle est tributaire des accords de Yalta et reste bloquée par les capacités de l'O.T.A.N. Elle se heurte cependant à une barrière infranchissable : l'islam. Pas plus que le capitalisme, le communisme ne prend en terre arabe en raison du Coran. Pour les musulmans, l'Union Soviétique ne peut être qu'un allié momentané contre l'impérialisme américain ou européen. Mais il ne peut y avoir de greffe : le Kremlin en a fait l'expérience en Egypte, au Soudan, en Somalie. Du strict point de vue idéologique, il est évidemment difficile à un marxiste de s'expliquer le renouveau de l'islam... La propension des Arabes à utiliser le marxisme comme faire-valoir de leur nationalisme ne doit pas conduire à négliger leur réticence à son égard : car les Arabes sont avant tout tiers-mondistes ; les querelles entre les super-puissances ne les intéressent que s'ils peuvent les utiliser à leur profit. Pour le reste, ces admirateurs du général de Gaulle entendent se tenir à égale distance des deux blocs.

### *Duopole et complicité*

Les flottes américaine et soviétique, fortes chacune d'une quarantaine de navires, se marquent mutuellement en Méditerranée : pendant les guerres israélo-arabes en particulier, elles se sont interdit réciproquement d'intervenir, pour les Etats-Unis en faveur d'Israël, et pour les Soviétiques en faveur des pays arabes. Néanmoins les menaces d'une intervention soviétique en 1967 et 1973 ont joué un rôle important en arrêtant l'avance israélienne et en conduisant au cessez-le-feu. De même, les activités de la marine américaine en 1970 ont contribué à défendre la Jordanie contre ses ennemis. D'autant plus qu'à la différence des Soviétiques qui maintiennent l'Eskadra à un niveau moyen, augmentant son importance pour des exercices ponctuels ou en cas de crise (politique de déploiement flexible), les Américains entretiennent en permanence un niveau de présence qualifié d'optimal (« Steady State Deployment »).

Mais les deux puissances en restent au stade de la gesticulation et de la menace : il importe de rappeler que, mise à part l'attaque contre le territoire libyen en 1986, la dernière intervention de la 6<sup>e</sup> Flotte dans un pays méditerranéen date de 1958. C'était au Liban, et à un moment où le rap-

port des forces profitait aux Etats-Unis. Mais, un an plus tard, la 6<sup>e</sup> Flotte n'est pas allée au secours du roi libyen, pourtant acquis à la cause occidentale... En fait, les flottes des deux super-grands ont aujourd'hui une fonction symbolique : on montre le pavillon pour accompagner les initiatives diplomatiques ou commerciales ; on ne veut pas laisser à l'autre le monopole de la présence dans une région du globe. Leur rôle dissuasif, persuasif, voire coercitif, passe au second plan. Car il est probable qu'à l'instar de la stratégie mondiale, la stratégie méditerranéenne des deux grands consiste en un partage d'influence plus ou moins tacite. Ce n'est pas un hasard si dans cette région conflictuelle, ils ont toujours respecté la règle de la non-participation au même niveau conflictuel : si, à l'occasion d'un conflit donné, l'une des deux grandes puissances adopte le rôle de protagoniste direct, l'autre puissance « décale » au rang de protagoniste indirect, ou même de non-protagoniste non indifférent (par exemple l'Union Soviétique durant le conflit entre les U.S.A. et la Libye en 1986). Cette modération des deux super-puissances dans leurs relations s'est concrétisée par l'adoption de deux conventions dont l'intérêt est manifeste pour la circulation navale en Méditerranée orientale : les protocoles de mai 1972 et de mai 1973 tendent à prévenir les provocations ou collisions entre navires de guerre et avions soviétiques et américains, ainsi que les incidents entre navires de guerre et bâtiments de commerce des deux nationalités.

Cette entente tacite entre les deux grands, qui conduit à laisser d'autres puissances comme la Chine à l'écart, est accentuée du fait de l'envergure qu'ont pris leurs industries d'armement. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique entretiennent respectivement plus de 2 millions et plus de 3,5 millions de soldats et d'officiers ; ces deux Etats contrôlent deux alliances militaires (l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie) : débouchés considérables pour leur industrie d'armement. Cette situation permet la fabrication en série de certains systèmes d'armes, donc l'obtention de prix de revient compétitifs permettant des volumes de ventes supérieurs à ceux des pays de l'Europe occidentale. De plus, du fait des fabrications en grandes séries, les deux grands sont pratiquement seuls à pouvoir répondre aux demandes des pays amis ou alliés se trouvant engagés dans un conflit : il suffit de se rappeler les ponts aériens américain et soviétique au

moment de la guerre d'octobre 1973 au Proche-Orient, ou le pont aérien soviétique au moment de la guerre somalo-éthiopienne de l'Ogaden, pour percevoir l'importance qu'un Etat accorde à la certitude de son ravitaillement en armements en cas de guerre. Cette capacité américaine et soviétique n'est pas égalée par les autres exportateurs : France, Grande-Bretagne ou Allemagne Fédérale. Elle est d'autant plus importante en Méditerranée que c'est la principale zone d'importation : elle absorbe plus de 40 % des ventes d'armes. La liste des douze principaux acheteurs d'armes dans le monde (Arabie Saoudite, Jordanie, Irak, Syrie, Libye, Corée du Sud, Inde, Israël, Vietnam, Maroc, Ethiopie, Iran) comprend neuf pays méditerranéens ou proches de la Méditerranée... L'action politique des deux grands s'en trouve renforcée : car, que ces deux Etats acceptent ou refusent de fournir des armements à un pays méditerranéen, ils ne manquent pas d'influer d'une manière ou d'une autre sur l'attitude de ce pays. C'est ainsi que les pays de la zone peuvent être divisés et classés en pays alliés des Etats-Unis et pays alliés des Soviétiques ; cette espèce de partage du Bassin Méditerranéen n'est d'ailleurs pas irréversible, et tout renversement demeure possible. Ce qui favorise la rivalité américano-soviétique.

On peut en effet s'interroger sur la nature exacte des liens établis entre le fournisseur et le bénéficiaire. Existe-t-il vraiment corrélation entre l'importance de l'aide militaire procurée par une grande puissance et la possibilité pour elle d'influencer de façon déterminante la politique étrangère et intérieure de la nation considérée ? Cette corrélation existe souvent, mais pas toujours ; l'influence peut être limitée dans le temps et en intensité, ou susceptible de modifications profondes... Ainsi en Méditerranée, la situation actuelle favorise une certaine autonomie des « petits » à l'égard des « grands » : le bassin n'est plus la possession d'une seule grande puissance, Grande-Bretagne ou Etats-Unis. La présence de la flotte soviétique fait apparaître un facteur de dissuasion vis-à-vis de la flotte américaine. D'où de nouvelles possibilités d'action pour les puissances riveraines qui n'ont plus à craindre de réaction de la part de l'un ou de l'autre « grand » ; ces derniers se neutralisent réciproquement. Les exemples de cette autonomie plus grande sont nombreux : le retrait temporaire de la Grèce de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord ; la négociation des accords de retrait

des forces britanniques à Malte ; la rupture entre l'Égypte et l'Union Soviétique qui, après lui avoir offert le barrage d'Assouan, lui avait pourtant rééquipé son armée à trois reprises ; la liberté d'action des Israéliens, dans le cadre de leur alliance avec les Américains ; le non-alignement de la Yougoslavie et de l'Algérie... Les « petits » ont pris l'habitude de jouer de la rivalité américano-soviétique pour faire « monter les enchères » ; comme cela se fait dans les autres régions du tiers-monde, la sollicitation de l'un et de l'autre camps afin de contraindre l'un des deux grands à accéder à leurs demandes, est désormais un procédé constant des diplomaties arabes. Ainsi, le « marquage » réciproque des deux principales puissances, chacune d'elles étant à l'affût des erreurs de l'autre, a pour conséquence paradoxale de donner une plus grande liberté politique et diplomatique aux Etats de la région.

Mais c'est une liberté surveillée car la tutelle américano-soviétique subsiste. Dans l'histoire du bassin méditerranéen, l'épisode colonial n'est généralement présenté que comme un moment du passé ; cependant tout montre que la page n'est pas encore tournée. L'habitude a été prise de considérer l'aire méditerranéenne comme une annexe de l'Europe du nord où les grandes puissances font la loi. Dans la lettre, comme dans l'esprit du Traité de l'Atlantique Nord, la Méditerranée reste sous tutelle puisque le théâtre de l'Atlantique Nord s'étend jusqu'à Istanbul. Mais cet impérialisme nordique est surtout signifié par la présence des flottes nucléaires américaine et soviétique qui ont choisi de faire de ce lac le lieu des démonstrations de force. Le silence inquiet, mais résigné, des riverains, ne change rien à cette situation. La Méditerranée n'est plus « Mare Nostrum » ; elle est désormais « Mare Illorum », leur mer : eux qui perpétuent la colonisation en consolidant leur présence à la faveur des conflits locaux, et parce que les belligérants se tournent vers eux pour obtenir crédits, armes et appuis politiques.

## TENSIONS, CRISES ET CONFLITS : LA MER DES TEMPETES

Le fait que les Etats-Unis et l'Union Soviétique pratiquent une stratégie de dissuasion fondée sur la destruction mutuelle assurée, transforme l'équilibre de leurs forces en Méditerranée, comme ailleurs, en un équilibre de menaces. C'est parce qu'ils se trouvent également menacés qu'ils se sont respectivement et tacitement imposés le non-recours aux armes pour traiter leur rivalité. C'est une loi des relations américano-soviétiques, et c'est ce qui structure l'équilibre des forces entre les deux grands. Mais tel n'est pas le cas concernant les autres pays méditerranéens, tout particulièrement les pays de la rive sud, dont les stratégies dépendent des moyens classiques. Le fait que certains pays se disputent des enjeux, et qu'ils aient fait du militaire le moyen de résolution de leurs conflits, donne à la considération de l'équilibre des forces une importance de premier ordre. C'est pour certains la recherche de la suprématie militaire, c'est-à-dire la provocation d'un déséquilibre en leur faveur; c'est pour d'autres la volonté d'accéder à un équilibre des forces de façon à dépasser la situation d'infériorité militaire dans laquelle ils se trouvent et à pouvoir dissuader toute agression. Telle est la caractéristique majeure des stratégies des pays du sud de la Méditerranée : c'est autour de la notion d'équilibre, ou de déséquilibre, des forces que les relations méditerranéennes sont en train de se structurer.

A cet égard, la situation est nettement différente dans le bassin occidental et dans le bassin oriental. La Méditerranée

orientale vit depuis quarante ans au rythme de la guerre engagée par ses voisins arabes contre Israël, et dans une moindre mesure, de la rivalité qui oppose la Grèce à la Turquie. Par contre, la Méditerranée occidentale est relativement préservée, cette région ne connaissant que des tensions entre voisins maghrébins.

Mais partout, à l'ouest et à l'est, au nord et au sud, les progrès des armements sont spectaculaires : durant ces dernières années, les forces armées de trois pays européens (France, Espagne, Italie) ont été réorganisées, en particulier dans la perspective d'une action extérieure, hors du champ de bataille centre européen. D'autre part, dans la majorité des pays méditerranéens, les arsenaux ont été remplacés et renouvelés. L'ancienne génération des surplus militaires des pays développés a été remplacée par des équipements sophistiqués, parfois plus modernes car livrés plus rapidement, que dans les armées des deux blocs. Par ailleurs, les pays du sud tentent de diversifier leurs sources d'approvisionnement pour ne plus dépendre d'un unique fournisseur, surtout s'il s'agit d'une grande puissance : l'Algérie se tourne vers les Etats-Unis, la Jordanie vers l'U.R.S.S. Enfin, chaque pays méditerranéen dispose aujourd'hui d'une industrie nationale d'armement plus ou moins développée : simple infrastructure d'entretien et de réparation des matériels militaires dans certains cas, elle peut consister également dans la fabrication sous licence d'armes étrangères, ou encore dans un ensemble de programmes nationaux parfaitement indépendants. Pour chacun des pays méditerranéens, il s'agit de préserver un équilibre, ou de provoquer un déséquilibre en sa faveur, toute initiative d'un riverain provoquant des réactions en chaîne.

Entraînée par le vertige et la folie de ses enfants, la Méditerranée de la lumière et de la mesure devient progressivement une zone de tempêtes. Albert Camus avait déjà perçu (« L'Exil d'Hélène »), sous la beauté et l'insouciance méridionales, la pérennisation de la tragédie : « La Méditerranée a son tragique solaire qui n'est pas celui des brumes. Certains soirs, sur la mer, au pied des montagnes, la nuit tombe sur la courbe parfaite d'une petite baie et, des eaux silencieuses, monte alors une plénitude angoissée. On peut comprendre en ces lieux que si les gens ont touché au désespoir, c'est toujours à travers la beauté et ce qu'elle a d'oppressant. Dans ce malheur forcé, la tragédie culmine. »

## LES MALAISES DE L'ALLIANCE

L'Alliance Atlantique, née à Washington en 1949, n'a pris en compte à l'origine que la défense contre une attaque frontale des forces soviétiques et de leurs alliés au centre-Europe. D'ailleurs, outre les Etats-Unis, elle comportait des Etats du nord et du centre-ouest de l'Europe, à l'exception de la France et de l'Italie. Avec l'entrée de la Grèce et de la Turquie en 1951 (protocole de Londres), l'Alliance s'est véritablement posé la question de l'Europe méditerranéenne et de sa défense. Le concept élaboré par l'O.T.A.N., il y a plus de vingt ans, vise à maintenir ouverte la Méditerranée, rocade sud de l'Europe pour ses approvisionnements, et à protéger les pays du flanc sud de l'Alliance. Cette tâche est confiée à la 6<sup>e</sup> Flotte américaine, ainsi qu'aux marines alliées : les bâtiments grecs et turcs étant pour la plupart assez anciens et l'Espagne ne déployant qu'une faible partie de ses forces sur la façade méditerranéenne, il s'agit essentiellement de la marine italienne qui comprend plus de vingt bâtiments de combat, dont un porte-aéronefs (le « Garibaldi »), trois croiseurs et quatre destroyers équipés de missiles.

Depuis le 10 mars 1966, la France, qui possède une façade méditerranéenne de 750 kilomètres, ne fait plus partie de l'organisation militaire intégrée, tout en restant membre de l'Alliance Atlantique. Le commandement français de la Méditerranée à Toulon a ainsi perdu le commandement subordonné de la Méditerranée occidentale (COMEDOC), et l'escadre française de Méditerranée n'est plus réservée pour affectation à l'O.T.A.N. Néanmoins, la politique d'indépendance nationale menée par le général de Gaulle a été progressivement atténuée par ses successeurs, et la France pratique depuis 1970 une « politique de réinsertion » : participation aux agences civiles de l'Organisation ; concertation avec les partenaires de l'Alliance ; coopération avec le commandement du sud-Europe à Naples ; présence des bâtiments français et des avions de patrouille maritime lors des exercices navals ; échanges d'officiers de liaison entre Naples et Toulon... Si bien qu'aujourd'hui, ses partenaires

estiment que toute discussion sur un éventuel retour de la France dans l'Organisation est inutile car la coopération est très satisfaisante. Ce rapprochement de la France est d'autant plus apprécié qu'elle est la principale puissance en Méditerranée occidentale; en marge de sa force de frappe nucléaire, elle possède des ressources navales qui dépassent celles de tous les pays voisins. L'escadre de la Méditerranée a d'ailleurs été renforcée dans la décennie 1970 par la réaffectation des porte-avions au détriment de l'escadre de l'Atlantique; le commandement en chef pour le Méditerranée dispose de 150 000 tonnes de bâtiments, soit la moitié de la flotte militaire française : les forces de surface comptent une quinzaine d'unités (2 porte-avions, 3 bâtiments lance-missiles, un dizaine de bâtiments d'escorte) auxquelles s'ajoutent des bâtiments amphibies, des unités de soutien logistique, des dragueurs et des chasseurs de mines; plus de 40 aéronefs embarqués sur porte-avions et deux flottilles d'appareils de patrouille maritime composent les moyens aériens; enfin l'escadrille des sous-marins de la Méditerranée met en œuvre une douzaine de sous-marins d'attaque, dont 2 à propulsion nucléaire. En ce qui concerne les ressources aériennes françaises, elles sont largement supérieures à celles de la flotte aérienne la plus puissante en Afrique du Nord : la libyenne. La détermination française de maintenir son influence en Méditerranée occidentale transparaît dans ses initiatives diplomatiques et militaires : présence au Tchad, « gesticulation » de navires de guerre au large de la Tunisie en 1980, après les incidents de Gafsa... Troisième puissance nucléaire, la France équipe ses porte-avions de têtes nucléaires tactiques, ce qui confirme sa préoccupation constante : éviter un encerclement par le sud; et ne pas laisser se développer une stratégie indirecte qui porterait atteinte à ses intérêts vitaux (par exemple en coupant le trafic maritime en Méditerranée).

La principale difficulté que rencontre l'O.T.A.N. sur le plan militaire réside dans la configuration géographique de la Méditerranée. Cette région ne constitue pas un ensemble géographique cohérent, et ne peut donc faire l'objet d'une stratégie unique. Le commandant en chef des forces alliées en Europe du sud doit se préparer à mener une guerre sur trois théâtres d'opérations distincts : l'Italie du nord, la Grèce du nord, la Turquie orientale (ainsi que sur un front maritime autonome : la Méditerranée!). La distance qui

sépare les trois théâtres d'opération exclut un soutien mutuel des infanteries alliées, donnant ainsi la possibilité au Pacte de Varsovie de concentrer son effort sur un seul de ces trois fronts. D'autre part, sur les trois Etats engagés, seule l'Italie possède des capacités militaires comparables à celles des Etats européens du front central ; la Grèce et la Turquie qui sont sur-exposées paraissent sous-protégées : dix divisions au total, mais une faible mécanisation de l'infanterie, peu d'armes antichars, pas d'infrastructure logistique efficace, aucune protection contre les armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques, des lacunes dans la défense antiaérienne... Il est heureux qu'elles ne soient pas au contact direct de l'armée soviétique, sauf dans le nord-est de la Turquie. Pour remédier à cette situation deux dispositifs ont été imaginés : la Force Alliée Mobile (F.A.M.) créée il y a 25 ans, force terrestre et aérienne multinationale, pourrait être déployée sur le flanc sud de l'O.T.A.N. Mais elle n'aurait qu'un rôle dissuasif à l'égard de l'U.R.S.S., son déploiement étant pour cette dernière un signal par lequel l'Alliance signifierait qu'elle ne tolérerait aucune avancée supplémentaire. Plus récemment, en décembre 1982, le comité de planification de la défense de l'Organisation a adopté un « plan de renforcement rapide » qui consisterait à déployer, dès le début d'un éventuel conflit, plus de 700 avions américains dans la région ; mais on craint qu'une telle opération ne nécessite quelques semaines : un délai qui, compte tenu de la vulnérabilité du territoire, serait beaucoup trop long...

Cependant, les principaux problèmes rencontrés pour la défense de l'Europe du sud sont moins d'ordre militaire que politiques et psychologiques. Comme dans les pays de l'Europe du nord, mais à un degré supérieur, l'esprit de défense décline dans l'opinion publique grecque, italienne et espagnole. Les causes en sont diverses : remise en question des valeurs traditionnelles de liberté, de patriotisme et de démocratie ; moindre perception des menaces en temps de paix ; confort procuré par la société de consommation et « l'Etat providence »... Ce déclin de l'esprit de défense s'alimente également à la sécurité procurée par le parapluie nucléaire américain. Mais les discussions et l'indécision persistent sur la certitude de l'engagement militaire américain pour défendre les alliés : l'affaire du « troc », après la crise de Cuba en octobre 1962, des missiles améri-

cains d'Anatolie contre les missiles soviétiques de Cuba, a fait comprendre aux Turcs, et aux autres alliés, qu'en période de crise, les Américains placent toujours leurs intérêts nationaux au-dessus des intérêts européens. Et les Européens, qui préfèrent demeurer sous la protection américaine, ne sont pas sûrs de l'automaticité et de l'efficacité de cette protection. C'est ce qui explique la renaissance, toute relative, de l'Union de l'Europe Occidentale depuis 1975 : l'U.E.O. est la seule organisation exclusivement européenne à compétence militaire et stratégique. Elle est intervenue récemment à plusieurs reprises pour recommander le rapprochement des conceptions politiques et stratégiques qui fondent la défense des différents pays de l'Europe du sud.

La divergence de ces conceptions politiques et stratégiques au sein de l'Alliance, l'écart psychologique grandissant entre les Etats-Unis et les pays européens, ont été manifestes au moment du raid américain contre la Libye en avril 1986 : les réactions des gouvernements des pays membres de l'O.T.A.N. ont été très partagées, allant de l'approbation sans réserves de la Grande-Bretagne aux regrets plus ou moins fermes des autres ; le parlement européen a condamné l'agression ; de violentes manifestations hostiles ont eu lieu à Rome et à Athènes ; enfin, il faut rappeler que la France et l'Espagne ont refusé le survol de leur territoire aux F 111 américains venus de Grande-Bretagne.

Sans que l'on puisse parler de crise, l'Alliance souffre de malaises. Chacun de ses membres y contribue : malaise de l'Espagne qui cherche à déterminer sa place et son rôle dans l'O.T.A.N., et qui reste inflexible sur la récupération de Gibraltar ; malaise de l'Italie, sensibilisée par le problème yougoslave et tout entière tournée vers la mer Adriatique, persuadée qu'une déstabilisation est toujours possible dans cette zone ; malaise et hostilité entre les Grecs et les Turcs, la question de Chypre et le statut de la mer Egée suscitant des deux côtés la même intransigeance.

### *L'Espagne, Gibraltar et l'O.T.A.N.*

La question de Gibraltar est une survivance de la politique impérialiste menée par la Grande-Bretagne en Méditerranée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle : la seule survivance, avec les bases britanniques de Chypre, depuis le retrait des forces anglai-

ses de Malte. « Verrou militaire », commandant un des points de passage maritimes essentiels en Méditerranée, que certains vont jusqu'à comparer à Suez, Malte a été longtemps utilisé par les Anglais, puis par les alliés durant la deuxième guerre. L'accord conclu entre la République de Malte et la Grande-Bretagne le 26 mars 1972, qui lui permettait de baser ses forces aériennes et navales et celles de l'O.T.A.N., n'ayant pas été reconduit, la Grande-Bretagne s'est retirée en 1979. Malte s'engageait en échange à observer un statut de neutralité, garanti par les Italiens, cet engagement diplomatique étant accompagné d'une aide financière substantielle. Le gouvernement maltais a cependant loué les citernes souterraines aménagées par l'O.T.A.N. (300 000 barils de pétrole) à la flotte marchande soviétique en 1981... Le rocher de Gibraltar dispose d'installations navales et d'un aéroport. Il abrite le Gibraltar Mediterranean Command : le GIBMED Command est responsable de la zone maritime du détroit ; il est placé sous l'autorité du Southern Europe Allied Force Command (AFSOUTH) et entretient des relations étroites avec l'Iberian Atlantic Command (IBERLANT) du Portugal. Gibraltar est occupé depuis 1704 par la Grande-Bretagne ; le traité d'Utrecht conclu en 1713 laissait l'usage du rocher à l'Angleterre, mais l'Espagne en conservait la souveraineté. Depuis lors, malgré les demandes réitérées de l'Espagne, les Anglais refusent de l'abandonner : ils ne peuvent cependant pas s'appuyer sur le droit de conquête, puisqu'ils n'étaient pas en guerre avec l'Espagne mais contre la France lorsqu'ils ont occupé le rocher ; ils ne peuvent pas davantage prétendre que les droits de l'Espagne sont prescrits par le temps puisque cette dernière n'a cessé de revendiquer et de protester depuis plus de deux siècles et demi. Aussi, à partir de 1950, la Grande-Bretagne amorce-t-elle un processus tentant de constituer Gibraltar en Etat : un processus qui aboutit au référendum de 1967 par lequel 96 % du corps électoral déclare souhaiter le maintien de Gibraltar dans son statut actuel. Afin de protester contre cette initiative, et le refus britannique de négocier, le général Franco décide en 1969 la fermeture du poste-frontière de La Linea. Sa réouverture en avril 1982 constitue un geste de bonne volonté de Madrid qui met un terme à une situation absurde puisque les deux pays sont amis, et désormais alliés au sein de l'O.T.A.N. La situation n'est pas éclaircie pour autant : entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, il n'y a

pas vraiment un dialogue, mais la poursuite de deux monologues parallèles ; or deux monologues ne font pas un dialogue. Pour l'Espagne, il est clair que Gibraltar fait partie de son territoire et relève de sa souveraineté : la seule solution est la restauration de cette souveraineté. L'attitude de la Grande-Bretagne est moins claire, mais tout aussi déterminée : elle tire argument de la position adoptée par la population de Gibraltar en 1967, pour en conclure que les habitants du rocher n'auraient aucune affinité avec l'Espagne... Le dialogue n'est pas près de s'engager ; malgré la recommandation du Comité Permanent des Nations-Unies (comité des 24) invitant le 5 novembre 1964 la Grande-Bretagne à entrer en pourparlers avec l'Espagne pour trouver une solution négociée, malgré la résolution 2070 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16 décembre 1965 demandant à la Grande-Bretagne de décoloniser Gibraltar dans le cadre de négociations avec l'Espagne, malgré la résolution du 19 décembre 1967 dans laquelle l'Assemblée Générale tient pour nul et non avenu le référendum organisé par l'Angleterre et lui enjoint d'engager des négociations, les Anglais persistent à refuser la remise en cause du statu quo.

La situation n'est pas simple puisque, en devenant le seizième membre de l'O.T.A.N., l'Espagne adhère à un pacte militaire dont un associé, les Etats-Unis, possède quatre bases sur son sol, et un autre associé, la Grande-Bretagne, occupe un territoire, Gibraltar, que la diplomatie espagnole revendique depuis longtemps. Mais la situation se complique davantage lorsque, dans le même temps, l'Espagne s'obstine à conserver les restes d'un empire colonial en Afrique du Nord ; les Espagnols sont en effet présents au Maroc en cinq points : Ceuta (depuis 1945), Melilla (1947), Penons de Velez de la Gomera et d'Alhucemas, îlots des Chafarines (1508). Les Marocains ont rapidement établi un lien entre les deux situations, faisant valoir que si Madrid récupérerait le rocher, il serait inconcevable que les Espagnols conservent les enclaves en territoire marocain, de l'autre côté du détroit. Or en Espagne, si pendant les premières années de la transition, des voix discordantes se sont faites entendre au sujet de l'avenir de Ceuta et de Melilla, il semble bien que depuis l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1982, le consensus soit total sur l'hispanité des enclaves, dans la classe politique comme au sein de la population. Cette

question demeure même très sensible, comme en témoigne la réaction émotionnelle qu'a suscitée en Espagne la signature au mois d'août 1984 à Oujda du traité d'union entre le Maroc et la Libye, ou bien les attaques violentes de la presse espagnole contre le roi Hassan II après qu'il ait rappelé en 1985 sa position sur le problème. Au niveau militaire, les conséquences pour l'Espagne sont multiples : en premier lieu elle est obligée de maintenir un dispositif militaire important dans la région, dont l'objectif avoué est d'assurer la défense des enclaves par la dissuasion ou par l'intervention. Il faut rappeler que depuis 1982, l'Espagne s'est dotée de systèmes de défense anti-aériens par missiles, tous déployés sur le flanc sud, et dont l'une des priorités est de protéger l'Espagne d'une attaque aérienne marocaine. Mais l'existence de ce contentieux a des conséquences beaucoup plus graves car il fixe des limites à une éventuelle coopération militaire entre les deux pays qui jouissent d'une situation géographique privilégiée pour assurer le contrôle du détroit de Gibraltar. Certes, les relations avec le Maroc ont été récemment améliorées, des différends ont été aplanis (notamment la question de la pêche sur le banc saharien), des manœuvres conjointes ont même été organisées entre les deux marines, ainsi qu'entre les aviations. Mais l'épine des enclaves paraît quelquefois bien douloureuse aux Marocains, tout comme celle de Gibraltar énerve régulièrement l'opinion publique espagnole. Cette situation enchevêtrée ne pourra se régler que par étapes, avec beaucoup de patience de part et d'autre.

C'est une curiosité historique que le régime franquiste, farouchement anticommuniste, ne se soit jamais intégré directement à l'O.T.A.N., pourtant dirigée contre la menace soviétique. Mais l'Espagne ne faisait pas partie du camp des vainqueurs en 1945, son neutralisme ambigu pendant la guerre et le caractère autoritaire de son régime lui aliénant la plupart des Etats européens. Les Américains obtenaient cependant en 1953 (pacte de Madrid), la location de quatre bases sur la péninsule : ce traité libéral a été régulièrement renouvelé, non sans mal car les Espagnols tentent à chaque négociation de tirer quelques avantages de cet abandon de souveraineté. Avec la mort de Franco et la démocratisation, plus rien ne s'opposait à l'entrée dans l'O.T.A.N. : ce fut chose faite en 1982 grâce à l'approbation de la majorité centriste et de droite au Parlement. Mais cette décision parut

compromise quelques mois plus tard avec la victoire du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol aux élections législatives : le programme socialiste promettait en effet le retrait de l'O.T.A.N. et la fermeture des bases américaines. Cependant la position des dirigeants socialistes évoluait peu à peu : Felipe Gonzalez se fixait pour objectif l'adhésion de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne et annonçait un référendum de consultation sur l'O.T.A.N., référendum toujours repoussé dans le temps. Enfin, en juillet 1985, le Premier ministre revenait sur ses promesses et se prononçait pour un maintien dans l'Organisation : la victoire du oui ne semblait pas acquise pour autant car l'opinion espagnole, longtemps isolée sous Franco, n'est pas consciente des menaces militaires pesant sur l'Europe. D'ailleurs, pendant la campagne de février-mars 1986, le P.S.O.E. se gardait de mettre en avant des arguments de défense, mais insistait sur les avantages économiques que tire l'Espagne de sa participation à l'O.T.A.N. : les trois quarts des exportations espagnoles vont vers les pays de l'Alliance ; ceux-ci assurent 70 % des investissements étrangers dans le pays. De plus, promesse était faite de ne pas permettre l'intégration de l'armée espagnole au commandement militaire de l'Alliance (comme la France), de ne pas autoriser le stockage d'armes nucléaires dans le pays, et enfin de réduire progressivement la présence militaire américaine. Le 12 mars 1986, à l'issue de ce chassé-croisé, 52 % des votants approuvaient la participation de l'Espagne à l'O.T.A.N. Délaissant les tentations tiers-mondistes, l'Espagne retrouve donc le chemin de l'Europe : elle apporte ses 320 000 hommes, 1 000 chars, 200 avions de chasse, 12 destroyers et sous-marins ; elle offre surtout une position géographique admirable avec l'axe Baléares-Gibraltar-Canaries : atlantique, européenne et méditerranéenne. Une position essentielle de surveillance et de défense de la Méditerranée garantissant les libertés d'approvisionnement du flanc sud de l'O.T.A.N. et de circulation dans la zone. Mais l'Espagne tient à voir précisé davantage son rôle dans l'alliance.

La définition précise du rôle de l'Espagne dans l'Alliance Atlantique pose la question du redécoupage des zones O.T.A.N. Pour les Espagnols, il s'agit d'obtenir des responsabilités dans le détroit avec un débouché sur l'Atlantique, que la doctrine stratégique espagnole définit par le triangle Açores-Cadix-Canaries. Par sa délimitation, cette zone em-

piète sur la zone ibéro-atlantique IBERLANT, actuellement placée sous le commandement d'un amiral portugais dont le quartier général se situe à Oeiras (Portugal). L'IBERLANT, subordonné au Supreme Allied Commander Atlantic (SACLANT), dispose d'une antenne à Fuchal, dans les îles Madère : il est responsable de la zone maritime allant du nord du Portugal au tropique du Cancer, et à l'ouest, des côtes portugaises jusqu'à 500 milles dans l'Atlantique. Le Portugal, lié aux Etats-Unis par des accords bilatéraux réglementant l'utilisation des facilités navales et aériennes des Açores par les forces américaines, se montre préoccupé par cette volonté espagnole d'intervenir dans la région : une préoccupation qui n'est pas dénuée de fondement quand on étudie la situation de ces deux pays. Dans la péninsule, face au « petit » Portugal coincé sur la frange littorale atlantique, aux prises avec d'énormes difficultés financières et économiques (temporairement aggravées par l'entrée du pays dans la C.E.E.), l'Espagne fait figure de géant économique, démographique et militaire. De nombreux observateurs portugais dénoncent le risque d'ibérisation de la péninsule, c'est-à-dire la tendance à l'assimilation et à l'osmose au profit de l'Espagne. Le Portugal, aujourd'hui totalement dépourvu de ses possessions outre-mer, est lui aussi à la recherche d'une redéfinition de son rôle dans le cadre euro-atlantique. Cet axe de sa politique extérieure lui paraît prioritaire, et cela conditionne ses rapports avec l'Espagne. Dans le domaine de la défense, le Portugal a défini sa stratégie en fonction de sa projection atlantique, et exclut une éventuelle projection vers les territoires terrestres de la péninsule. Il se plaît d'ailleurs à rappeler que le commandement O.T.A.N. placé sous sa responsabilité (IBERLANT) dépend du Commandement Allié de l'Atlantique qui couvre les zones maritimes, et non pas du Commandement Allié en Europe (SACEUR) qui a compétence pour les territoires continentaux européens.

La volonté de l'Espagne d'affirmer sa vocation atlantique va donc à l'encontre des prétentions portugaises dans la même région. Le rôle qu'elle se fixe est ambitieux. D'une part, elle entend assurer la liberté de circulation dans cette zone vitale, au point de jonction des routes méditerranéennes et atlantiques : routes maritimes, dont la sécurité serait assurée grâce aux ports espagnols de l'Atlantique (Galice) et de la Méditerranée, ainsi qu'aux bases et points d'appui ;

mais aussi routes aériennes, permettant de contourner un éventuel théâtre d'opérations au nord de l'Europe. Or cette possibilité de canaliser sur des voies sûres et transatlantiques le trafic entre les continents européen et nord-américain en cas de graves risques maritimes dans l'Atlantique nord, intéresse depuis longtemps les dirigeants de l'O.T.A.N. : à cet égard, l'Espagne a touché un point sensible. D'autre part, outre ce rôle de gendarme dans la région, l'Espagne peut bloquer toute tentative soviétique d'intervenir dans l'Atlantique : la péninsule ibérique et le Maroc forment un écran empêchant une projection de puissance soviétique à travers la Méditerranée ; les îles Canaries et Madère peuvent constituer de minuscules mais efficaces plates-formes de contre-attaque en cas de projection de puissance à travers le couloir saharien. Les îles Canaries sont d'ailleurs dans la zone la plus proche des limites méridionales d'intervention de l'O.T.A.N. ; elles contribuent ainsi à faire sentir son éventuelle influence stratégique à des centaines de kilomètres au sud du tropique du Cancer. Naturellement, ces considérations purement géostratégiques sont dépourvues de signification propre tant qu'elles ne sont pas appuyées par l'existence d'une puissance militaire réelle. En d'autres termes, compte tenu de l'ampleur des espaces ainsi délimités, la principale contrainte qui s'impose à l'Espagne réside dans la capacité de ses forces armées à assurer le contrôle et la sécurité effectifs de la zone. Pour l'instant cela semble impossible. Mais l'Espagne s'affirme disposée à accomplir les efforts nécessaires pour remplir ce rôle. Elle entend se donner les moyens de ses ambitions.

### *Les remous de l'Adriatique*

Sa position géographique fait de l'Italie un pays charnière en Méditerranée. Membre de l'O.T.A.N., elle abrite le Quartier Général des Forces Alliées du Sud Europe (à Naples). Mais des contraintes politiques (instabilité gouvernementale chronique, opposition pacifiste, puissance du Parti Communiste Italien) et des constantes diplomatiques (elle est traditionnellement tournée vers l'Adriatique, c'est-à-dire la Yougoslavie et l'Albanie ; elle manifeste de la bienveillance à l'égard de la Libye et de l'Ethiopie pour des raisons historiques) expliquent sa retenue sur le plan diplo-

matique. La politique de défense fait l'objet d'un consensus, même au sein des forces de gauche, mais la définition des choix stratégiques a récemment fait l'objet d'une inflexion significative. Le Livre Blanc définissant ces choix, publié en 1977, ne laissait aucune place à la défense autonome de l'Italie : la menace était désignée comme venant uniquement des forces du Pacte de Varsovie ; en conséquence toute la politique de défense italienne était intégrée dans les paramètres définis par l'O.T.A.N. L'évolution réside dans la prise en compte, vers 1980, d'éventuelles menaces venant du sud de la Méditerranée. Le Livre Blanc sur la défense de 1985 en tire les conséquences, puisqu'il énumère cinq menaces, dont deux ne sont pas couvertes par le dispositif intégré : menace aéroterrestre au nord-est ; menace aérienne ; menace pesant sur les pays de l'Alliance ; mais aussi : menaces portant sur le reste du territoire national ; menace pesant sur le sud et les lignes de communication en Méditerranée. Le Livre Blanc trace ensuite les grandes lignes d'une politique qui ne serait plus seulement défensive contre le danger venu du nord-est, mais qui deviendrait plus active, impliquant une présence renforcée de l'Italie en Méditerranée. Des moyens supplémentaires ont été accordés aux forces armées italiennes ; de 1982 à 1986, le doublement du budget italien de la Défense a bénéficié avant tout aux unités d'intervention rapide et à la flotte de guerre : outre le « Garibaldi », conçu comme porte-hélicoptères mais transformé pour recevoir des chasseurs-bombardiers « Sea Harrier », la marine italienne va disposer d'unités ultra-modernes parmi lesquelles deux destroyers, deux sous-marins et cinq frégates ; par ailleurs l'Italie négocie l'acquisition de nouveaux modèles d'avions, de missiles et d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine. Cependant, l'Italie reste également attentive à l'évolution de la situation en Yougoslavie et en Albanie : les Italiens pensent que l'Adriatique pourrait devenir une mer agitée...

Depuis 1980, la Yougoslavie continue de vivre dans l'ombre de Tito. Celui-ci a laissé un Etat non-aligné et farouchement indépendant, géré selon le système d'« autogestion socialiste », mais aussi un taux d'inflation de 40 %, un million de chômeurs, et des tensions entre nationalités qui n'ont pas cessé de s'exacerber ; grèves et mouvements de mécontentement se sont accrus. Jamais la Yougoslavie n'a été aussi vulnérable qu'aujourd'hui sur le plan intérieur et si

mal préparée à résister aux tentatives de subjuguer sa volonté d'indépendance.

Seul Etat européen dont l'orientation politique à long terme n'a pas fait l'objet d'un accord tacite entre Américains et Soviétiques, la Yougoslavie mène une politique de non-alignement et d'équilibre entre l'est et l'ouest : les dirigeants soviétiques refusent cependant de la tenir pour définitive et, singulièrement depuis la mort de Tito, demandent aux Yougoslaves d'intégrer le C.O.M.E.C.O.N., d'ouvrir plus largement leurs ports à la marine de guerre soviétique, et de coordonner leurs politiques étrangères. Jusqu'à présent, les Yougoslaves ont résisté ; mais en cas d'agression, auraient-ils les moyens de se défendre ? Leur doctrine de « guerre de défense générale du pays », doctrine militaire officielle depuis 1969, prétend apporter une réponse positive : elle est fondée sur l'idée que les blocs militaires, O.T.A.N. et Pacte de Varsovie, sont une menace pour la paix mondiale et pour la sécurité de la Yougoslavie. La doctrine ne détermine pas à l'avance les ennemis ni les alliés militaires éventuels de la Yougoslavie, tout en n'excluant personne a priori de l'une de ces catégories : les Yougoslaves doivent s'attendre à une attaque éventuelle venant de n'importe quel côté... La défense repose sur le peuple en armes, selon les principes d'autodéfense et d'autoprotection : l'autodéfense à l'égard de la menace extérieure, vraisemblablement militaire, repose sur l'engagement de tous les moyens humains et matériels sur tout le territoire jusqu'à la victoire finale ; l'autoprotection vise les menaces intérieures, de déstabilisation ou de remise en cause des acquis de la révolution, et recouvre des tâches de police. Au plan des structures, le parti est le responsable suprême de la défense, par l'intermédiaire des « Comités pour la Défense » créés sur les lieux de travail et de résidence, à tous les niveaux (de l'entreprise à la fédération). C'est lui qui dirige l'armée régulière et la Défense Territoriale : l'armée régulière est le fer de lance du système de défense ; elle reçoit le premier choc de l'adversaire et le contient pour permettre à la Défense Territoriale de s'organiser. Cette dernière fonctionne dans chaque république (bien que depuis 1980, il existe un organe fédéral de coordination) à l'échelon professionnel (entreprises) et territorial (communes) : elle est maintenue opérationnelle par l'organisation d'exercices réguliers. Cependant, la capacité dissuasive de ce système populaire est gravement obérée

par les difficultés économiques actuelles et les querelles incessantes entre nationalités.

La Yougoslavie a connu un taux de croissance industrielle rapide, mais la crise mondiale l'a beaucoup affectée, provoquant le déficit de sa balance commerciale et l'aggravation de l'inflation. Les relations commerciales avec les pays de l'Est sont importantes puisque le C.O.M.E.C.O.N. absorbe 40 % de ses exportations et fournit 30 % de ses importations ; à elle seule, l'Union Soviétique lui vend 50 % de ses besoins en pétrole. Le pays est donc économiquement dépendant de l'Est. Dans le même temps, il est aussi financièrement dépendant de l'Ouest, en particulier des Etats-Unis : c'est grâce à l'aide occidentale que la Yougoslavie a pu relancer dans les années 1960 le processus d'industrialisation, processus accéléré par la décision de maintenir les prix alimentaires très bas afin que la masse des paysans soit le plus vite possible poussée vers les villes, fournissant aussi une main-d'œuvre abondante, peu exigeante et bon marché. Mais à mesure que la dette à l'égard de l'Occident s'accroissait, il eût fallu réduire les programmes de développement : le refus persistant de Tito, jusqu'à sa mort, produit ses effets aujourd'hui. De 1980 à 1985, le niveau de vie dans les villes a chuté de 40 %, le dinar yougoslave a perdu les 9/10 de sa valeur, le chômage s'est accru, et le cinquième de la population dépend aujourd'hui des revenus des Yougoslaves travaillant dans le monde capitaliste.

La récession touche inégalement les différentes régions, aggravant les disputes entre nationalités. La Fédération Yougoslave est en effet très hétérogène, faisant coexister Serbes, Croates, Slovènes, Albanais et Macédoniens ; Orthodoxes, Catholiques et Musulmans ; dans six républiques et deux provinces autonomes... Le pouvoir reflète cette hétérogénéité, l'appareil du parti étant divisé entre Serbes et Slovènes... A étudier cette création contre-nature, l'observateur a l'impression qu'elle est toujours à la limite de l'éclatement. Les haines accumulées entre nationalités leur font chercher à l'extérieur appui et assistance, ce qui provoque de perpétuels conflits entre l'Etat yougoslave et ses voisins : conflit avec la Grèce et la Bulgarie au sujet de la population de Macédoine ; conflit avec la Hongrie en raison de la présence d'une minorité hongroise en Voïvodine ; conflit avec l'Albanie concernant la province autonome de Kosovo où la population, albanaise dans sa grande majorité (80 %),

réclame le statut de république fédérée. En mars 1981, les revendications des étudiants ont enflammé la région, provoquant une réaction policière et militaire violente : plusieurs dizaines de morts, des milliers d'arrestations et de condamnations. Aujourd'hui encore, la Yougoslavie y entretient plus du tiers de son armée et des milliers de miliciens. Mais au Kosovo comme ailleurs, l'idée de « nation yougoslave » reste étrangère aux mentalités. Pour résister aux forces centripètes, le Pouvoir se renforce : un renforcement qui prend la forme d'une militarisation. L'armée, théoriquement contrôlée par le parti, devient prépondérante dans les instances dirigeantes de la Ligue des Communistes (24 généraux siègent au Comité Central). Elle a acquis une grande autonomie au sein de l'Etat depuis la loi relative à la Défense Nationale (1981) : c'est désormais un Conseil Militaire qui dirige les forces armées, la défense populaire, la police et la Sécurité d'Etat. La concentration dans les mains de l'armée de compétences autrefois réparties entre des instances politiques a été justifiée par la nécessité de coordonner la défense en temps de paix comme en temps de guerre. La présidence de l'Etat, collective, ne conserve plus que le titre constitutionnel de Commandant en Chef, et nomme les généraux sur proposition du ministre de la Défense (et non plus de l'Assemblée). Quant au Conseil de Défense Nationale (6 généraux sur 11 membres) il est ravalé au rang d'instance de préparation du budget militaire.

La militarisation du régime augmente le danger de soviétisation. L'appareil militaire et policier est en effet tenu par les Serbes, partisans de l'alliance avec Moscou (alors que les Slovènes prônent le pluralisme autogestionnaire et le non-alignement). La coopération militaire entre Belgrade et Moscou est devenue étroite : les équipements militaires sont soviétiques, ou fabriqués sous licence soviétique (la Yougoslavie fait partie, de façon inattendue, des dix principaux pays expéditeurs d'armes, essentiellement à destination du tiers-monde : les ventes d'armes représentent le quart de ses exportations); les rencontres et échanges d'officiers se font plus fréquents; les avions-cargos soviétiques transportant des équipements vers la Syrie et le Proche-Orient sont autorisés à survoler le territoire; les navires soviétiques se ravitaillent dans les ports de l'Adriatique... Sur le plan diplomatique, les Soviétiques soulignent à l'envi

les convergences de la politique yougoslave « non-alignée » avec leurs thèses : dénonciation de l'impérialisme et du colonialisme; soutien apporté aux mouvements révolutionnaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique; approbation du processus de normalisation en Pologne; critique de l'adhésion espagnole à l'O.T.A.N. et à la C.E.E.; soutien politique et militaire des Palestiniens et refus d'entretenir des relations diplomatiques avec Israël; relations privilégiées avec la Libye et la Syrie... Autant d'éléments révélateurs d'une « dérive » qui inquiète naturellement les pays de l'O.T.A.N., et au premier chef l'Italie.

La polémique autour de la situation faite à la population du Kosovo n'empêche pas la Yougoslavie de rester le premier partenaire commercial de l'Albanie. Les dirigeants albanais considèrent les Yougoslaves, malgré des divergences idéologiques insurmontables, comme des « alliés objectifs ». Tirana et Belgrade sont attachés à l'indépendance nationale et refusent la politique des blocs. Enver Hodja a toujours réclamé le départ des flottes des puissances étrangères à la Méditerranée, et affirmé sa volonté de s'opposer à toute politique hégémonique dans la région; selon lui, la Méditerranée appartient aux peuples et aux pays méditerranéens.

Depuis sa rupture avec la Chine en 1978, l'Albanie fait un visible effort d'ouverture sur l'extérieur. Cet effort est dicté par des nécessités économiques, le pays n'étant pas en mesure de tenir seul le rythme actuel de son développement ou de poursuivre par ses propres moyens l'édification de plusieurs ouvrages d'infrastructure (métallurgie, énergie, pétrochimie) que les « révisionnistes » chinois n'avaient pas terminé avant leur départ. Mais dans cette recherche de nouveaux partenaires, il existe tout de même des exclusives : l'Albanie ne veut pas avoir de relations avec les « socio-impérialistes » (l'U.R.S.S.), « les champions de l'impérialisme » (les U.S.A.), la République Fédérale d'Allemagne (à qui elle réclame le paiement de dommages de guerre estimés à deux milliards de marks) et la Grande-Bretagne (qui refuse de restituer les 2 544 kilos d'or déposés à Londres par l'ancien régime à la veille de la guerre, tant que l'Albanie n'aura pas versé 800 000 livres aux familles des 44 marins qui ont trouvé la mort en 1947, dans le canal de Corfou, après l'explosion d'une mine déposée par les Albanais). Actuellement, l'Albanie commerce avec une quaran-

taine de pays, dont la Grèce, l'Italie, la France, le Bénélux, les pays scandinaves, la Turquie et la Yougoslavie. Elle a conclu des accords avec l'Algérie, Cuba, le Vietnam et la Corée du Nord. Mais elle n'accepte ni aide, ni crédits étrangers; elle travaille à assurer son indépendance économique et alimentaire, notamment en développant son agriculture; elle demeure un pays assez fermé, perpétuellement hanté par la crainte de l'agression étrangère.

### *Le contentieux gréco-turc*

Le contentieux entre la Grèce et la Turquie, principalement au sujet de Chypre, conditionne toute la situation de la région, et constitue une préoccupation majeure pour les responsables de l'O.T.A.N. Ce désaccord a en effet des répercussions profondes sur la politique étrangère et de défense des deux protagonistes, ainsi que sur leur politique intérieure.

Depuis la chute du régime des colonels, les axes de la politique étrangère grecque n'ont pas beaucoup varié : indépendance nationale, vocation européenne, coopération balkanique et présence au Proche-Orient.

C'est pour assurer sa sécurité et son indépendance, menacées après la dernière guerre, que la Grèce a adhéré à l'Alliance Atlantique. Mais ce mariage de raison a connu plusieurs épreuves : la première, en 1974, lorsque la Grèce quitte l'Alliance pour protester contre l'attitude ambiguë de Washington au moment de la crise chypriote; les Américains se justifient et la Grèce réintègre l'O.T.A.N. en 1980. La deuxième épreuve a débuté en 1981, avec la victoire du PASOK aux élections législatives et l'arrivée au pouvoir de M. Papandréou : ce dernier avait en effet fondé sa campagne sur le refus des alliances militaires et la fermeture immédiate des bases américaines. Dans les premiers mois de son gouvernement, il a tenté de diversifier les relations extérieures grecques et de se rapprocher de l'U.R.S.S. : réception à Athènes des responsables soviétiques, ouverture du marché soviétique à certains produits grecs, refus du gouvernement grec de s'associer aux critiques européennes contre la politique soviétique à l'égard de la Pologne, accueil favorable de la proposition du « pacte de non-agression » présentée par le Pacte de Varsovie... Mais les contreparties de ces ouvertures diplomatiques se faisant attendre

(en particulier, M. Papandréou n'a pu obtenir de garanties sur les frontières est de la Grèce), il s'est orienté vers une politique étrangère plus prudente et conventionnelle, abandonnant la dérive neutraliste pour se rapprocher de l'O.T.A.N. et des Etats-Unis : pour une raison militaire, le parapluie américain étant indispensable à la défense de la Grèce ; pour une raison économique, car l'aide financière américaine est nécessaire à l'économie grecque. En particulier, les bases américaines rapportent beaucoup : une aide militaire annuelle de 500 millions de dollars, un loyer de 7 millions de dollars et des emplois pour 2 500 travailleurs grecs sur quatre bases. Parce qu'il l'avait promis pendant sa campagne électorale, le Premier ministre a négocié avec les Américains la reconduction pour cinq ans du bail des bases, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1984, mais leur démantèlement à l'issue de cette période (dans un délai de 17 mois).

Pendant, malgré cette preuve de bonne foi de la part de M. Papandréou, il paraissait très improbable que les bases américaines soient véritablement supprimées : les négociations engagées en 1986 le confirment. Le gouvernement grec doit composer pour des raisons économiques : depuis plusieurs années, la hausse des prix s'est accélérée, malgré les efforts de l'administration pour limiter les tensions inflationnistes ; en conséquence, l'accroissement du P.N.B. a été presque nul. D'autre part, les rentrées de devises étrangères diminuent, qu'elles proviennent de la marine marchande (malmenée par la concurrence internationale), des travailleurs grecs à l'étranger (moins nombreux) ou du tourisme (moins important en raison de la crainte d'attentats terroristes, surtout de la part des touristes américains, les plus dépensiers). Aussi le gouvernement a-t-il été obligé de diminuer le volume des importations pour contenir le déficit de la balance des paiements : en 1986, le service de la dette extérieure (20 milliards de dollars) s'élevait annuellement à 4 milliards de dollars. Le plan de stabilisation adopté en octobre 1985 devait améliorer la situation en limitant le déficit de la balance des paiements à 1,75 milliard de dollars et en ramenant les emprunts publics à 1 milliard. Mais à court terme, ce plan draconien contiendra la croissance, accroîtra le chômage (9 % de la population active) et provoquera une poussée inflationniste consécutive à la dévaluation de la drachme. Dans ce contexte, la

promesse américaine d'une aide économique et financière accrue a conduit les responsables grecs à mettre au second plan les soucis d'indépendance nationale, et à accepter une reconduction du bail des bases américaines en Grèce. Washington a déjà décidé la fermeture de plusieurs bases secondaires dotées de fusées à tête nucléaire devenues périmées; il peut également renoncer à la base aérienne fonctionnant dans l'aéroport international d'Athènes. Mais devant le renforcement de la présence soviétique (six bases flottantes, avec sous-marins nucléaires, à l'extrême limite des eaux territoriales grecques autour de la Crète), il ne peut se passer des bases de La Sude et Gurnes en Crète, du centre de télécommunications de Nea Makri, du système défensif du mont Parnasse, de Portera, de Lefcade, de Xortakis, d'Héraklion et de la base de Preveza. indispensable aux avions-radars AWACS. Profitant de ces négociations, et de leur position avantageuse pour les mener, les Américains ont réglé des problèmes en suspens : statut juridique des bases, statut juridique des Américains séjournant en Grèce, nouvel accord pour les transports aériens, nouveau statut pour la « Voice of America », collaboration plus étroite et plus effective dans tous les domaines, signature d'une trentaine d'accords qui mettront un terme à l'imbroglio juridique créé par 108 accords passés (et périmés).

La position socialiste a également évolué à l'égard de l'Europe : hostile en 1981 à toute forme d'intégration économique, le gouvernement Papandréou a perçu les intérêts que la Grèce pouvait retirer de sa participation à la C.E.E. Des intérêts qui ne sont d'ailleurs pas essentiellement économiques, comme on pourrait le penser, mais politiques. Sur le plan économique, en effet, la plupart des avantages étaient déjà assurés par un traité d'association conclu le 9 juillet 1961 : démobilisation douanière, harmonisation des politiques agricoles, protocole financier... Mais politiquement, les Grecs entendaient mettre un terme à l'exclusivisme de leurs relations avec les Etats-Unis, prendre leurs distances à l'égard des Américains et contribuer à la recherche d'une identité européenne. Par ailleurs, il ne faut pas négliger la légitimité démocratique que leur conférait l'intégration à la Communauté Européenne. Le gouvernement socialiste a compris le parti diplomatique qu'il pouvait tirer de sa participation aux décisions communautaires, en

Europe comme ailleurs, en raison du poids supplémentaire qui lui est ainsi conféré.

Cela n'a cependant pas suffi pour obtenir les résultats espérés de la coopération interbalkanique, troisième axe de la diplomatie hellénique. Entamée en 1934 entre la Grèce, la Turquie, la Yougoslavie et la Roumanie, puis relancée dans le Pacte Balkanique de 1953 (Yougoslavie, Turquie, Grèce), la coopération interbalkanique a connu son apogée lors de la conférence d'Athènes en 1976 qui réunissait pour la première fois des représentants de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Turquie, de la Yougoslavie et de la Grèce. Cette conférence de coopération multilatérale constituait la première application régionale de la déclaration d'Helsinki puisqu'elle réunissait des pays dotés de régimes politiques différents et appartenant à des alliances militaires opposées. Les experts économiques ont examiné 154 propositions concernant l'agriculture, l'environnement, le commerce et l'énergie. Mais les litiges entre la Grèce et la Turquie, la Bulgarie et la Yougoslavie, la Yougoslavie et la Grèce, ont limité la portée politique de la conférence. Les réunions ultérieures (Ankara en 1979, Sofia en 1981) n'ont pas davantage abouti... Pourtant, M. Papandréou n'a pas ménagé ses efforts pour faire adopter son projet de conférence sur la dénucléarisation des Balkans. Il est appuyé par les gouvernements bulgare et roumain : pays socialistes, membres du Pacte de Varsovie et du C.O.M.E.C.O.N., la Roumanie et la Bulgarie n'ont pas d'unités soviétiques sur leur sol ; elles n'abritent pas de missiles soviétiques, et les contre-mesures soviétiques aux euromissiles ne concernent pas les Balkans. Aussi ont-elles été ralliées, avec les autres pays, à cette idée. A l'exception de la Turquie : pour les dirigeants turcs, la dénucléarisation n'est pas l'affaire des Etats balkaniques, mais doit résulter d'une négociation entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Par ailleurs, les multiples tentatives faites par Athènes pour améliorer ses relations avec Tirana ont été contrariées par la question de l'Epire et du sort de la minorité grecque d'Albanie : le gouvernement grec a pourtant décidé de mettre fin à l'état de belligérance, déclaré en 1940 et jamais abrogé depuis, avec l'Albanie. L'origine du conflit réside dans le partage de l'Epire, à la fin de la Première Guerre mondiale, et le fait que 400 000 Grecs vivent en territoire albanais. La Grèce renonce donc officiellement à reconquérir l'Epire, mais ne

désarme pas pour autant la méfiance des dirigeants de Tirana, d'autant que l'opposition (la « Nouvelle Démocratie ») reproche aux socialistes de n'avoir pas su garantir les droits de la minorité grecque, et que l'Eglise orthodoxe grecque s'inquiète de la situation faite à cette communauté. Enfin, les relations entre Athènes et Belgrade, bonnes dans l'ensemble, sont quelquefois obscurcies par la question de la Macédoine qui suscite communiqués gouvernementaux et campagnes de presse, les Yougoslaves rappelant l'existence d'une minorité macédonienne en territoire hellénique, les Grecs soulignant la « grécité » de la Macédoine...

Quant aux pays de la Méditerranée orientale, la Grèce entretient des relations étroites comme en témoignent les communautés grecques disséminées dans toute cette zone. Mais le gouvernement grec recherche tout particulièrement à nouer des relations avec l'Arabie Saoudite, l'Irak et aussi la Syrie : ce dernier pays pouvant faire contrepoids à la Turquie.

La Turquie occupe une position stratégique capitale, non seulement parce qu'elle est la gardienne des détroits, mais aussi parce qu'elle constitue un poste d'observation permettant de suivre certaines activités, notamment balistiques, des Soviétiques. Son intégration dans la politique américaine d'endiguement au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale a été facilitée par la conjugaison de plusieurs éléments : d'une part, la modernisation de la Turquie avait été posée en termes d'occidentalisation par Mustapha Kemal et ses successeurs ; d'autre part, l'aide extérieure était indispensable au redémarrage d'une économie exsangue, et la bourgeoisie commerçante turque réclamait des liens étroits avec les pays capitalistes ; enfin, la Turquie cherchait à constituer une armée puissante et à rassembler des garanties de sécurité face à l'U.R.S.S. : entre la Russie (et ses avatars successifs) et les Turcs, l'hostilité est en effet la règle constante. C'est en combattant les sultans (14 guerres en 4 siècles) que la Moscovie a conquis la Crimée, le Caucase et l'Ukraine. Or, en 1939, puis en 1945, Staline réclame la rétrocession des territoires de Kars et d'Ardahan annexés par la Russie en 1878 et rendus à la Turquie en 1921... Ce problème est aggravé par l'éternelle question des détroits : après les Byzantins, les Turcs sont les concierges de la mer Noire qui sans eux serait un lac russe ; de cette

vocation géopolitique naissent des périls étrangers à toute philosophie. Staline ne fut jamais pour les Turcs qu'un tsar obstiné, comme tous les tsars, à atteindre la Méditerranée. Aussi, lorsqu'en 1945, l'U.R.S.S. victorieuse réclame l'octroi de bases militaires le long des détroits, elle provoque l'inquiétude et le désarroi en Turquie, et pousse cette dernière à se jeter dans les bras des Anglo-Saxons. La doctrine Truman (12 mars 1947) destinée à « fournir une aide aux peuples libres qui luttent contre les pressions étrangères et contre des minorités qui tentent de s'imposer par la force » consacre l'intervention américaine en Méditerranée orientale; le cuirassé américain « Missouri » fait à Istanbul une escale que la Turquie commémore par un timbre-poste... La Turquie a choisi son camp. Et la maladresse soviétique ne sera jamais réparée, même par « l'offensive de paix » de Moscou en 1953 : la renonciation soviétique à toute revendication territoriale se heurte à la suspicion des Turcs.

La position de la Turquie dans la politique internationale est donc, depuis 1947, largement déterminée par les liens spéciaux qui la rattachent aux Etats-Unis, liens qui reposent essentiellement sur des traités bilatéraux passés entre les gouvernements des deux pays. Ces traités autorisent notamment l'installation de bases stratégiques et de lancement balistique sur le territoire turc. Après les événements de Chypre en 1974, et le refus de la Chambre des Représentants américaine de lever l'embargo imposé par les Etats-Unis sur les livraisons d'armes à la Turquie (1975), celle-ci avait riposté en annonçant l'entrée en vigueur d'un « statut provisoire » réglementant désormais le fonctionnement des 25 bases militaires américaines, c'est-à-dire leur « mise en veilleuse ». Elle obtenait finalement satisfaction en 1978 et négociait un nouveau statut pour les bases (accord du 9 janvier 1980) restituées aux Etats-Unis. En contrepartie, ces derniers accroissent leur aide économique et financière (et demandent aux Européens d'en faire autant).

L'activité de ces bases n'affecte pas les relations amicales entre la Turquie et l'Union Soviétique. Moscou ne néglige pas le rôle de gardien que jouent les Turcs : gardien des couloirs aériens vers le Proche-Orient, et gardien des détroits. Et les relations amicales entretenues permettent à l'U.R.S.S. de tourner depuis 1969 les clauses de la convention de Montreux, avec l'assentiment implicite des Turcs : ainsi le porte-avions « Kiev » est-il baptisé à chacun de ses

passages « croiseur anti-sous-marins ». En échange, les Soviétiques ont participé à plusieurs projets d'envergure en Turquie (Combinat Fer-Acier d'Iskenderun; raffinerie d'Aliaga, près d'Izmir; usine d'aluminium de Seydisehir; barrage sur la rivière frontalière d'Arpaçay), octroient des crédits à des taux avantageux, échangent leurs biens d'équipements contre certains produits alimentaires turcs difficilement exportables. Cependant, aucune évolution vers le neutralisme ou la finlandisation n'est possible : les Turcs demeurent persuadés que, malgré de bonnes relations politiques et économiques, Moscou favorise une déstabilisation dans leur pays, par le biais notamment de la Bulgarie où transitaient d'énormes quantités d'armes avant 1980.

Les relations entre la Turquie et l'Europe sont difficiles : les critiques européennes contre le coup d'Etat et les prétendues violations des droits de l'homme sont mal acceptées en Turquie; les aides financières restent suspendues; les négociations sur l'entrée dans la C.E.E. piétinent à cause de l'opposition des Grecs et de la crainte des autres pays d'être « envahis » par les travailleurs turcs. Par ailleurs, la Turquie a pris la mesure de son isolement dans le tiers-monde à l'occasion de l'affaire de Chypre. Aussi ses dirigeants ont-ils ressenti le besoin d'améliorer les rapports avec le monde arabe. Rapports non exempts d'ambiguïté : les souvenirs de l'époque ottomane affleurent... et la Turquie dépend aujourd'hui, pour son approvisionnement en énergie, de la bonne volonté des anciennes provinces arriérées de l'empire; le souci de conserver une attitude équilibrée dans le conflit israélo-arabe ne facilite pas le rapprochement d'Ankara avec les États arabes « radicaux » (Ankara a cependant reconnu l'O.L.P.); les rapports avec les « modérés », tels que celui du Caire, souffrent de l'implantation plus ancienne de la Grèce et de Chypre. Les premiers résultats sont cependant perceptibles : politiquement, l'appartenance de la Turquie au monde arabo-musulman est devenue une réalité depuis la réunion de la Conférence Islamique à Istanbul en mai 1976; économiquement, les échanges se sont intensifiés avec la Libye, et les voisins irakien et syrien (ce qui permettra également de discuter du règlement de la question Kurde, toujours posée en Turquie, comme en Syrie, en Irak et en Iran). Ainsi, un demi-siècle après la rupture kémaliste qui l'avait conduite à tourner le dos à son environnement régional et à ses appartenances culturelles, trente

ans après avoir consacré cette rupture en se rattachant à une alliance militaire et économique dominée par les Etats-Unis, la Turquie retrouve ses racines et ambitionne de redevenir un centre hégémonique.

Entre la Grèce et la Turquie, Chypre reste l'objet d'une querelle qui perturbe sérieusement le fonctionnement du dispositif de défense occidental : même à l'heure actuelle, en dépit de sa réintégration dans l'Alliance Atlantique et de la reconduction du statut des bases américaines, la Grèce ne participe pas aux manœuvres militaires si la Turquie y est présente...

Lieu privilégié de transit entre les différents rivages de la Méditerranée, située à proximité immédiate de la Turquie au nord, de la Syrie et du Liban à l'est, Chypre est par sa superficie la troisième île de la Méditerranée après la Sicile et la Sardaigne ; sa population de 600 000 habitants compte 80 % de Grecs, 18 % de Turcs et 2 % d'étrangers (Maronites, Arméniens, Britanniques). Profondément marquée par l'hellénisme, elle est conquise par les Turcs en 1571, puis cédée par l'empire ottoman à la Grande-Bretagne en 1878, alors que l'ouverture de Suez (1869) lui donne une valeur économique et stratégique nouvelle. En contrepartie de ce droit d'occuper et d'administrer l'île, Londres accorde à la Turquie sa garantie militaire contre l'empire russe qui vient de conquérir Kars, Ardahan et Batoum. Le traité du 4 juin 1878 précise cependant que la Grande-Bretagne devra restituer l'île si les Russes évacuaient Kars et leurs autres conquêtes. Mais le 5 novembre 1914, alors que l'empire ottoman déclare la guerre aux Alliés, Londres abroge le traité de 1878 et prononce l'annexion de Chypre, annexion reconnue par la Turquie, après le conflit mondial, à l'article 20 du traité de Lausanne (1923). En 1925, Chypre devient « colonie de la Couronne ». Son statut est à nouveau discuté dans un contexte nouveau à partir de 1945 : celui de la décolonisation. Dès 1951, le gouvernement d'Athènes attire l'attention de l'O.N.U. sur la situation à Chypre ; en 1954, il demande formellement l'application à la population de l'île du droit à l'autodétermination, qui lui permettrait de s'unir à la Grèce comme le réclament les Grecs partisans de l'« Enosis » ; en 1955, la lutte pour la libération de l'île prend les dimensions d'une insurrection contre les Britanniques. Ces derniers proposent alors, en faisant valoir la solidarité militaire et politique des alliés atlantiques, des entretiens tri-

partites avec la Grèce et la Turquie; les Turcs se prononcent, quant à eux, en faveur d'un partage de l'île, la partition pouvant prendre la forme du rattachement du nord de Chypre à la Turquie, ou de la constitution d'un pouvoir régional turc au nord fédéré avec le pouvoir régional grec installé au sud; à défaut de partage, la Turquie estime que l'île devrait revenir à l'un de ses deux ayants droit légitimes, c'est-à-dire la Grande-Bretagne et elle-même. Mais la Grande-Bretagne souhaite abandonner ses charges politiques et financières, et entend seulement conserver à Chypre les deux bases aéronavales de Larnaca et Limassol. Les négociations tripartites aboutissent en 1959 aux accords de Zurich et de Londres : un traité entre Chypre et les trois « Etats-garants » (Grande-Bretagne, Grèce et Turquie) donne à ces derniers le droit d'intervenir dans l'île conjointement ou séparément en cas de remise en cause du statut; un traité d'alliance entre Chypre, la Grèce et la Turquie accorde à ces deux derniers Etats le droit de faire stationner dans l'île des contingents fixés respectivement à 950 et 650 hommes; une déclaration du gouvernement britannique concerne le maintien des bases de Larnaca et Limassol sous la souveraineté de Londres; enfin une commission constitutionnelle est chargée d'élaborer une constitution pour la nouvelle république dont l'indépendance est proclamée le 16 août 1960. Les parties espéraient que cette constitution permettrait aux deux communautés de surmonter leurs divergences séculaires et de vivre en bonne intelligence.

En fait, la constitution de 1960 ne sera appliquée que pendant trois ans. Elle instituait une structure pluricommunautaire, assortie de contrepoids pour la minorité chypriote turque : la présidence de la république revenait à un chypriote grec, la vice-présidence à un chypriote turc disposant d'un droit de veto sur les décisions du chef de l'Etat. Une telle organisation des pouvoirs était reproduite à tous les échelons politiques et administratifs. La politique s'étant révélée conflictuelle, voire impossible, le président Makarios présente une réforme constitutionnelle tendant à substituer une structure unitaire à l'Etat fédéral : projet rejeté par la minorité turque. De graves affrontements se produisent alors entre les communautés : le 21 décembre 1963, le représentant turc au Conseil de Sécurité dénonce « une action de grande envergure entreprise par les terroristes chypriotes grecs contre les Turcs, non seulement à Nicosie

mais dans toute l'île ». Pour riposter à « ces attaques menées avec des armes lourdes qui menacent d'annihiler totalement la population turque », le gouvernement turc décide d'entreprendre « une action de police limitée de caractère purement défensif ». La Grèce et la Turquie étant au bord de la guerre, le Conseil de Sécurité constate que « la situation dans l'île menace la paix et la sécurité internationales » et décide l'envoi d'une « force pour le maintien de la paix » le 4 mars 1964. Mais, dans le même temps la « question nationale » se pose avec acuité au sein de la communauté chypriote grecque : longtemps partisan de l'union avec la Grèce, l'« Enosis », Mgr Makarios s'est rallié en 1959 à la formule de l'indépendance chypriote, puis a pratiqué avec le soutien de la gauche une politique étrangère de non-alignement. Il est combattu à Chypre par les partisans de l'« Enosis », et à Athènes par le régime des colonels. En 1970, il échappe de peu à un premier attentat. En 1971, le général Grivas fonde des groupes armés pour lutter contre l'archevêque ; ce dernier est réélu Président de la République en 1973, mais l'atmosphère de l'île, saturée d'intrigues, annonce le coup d'Etat du 15 juillet 1974, le renversement de Mgr Makarios, le pouvoir éphémère de M. Sampson... et le débarquement des troupes turques (le 20 juillet et le 14 août) en vertu du traité de garantie, pour protéger la minorité turque menacée. Ces dernières occupent 40 % du territoire chypriote et colonisent activement la zone en y installant des populations venues d'Anatolie. Le 13 février 1975, la zone d'occupation turque de Chypre se proclame « Etat fédéré chypriote turc ».

Depuis 1974, le Conseil de Sécurité des Nations Unies renouvelle le mandat de la « force pour le maintien de la paix » (UNFICYP) composée de 2 350 hommes originaires d'une dizaine de pays et stationnée le long de la ligne de démarcation ; quant à l'Assemblée Générale de l'O.N.U., elle examine chaque année la question de l'île d'Aphrodite. Elle a déjà défini les principes essentiels d'une solution négociée (résolution 3212 du 1<sup>er</sup> novembre 1974) : respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de la république de Chypre ; retrait de la république de Chypre de toutes les forces étrangères ; retour de tous les réfugiés dans leurs foyers ; règlement politique fondé sur les droits des communautés grecque et turque. Mais ces exigences deviennent de plus en plus irréalistes

à mesure que la partition de l'île produit ses effets humains et économiques. La proclamation le 15 novembre 1983 par Raul Denktash d'une « république turque du nord de Chypre », immédiatement reconnue par Ankara, consacre le partage. Et provoque l'échec de négociations engagées sous les auspices de l'O.N.U., les Grecs exigeant en préalable la révocation de cette proclamation et le retrait des troupes d'Ankara (force d'invasion pour les Grecs; garantie de la sécurité communautaire pour les Turcs).

Washington est gêné par ce conflit : Grecs et Turcs sont également membres de l'O.T.A.N., également liés aux Américains par des accords de location de bases, également importants pour le contrôle de la Méditerranée orientale. Le contentieux suscite des désaccords au sein de la classe politique américaine, la présidence (en particulier durant les mandats de M. Reagan) étant sensible à la valeur stratégique de la Turquie, le Congrès étant sous l'influence de l'électorat et du lobby grec (2 millions de Grecs dans le nord-est des Etats-Unis). En fait, les stratèges américains souhaiteraient mettre à profit la disposition exceptionnelle de l'île et augmenter le nombre des installations militaires déjà existantes puisque la Grande-Bretagne maintient à Limassol et à Famagouste 5 500 hommes et y dispose d'un important matériel. Les Etats-Unis seraient sans doute prêts à reconnaître la république turque à Chypre en échange d'avantages militaires qui auraient été consentis par les Turcs au nord de l'île : construction d'une base navale à Karakum, d'une rampe de fusées nucléaires dans la péninsule de Karpas, d'une base aérienne à Lefkonoko. Cette dernière donnerait satisfaction aux besoins américains dans l'implantation de leur Rapid Deployment Force destinée à la défense du golfe arabo-persique.

Entre la Grèce et la Turquie, les négociations n'avancent pas. Les positions, tranchées de part et d'autre, sont inconciliables. Pour les Grecs, Chypre doit redevenir un Etat indépendant et souverain, bicommunautaire et non-aligné; sa démilitarisation doit être totale et le règlement définitif du problème doit être pris en charge par l'O.N.U. Pour les Turcs, Chypre doit être un Etat fédéral comportant deux unités fédérées, égales en droit, possédant des formations militaires autonomes et une diplomatie propre; l'Etat fédéral ne disposera que de compétences limitées; le règlement de la question ne doit pas résulter d'une internationalisation,

mais d'un dialogue intercommunautaire sans l'intervention de l'O.N.U.. Les deux Etats conçoivent aussi différemment la procédure à suivre : Athènes refuse toute négociation directe avec Ankara puisqu'il existe un Etat chypriote et que l'O.N.U. a esquissé des solutions à appliquer ; par contre, les Turcs estiment que l'internationalisation du problème ne fait que l'aggraver encore davantage ; c'est à la Grèce et à la Turquie de trouver une solution.

L'éventuel arbitre qui parviendrait à rapprocher les points de vue et à favoriser le règlement de cette question n'aurait pourtant pas épuisé les éléments du contentieux gréco-turc. Les deux Etats s'opposent en effet sur le statut de la mer Egée, la militarisation des îles grecques du Dodécanèse, et la situation faite à la minorité grecque de Turquie et à la minorité turque de Thrace, en Grèce...

La délimitation actuelle du plateau continental en mer Egée fait l'objet de contestations de la part d'Ankara. En effet, en raison de la disposition géographique des îles grecques (Lesbos, Chios, Samos et Rhodes sont très proches de la côte turque) et des règles internationales relatives aux eaux territoriales, 56 % des eaux de la mer Egée sont internationales, 35 % sont des eaux territoriales grecques, et seulement 9 % des eaux territoriales turques. Si la Grèce décidait, comme beaucoup d'autres Etats, de porter l'étendue de ses eaux territoriales de 6 à 12 milles marins, celles-ci incluraient la quasi-totalité de la mer Egée : mais cette décision n'a pas été prise pour l'instant. Dans ce contexte, la Turquie, qui n'a pas signé la convention de Genève, estime que le principe du droit exclusif de l'Etat riverain sur le plateau continental jusqu'à une profondeur de 200 mètres est applicable en mer Egée. Le 1<sup>er</sup> novembre 1973, le gouvernement d'Ankara décidait d'accorder à la Société Nationale Turque des Pétroles vingt-sept permis de recherche pétrolière en mer Egée ; le 7 février 1974, le gouvernement d'Athènes contestait la validité de ces permis et réservait les droits de la Grèce sur le plateau continental et le sous-sol. Après un échange de notes, les Etats se mettent d'accord pour soumettre le litige à l'examen de la Cour Internationale de Justice. Mais les recherches se poursuivant, la Grèce saisit le Conseil de Sécurité le 10 août 1976 ; ce dernier adopta par consensus une résolution demandant aux deux parties d'entreprendre des négociations directes pour aboutir à une solution mutuellement acceptable. La Cour Inter-

nationale de son côté se déclara incompétente (19 décembre 1978). Depuis cette date, les discussions n'ont pas abouti : face aux demandes des Turcs, les Grecs se retranchent derrière la convention de Genève pour réaffirmer leurs droits souverains sur le plateau continental de la mer Egée, chacune des nombreuses îles grecques disposant d'un plateau continental. Ils ne contestent certes pas le droit de la Turquie à un plateau continental, mais estiment que seule une juridiction internationale peut en fixer les limites.

Ankara est également mécontent de la délimitation de l'espace aérien dans la même zone : depuis 1952, en effet, l'O.A.C.I. a chargé la Grèce de contrôler la circulation aérienne au-dessus de la mer Egée, jusqu'à une ligne fictive qui sépare la Grèce de la Turquie. Tous les survols effectués dans cette zone, civils ou militaires, doivent obtenir une autorisation de passage des contrôleurs grecs. La Turquie estime que sa zone de compétence en mer Egée commence trop près de son territoire, et que ses services de contrôle n'ont matériellement pas le temps de prendre en charge les aéronefs ; elle a demandé en 1974 que sa zone de contrôle commence au milieu de la mer Egée. Devant le refus de la Grèce, elle a déclaré, par notification, espace aérien turc une zone correspondant très exactement à la zone maritime dont elle revendique le plateau continental. A la suite de cette décision unilatérale, la Grèce a déclaré zone dangereuse toute la région. C'est ainsi que d'août 1974 à février 1980, tous les vols internationaux au-dessus de la mer Egée ont été suspendus : en 1980, le gouvernement turc décidait de rapporter sa notification, mais précisait qu'il ne renonçait à aucun de ses droits sur son espace aérien. Depuis cette date, la circulation aérienne est rétablie au-dessus de la mer Egée.

Ankara proteste également contre la militarisation des îles grecques en mer Egée : à juste titre, puisque les îles de l'est de l'Egée ont été déclarées par le traité de Lausanne (1923) « non fortifiées », et celles du Dodécanèse restituées à la Grèce par l'Italie (traité de Paris, 1947) doivent rester démilitarisées. Or le gouvernement grec les a fortifiées militairement : il explique qu'il a été « contraint » de le faire pour les protéger d'une « agression turque », et que ces mesures de protection constituent une « autodéfense » dont le principe est reconnu par la charte de l'O.N.U. Les Turcs démentent bien sûr les intentions qui leur sont prêtées, et

dénoncent le réarmement ; ils soutiennent que l'île de Rhodes est devenue le centre de formation d'une armée destinée à un débarquement sur Chypre.

Il reste enfin à régler le statut des minorités respectives. Non que leur existence soit menacée ni même qu'elles soient en danger. Mais l'antagonisme entre les deux Etats est tel que tout soupçon devient une certitude, et chaque élément de divergence prend les proportions d'un conflit : concernant les populations, la convention de Lausanne avait prévu un échange entre la Grèce et la Turquie. Echange effectué, sauf pour la minorité turque de Thrace d'une part, et les citoyens hellènes habitant Istanbul d'autre part. Les Turcs de Thrace, au nombre de 12 000 environ, sont représentés au parlement grec par deux députés ; ils disposent de journaux et d'écoles en langue turque ; les mosquées et les communautés musulmane s'organisent librement sous l'autorité des muftis... Or, en 1979, la Turquie a estimé que leurs droits avaient été restreints et que des pressions administratives pesaient sur eux. Propos démentis par Athènes qui lie cette question à celle des minorités grecques en Turquie. En effet, les îles d'Ombros et de Ténédos, dont la population est essentiellement grecque, ont été rétrocédées par la Grèce à la Turquie en 1923 ; de plus 8 000 Grecs vivent à Istanbul ; le sort de ces minorités inquiète les autorités grecques qui interviennent souvent à leur sujet auprès de la Turquie, ainsi que pour écarter les menaces éventuelles pesant sur le statut du patriarcat orthodoxe de Constantinople.

Les haines sont si anciennes (depuis la lutte de libération grecque au XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la terrible guerre de 1920), les passions si vives, les sujets de contestation si nombreux, les arguments si opposés, qu'un règlement du contentieux paraît illusoire. Il ne serait cependant pas impossible qu'avec le temps, et après l'apaisement des tensions, une puissance ou une organisation soit reconnue par les deux parties comme arbitre impartial et tente de dénouer, sans réveiller les vieilles rancunes, l'écheveau du drame. Mais il faudra une grande force de persuasion et beaucoup de sagesse pour rapprocher les deux nations.

## L'IMBROGLIO MAGHREBIN

Pour le public francophone, le Maghreb, ou l'Afrique du Nord, comprend habituellement les trois pays qui ont été colonisés par la France : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Mais il ne faut pas ignorer ses deux « ailes » : Libye et Mauritanie. Ces deux Etats jouent en effet un rôle de trait d'union, le premier avec le Machrek via l'Egypte et le Soudan, le second avec l'Afrique Noire via le Sénégal et le Mali. Ils ont tendance à se rapprocher, ou à s'éloigner, du groupe central Algérie-Maroc-Tunisie, selon les aléas politiques.

Les Etats qui forment cet ensemble régional ont une histoire commune, et le Maghreb a été généralement uni au cours des siècles. C'est cet ensemble que les Grecs dénommaient la Libye, et les Romains la Berbérie. Par la suite, tout le littoral du Maghreb, de l'Atlantique jusqu'à la Méditerranée et au Sahara, subit la domination punique et connaît la gloire de la civilisation carthaginoise avant de tomber sous la domination romaine qui partage le Maghreb en trois grandes provinces : la Mauritanie tingitane, la Mauritanie césarienne, et l'Afrique proconsulaire. Avec la conquête arabo-islamique du VIII<sup>e</sup> siècle, les différentes régions du Maghreb connaissent le même sort : en particulier, la Tripolitaine, la Tunisie et le Constantinois sont dirigés par les mêmes dynasties (les Aghlabites au IX<sup>e</sup> siècle, les Fatimides au X<sup>e</sup>, les Hafsides au XIII<sup>e</sup>, la domination turque ensuite...). Mais c'est sous les Almohades, au XII<sup>e</sup> siècle, que le Maghreb est entièrement unifié, de la Tripolitaine au Maroc. En revanche, l'impérialisme européen, au XIX<sup>e</sup> siècle, divise le Maghreb, chaque région étant colonisée par son vis-à-vis de l'autre côté de la Méditerranée : la France, l'Espagne, puis l'Italie. Mais par-delà ces partages territoriaux, il subsiste une civilisation arabo-islamique commune, c'est-à-dire l'utilisation de la langue arabe (même si certaines minorités linguistiques survivent) et la pratique de la religion musulmane (sunnite). Aussi les différents peuples manifestent une grande solidarité dans la lutte contre le colonisateur : en 1911, une partie du peuple

libyen trouve refuge en Tunisie pour fuir l'envahisseur italien; en 1927, Marocains, Algériens et Tunisiens créent à Paris une « Association des Etudiants Musulmans d'Afrique du Nord »; en 1945, la Ligue Arabe favorise l'organisation au Caire du Congrès de l'Afrique du Nord, et la création du Front de Défense de l'Afrique du Nord; enfin, en 1953-1954, le déclenchement de la lutte armée contre le colonisateur en Tunisie, au Maroc et en Algérie est quasi simultané...

Les cinq Etats du Maghreb, aujourd'hui indépendants, regroupent une population qui dépasse cinquante millions de personnes, sur un territoire plus étendu que celui de l'Europe occidentale, allant de la frontière égypto-libyenne jusqu'à la frontière sénégal-mauritanienne. Ce territoire constitue une unité géographique incontestable, agencé autour du système montagneux de l'Atlas, du Rif et des chaînes telliennes, et bordé par la Méditerranée au nord, l'océan Atlantique à l'ouest, les espaces sahariens à l'est et au sud. En conséquence, aucune des frontières entre les cinq Etats actuels n'est une frontière naturelle, principalement dans leur partie saharienne. Et la plupart des problèmes géopolitiques qui se posent dans cette région du continent africain sont liés à la question du tracé des frontières.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont des entités politiques assez anciennes, et pour ce qui est de la zone tellienne, les frontières ne font pas l'objet de contestation. Par contre, les frontières à travers les immensités sahariennes sont plus récentes. Elles ont été tracées pour l'essentiel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par des officiers ou des administrateurs français qui, en outre relevaient d'armes ou de services différents : ce sont les officiers de l'armée de terre qui ont fait la conquête de la partie nord du Sahara (à partir de l'Algérie) et ceux de l'infanterie de marine qui ont fait celle de la partie sud du désert à partir de la zone saharienne et des colonies d'Afrique occidentale. La rivalité entre les deux armes les poussait à contrôler le plus de territoire possible, mais les frontières ainsi tracées ne séparaient guère que les parties d'un même empire. Depuis l'indépendance de ces colonies, ces frontières sont devenues des enjeux pour les prospecteurs et des obstacles pour les nomades. Quant aux frontières de la Libye, elles n'ont été effectivement délimitées qu'aux environs de 1930 : les Italiens, après leur victoire en 1912 sur les Turcs, mirent plus de vingt ans à venir à bout de la résistance des tribus bédouines dirigées

par la puissante chefferie des Senoussi. C'est aussi vers 1930 que, à la demande des autorités françaises, les Espagnols marquent les limites du territoire du Rio de Oro. Quant à la frontière entre le Maroc et l'Algérie, elle reste incertaine pour une grande partie de sa zone saharienne jusqu'à la fin de la période coloniale. Les dirigeants des grandes firmes françaises, connaissant l'existence d'importants gisements de minerai de fer dans la région de Tindouf, hésitèrent longtemps entre son rattachement au Maroc ou à l'Algérie : en 1962, la question n'était pas réglée, et fut à l'origine du conflit algéro-marocain de 1963. Six ans après cette « guerre des sables », le président Boumedienne se rendait en visite au Maroc pour signer un traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération (traité d'Ifrane) aux termes duquel le souverain marocain reconnaissait les décisions de l'O.U.A. sur l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation (mais ses représentants feront une réserve en ce qui concerne le Sahara occidental) ; en mai 1970, Hassan II et le président Boumedienne se rencontrent à Tlemcen et le roi renonce à ses revendications sur Tindouf et Bechar, en compensation d'une exploitation commune du gisement de fer Gara-Djebilet. Par la suite, les Marocains ont toujours fait valoir qu'aux termes d'un accord secret, dont l'existence est démentie par l'Algérie, cette dernière a promis de laisser les mains libres au Maroc dans le Sahara occidental en échange de Tindouf. Ces accords de Tlemcen sont entérinés pour deux conventions conclues à Rabat en juin 1972, ratifiées par l'Algérie, mais non par le Maroc en raison de la suspension du parlement à cette époque. Du côté de la Tunisie, l'Algérie a apuré dès 1970 le contentieux sur la région d'El Borma revendiqué par les Tunisiens : un traité de voisinage et de coopération met fin aux prétentions tunisiennes en échange des divers avantages économiques, notamment dans les domaines du pétrole et du gaz. Ces deux Etats pratiquent d'ailleurs une coopération exemplaire dans les régions frontalières du sud où la population est faible, et composée de nomades ou d'anciens nomades : un accord conclu en 1986 autorise les frontaliers (résidant dans une bande large de 15 kilomètres de chaque côté de la frontière) à passer d'un pays à l'autre sans passeport, et à utiliser les centres de soins ou les écoles dans les deux pays indifféremment.

Avec ses autres voisins, l'Algérie a signé des accords de

bornage des frontières en 1983 : accords avec le Mali, le Niger et la Mauritanie. Seule la Lybie a refusé : elle revendique toujours certaines parties du territoire algérien, et refuse de reconnaître l'accord signé en 1956 entre la France et Tripoli (et déposé à l'O.N.U. comme traité international) sous prétexte qu'il a été conclu entre une puissance coloniale et le régime monarchique...

L'imprécision des frontières (voulue ou non par le colonisateur), l'abondance des rivalités (entre tribus, entre ethnies, entre Etats), l'enchevêtrement des intérêts (ceux du Maghreb... et ceux des autres puissances), le chassé-croisé des alliances (Libye-Algérie / Maroc-Mauritanie; Libye-Maroc / Algérie-Mauritanie...), la complexité des revendications (juridiques, sociales, historiques) déroutent l'observateur le plus attentif et découragent par avance toute tentative d'explication. La pièce qui se joue au Maghreb depuis la décolonisation est un véritable imbroglio. L'intrigue du Sahara occidental en est l'épisode le plus récent.

### *Le conflit du Sahara occidental*

En raison de l'implantation sur la côte de comptoirs espagnols (depuis 1865), la convention de Paris conclue en 1900 reconnaissait les droits de l'Espagne sur une vaste zone saharienne de 284 000 kilomètres carrés : le Rio de Oro et Saquiyet El Hamra. Mais cette dernière ne prit vraiment intérêt à ce territoire colonial qu'elle avait jusqu'alors délaissé, qu'à partir du moment où l'on découvrit à Bou Craa, vers 1970, un des plus grands gisements de phosphates du monde. Une société multinationale fut constituée pour son exploitation. Mais les populations de cette partie du Sahara, les nomades Regueibat, étaient déjà en lutte depuis longtemps contre les armées française et espagnole; et réclamaient l'indépendance. En 1966, l'Assemblée Générale de l'O.N.U. proposait un référendum d'autodétermination; proposition acceptée par les Etats concernés, mais avec des arrière-pensées différentes : l'Espagne recherchait la création d'un Etat Sahraoui indépendant, mais qui lui serait lié par des rapports de dépendance néo-coloniale; le Maroc et la Mauritanie pensaient à l'annexion, ce que refusait l'Algérie (une république sahraouie alliée lui donnant des possibilités d'ouverture sur l'Atlantique pour la mise en valeur des gisements de fer de Gara-Djebilet).

C'est le Maroc qui prend ses concurrents de vitesse : la question saharienne permet en effet à la monarchie, dont le pouvoir est gravement affaibli par les attentats commis contre Hassan II en 1970 et 1971, et par les difficultés économiques, de reconstituer l'unité autour d'elle. Le roi parvient à susciter à propos du Sahara l'adhésion de la population marocaine, comme à l'époque de la lutte pour l'indépendance. Utilisant les moyens d'information et de propagande, le pouvoir centre l'attention des Marocains sur le Sahara, insistant sur l'importance vitale de la récupération du « territoire marocain » anciennement annexé par les Espagnols. Il produit les preuves de cette appartenance du Sahara au Maroc : traités avec l'Espagne en 1767 et 1861 ; traité anglo-marocain de 1895, et franco-germano-marocain de 1911. Il reprend le thème du « grand Maroc » périodiquement exalté par le roi comme par l'opposition : un thème qui a été à l'origine du conflit avec l'Algérie en 1963 (récupération de Tindouf et Bechar) ; un thème qui explique le délai mis par le Maroc à reconnaître la Mauritanie, considérée comme territoire marocain (reconnaissance de facto en 1969 ; signature en 1970 d'un traité de solidarité, de bon voisinage et de coopération économique) ; un thème qui justifie le désaccord avec l'Espagne sur les places fortes de Ceuta et Melilla, demeurées espagnoles après la récupération par le Maroc de Tarfaya et d'Ifni en 1958 et 1969. Ces revendications n'ayant pas été satisfaites, tout le patriotisme marocain se concentre sur le Sahara occidental, « notre Sahara ». Pendant l'été 1975, tandis que Franco agonise, une mission de l'O.N.U. composée d'observateurs iraniens, cubains et ivoiriens visite la région et recommande dans son rapport l'indépendance totale. Fort de l'appui de la population et de tous les partis d'opposition, Hassan II n'en tient pas compte. Il avait en effet annoncé en mars 1975 qu'il acceptait l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice ; lorsqu'en octobre 1975, la haute juridiction rendit une décision essentiellement contraire aux thèses marocaines, le roi l'interpréta dans un sens favorable en utilisant une phrase de la sentence dans laquelle la Cour reconnaissait l'existence de liens anciens entre les tribus sahariennes et le royaume chérifien, et en omettant la suite du jugement qui précise que ces liens ne peuvent signifier la souveraineté du Maroc sur ce territoire. Le même jour, le roi lançait la « Marche Verte » de 350 000 Marocains désarmés vers le Sahara. Cette

initiative prenait de court l'Espagne et compromettait l'organisation d'un référendum d'autodétermination : le Maroc n'en voulait pas puisque dès 1974, un traité entre Rabat et Nouakchott prévoyait le partage du Sahara entre les deux signataires. Les trois Etats se rencontraient cependant (accords de Madrid, 4 septembre 1975) pour régler le statut du territoire saharien, mais leurs accords font toujours l'objet d'une contestation sur le point de savoir s'ils ont transféré uniquement l'administration du Sahara au Maroc et à la Mauritanie (position espagnole) ou s'ils leur en ont remis la souveraineté (position marocaine). Quant à l'Assemblée Générale des Nations Unies, elle votait coup sur coup deux résolutions, recommandant toutes deux l'autodétermination, mais contradictoires puisque la première demande à l'Espagne d'en prendre la charge, tandis que la seconde, prenant acte de l'accord intervenu à Madrid, demande à l'administration intérimaire du Sahara de permettre aux Sahraouis de s'exprimer librement...

Jusqu'en 1976, le POLISARIO (Front Populaire pour l'Indépendance du Saqiyet Al-Hamra et de Rio del Oro) maintient, en raison de son faible armement, une résistance sporadique aux avancées marocaines et mauritaniennes. Il continue la lutte du Front pour la libération du Sahara qui s'était violemment opposé aux troupes espagnoles et avait empêché l'exploitation des phosphates de Bou Craa. Mais rapidement, son équipement s'améliore : d'une part, le POLISARIO bénéficie de l'appui des militaires espagnols au moment de leur départ. Ces derniers, qui avaient préparé « l'indépendance du Sahara » pendant les ultimes années de l'occupation, déçus par le revirement soudain de Madrid, ont semble-t-il aidé discrètement le POLISARIO en laissant partir beaucoup de ses membres, anciens supplétifs de l'armée espagnole, avec leurs armes et des moyens de transport. D'autre part, il est assisté par l'Algérie qui lui fournit jeeps, canons légers et fusées anti-aériennes et antichars de fabrication soviétique. Nombre d'habitants du Sahara se sont d'ailleurs réfugiés en Algérie, dans la région de Tindouf, et la majeure partie des députés de l'Assemblée Coloniale a fait de même : procédant à la dissolution de l'Assemblée, ils ont créé un Conseil National Provisoire Saharien de 41 membres. A partir de 1976, le POLISARIO mène des raids audacieux au Sahara occidental, essentiellement dans la partie occupée par la Mauritanie où il coupe le chemin de fer

minier de Zouerate. La Mauritanie connaît alors de graves difficultés car l'exploitation de ses mines de fer et de cuivre (Akjouj) fournit la quasi-totalité de ses rentrées de devises ; elle est obligée de créer une armée de 18 000 hommes pour se défendre. Le 8 juin 1976, le POLISARIO attaque le territoire mauritanien et Nouakchott ; l'effondrement n'est évité que par l'intervention des jaguars français (basés à Dakar) et d'un contingent marocain de 10 000 hommes. Mais les dépenses militaires ont engendré un doublement de l'inflation et le mécontentement de la population : un an plus tard, l'armée dépose le président Ould Daddah et conclut, le 10 juin 1978, une paix provisoire avec le POLISARIO. En mai 1979, la paix est signée en échange du retrait des Mauritaniens du Sahara occidental. Depuis cette date, à l'écart du conflit, la Mauritanie est l'Etat le plus discret de la région : une prudence justifiée par la crainte du grand voisin marocain, mais aussi d'un POLISARIO porté aux extrêmes. Cependant cette discrétion ne doit pas conduire à négliger l'intérêt que porte le gouvernement militaire de Salut National du lieutenant-colonel Ould Ahmed Taya au sort des Sahraouis, ni le rôle éminent qu'il serait amené à jouer dans tout règlement.

Dès l'annonce du retrait des Mauritaniens, l'armée marocaine occupait Tiris Al Gharbiya qui, traduit en arabe marocain, devient Oued Al-Dahab. Cette récupération provoque une violente réaction militaire de la part du POLISARIO. Les troupes marocaines, mal préparées à la guerre de mouvement qui leur est imposée, sont débordées ; les raids sahraouis interviennent même dans le sud marocain : le 28 janvier 1979, la ville de Tan Tan en plein territoire marocain est attaqué et occupée pendant plusieurs heures ; en août 1979, l'armée marocaine connaît des échecs à Bir-Enzaran, Lebouirate et Zag ; elle subit enfin de lourdes pertes à Guelta Zemmour en 1981... Tout en demandant à la France et aux Etats-Unis un matériel militaire plus sophistiqué, le Maroc procède alors à une révision stratégique : au lieu de subir la guerre de mouvement, il opte pour le positionnement de ses forces derrière une ligne de postes puissamment fortifiés qui protège les principales villes du nord-ouest : le « triangle utile » El Aïoun, Smara, Bou Craa. Ce dispositif militaire rend viable sa posture défensive, en annulant la supériorité stratégique du POLISARIO, protège la population loyale, et favorise aussi le maintien de systèmes

de commandement et de contrôle hautement centralisés par Rabat. Pour contourner les trois murs de défense protégés par 100 000 hommes et surveillés par un radar de fabrication américaine, les soldats du POLISARIO doivent passer par le nord de la Mauritanie, ce qui place Nouakchott dans une position inconfortable. Même s'il a évacué la plus grande partie du Sahara, le Maroc s'assure ainsi la maîtrise de la situation militaire.

Le gouvernement marocain peut alors faire prévaloir aux yeux de la communauté internationale son attitude pacifiste face aux agressions du POLISARIO. Dès juin 1981, le roi Hassan II s'était déclaré partisan de la consultation par référendum des populations du Sahara occidental. Cette proposition, assez bien accueillie par les chefs d'Etat africains, fut cependant rejetée par le POLISARIO qui déclara que les Marocains allaient fausser le référendum en refusant de prendre en considération les vœux des populations qui avaient fui le territoire occupé. Le 11 juin 1983, l'O.U.A. demandait l'ouverture de négociations entre le Maroc et la République Arabe Sahraouie Démocratique; elle admettait ensuite la R.A.S.D. comme membre (provoquant le retrait du Maroc de l'organisation), ce qui entraînait sa reconnaissance par 63 Etats. Sur le plan diplomatique, la position sahraouie est donc très favorable; mais la fin du soutien libyen (depuis le traité d'Union du 13 août 1984) l'a contraint à rechercher la négociation avec le gouvernement marocain grâce aux bons offices de la France et de l'Espagne. Plus de dix ans après sa proclamation, le 27 février 1976, la R.A.S.D. compte davantage sur la diplomatie que sur les armes pour s'imposer.

Ce conflit exacerbe la discorde entre les voisins algérien et marocain. Pour l'Algérie, la seule solution réside dans l'application du principe du droit des peuples à l'autodétermination dans les frontières héritées de la colonisation, conformément aux chartes de l'O.U.A. et de l'O.N.U. Si l'Algérie est tellement attachée à ce principe, c'est qu'elle ne tient pas à ce que des bouleversements régionaux l'obligent à rouvrir le dossier de la dévolution du Sahara : elle entend préserver l'héritage arraché au colonisateur (qui voulait détacher le Sahara du reste du territoire) en prolongeant la guerre de 1960 à 1962. En particulier, la région de Tindouf, longtemps revendiquée par Rabat, occupe une position stratégique sur le double plan militaire et écono-

mique proche des gisements de fer algériens et mauritaniens, des phosphates de Bou Craa et du sud marocain. Les Algériens ont clairement exprimé leur volonté de conserver cette ville; mais Mauritaniens et Sahraouis, sans remettre explicitement en cause le statu quo, font remarquer qu'elle a été fondée par des tribus nomades, dans leur aire de mouvance traditionnelle. D'autre part, le soin pris par le gouvernement algérien à se placer au seul plan de la légalité internationale (le Maroc aurait violé cette légalité et lésé le peuple sahraoui) ne saurait faire oublier l'importance prise par cette question dans l'opinion publique algérienne : car le prestige de l'Algérie et l'avenir de sa politique maghrébine sont en jeu. A tort ou à raison, Alger estime que, de la solution imposée aux Sahraouis, dépendra la prépondérance de l'Algérie ou du Maroc dans le Maghreb. Un Etat autonome sahraoui, souhaité par Alger, servirait de butoir aux ambitions marocaines. Au contraire, la reconstitution d'un « Grand Maroc », dont l'annexion du Sahara occidental ne serait que la première étape, est considérée comme intolérable. Aussi, bien que parlant de légalité et de justice, l'Algérie laisse deviner que ses intérêts seraient lésés si le Maroc dominait le Sahara. Et dans la conscience populaire algérienne, la « lutte du peuple sahraoui » rappelle la guerre d'indépendance : dès lors, le gouvernement ne peut, sans compromettre son autorité, envisager de céder aux prétentions « impérialistes » du royaume chérifien. Le caractère ombrageux de la diplomatie algérienne, et son hostilité à l'égard du Maroc, ont été renforcés par la signature du traité d'Oujda entre la Libye et le Maroc en 1984; l'Algérie y a vu une tentative d'encerclement. Aussi s'est-elle efforcée, depuis, de diversifier ses alliances, se rapprochant des Etats-Unis (visite du président Chadli à Washington en 1985 et achat d'armes américaines), de l'Egypte (pour faire contrepoids à la Libye), de la Tunisie (contre les entreprises libyennes de déstabilisation dans le sud), du Tchad (pourtant dénoncé hier comme la « marionnette des Américains ») et de la France (dont elle attend la relance d'une « coopération privilégiée »).

Dès lors, un compromis paraît difficilement possible : le roi Hassan II laissait entendre, lors d'une conférence de presse, le 19 août 1979, que les richesses économiques du Sahara (pétrole, phosphates, uranium) pourraient être exploitées en commun. Les Algériens ont rejeté cette offre,

se réfugiant derrière l'argument selon lequel ce serait au gouvernement sahraoui de négocier et non à l'Algérie. Derrière ce refus, il y a la volonté algérienne de ne pas discuter du Sahara tant que le Maroc l'occupe, toute discussion conduisant nécessairement à un compromis qui laisserait au Maroc certains avantages. Or l'Algérie le refuse; elle ne veut pas que Rabat conserve quelque place au Sahara et puisse sauver la face devant son opinion publique et sur la scène internationale. Le danger de ce blocage dû à des positions irréductibles de part et d'autre, réside dans la tentation marocaine d'entreprendre des opérations de poursuite des guérilleros sahraouis jusque dans le territoire algérien; car le temps ne joue pas en faveur du Maroc qui se trouve contraint d'entretenir une armée modernisée malgré des ressources limitées et une population croissante. Par contre, le POLISARIO, protégé, peut se permettre d'attendre et de s'organiser. Les stratèges et politiques marocains ne sont pas à l'abri d'une erreur d'estimation du rapport des forces entre l'Algérie et le Maroc. Ils peuvent surestimer leurs moyens par rapport à ceux de l'Algérie et entamer des opérations en territoire algérien: le risque en serait bien sûr l'éclatement d'une guerre entre les deux pays dont la rivalité est déjà exacerbée. La considération des équipements militaires montre que les deux Etats ne cessent de provoquer mutuellement une course aux armements les plus performants qui puissent exister dans la région: depuis 1975, les dépenses militaires par soldat ont doublé en Algérie et triplé au Maroc. Les deux pays se sont acculés à mener une politique d'achat d'armements (aux Etats-Unis et à la France pour le Maroc; à l'U.R.S.S., et plus récemment aux Etats-Unis pour l'Algérie), sans laquelle leurs projets concernant le Sahara risqueraient, à leurs yeux, d'être remis en question. Le phénomène peut se poursuivre longtemps, voire s'accroître, car chacun des pays est désormais engagé dans une dialectique de l'imaginaire, lui faisant perpétuellement craindre une percée matérielle adverse: une dialectique incontrôlable.

Heureusement, les forces extérieures ne jouent pas encore de rôle majeur dans ce conflit; et dans l'ensemble, elles poussent à la conciliation. C'est le cas des organisations internationales: l'O.U.A. a progressivement pris le parti du POLISARIO et de l'Algérie; elle a invité en 1979 le Maroc à évacuer la zone méridionale; le Comité des Sages, composé

de cinq présidents africains et mandaté par l'O.U.A. n'a pas obtenu de résultats pour l'instant, mais modère les positions de part et d'autre. Quant à l'O.N.U. qui est intervenue à plusieurs reprises, elle se borne à réclamer l'organisation d'un référendum.

L'Espagne est directement concernée en tant qu'ancienne puissance colonisatrice, cosignataire du traité de Madrid que les Algériens ont sévèrement condamné et que les Mauritaniens ont rejeté. Sa démarche est assez hésitante : dans un premier temps, sous la pression de la « Marche Verte », elle a satisfait les demandes marocaines pour éviter le conflit. Mais dans un second temps, son attitude a été infléchie par les initiatives algériennes : en particulier l'installation à Alger du M.P.A.L.A.C. (Mouvement pour l'Autonomie et la Libération de l'Archipel Canarie) désireux de se faire connaître par l'O.U.A. comme un mouvement de libération. L'Espagne a alors accepté de réinterpréter le traité de Madrid et de considérer que le Maroc n'ayant pas satisfait aux clauses relatives à l'autodétermination des Sahraouis, les conditions du partage ne sont plus valables. Lors de la prise en otage de pêcheurs canariens par le POLISARIO, l'Espagne entama des négociations directes avec le Front, le reconnaissant ainsi de facto. Mais si l'Espagne estime la position de l'Algérie juridiquement plus solide, elle doit aussi ménager le Maroc en raison de ses intérêts économiques (pêcheries) et militaires (Ceuta et Melilla).

L'attitude française n'est pas plus claire, pour les mêmes raisons. La France possède en effet d'importants intérêts dans l'ensemble du Maghreb ; elle entretient des liens étroits avec l'Algérie et le Maroc ; elle veut éviter l'intervention des superpuissances en Méditerranée occidentale ; enfin, elle a le souci de préserver l'Etat mauritanien, toujours fragile. Désireuse de conserver l'équilibre entre les parties, elle a en fait procédé par oscillation constante, poursuivant une politique paradoxale. Son soutien discret au Maroc, tout en ménageant l'Algérie, a entretenu le statu quo. Mais elle est incapable d'amener les deux Etats à la table des négociations.

Seuls aujourd'hui les Etats-Unis et l'Union Soviétique pourraient y arriver, mais à condition qu'ils y travaillent d'un commun accord : ce qui est possible car les deux Etats ont de bonnes relations avec les deux principaux protagonistes. L'U.R.S.S. est proche, politiquement et idéologiquement, de

l'Algérie qu'elle fournit en armements; mais elle a conclu en 1978 d'importants accords avec le Maroc sur l'exploitation des phosphates de Meskala et en matière de pêcheries : par-delà le contenu de cette coopération multiforme, c'est sa signification politique qui a retenu l'attention. L'exploitation des phosphates se faisant dans les zones sahariennes, le Maroc a vu dans l'accord signé une reconnaissance internationale tacite de sa souveraineté sur ces zones : une interprétation qui n'a été, ni approuvée, ni désapprouvée, par le partenaire soviétique. Quant aux Etats-Unis, ils entretiennent depuis longtemps des relations étroites avec le royaume chérifien : le roi Mohammed III a en effet reconnu la jeune république américaine en 1776 ! Mais les échanges se sont intensifiés depuis 1980, avec le développement du conflit saharien. Les Américains ont en effet décidé d'accroître leur aide militaire, comme le demandait le Maroc, pour plusieurs raisons : pour eux, l'équilibre régional exclut une défaite militaire marocaine, avec ses conséquences graves pour la Méditerranée et le flanc sud de l'O.T.A.N. La stabilité du Maroc est leur souci majeur. D'autre part, ils apprécient la modération du Maroc sur la scène internationale, en particulier concernant le Proche-Orient : Hassan II fait partie des « modérés », résolument hostile aux solutions extrémistes du Front de la Fermeté, et aussi des monarchies du Golfe ; il a reçu en juillet 1986 le Premier ministre israélien au Maroc pour une entrevue qui ne fait pas avancer la solution du conflit israélo-arabe, mais qui a connu un grand retentissement. Par ailleurs, il soutient constamment les positions américaines dans le contexte est-ouest, notamment sur l'Iran et l'Afghanistan... L'aide militaire américaine s'accompagne d'accords économiques nombreux : achats de produits agricoles, pêches, recherche scientifique, crédits... Cette assistance est donc importante et diversifiée; mais comparée à l'aide apportée à la Turquie ou à Israël, elle reste néanmoins très modeste : le Maroc joue seulement un rôle d'appoint dans la stratégie américaine. Cependant le traité maroco-libyen de 1984 a éveillé la méfiance de l'administration américaine; il a été perçu comme une sorte de trahison. Aussi les relations se sont-elles réchauffées avec l'Algérie : l'Algérie qui fournit du gaz à l'Amérique du Nord, et qui va pouvoir diversifier ses armements grâce aux fournitures américaines.

Pour l'instant, aucune force extérieure ne pousse à l'affron-

tement. Mais la perspective d'une implication croissante des deux superpuissances, provoquant une dépendance accrue des belligérants, est redoutable. On assisterait à une extension du conflit Est-Ouest à la Méditerranée occidentale à travers la rivalité algéro-marocaine. Cette perspective devrait inciter les Etats de la région à rechercher activement des solutions qui aboutiraient, sinon à la paix, du moins à un apaisement du conflit.

Il est désormais urgent pour le Maroc, puissance occupante, et l'Algérie, seule responsable de la poursuite des combats depuis le retrait de l'aide libyenne au POLISARIO, de dédramatiser cette affaire auprès de leur opinion publique. Des négociations sérieuses pourraient s'engager, auxquelles seraient associés la Mauritanie et le POLISARIO. Les discussions auraient pour but de régler le problème du déplacement des réfugiés sahraouis, leur permettant de retrouver leur aire naturelle de peuplement, et de s'administrer librement. Bien plus, ces discussions conduiraient peut-être à la définition d'un projet économique commun, plaçant le Sahara sous la responsabilité d'un condominium maghrébin : afin que l'exploitation commune des richesses du Sahara unisse tous les Etats du Maghreb au lieu de les diviser.

### *Les rêves libyens*

La presse occidentale, en particulier américaine, a construit l'image d'une Libye, base du terrorisme international, facteur de déstabilisation des pays développés. Pour dépasser la caricature, il faut analyser les fondements de la politique étrangère libyenne et l'ensemble de son activité internationale.

Désireux de se rattacher à l'arabisme et à l'islam, au continent africain et à la société proche-orientale, à la culture saharienne et à celle des premiers siècles de l'Hégire, le colonel Kadhafi a affirmé, dès la naissance de la Libye révolutionnaire, son grand dessein sur le plan mondial : il appelle le tiers-monde à rejeter le partage de la planète en deux blocs, à refuser l'alignement sur les superpuissances, et à se tenir à égale distance de l'une et de l'autre pour construire un nouvel ordre international. Les premières initiatives diplomatiques sont tous azimuts (des Philippines à l'Irlande), mais le régime libyen ayant une pratique quasi

inexistante de l'environnement extérieur, les résultats sont souvent inégaux. Aussi, dès 1979, le champ d'action de la Jamahiriya libyenne se circonscrit davantage à l'Afrique : or, si elle est considérée comme une menace par nombre de régimes en place dans la région, la Libye se considère elle-même comme menacée ; par Israël, bien sûr, mais aussi par son alliée, l'Égypte de Camp David (et accessoirement ses satellites : Soudan et Somalie), et par leur « parrain », les États-Unis. C'est pour parer à cette menace qu'elle achète à l'U.R.S.S. un arsenal militaire impressionnant. Le développement militaire le plus spectaculaire dans la zone du Maghreb est en effet la croissance de la puissance libyenne, spécialement dans le domaine aérien et dans ceux des blindés et des missiles de tous types. Ses capacités humaines étant très limitées (3 millions d'habitants), c'est un personnel militaire étranger (soviétique, tchèque, nord-coréen, est-allemand) de 15 000 hommes qui entretient son gigantesque arsenal ; mais la Libye accélère la formation militaire de sa jeunesse en envoyant des étudiants en électronique et en systèmes d'armes dans tous les pays du monde. La volonté libyenne de se doter d'une technologie nucléaire est également connue ; sans accorder de crédibilité à la notion de « bombe atomique islamique », il est certain que le colonel Kadhafi a signé un accord avec l'U.R.S.S., en 1979, pour la construction d'un réacteur de 300 000 kilowatts et d'un centre de recherche nucléaire ; il a aussi négocié avec la France la livraison d'un réacteur de 600 mégawatts. Une question revient souvent : un matériel militaire aussi considérable sert-il seulement les visées expansionnistes de la Libye ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un système de prépositionnement de matériel à la disposition des Soviétiques dans la proximité du théâtre sud-européen ? La réponse est certainement négative : le colonel Kadhafi n'a resserré les liens avec l'U.R.S.S. que dans l'exacte mesure où la crise avec les États-Unis s'aggravait. Mais contrairement à ce qui se passe ailleurs, cet afflux de matériel et de conseillers ne rend par le musulman Kadhafi tributaire du bloc communiste ; d'ailleurs la Libye paie ses armements en dollars. Elle n'a certes pas la prétention de mettre en œuvre son arsenal militaire avec sa petite armée. Mais elle se dit prête à financer et alimenter les chaînes logistiques, soit des pays arabes en guerre éventuellement avec Israël, soit des révoltes radicales fondées sur la revanche de l'esprit religieux à

l'égard de la technocratie laïque, soit des groupes terroristes dans les pays occidentaux : elle se veut prête à armer ceux qui se battent indirectement pour la réalisation du grand dessein du chef libyen.

Or les événements survenus ces dernières années semblent sonner le glas du grand rêve libyen : ou plutôt des rêves libyens. Puisque le colonel Kadhafi s'est engagé sur plusieurs fronts : au Maghreb, où il a tenté à plusieurs reprises de briser les frontières héritées de la colonisation pour reconstituer un grand Etat arabe ; au Sahara et en Afrique sud-saharienne où il a espéré exporter, comme l'avaient fait les Senoussi, la révolution islamique ; dans l'ensemble du monde méditerranéen, où il a prêché l'anti-impérialisme et stigmatisé « le néo-colonialisme européen » et « l'orgueil américain ». Sur tous ces fronts, des contraintes internes (baisse du prix du pétrole) et internationales l'ont empêché de réaliser ses ambitions. Et il l'a implicitement reconnu : par l'établissement d'une union avec le Maroc (traité d'Oujda, 13 août 1984) qui maintenait les structures étatiques existantes, il reconnaît l'inéluctabilité des frontières du Maghreb et apaise les craintes tunisiennes : est-ce la fin du rêve maghrébin ? Par l'entremise du chef chérifien, il espérait renouer le dialogue avec la France : serait-ce l'abandon du rêve saharien au Tchad ? Enfin, les affrontements entre l'aviation libyenne et la 6<sup>e</sup> Flotte dans le golfe de Syrte ainsi que le bombardement de Tripoli et Benghazi, ont ébranlé sa détermination en mettant en valeur la relativité de ses soutiens dans le monde arabe et le tiers-monde : ces épreuves consacrent-elles un coup d'arrêt à l'anti-impérialisme ? Il faut en rester à l'interrogation, et ne pas se hâter de conclure à la remise en cause de ce que ses adversaires appellent des « chimères ». Relativement affaibli, provisoirement conscient de son caractère irréalisable, le colonel Kadhafi n'a pas pour autant abandonné son rêve de changer le monde.

A propos du traité d'Oujda, on a reparlé de cette volonté d'union arabe partout présente en Afrique du Nord, et on en a attribué la paternité à Kadhafi. C'est oublier que Nasser, son maître à penser, l'a précédé dans cette voie : Nasser, et sa République Arabe Unie de 1958 (Egypte et Syrie), de 1963 (Egypte, Syrie et Irak) et de 1968 (Egypte, Libye et Soudan), sans oublier les éphémères Etats Arabes Unis (R.A.U. et Yémen)... Kadhafi n'a fait que prendre la relève

en proposant successivement la fusion à l'Égypte (1972), à la Tunisie (1974), à la Syrie (1980) et au Tchad (1981) : dans tous les cas, les accords d'union, plus ou moins rapidement dénoncés, n'ont été suivis d'aucun effet.

L'échec le plus retentissant, et qui a eu les conséquences les plus graves au Maghreb, est celui du projet de République Arabe Islamique, résultant de l'accord de Djerba entre le chef libyen et le président Bourguiba. L'union décidée en janvier 1974 fut dénoncée le jour même par le président tunisien. Depuis lors, les relations entre les deux États ont toujours été tendues. En janvier 1980, la Libye tentait de déstabiliser le régime tunisien en introduisant un commando dans le sud du pays, chargé d'attaquer la ville de Gafsa : la date choisie était l'anniversaire des tragiques émeutes syndicales de 1978, et la Libye avait l'espoir d'engager, dans une région connaissant de sérieuses tensions sociales, un processus conduisant à la chute du gouvernement tunisien. Mais le soulèvement espéré n'eut pas lieu, et la Tunisie demanda immédiatement assistance à ses alliés occidentaux. La France expédia du matériel de transports de troupes et déploya quelques navires de guerre au large de Gabès ; les États-Unis accélérèrent leurs livraisons d'armes : défense anti-aérienne, chasseurs d'interception, hélicoptères, unités navales rapides... Ce renforcement militaire, ainsi que la nomination de M. Mohamed Mzali au poste de Premier ministre, ont provoqué un changement d'attitude de la part des autorités et des médias libyens. La Tunisie a alors recherché une normalisation de ses relations avec la Jamahiriya, mais deux obstacles majeurs subsistent : d'une part, les dirigeants libyens semblent toujours lier cette normalisation à la réactivation du projet d'union tuniso-libyenne de 1974, ce dont ne veulent pas entendre parler les Tunisiens. D'autre part, l'état-major tunisien fait remarquer que, sur le plan militaire, la Libye entraîne toujours des citoyens tunisiens dans ses camps : c'est un lourd handicap pour le rétablissement de bonnes relations entre les deux pays. Cependant, la détente paraissait en bonne voie : en 1982, la Cour Internationale de Justice tranchait définitivement le contentieux entre les deux États au sujet de la délimitation du plateau continental (en confirmant la ligne de partage retenue par la France et l'Italie à l'époque de la colonisation), et le colonel Kadhafi se rendait en visite à Tunis. Mais le processus était stoppé en août 1985, la Libye expulsant en

quelques jours 30 000 travailleurs tunisiens employés sur son territoire : la situation difficile de l'économie libyenne exigeait certes la réduction des effectifs des travailleurs étrangers ; mais le choix des moyens et du moment relevaient évidemment de la volonté de déstabiliser le régime tunisien. Les adversaires du bourguibisme se sont en effet réveillés : l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens, les baasistes tunisiens, les Frères musulmans, les communistes... La succession du « Combattant Suprême » (né en 1902) risque d'être difficile et de provoquer des remous dans l'ensemble de la Méditerranée occidentale.

Dernier avatar d'un désir d'union, le traité d'Oujda conclu avec le Maroc n'échappe pas à la loi du genre et allonge la liste des échecs : il n'était pourtant pas le fruit du hasard ou de la volonté d'un seul partenaire. Son origine résidait dans l'exclusion des deux Etats de l'accord ratifié le 19 mars 1983 entre la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie ; « accord de fraternité et de concorde » pour la constitution d'un « grand Maghreb arabe » : le Maroc avait été rejeté sous la pression algérienne, et la Libye n'avait pas été invitée à la demande des Tunisiens (avec l'assentiment de l'Algérie, alliée de la Libye au sein du Front de la Fermeté, mais redoutant ses options idéologiques et ses initiatives inattendues). Dès lors, les deux pays décidaient de s'unir, mais dans un cadre qui, loin d'être improvisé, avait été longuement mûri de part et d'autre : le traité qui faisait référence à l'unité du monde arabe, prévoyait l'union des deux Etats qui restaient indépendants (à la différence des précédentes tentatives avec le Soudan, la Syrie, la Tunisie ou le Tchad). Les partenaires organisaient des institutions communes mais l'Assemblée réunissant les députés des deux Etats (le Conseil Politique et l'Union Arabo-Africaine) avait des pouvoirs subalternes par rapport aux prérogatives des présidents de l'Union (Hassan II et le colonel Kadhafi) ; une clause de défense mutuelle disposait que « toute agression dont l'un des deux Etats serait l'objet constituerait une agression envers l'autre » et organisait un Conseil de Défense. Les avantages pour les deux parties étaient importants : le Maroc rompait son isolement au sein du monde maghrébin ; il affaiblissait le POLISARIO puisque la Libye s'engageait à cesser toute aide militaire au Sahara, et à appuyer les tentatives de règlement dans son contexte arabe (et non dans le cadre de l'O.U.A. où le Maroc n'a pas la majorité) ; il pouvait

soulager quelques-unes de ses difficultés économiques en envoyant des travailleurs en Libye (les immigrés marocains furent épargnés quand, en août 1985, la Libye expulsa des centaines de travailleurs étrangers, notamment égyptiens et tunisiens après les avoir dépouillés de leurs biens). Cette dernière disposait ainsi de spécialistes qui lui font défaut ; elle pouvait également compter sur la médiation marocaine pour renouer avec la France et les Etats-Unis. Au terme d'une recherche maghrébine qui l'avait conduit à se tourner successivement vers chacun de ses voisins arabes, la Libye en arrivait ainsi à s'unir, pour rompre son isolement avec le régime qui semblait le plus éloigné du sien : d'un côté, un souverain de droit divin ayant résolument ancré son pays à l'Occident au point de demander son entrée dans la C.E.E. ; de l'autre, un militaire prétendant tenir son pouvoir des masses sous le contrôle desquelles il affirme agir en permanence, notamment pour défier les Etats-Unis. Ce mariage contre nature ne devait durer que deux ans : irrité par un communiqué commun publié à l'issue d'une visite du président syrien Assad en Libye les 24 et 25 août 1986, qualifiant de « trahison » l'attitude du Maroc à l'égard d'Israël après la réception de M. Shimon Pérès par le souverain marocain à Ifrane, le roi Hassan II dénonçait le 29 août 1986 le traité d'union maroco-libyen. Pour la plus grande satisfaction du gouvernement américain... Cet ultime échec marque-t-il la fin du rêve maghrébin, celui d'une nation arabe unifiée « appelée à prendre le leadership du tiers-monde » ?

La volonté de renouer le dialogue avec la France par l'intermédiaire du Maroc, pour régler l'affaire tchadienne, serait-elle l'annonce d'une remise en cause du rêve saharien ? Ce serait la fin d'une politique à forte charge affective et symbolique, une politique qui s'appuie sur un projet d'investissement idéologique de l'espace saharien, avatar révolutionnaire du prosélytisme senoussi.

En effet, pour Kadhafi, cet immense Sahel qui va de la Mauritanie à l'Erythrée, ce parcours des Regueibat aux Targui et aux Toubou, « c'est la route de mes pères ». Depuis 1973, la Libye n'a pas ménagé son aide financière aux pays de la région ; elle est intervenue partout : conflit somalo-éthiopien ; conflit ougando-tanzanien ; Niger ; Tchad ; Soudan.... Et toujours en acteur autonome : ni uniquement héraut d'un « Jihad » moderne car la solidarité islamique a des limites ; ni simple relais de la stratégie africaine de l'U.R.S.S.

car l'entente libyo-soviétique n'est pas sans failles. Mais plusieurs facteurs ont ruiné, comme ailleurs, cette politique : d'une part, une marge de manœuvre étroite a contraint Tripoli à des ajustements tactiques fréquents au détriment de la cohérence stratégique; d'autre part, l'isolement du colonel Kadhafi, sa méconnaissance des réalités sociales et politiques l'a conduit à une perpétuelle répétition des mêmes erreurs; enfin ses méthodes ont suscité nombre de ressentiments dans la région. Le cas du Tchad est exemplaire.

Le souhait libyen d'organiser autour du Sahara une fédération axée sur la doctrine musulmane et la « troisième voie » semblait pourtant trouver un début de réalisation au Tchad. Le terrain s'y prêtait. La France avait plaqué sur cette ex-colonie, au moment de l'indépendance, le modèle européen de l'Etat-Nation unitaire et centralisé. Or, cette greffe a engendré, comme dans beaucoup d'Etats africains, un phénomène de rejet; et le pays connaît une lutte pour le pouvoir entre ethnies. Le peuplement (4 millions d'habitants) est en effet hétérogène : au sud, dans les régions riches et peuplées, vivent des agriculteurs sédentaires et christianisés répartis entre plusieurs groupes ethniques dont le plus important est celui des Sara; dans les steppes arides de la zone médiane, des populations musulmanes nomades et semi-nomades vivent de l'élevage; dans le nord, désertique, subsistent quelques milliers d'individus appartenant à des ethnies semi-nomades axées sur les oasis : les Gorane et les Toubou. La décolonisation a provoqué, au Tchad comme dans toute la région du Sahel, une révolte des hommes du nord (blancs, musulmans et nomades) contre ceux du sud (les gens du fleuve, les jardiniers noirs) : le colonisateur a rassemblé artificiellement dans des Etats nouveaux la moitié nord saharienne et la moitié sud humide et cultivée; il a tout naturellement implanté la capitale de ces pays au sud; et après l'indépendance, les Noirs du sud ont tout naturellement occupé les fonctions d'autorité. Une situation insupportable pour les hommes du nord. Dans le conflit, le colonisateur a appuyé tour à tour une faction, puis sa rivale : ainsi au Tchad, après l'assassinat du président Tombalbaye en avril 1974, la France a successivement soutenu le général Malloum, Hissène Habré, Gukuni Wadday, puis à nouveau Hissène Habré. Le prolongement de la guerre civile, la présence d'un corps expéditionnaire français ont provoqué l'implication de la Libye : cette dernière a craint pour sa

sécurité dans l'hypothèse d'une jonction entre le réseau des bases militaires françaises à l'ouest et au sud, et l'axe égypto-soudanais à l'est et au sud-est. Aussi a-t-elle soutenu de plus en plus ouvertement le Frolinat qui occupe dans le nord la région d'influence Toubou. En 1979, les accords de Lagos unifient (pour un temps) les factions tchadiennes sous l'autorité de Gukuni Wadday, et demandent le départ des troupes françaises. Après leur retrait en mai 1980, la faction dirigée par Hissène Habré et soutenue par la France et l'Égypte, est éliminée. Forts de ce succès, le colonel Kadhafi et Gukuni Wadday décident un coup d'éclat : le 6 janvier 1981, ils annoncent une alliance militaire et la fusion progressive des deux pays. Cependant l'intervention libyenne sur l'ensemble du territoire exaspère rapidement la population et les dirigeants ; ces derniers réclament en novembre 1981 le départ des troupes libyennes, départ accepté et effectué en un temps record. Une Force Interafricaine d'Interposition, constituée de détachements de six Etats (Bénin, Guinée, Nigéria, Sénégal, Togo, Zaïre) est chargée par l'O.U.A. de s'interposer entre les combattants des FANT de Hissène Habré et les troupes du président Gukuni Wadday ; elles ne parviendront pas à remplir leur mission, ce qui facilite le retour en force de la France : à la demande d'Hissène Habré, 2 000 soldats des trois armées interviennent au Tchad en août 1983 pour l'opération « Manta » : l'instruction et le soutien de l'armée tchadienne ; en février 1986, les Jaguars français attaquent la base aérienne de Ouadi Doum, dans le nord du pays (opération « Epervier »). Grâce aux forces françaises, le statu quo est préservé ; le pays est coupé en deux à hauteur du 16° parallèle : au nord, le GUNT de Gukuni Wadday soutenu par la Libye ; au sud, les FANT de Hissène Habré, président du Tchad.

Tout au long du conflit, les désaccords ont été évidents entre la Libye et la France : mais il n'y a pas eu de rupture. Même après le sac de la chancellerie et du consulat français à Benghazi en février 1980 (pour protester contre l'intervention française après les incidents de Gafsa). Certains intérêts communs incitent les deux pays à surmonter leurs divergences en particulier la position française sur les problèmes du Proche-Orient, et le rôle de Paris au sein de la CEE sont appréciés par Tripoli ; est apprécié également l'apport technique dans certains secteurs comme l'agriculture ou le dessalement de l'eau de mer, ou encore l'équipe-

ment de l'armée de l'air libyenne. Quant à la France, elle n'oublie pas que la Libye est un pays pétrolier, bien qu'il la fournisse en faible quantité.

Si le colonel Kadhafi recherche la négociation avec la France, c'est qu'il est confronté à de sérieuses difficultés dans son engagement tchadien : à la chute des revenus pétroliers qui rendent coûteux l'entretien d'un corps expéditionnaire et d'une « légion islamique » au nord du Tchad, s'ajoutent les malaises au sein de l'armée libyenne et les dissensions avec les « alliés » du GUNT. Est-ce la fin du rêve saharien ? Sûrement pas, si l'on en juge par l'intervention libyenne au Soudan en 1985-1986, apportant de l'aide au régime de Sadi Al Mahdi, pour lutter contre la rébellion au sud du pays (dans les provinces de Rumbek et Juba). Mais c'est incontestablement la reconnaissance et le constat d'un échec.

Dernier front, et non le moindre : la lutte contre « l'impérialisme », c'est-à-dire la domination de l'Occident dans les pays musulmans. Le colonel Kadhafi appelle à la création d'un Front Mondial Anti-impérialiste regroupant tous les peuples victimes de « l'orgueil occidental ». Les premiers concernés sont les Européens : la France « néocolonialiste » parce que partout présente en Afrique occidentale et centrale ; l'Espagne qui occupe Ceuta et Melilla en territoire africain ; l'Italie, coupable d'entretenir d'étroites relations avec les Etats-Unis. La Libye apporte son aide à tous les mouvements en lutte contre la colonisation ou contre ces régimes réactionnaires, et qui œuvrent à la « révolution mondiale ». Mais c'est surtout Israël qui est visé : la Libye est le seul Etat arabe qui n'ait pas reconnu la résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (la Syrie l'a fait par le biais de la résolution 338) qui fait mention de l'existence d'Israël. De même, c'est le seul Etat membre de la Ligue Arabe à n'avoir pas adopté le plan de Fès qui reconnaît implicitement l'Etat hébreu. Pour Kadhafi, l'idée d'un Etat palestinien réduit à la Cisjordanie et à Gaza, c'est-à-dire aux territoires occupés par Israël en 1967, qui fait d'objet d'un quasi-consensus aujourd'hui dans le monde arabe, est une idée « capitularde » et ceux qui la défendent sont des « traîtres ». L'aide libyenne est multiforme : fourniture d'armements et de matériels, aide financière, organisation des camps d'entraînement au profit des plus extrémistes des mouvements palestiniens : le FPLP de George Habbache ; le FPLP Commandant Général d'Ahmed Jibril ; le groupe dissident du

Fatah dirigé par Abou Moussa ; le groupe Abou Nidal... En 1969, le Département d'Etat américain inscrit la Libye sur la liste des Etats terroristes.

Le conflit avec les Etats-Unis était déjà en germe dès que le colonel Kadhafi eût renversé le 1<sup>er</sup> septembre 1969 la dynastie Senoussi étroitement liée aux Etats-Unis, et exigé de ceux-ci l'évacuation de la base de Wheelus Field. D'importants intérêts américains, notamment dans le domaine pétrolier, conduisaient Washington à temporiser. En particulier, l'expulsion de tous les diplomates libyens des Etats-Unis en mai 1981 n'entraînait pas la rupture des relations diplomatiques. Mais les incidents, de plus en plus graves, se multipliaient à la faveur des exercices navals de la 6<sup>e</sup> Flotte, à proximité du golfe de Syrte. Le 19 août 1981, deux intercepteurs libyens Su 22 étaient abattus par des chasseurs américains basés sur le porte-avions « Nimitz » alors que l'escadre américaine se trouve dans le golfe de Syrte. La Libye ne revendique pas la zone des 200 milles marins (qui placerait Malte et la Crète sous sa souveraineté) ; mais en revanche, elle considère le golfe qui s'enfonce profondément dans son territoire entre la Tripolitaine et la Cyrénaïque comme une « mer intérieure » sur laquelle elle disposerait de droits souverains. Le colonel Kadhafi a tracé une ligne droite entre Mistarrah, à l'ouest du golfe, et Benghazi à l'est, en interdisant son franchissement. Or l'administration Reagan décidait de le mettre à l'épreuve (au même moment, la presse américaine révélait un plan d'assassinat du dirigeant libyen élaboré par la C.I.A.). De l'été 1981 à janvier 1986, la marine américaine franchissait sept fois « la ligne de la mort » : impunément. Pendant la même période, l'aviation américaine effectuait dix-huit vols de reconnaissance au-dessus de la zone revendiquée par Tripoli. Le colonel Kadhafi ne réagissait qu'en mars 1986, au moment où la 6<sup>e</sup> Flotte, renforcée de nombreux bâtiments, procédait à un exercice à proximité du golfe. Ces exercices étaient les cinquièmes organisés depuis le début de l'année ; ils étaient officiellement présentés comme autant d'avertissements à la Libye pour son financement du terrorisme international. Alors que plusieurs avions pénétraient dans le golfe de Syrte, des missiles libyens étaient tirés le 24 mars : les Américains ripostaient en mettant hors d'usage une batterie de missiles Sol-Air à côté de la ville de Syrte. Le lendemain, un patrouilleur et quatre vedettes libyennes étaient coulés ou endommagés. En

avril, un raid de chasseurs américains détruisaient des installations civiles et militaires à Tripoli et Benghazi, Washington entendant indiquer de façon explicite sa résolution et humiliant la Libye. Cette agression, diversement accueillie à l'Ouest, a provoqué la réprobation dans les pays du monde arabe et du Proche-Orient : l'Égypte a fait part de son « amertume », Tunis et Rabat de leur « consternation », l'Arabie Saoudite de ses « regrets » ; les membres de l'OPEP ont condamné le raid ; des manifestations populaires ont eu lieu devant les ambassades américaines à Tunis, au Caire et à Khartoum... Mais les pays arabes n'ont pas décidé de sanction particulière ; ils n'ont pas matérialisé leurs protestations et en sont restés au stade des notifications diplomatiques. Quant à l'U.R.S.S. et aux pays non-alignés, ils se sont tenus à l'écart du conflit. Kadhafi a pu ainsi prendre la mesure de son isolement. Serait-ce la raison de son silence, et du relatif repli de la diplomatie libyenne depuis quelques mois ? Le conflit d'avril 1986 marquera-t-il un coup d'arrêt à la politique anti-impérialiste du colonel Kadhafi ?

### *Une inaccessible unité ?*

Le Maghreb semble caractérisé davantage par les divergences et les différends que par les aspirations communes et les réalisations unitaires. Cependant la notion de « Grand Maghreb Arabe » est devenue très familière aux peuples nord-africains et peut éveiller chez eux des sentiments vigoureux. Outre l'histoire commune à cette région, et les profondes similitudes sociales, culturelles et religieuses, la solidarité maghrébine s'est forgée dans la lutte contre le colonisateur. A partir de 1952, les mouvements nationalistes tunisien, algérien et marocain se lancent en même temps dans la lutte armée pour la libération, et la répression française renforce le sentiment maghrébin. Pour la première fois, l'idée d'un Maghreb uni déborde les manifestes et les déclarations d'intention pour pénétrer dans les faits et dans la réalité des sociétés maghrébines. Après l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, une conférence maghrébine réunit à Tanger, du 27 au 30 avril 1958, les délégués des partis nord-africains : Istiqlal marocain, Neo-Destour tunisien et F.L.N. algérien. Les partis, parlant au nom des peuples du Maghreb, affirment la volonté de ces derniers « d'unir leur destin », mais aussi et surtout de « concrétiser cette volonté d'union dans

le cadre d'institutions communes » ; ils esquissent le projet d'une Constitution maghrébine et mettent au point un système institutionnel transitoire qui doit préparer la voie à l'évolution vers des institutions de type fédéral. Ce système est composé de deux organes essentiels : une Assemblée Consultative et une Conférence Intergouvernementale. L'Assemblée Consultative du Maghreb arabe, composée de représentants des assemblées locales, est l'organe délibérant qui décide par voie de recommandations transmises aux organes exécutifs locaux pour application ; les Conférences Intergouvernementales périodiques permettent aux gouvernements locaux de se concerter sur les questions d'intérêt commun et notamment sur l'exécution des recommandations de l'Assemblée. Par ailleurs la Conférence de Tanger décide la création d'un secrétariat permanent composé de deux délégués par pays et chargé de l'exécution de ses décisions. Mais ce secrétariat n'a jamais été créé, et les organes qu'il devait mettre en place n'ont jamais vu le jour. Quant à la Constituante maghrébine, elle ne s'est jamais réunie. La solidarité laisse rapidement place aux divergences, et les conflits entre voisins maghrébins se succèdent : conflit tuniso-libyen, conflit tuniso-marocain, conflit algéromarocain, conflit tuniso-algérien... Un cycle ininterrompu de litiges et de brouilles perturbent les relations entre les quatre capitales et provoquent une crise de confiance. Depuis lors, aucun progrès n'a pu être enregistré pour la réalisation d'une union fédérale maghrébine ; le retentissement de la conférence de Tanger lui a donné valeur de symbole et son anniversaire est célébré chaque année ; en 1983 (25<sup>e</sup> anniversaire), les représentants des trois partis qui l'avaient organisée ont adopté une déclaration évoquant à nouveau le « grand Maghreb » : mais aucune activité commune n'a été entreprise.

L'union politique étant renvoyée aux calendes grecques, c'est l'unité économique qui était privilégiée : en octobre 1964, les ministres de l'économie des quatre pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye) se réunissaient pour créer le Comité Permanent Consultatif du Maghreb ; aboutissement d'un processus préparatoire de consultations lancé depuis décembre 1962 dans le cadre de la Commission Economique pour l'Afrique (O.N.U.), la conférence de Tunis avait l'ambition d'étudier et de réaliser l'unification progressive du Maghreb sur le plan économique. A cet effet, le

Comité Permanent Consultatif du Maghreb (C.P.C.M.) était doté par le protocole de Tunis d'un mandat très important de préparation et d'exécution des modalités de coordination des politiques économiques des Etats membres dans les secteurs industriel, commercial, minier, énergétique, ainsi que dans celui des transports et communications. Il devait coordonner les stratégies économiques et harmoniser les productions industrielles des pays maghrébins afin d'éviter la concurrence inutile et les double emplois coûteux; il devait également contribuer à l'édification d'un marché commun maghrébin : installé à Tunis le 10 octobre 1968, doté de structures permanentes dont un secrétariat, le Comité est composé par les représentants diplomatiques des Etats membres et dirigé par un président qui doit avoir rang de ministre.

L'activité quotidienne du Comité est dévolu à son vice-président qui est le délégué permanent du pays qui assume la présidence. De 1964 à 1975, quelque vingt-six organismes ont été créés et placés sous la dépendance du C.P.C.M. : ils couvrent de nombreux secteurs de l'activité sociale tels que les transports, le tourisme, l'industrie, les postes et télécommunications, la santé, les statistiques, les assurances, l'énergie électrique, etc. Leur constitution s'est faite de manière pragmatique, à l'occasion de réunions d'experts maghrébins qui se sont institutionnalisées et dotées d'un statut avant d'être officiellement reconnues par la Conférence des ministres. Toutes ces institutions spécialisées, intégrées dans les rouages internes du C.P.C.M. en tant qu'organes de travail, l'assistent dans ses activités consultatives d'étude et d'exécution. Elles ont aussi joué, parfois, un rôle fondamental de « courroie de transmission » et de catalyseur dans l'application par les Etats membres des résolutions du Conseil des ministres. Ce dernier se réunit en sessions périodiques (trimestrielles) et prend ses décisions à l'unanimité, tous les délégués devant être présents.

Ces règles de quorum et de vote, trop absolues et trop rigides, n'ont pas facilité le fonctionnement du Comité. D'une part, la Libye s'est retirée du C.P.C.M. dès la 6<sup>e</sup> Conférence des ministres de Rabat (juillet 1970); son fauteuil a été immédiatement occupé par la Mauritanie, d'abord en tant qu'Etat observateur, puis en tant qu'Etat membre officiellement admis à siéger à la 7<sup>e</sup> Conférence des ministres d'Alger le 21 mai 1975. D'autre part, à partir de 1975, l'Algérie a

praticué la politique de « la chaise vide » : ayant perdu en mai 1975 la présidence du C.P.C.M. au profit du Maroc, et les rapports entre les deux pays s'étant tendus en raison du conflit sur le Sahara occidental, l'Algérie s'est abstenue de désigner son délégué, ce qui a bloqué non seulement les mécanismes de décision, mais même les réunions du Comité (l'exigence du quorum ne pouvant être respectée). Cette pratique absentéiste d'Alger a contribué naturellement à accroître la crise qui couvait dans les instances maghrébines depuis le retrait libyen de 1970 ; elle a précipité le ralentissement, puis la paralysie des activités du C.P.C.M. De fait, le Comité ne s'est pas réuni en session depuis le mois de juillet 1975. Quant aux réunions de routine, elles sont devenues des séances de tête-à-tête tuniso-marocaines. Par voie de conséquence, le secrétariat permanent ne joue plus aucun rôle. Le premier secrétaire du Comité, le marocain Mustapha El Kasri, a quitté ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 1973 sans être remplacé, la procédure ayant traîné en longueur avant d'être abandonnée en raison de l'opposition entre un candidat algérien et un candidat marocain. Quant au personnel technique ayant été recruté par le Comité, il a rejoint son administration d'origine... Le C.P.C.M. est aujourd'hui moribond.

Sans doute est-il venu trop tôt, dans la période 1960, tout entière consacrée à la construction nationale par des Etats nouvellement décolonisés. Mais dans les années 1980, au sortir de cette phase d'édification nationale à la fois politique et économique, la coopération régionale peut connaître un regain. Les contacts ne sont pas rompus entre les pays maghrébins ; un compromis est toujours recherché. En témoigne la relance des négociations grâce à l'entremise des dirigeants tunisiens en 1980 : pour ces derniers, l'unité politique doit être le produit d'une interpénétration de plus en plus grande des économies. Le Premier ministre Mohamed Mzali insistait sur ce point lors de chacun de ses déplacements à Alger ou Rabat : « Nos peuples maghrébins et arabes aspirent sans nul doute à l'unité. Mais nous devons leur épargner à l'avenir, les déceptions dues à l'improvisation et à la précipitation. Il nous appartient de tisser des liens multiples de rapprochement et de coopération qui conduisent à coup sûr vers l'unité, fût-ce après plusieurs générations. L'unité est une fin, que nous devons ménager en progressant par étapes vers elle, sans hésitations ni revirements... Nos

relations doivent suivre une planification claire, solidement fondée, rejetant les solutions révolutionnaires comme les solutions atténuées et les fausses solutions contraires aux principes... Notre intérêt ordonne que nous demeurions le Maghreb des Etats, au titre d'une étape vers la réalisation de l'union, puis de l'unité. » (Interview à *Al Alam*, organe de l'Istiqlal, le 2 juin 1980.) Tunis abrite les 5 et 6 décembre 1982 une réunion des représentants des centrales syndicales d'Algérie, de Libye, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie, qui décident de créer une « structure syndicale à l'échelle maghrébine » ; toujours à l'instigation des dirigeants tunisiens, le roi Hassan II et le président Chadli se rencontrent en février 1983 à la frontière algéro-marocaine, illustrant ainsi un certain rapprochement des deux pays ; enfin, le 19 mars 1983, un traité de fraternité et de concorde entre la Tunisie et l'Algérie est signé au palais de Carthage par les présidents Bourguiba et Chadli. Son article 1<sup>er</sup> indique que « les Hautes Parties contractantes s'engagent à œuvrer d'une façon continue pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité entre elles et d'une façon générale entre tous les pays du grand Maghreb arabe, et ce en vue de renforcer les relations de paix, de fraternité et de bon voisinage existant entre les deux pays et basées sur leur appartenance au grand Maghreb arabe, sur l'unité de leur destin et sur le respect du principe de souveraineté nationale, d'égalité des droits des peuples et de leur droit de disposer de leur destin. » L'article 2 exclut le recours à la menace ou à la force, garantit le respect de l'intégrité territoriale, prévoit le règlement pacifique des différends. Chaque partie n'adhèrera à aucune alliance, ne tolèrera aucune initiative, n'autorisera sur son territoire aucune activité qui seraient dirigées contre l'autre. Ce rapprochement avec l'Algérie marque le terme d'une série de malentendus qui pendant plusieurs années avaient provoqué la méfiance de Tunis et l'agacement d'Alger ; il ouvre des perspectives intéressantes en approfondissant la coopération bilatérale dans tous les domaines : développement commun des confins sahariens ; formation en commun des fonctionnaires à l'Institut des Cadres Douaniers de Tunis et l'Institut des Impôts d'Alger ; cotation commune des monnaies par les banques centrales des deux pays ; projets économiques communs (cimenteries, usines de construction mécanique, gazoduc algéro-tunisien-italien)...

La véritable originalité du traité du 19 mars 1983 réside

dans son article 4 : « Ce traité reste ouvert à l'adhésion d'autres Etats du grand Maghreb qui acceptent ses prescriptions, avec l'accord des deux Hautes Parties Contractantes. » D'ailleurs, les présidents tunisien et algérien ont dépêché dans les Etats voisins de hauts émissaires porteurs de messages personnels. A la réaction assez favorable du Maroc, s'oppose le refus hautain du colonel Kadhafi. En matière d'union, le gouvernement libyen maintient qu'elle doit se faire par la base, non par le sommet ; il rappelle que « la première union arabe de l'époque moderne » est la formation, vingt-cinq ans plus tôt, de la République Arabe Unie fusionnant Syrie et Egypte. Il proclame que l'unité est « la réponse historique, décisive et nécessaire » au défaitisme actuel du monde arabe : la révolution libyenne « fait savoir qu'elle est disposée à réaliser l'unité, immédiatement et sans conditions, avec n'importe quel régime ou élément progressiste arabe » ; les président algérien et tunisien sont invités à mettre à exécution l'accord de Hassi Messaoud et la déclaration de Djerba : il s'agit, en Algérie et en Tunisie, de « toucher les masses populaires et de constituer des comités révolutionnaires et des congrès populaires »... Cette querelle entre les tenants du « Maghreb des peuples » et les partisans du « Maghreb des Etats » enferme le Maghreb dans un dilemme insoluble sous prétexte de lui chercher l'approche la plus efficace. Le « Maghreb des peuples » ne peut en effet se réaliser sans une volonté politique qui est celle des Etats. A l'inverse, on ne peut songer à un « Maghreb des Etats » sans une conscience des citoyens que leur avenir économique et politique peut s'insérer, au-delà des frontières nationales, dans un ensemble maghrébin. Seule une telle vision peut produire les solidarités nécessaires à l'intégration progressive. C'est dire que, loin de s'exclure, les deux approches doivent se conjuguer et se compléter.

On ne saurait se dissimuler que la relance maghrébine demeure fragile ; et que l'édification d'un ensemble unifié se heurte, d'une part aux difficultés issues du problème sahraoui et d'autre part aux particularités de la position libyenne. Avec le traité du 19 mars 1983, couronnement de persévérants efforts, la Tunisie a donné l'exemple ; mais elle n'ignore pas que la réalisation du grand Maghreb arabe nécessitera de longs délais.

## LE CONFLIT DU MOYEN-ORIENT

Le terme de « Moyen-Orient » ou « Proche-Orient » désigne de façon quelque peu arbitraire les pays situés entre la Méditerranée à l'ouest et le golfe arabo-persique à l'est : une région qui s'étend sur 1 500 kilomètres et qui est dénommée le « Croissant Fertile ». Il s'agit en fait d'un large couloir de plaines semi-arides, dominées au nord par les montagnes de Turquie d'où descendent le Tigre et l'Euphrate : coulant plus ou moins parallèlement, ils délimitent la Mésopotamie et se jettent dans le golfe arabo-persique par un delta commun, sorte de vaste plaine amphibie. Au sud, on s'élève progressivement vers les hauts plateaux de la péninsule arabique. Vers l'ouest, ces plaines sont séparées des rives de la Méditerranée par une série de chaînes côtières dont la plus célèbre est le mont Liban. A la jonction de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, le Proche-Orient a, depuis des siècles, une grande importance stratégique ; la région a vu se succéder les invasions et les dominations étrangères : Assyriens, Perses, Grecs, Romains, Arabes, Turcs, puissances européennes... Elle constitue aujourd'hui un enjeu stratégique et économique : du point de vue stratégique, elle commande une bonne partie des détroits des grandes voies maritimes (Mascate, Aden, Gibraltar, Malte, le Bosphore, Suez) ; du point de vue économique, elle produit le tiers du pétrole mondial, contient 60 % des réserves mondiales, ainsi que des richesses minérales : or, uranium, cuivre, chrome.

Cette région où le taux d'accroissement de la population est le plus élevé du monde, est politiquement très fragmentée et fragile, partagée entre races, ethnies, tribus, religions, Etats différents. Les tensions y sont grandes, et la complexité de l'échiquier des rapports de force devient presque inextricable. Pour tenter de débrouiller ces situations géopolitiques, il faut tenir compte de nombreux facteurs : rivalité des super-puissances, partout présentes ; autonomie plus ou moins grande des appareils d'Etat ; moyens financiers considérables provenant des ventes de pétrole ; puissance de ce mouvement idéologique transnational qu'est l'islam, tempérée par les divisions entre musulmans...

Ces tensions et cette complication tiennent à la présence de l'Etat d'Israël qui s'est constitué officiellement en 1948 en refoulant une grande partie de la population arabe qui vivait en Palestine. La crise qui a suivi affecte aujourd'hui, par cercles concentriques, l'ensemble du système diplomatique international : d'une part, le conflit oppose Israël à ses voisins arabes. Doté d'un territoire de 20 700 kilomètres carrés en 1948, l'Etat juif s'approprie 70 000 hectares de propriétés privées après l'exode de 900 000 Palestiniens ; cependant la Jordanie n'est toujours qu'à 15 kilomètres de la Méditerranée, et la Syrie du haut du Golan domine Tibériade et la haute vallée du Jourdain. La troisième guerre israélo-arabe de 1967 (la seconde avait éclaté en 1956, lors de l'expédition anglo-française sur Suez) permet d'éliminer ces dangers : Israël réunit à son profit le territoire de l'ancienne Palestine sous mandat, de Gaza au Liban et de la Méditerranée à la mer Morte. En occupant Gaza, Israël neutralise un important foyer de résistance : mais il lui reste à s'assurer une zone de sécurité contre les incursions palestiniennes venues du Liban ; c'est l'objectif de la guerre menée au Liban à partir de 1982. D'autre part, le conflit affecte plus largement les Etats du Moyen-Orient arabe, car les opérations militaires peuvent à tout moment s'y propager, et leur vie politique intérieure est tout entière conditionnée par le conflit : ainsi pour le Liban. Pour ces Etats, la question palestinienne revêt une dimension idéologique et passionnelle : mais les Palestiniens sont loin de former un groupe homogène, les mouvements de résistance plus ou moins rivaux étant soutenus financièrement par différents pays arabes.

Enfin, les implications du conflit concernent l'ensemble du système international, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ayant reproduit localement les données de la confrontation Est-Ouest. L'alliance entre Israël et les Etats-Unis est évidente : pour des raisons culturelles, qui tiennent à une commune référence à la Bible et à la présence d'une importante communauté juive aux U.S.A. ; en raison de l'intérêt stratégique de la région : son contrôle garantit, ou compromet, la sécurité des arrières de la Turquie et de la Méditerranée orientale où croise la 6<sup>e</sup> Flotte ; le Moyen-Orient arabe est le lieu de passage des routes maritimes et aériennes essentielles entre le Bassin Méditerranéen et l'océan Indien. Pour s'en assurer la « praticabilité », les Américains ont pris la

relève de la Grande-Bretagne et se sont assurés des bases dans différents pays de la région. De son côté, l'U.R.S.S. intervient au nom de la lutte contre l'impérialisme pour appuyer les mouvements de libération nationale; elle assure ainsi son accès à la Méditerranée orientale tout en faisant pièce aux prétentions américaines et occidentales dans la région, et en empêchant toute ébauche de solution qui l'écarterait du débat. Elle a signé des accords avec l'Irak, la Syrie, le Yémen du Sud; mais comme les échanges économiques ne suivent pas, ces relations sont précaires et toujours sujettes à révision (comme ce fut le cas pour l'Egypte).

Les tensions politiques et leurs complications ne tiennent pas seulement à la présence d'Israël: elles s'expliquent aussi par les rivalités qui opposent les uns aux autres les différents Etats du Proche-Orient. Leurs frontières ont été établies au lendemain de la Première Guerre mondiale lors de l'effondrement de l'empire turc qui dominait jusqu'alors la région: frontières arbitraires qui tenaient plus compte des intérêts de la France (qui reçut « mandat » de la Société des Nations pour administrer la Syrie et le Liban) et du Royaume-Uni dont l'influence s'exerçait sur l'Irak et la Jordanie. Cette dernière devait constituer un grand royaume arabe couvrant une grande partie de l'Arabie, mais ce projet grandiose fut considérablement réduit par l'extension vers le nord de la confrérie des Wahabites: avec l'appui des Américains, Ibn Saoud constitua l'Arabie Saoudite. Après de complexes luttes internes, les dirigeants qui sont parvenus à la tête de ces différents Etats ont des orientations idéologiques très différentes et des alliances extérieures plus ou moins contradictoires et changeantes. Trois principaux foyers de tensions et de conflits existent aujourd'hui: au sud de la péninsule arabique qui domine le débouché méridional de la mer Rouge, le conflit latent entre la République Arabe du Yémen soutenue par l'Arabie Saoudite, et la République Démocratique et Populaire du Yémen (ou Sud-Yémen) appuyée par les Etats communistes; autour de l'Afghanistan où l'armée soviétique s'efforce de briser les forces des mouvements de résistance qui n'obtiennent qu'une aide symbolique de l'Iran et du Pakistan; enfin, et surtout, dans le golfe arabo-persique où s'affrontent l'Iran et l'Irak: les Iraniens ont chassé l'armée irakienne des territoires pétroliers du Khouzistan qu'elle avait occupés en 1980 pour « libérer » les populations arabes de l'oppression perse. Le

soutien financier massif apporté à l'Irak par les Etats arabes du golfe, soucieux de brider le prosélytisme chiite, ne fait que compenser l'aide apportée à l'Iran par la Syrie et Israël. Du fait de l'irréductibilité des positions iraniennes, le conflit s'éternise et s'aggrave : bombardements des installations pétrolières, des navires étrangers, des équipements industriels et des villes des deux belligérants.

### *Un conflit insoluble*

Le conflit surgi à l'occasion de la dévolution de la Palestine en 1948 entretient la tension au Proche-Orient avec de nombreuses implications dans les relations internationales. Un conflit qui paraît insoluble puisque deux peuples se disputent la même terre, appelée Israël par l'un, et la Palestine par l'autre, aussi convaincus l'un que l'autre de la légitimité de leur revendication et persuadés de leur bon droit : pour les Juifs, le droit de vivre au milieu de 400 millions de musulmans, dont 100 millions d'Arabes ; pour les Palestiniens, la reconnaissance du droit à l'existence en tant que peuple fixé sur un territoire, dans des frontières reconnues : existence niée par Israël et ses alliés, tolérée par les Etats-Unis, admise et proclamée par l'immense majorité des pays du Tiers-Monde et quelques gouvernements occidentaux. Deux nationalismes s'affrontent : le sionisme qui s'appuie sur un enracinement historique et religieux ; le nationalisme palestinien qui est un patriotisme régional, mais aussi un révélateur du nationalisme arabe et de la solidarité islamique. Entre de tels enjeux, aussi décisifs que contradictoires, quel compromis serait possible ? D'autant que les cinq guerres qui ont opposé Arabes et Israéliens, la dernière étant celle du Liban, n'ont fait que rendre la situation plus inextricable en créant de nouveaux « faits accomplis » qui s'accumulent et auxquels il faut d'abord trouver une solution avant de s'attaquer au vrai problème, au véritable enjeu du conflit.

L'Etat d'Israël s'est constitué en Palestine le 14 mai 1948 après une longue période de troubles. Il s'appuie en droit sur la décision de partage arrêtée par les Nations Unies le 29 novembre 1947. Mais il bénéficie en fait de l'implantation juive préalable, de l'acquisition des terres et de l'exode d'une grande partie de la population arabe provoquée par les combats et les attentats des commandos de l'Irgoun et de

Stern. Ces événements intervenant en pleine guerre froide et à l'heure de la décolonisation, Israël devient un élément de la rivalité des puissances. L'U.R.S.S. y voit la possibilité d'intervenir au Proche-Orient en jouant sur deux tableaux : l'anticolonialisme et l'amitié avec Israël, considéré comme régime progressiste au milieu des monarchies arabes réactionnaires. Mais, face aux Arabes, Israël choisit l'Europe et les Etats-Unis. De ce fait, il devient, ou plutôt se considère comme, le bastion avancé du camp occidental et l'obstacle à l'effort de pénétration soviétique en Méditerranée et en Afrique. Sur le plan international et militaire, Israël estime essentiel, tant que les Etats arabes n'auront pas signé de traité de paix, de dominer militairement et d'être également assuré de l'intervention américaine en sa faveur ; l'Etat hébreu n'a, d'autre part, jamais accepté d'exécuter les résolutions de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., ou les a interprétées dans un sens favorable. Ainsi la résolution 242 (1967) est invoquée par Israël pour trois raisons essentielles : d'abord, elle souligne la nécessité d'œuvrer pour que chaque Etat de la région puisse vivre en paix dans le respect de son indépendance et de son intégrité territoriale à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ; ceci implique la reconnaissance d'Israël par les Etats arabes, mais aussi la nécessité de régler le conflit par le biais de négociations entre Etats (ce qui élimine l'O.L.P.). Ensuite, elle réclame un juste règlement du problème des réfugiés : nulle mention n'est faite des Palestiniens et de leurs droits. Précisément, Israël soutient que ce problème des réfugiés concerne les pays arabes et éventuellement la communauté internationale ; c'est aux pays arabes d'accueillir leurs « parents » victimes de « l'histoire ». Enfin, elle énonce le principe qu'Israël doit évacuer les territoires occupés pendant la guerre de 1967. Mais Israël se réfère au texte anglais et prétend que le texte vise à l'évacuation « de » territoires occupés, et non de « tous » les territoires occupés : une interprétation qui ne résiste évidemment pas à l'examen puisque la résolution 242 souligne « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre ». Israël se fonde alors sur la résolution 338 (1973) demandant que les négociations s'engagent entre les parties intéressées en vue d'établir une paix juste et durable au Proche-Orient : pour lui, ces négociations doivent, comme à Camp David en 1978, fixer les conditions de paix, y compris les conditions territoriales, ce qui permet

des modifications de frontières. L'interprétation israélienne des fameuses résolutions de l'O.N.U. permet donc de nier l'existence du problème palestinien et de ravalier l'O.L.P. au rang d'une organisation terroriste, mais aussi de négocier en position de force avec chacun des Etats arabes. Ces derniers en conçoivent une vive amertume, persuadés que l'Occident ne comprend pas leur problème et leur position : il est vrai qu'au moment de la guerre de juin 1967, l'attaque surprise israélienne a été présentée en Europe et aux Etats-Unis comme un acte de légitime défense. De leur côté, les Israéliens se confortent dans l'idée que leur politique du « fait accompli » réussit sur le terrain et ne leur aliène aucune sympathie occidentale. Or c'est un élément essentiel dans ce conflit où les hostilités et l'apaisement dépendent avant tout des grandes puissances : la rupture du cessez-le-feu en juin 1969 et l'escalade militaire qui s'ensuit le montrent à l'évidence. La France propose le 17 janvier 1969 aux gouvernements soviétique, américain et britannique une conciliation à quatre ; cette initiative prend fin en septembre 1971 lorsqu'il apparaît clairement que les Etats-Unis tentent d'imposer leur propre « règlement provisoire » comportant un retrait des troupes israéliennes dans le Sinaï et la réouverture du canal de Suez... Après la mort de Nasser et son remplacement par Anouar El-Sadate, l'Egypte tente d'engager des pourparlers ; mais le refus israélien de retirer ses troupes en deçà des lignes d'armistices fixées le 4 juin 1967 provoque la guerre d'octobre 1973. Cet affrontement efface en partie les humiliations subies précédemment par les Arabes ; elle rend à ceux-ci, et aux Egyptiens d'abord, l'honneur, en mettant en question la supériorité militaire d'Israël. Dès lors, Sadate peut songer à s'engager sur la voie de négociations directes, longtemps refusées, fondées sur des rapports nouveaux entre les belligérants : c'est le but de son voyage mémorable effectué à Jérusalem le 19 novembre 1977, aussitôt suivi d'une concertation israélo-égyptienne soutenue par les Etats-Unis. Les accords de Camp David conclus entre l'Egypte, Israël et les Etats-Unis le 18 septembre 1978, le traité de paix signé par l'Egypte et Israël le 26 mars 1979, prouvent que des rapports nouveaux sont possibles, et peuvent mener à la paix : mais une « paix froide » selon le mot de M. Boutros-Ghali, ministre égyptien des Affaires étrangères en 1980. Car si l'Egypte retrouve ses territoires occupés, Israël est le principal bénéficiaire de l'entreprise : l'al-

liance militaire des pays arabes du champ de bataille est rompue ; la politique africaine d'Israël est de nouveau possible, et lui permet de sortir de son ghetto politique ; enfin, l'Etat hébreu peut s'occuper des autres fronts, et en particulier des Palestiniens : il envahit le Liban en juin 1982. Les événements ultérieurs ont prouvé que la paix entre Israël et l'Egypte est apparue comme trop artificielle, trop visiblement marquée du sceau américain ; or il était prévisible qu'une entreprise menée sous l'égide d'un seul des deux grands, et rompant l'équilibre dans la région, ne serait pas acceptée par l'autre. D'autre part, une solution juste et durable doit prendre en compte une multiplicité de facteurs culturels, économiques, diplomatiques et politiques, au premier rang desquels il faut placer le problème palestinien. Comme le rappelaient les neuf pays de la C.E.E. dans leur déclaration du 26 mars 1979 qui appréciait le traité de paix égypto-israélien, le peuple palestinien a droit à sa patrie et doit participer, avec toutes les parties concernées, à la négociation d'un accord global.

C'est ce que refuse obstinément l'Etat hébreu qui considère que cela remettrait en cause le rêve sioniste. D'autant plus obstinément qu'il est assuré en toutes circonstances de l'appui américain : les Etats-Unis fournissent un milliard et demi de dollars par an à Israël pour ses équipements militaires ; ils l'ont doté d'avions supersoniques dès 1956 ; ils sont allés jusqu'à lui donner des éléments de franchissement du déversoir pour passer sur la rive égyptienne du canal de Suez en 1973 ; des armes nouvelles sont expérimentées sur le Sinaï (comme l'arme air-sol « Marverik » de lutte anti-char) ; la 6<sup>e</sup> Flotte assure bon nombre de reconnaissances aériennes et de ravitaillement aérien pour les Israéliens ; enfin, deux bases aériennes ont été construites par les Américains dans le désert du Néguev. Ce soutien sans réserves des Etats-Unis à Israël relève plus de la politique intérieure américaine que de la politique internationale : d'une part l'opinion publique américaine influencée par la culture protestante dominante ressent une similitude entre le récit biblique et l'expérience historique de la conquête du continent nord-américain, « la nouvelle terre promise » ; Israël fait partie du fonds culturel américain. D'autre part, la communauté juive est nombreuse et influente en Amérique du Nord ; c'est elle qui a empêché en 1984 la livraison de matériel américain à la Jordanie et à l'Arabie Saoudite, pour-

tant alliées des Américains, sous prétexte qu'il pourrait être utilisé contre Israël; c'est grâce à son appui qu'Israël a pu rejeter les pressions du président Reagan pour ralentir et arrêter les implantations de colonies de peuplement sur la rive ouest du Jourdain; c'est en raison de son aide que le gouvernement israélien a refusé le plan de paix imaginé par l'administration américaine en 1982, proposant la création d'un gouvernement autonome en Cisjordanie et à Gaza en association avec la Jordanie, et la libération à terme des territoires occupés. Cette autonomie d'Israël à l'égard de l'allié américain lui permet de poursuivre une véritable politique de représailles à l'égard des combattants palestiniens, intervenant au-delà de ses frontières comme en mars 1978 (opération « Litani » au sud du Liban) et en juin 1982 (opération « Paix en Galilée » à Beyrouth et au Sud-Liban). Elle peut également, sans conséquence notable sur ses relations avec les alliés, contrôler les territoires occupés et les intégrer progressivement dans son territoire. Depuis vingt ans (l'espace d'une génération) le nouveau découpage géopolitique de l'ancienne Palestine s'inscrit sur le terrain et s'incruste dans les esprits avec la force de l'évidence : un découpage où les Arabes voient une dépossession et nombre d'Israéliens « la seconde naissance » de l'Etat Juif. Le consensus national en Israël est en effet solidement verrouillé par un quadruple non : refus d'un retour aux anciennes frontières, de négociations avec l'O.L.P., de la création d'un Etat palestinien, d'un abandon de Jérusalem-Est... Jérusalem : moins une ville qu'une légende, un mythe, un idéal pour 800 millions de musulmans, autant de chrétiens et 15 millions de juifs. Cette mosquée, ce tombeau, ce mur qui devraient être un signe d'entente entre les hommes, sont au contraire le symbole d'une division et d'une querelle qui paraissent devoir durer pour toujours.

La rigidité du gouvernement israélien sur la question palestinienne et celle des territoires occupés ne pouvait qu'entraîner un refroidissement de ses relations avec l'Egypte (« la paix froide ! »), le président Moubarak étant sensible aux pressions de son opinion publique et au destin de la communauté arabo-musulmane. Grande puissance de la région, première armée du monde arabe (avec 500 000 hommes), l'Egypte n'a toujours pas retrouvé sa place au sein de la Ligue Arabe (qui l'a suspendue en 1979) en raison de l'opposition libyenne. Mais elle participe à nouveau à l'orga-

nisation de la Conférence Islamique, fondée en 1969, qui groupe 45 Etats musulmans, et a raffermi ses liens avec la plupart des capitales arabes. Personne ne conteste d'ailleurs le rôle central qu'occupe ce pays au sein de la communauté arabe; mais l'Égypte a toujours oscillé entre « l'égyptianité » et le panarabisme. Le président Nasser avait fait du panarabisme sa doctrine politique et influencé très sensiblement le monde arabe; malgré la défaite de 1967, il jouait un rôle prépondérant comme en témoignent les accords de 1969 sur la résistance palestinienne. Avec son successeur, l'égyptianité l'a emporté; le président Sadate a pratiqué une politique isolationniste, accordant la priorité à des tâches proprement égyptiennes et signant une paix séparée avec Israël. Actuellement, malgré les accords de Camp David et la permanence des relations égypto-israéliennes, il est possible de déceler des tendances à un retour en force de l'arabisme. Le président Moubarak travaille à corriger les excès de la politique de son prédécesseur dans l'alignement sur les Etats-Unis et dans son isolement au sein du monde arabe. Revenant à une sorte de non-alignement, il a, par exemple, refusé d'accorder des bases militaires aux Etats-Unis, mais leur assure des facilités; il délègue également des représentants aux réunions des pays non-alignés pour discuter de la question palestinienne. Aussi le retour de l'Égypte au sein de la « famille arabe » est-il souhaité de plus en plus ouvertement; le président Moubarak a actuellement dans le monde arabe une image très positive: sa volonté de banaliser les rapports avec Israël après la récupération du Sinaï, son refus d'aller à Jérusalem et son souhait de réintégrer la Ligue Arabe font que la plupart des pays arabes ont changé de comportement à l'égard de l'Égypte. L'U.R.S.S. également: elle sait que son rôle à venir dans la région passe par une normalisation de ses liens avec l'Égypte. Or les U.S.A. déçoivent par leur incapacité à résoudre la crise libanaise et leur impuissance à peser sur les décisions d'Israël. Dans ce contexte, l'U.R.S.S. qui a adopté une attitude très effacée tant que les Occidentaux étaient présents au Liban, en perçoit aujourd'hui les dividendes. L'Égypte souhaite reprendre avec elle des relations diplomatiques complètes, même s'il maintient (provisoirement?) une ligne politiquement globale pro-occidentale. Le Kremlin compte sur ce resserrement pour étendre son influence dans la région, au-delà de la Syrie et de la Libye, vers les régimes arabes conserva-

teurs : Koweït, Arabie Saoudite, Jordanie, Emirats Arabes Unis, Yémen du Nord, peu confiants dans la constance et l'efficacité de la politique américaine, mécontents de leur accord de coopération stratégique avec Israël, et désireux de manifester leur déception en se rapprochant de l'U.R.S.S.

Parallèlement à ce rééquilibrage des alliances, le président Moubarak fait face aux problèmes économiques et sociaux : démographie galopante et incontrôlée, faiblesse des ressources agricoles, difficultés de l'industrialisation, retour des travailleurs émigrés dans les pays du golfe... En vue de redresser la situation, il dispose d'atouts sérieux. Bien qu'il ait été associé à l'action de son prédécesseur, il n'est pas considéré comme un des acteurs d'une politique dont on disait que ses trois aspects (libéralisme économique, alliance américaine, entente avec Israël) étaient complémentaires et indissociables. Il est moins libéral que le président Sadate, moins attaché aux démonstrations religieuses, plus proche des nassériens. Sur le plan économique, analysant les fautes de ses prédécesseurs (liberté mal ordonnée du second et dirigisme trop ambitieux du premier), le président Moubarak recherche un développement économique lié à une promotion sociale, et encourage la création de petites entreprises capables de donner des emplois aux 500 000 jeunes égyptiens entrant chaque année sur le marché du travail. Il compte beaucoup sur l'augmentation des exportations pétrolières pour consolider la balance des paiements, réduire la dette extérieure et financer une partie du programme nucléaire. Mais cela dépend aussi de l'aide étrangère, essentiellement américaine.

Que l'Égypte, pivot du monde arabe, ait supporté depuis 1948 la plus grande partie du fardeau, en argent, en hommes et en destructions, explique en grande partie que le successeur de Nasser se soit résigné à faire la paix avec Israël. Mais il a du même coup rendu le monde arabe plus vulnérable, suscitant dans les populations un sentiment d'impuissance relative. Il a également permis à l'Israël de faire porter tout son effort militaire sur les organisations palestiniennes.

Le berceau de la patrie palestinienne est formé par les camps de réfugiés. La guerre de 1948 s'est en effet soldée par l'exode de 570 000 Arabes vers la Cisjordanie, Gaza et les pays arabes voisins. Les conflits de 1956 et 1976 ont provoqué le départ de 200 000 Palestiniens supplémentaires. C'est chez les réfugiés que s'est réellement formé le mouvement palesti-

nien : cette population fut en effet assez mal traitée dans les territoires hôtes ; elle n'obtint pas la nationalité locale, sauf en Jordanie (où les Palestiniens forment 70 % de la population) ; elle ne reçut d'autre aide financière que celle de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near-East), une agence spécialisée créée le 8 décembre 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assister les réfugiés dans leur exode. La communauté internationale croyait encore à une solution rapide du problème palestinien ; les réfugiés eux-mêmes espéraient retrouver bientôt leurs terres. Cet espoir s'estompant, le mandat de l'UNRWA fut prolongé de trois ans en trois ans. Dans son programme, l'éducation est prioritaire : aussi aujourd'hui, grâce à l'éducation dispensée dans les camps, grâce aux études faites dans les écoles et universités, les Palestiniens constituent le rameau le plus éduqué de la nation arabe ; ils occupent de ce fait dans plusieurs pays de la région et du golfe des postes techniques, administratifs et financiers essentiels... Les plus jeunes des réfugiés formèrent donc, dès 1956, à la fois par ressentiment contre leurs frères arabes et pour se réhabiliter, des confréries de « vengeurs » : les Feddayin. Au début, ils opérèrent de leur propre fait. Puis ils s'organisèrent, la principale de ces organisations étant le Fath (la Conquête) dont les embryons voient le jour dans le territoire de Gaza que les Israéliens ont soustrait à l'administration égyptienne. Le Fath constitue une branche militaire Al Assifa (la Tempête) qui lance sa première opération le 1<sup>er</sup> janvier 1965. L'importance et la popularité du mouvement iront croissant après la guerre des six jours, d'autant que la Ligue Arabe enregistre la création de l'O.L.P. en septembre 1964 : or c'est M. Yasser Arafat, animateur du Fath, qui devient président du Comité Exécutif de l'O.L.P. L'Organisation de Libération de la Palestine regroupe de multiples mouvements dont le Front Populaire pour la Libération de la Palestine (George Habbache), le Front Démocratique (Naief Hawatmeh), la Saïka (d'obédience syrienne). Contrairement à d'autres mouvements de libération très centralisés, l'O.L.P. accepte la cohabitation de divers groupes dont certains n'hésitent pas à recourir au terrorisme et à la surenchère, au risque de la gêner dans son action politique et diplomatique. Dès lors, l'O.L.P. va pratiquer trois stratégies dont les deux dernières entrent souvent en contradiction : elle cherche à poursuivre la lutte

dans les territoires occupés ; elle continue à considérer que son combat est celui de « toute la nation arabe », ce qui la conduit à subir les influences divergentes des régimes qui la composent tout en prétendant affirmer son indépendance ; enfin, elle entend disposer dans les « pays frères » de bases militaires et politiques qui en font un Etat dans l'Etat. Or la Jordanie et la Syrie, premiers pays concernés, refusent cette exigence : le roi Hussein redoute de voir son royaume transformé en république palestinienne, tandis que le Baas syrien entend contrôler les organisations palestiniennes. Chassés de Jordanie en 1971 après les massacres de « septembre noir », voyant leurs possibilités d'action limitées en Syrie, les dirigeants de l'O.L.P. se rabattent alors sur le maillon le plus faible de la région : le Liban. A la faveur de la guerre civile, à partir de 1975, ils s'y taillent un Etat semi-indépendant.

Parallèlement, tirant les leçons de l'échec de la politique du « Tout ou Rien » menée depuis 1947, l'O.L.P. décide de réorienter sa stratégie : elle cesse de se fixer comme objectif la création d'une « Palestine réunifiée et démocratique », mot d'ordre qui lui aliène la communauté internationale, pour revendiquer la création dans les seuls territoires occupés par Israël depuis 1967, donc à côté de l'Etat hébreu, d'un mini-Etat palestinien à Gaza et en Cisjordanie ; celui-ci serait une étape vers une Palestine réunifiée par une « lutte politique pacifique ». Seuls trois groupes, très minoritaires, unis en un Front du Refus et appuyés par la Libye et l'Irak, récusent cette nouvelle stratégie. Dès 1974, les Etats arabes, puis l'Assemblée Générale de l'O.N.U. reconnaissent l'O.L.P. comme représentant unique et légitime du peuple palestinien. M. Arafat parle à la tribune des Nations Unies et il est reçu officiellement dans plusieurs capitales occidentales. Mais la structure fédérale souple de l'O.L.P. la rend inapte à passer de la proclamation radicale à l'usage des enceintes internationales, à une politique de terrain prudente et efficace, appelant compromis, délais et mesure. L'invasion israélienne du Liban en 1982 met à mal sa puissance militaire : les Palestiniens doivent quitter Beyrouth pour la Tunisie et le Yémen, en décembre 1983, sous la protection de l'O.N.U. et des bateaux français. Plus encadrés que jamais, ils semblent aujourd'hui voués à n'accomplir contre Israël et ses alliés que des attentats terroristes qui les agacent sans les éprouver vraiment : ils ne font que répandre dans le

monde une image négative de l'O.L.P., et suscitent de la part d'Israël des sanctions routinières (comme au Liban) ou spectaculaires (comme le bombardement du quartier général de l'O.L.P. à Tunis en octobre 1985).

Abandonnés par leurs « frères arabes » lors de l'invasion israélienne du Liban en 1982, dispersés à nouveau après leur départ de Beyrouth, vaincus mais non éliminés, les Palestiniens cherchent leur revanche dans le terrorisme aveugle ; ils restent « le » principal problème proche-oriental : que faire des Palestiniens ?

Les pays arabes cherchent la solution à ce problème ; ils n'y sont pas encore parvenus en raison de leurs divisions. L'opinion arabe se partage, schématiquement, en deux camps : ceux qui pensent que le temps travaille contre les Arabes et favorise l'annexion pure et simple des territoires occupés ; il faut donc limiter au plus tôt les dégâts et porter un coup final au processus d'affrontement, au prix de sacrifices qui ne seront peut-être que provisoires. Ainsi raisonnent les dirigeants égyptiens, jordaniens, saoudiens, et la fraction modérée de l'O.L.P. ; les radicaux (Syrie, Libye, Sud-Yémen) estiment au contraire que l'évolution doit naturellement conduire à l'échec de « l'impérialisme colonialiste » israélo-américain ; toute concession ne ferait qu'en retarder l'échéance.

C'est l'unité et la modération qui prévalent depuis le sommet de Fès (6-9 septembre 1982), la déclaration finale ayant été acceptée par tous les Etats du Proche-Orient (à l'exception de la Libye absente, et de l'Iran non convoqué). Ce texte, très proche du plan Fahd (7 août 1981), reprend les principales résolutions de l'O.N.U. : les Etats arabes renoncent à la guerre contre Israël ; ils acceptent le partage de la Palestine effectué en 1947 ; ils se déclarent prêts à reconnaître Israël si ce dernier reconnaît le droit des Palestiniens à une patrie ; ils mentionnent enfin l'O.L.P. comme représentant légitime du peuple palestinien. Les deux dernières propositions ont provoqué le refus des Israéliens ; depuis vingt ans, les plans de paix se succèdent au Proche-Orient, tous fondés sur la formule : la paix contre les territoires occupés depuis 1967 ; et depuis vingt ans, Israël refuse l'échange, assuré que le temps travaille pour lui. La rencontre d'Ifrane entre le roi Hassan II et le Premier ministre Shimon Pérès (juillet 1986), par-delà son côté spectaculaire, n'a pas fait évoluer les positions respectives.

Dans l'attente d'un changement (improbable) de l'attitude israélienne, les Arabes ont tenté de favoriser un accord entre les organisations palestiniennes et la Jordanie, puisque c'est cet Etat qui héberge le plus grand nombre de réfugiés, accord qui serait acceptable pour les deux parties, pour les Etats arabes mais aussi pour Washington. Cette position commune à l'O.L.P. et à la Jordanie, tant redoutée par les responsables israéliens, a été formulée dans un accord de février 1985 ; mais elle n'a pas reçu d'effet pratique en raison de l'incapacité de l'O.L.P. à surmonter ses divisions.

A l'heure actuelle, la supériorité militaire israélienne, renforcée par le soutien inconditionnel américain et garantie par la menace du recours nucléaire, rend toute nouvelle guerre israélo-arabe hautement improbable. Mais les rancœurs et les haines accumulées depuis vingt ans continuent de couver, et n'attendent que l'occasion de s'exprimer.

### *Le drame du Liban*

L'histoire du Liban est celle d'une montagne qui a longtemps été le refuge des minorités pourchassées par les armées des envahisseurs successifs. Au XVII<sup>e</sup> siècle, son unité est réalisée sous le régime de l'Emir druze Fakhr Ed-Din (1593-1635) : le Liban est alors une réalité vivante rassemblant Sunnites, Chiites, Druzes, Maronites et Grecs dans un esprit de solidarité et de respect mutuel. La différence entre un Libanais musulman et un Libanais chrétien reste d'ailleurs minime : tous deux parlent le même dialecte, sont de la même race sémite, et croient en Dieu. Cependant, après le génocide des chrétiens en 1860 et la guerre entre communautés, l'Etat moderne a dû faire d'ingénieux compromis pour survivre : le Pacte National de 1943 assurait un rigoureux équilibre inter-communautaire dans la répartition des pouvoirs. Parmi les 17 communautés que compte le Liban, les trois plus importantes (maronite, sunnite, chiite) se partagent les présidences de la République, du gouvernement et du parlement. Mais ce compromis n'a pas résisté aux modifications des rapports de force à l'intérieur du pays, ainsi qu'aux ondes de chocs qui parcourent le Proche-Orient.

Parmi les causes internes de la guerre civile libanaise commencée en 1975, il faut citer la modification, constatée dans les années 1970, de l'équilibre démographique : les

musulmans sont désormais plus nombreux que les chrétiens, et les Chiites sont plus nombreux que les Sunnites. D'autre part, l'appareil politique est dominé par les luttes entre clans et féodalités; chaque clan dispose de sa milice armée, ce qui provoque des conflits incontrôlables entre communautés, mais aussi des règlements de comptes à l'intérieur même des communautés. Dans ce contexte, l'explosion de 1975 est une conséquence directe du conflit proche-oriental et de l'afflux des réfugiés palestiniens : la première vague en 1948-1949; la deuxième en 1970-1971. L'existence d'une forte communauté palestinienne avec ses structures militaires, son organisation politique et sociale en marge de l'Etat libanais contribue à l'affaiblir davantage. De plus, les incidents se multiplient entre les différentes tendances palestiniennes, puis entre Palestiniens et Chrétiens, mais aussi entre Palestiniens et populations chiites soumises à toutes sortes de vexations.

Ces contradictions internes au Liban ont été exacerbées par les interférences extérieures : d'abord l'intérêt porté par certains pays arabes de la région à la sécurité du Liban qui détermine selon eux leur propre sécurité; cet intérêt n'est pas toujours dénué d'arrière-pensées politiques, la Syrie n'ayant par exemple jamais reconnu l'Etat libanais. Ce dernier ne peut s'appuyer sur la communauté arabe divisée sur l'attitude à adopter face à Israël et aux problèmes de la résistance palestinienne. Ensuite, le jeu des grandes puissances qui se servent du Liban comme d'un laboratoire pour leur politique proche-orientale, ne clarifie pas la situation. Enfin, le rôle d'Israël est essentiel dans le drame libanais : ses interventions dans ce pays visent à la fois à refouler et affaiblir l'O.L.P., embarrasser l'Amérique en mettant à rude épreuve son alliance avec les Arabes modérés, enliser l'Egypte dans son isolement, provoquer un engagement accru des Soviétiques en Syrie (et donc utiliser cet argument dans ses discussions avec les Américains), et finalement discréditer l'O.N.U. comme instrument de règlement des conflits. La permanence de la crise au Liban constitue évidemment un objectif prioritaire de la stratégie israélienne. Dès lors, il est superflu de fixer un point de départ à la guerre civile libanaise; l'accrochage du 13 avril 1975 à Aïn Remaneh a été l'étincelle dans un baril de poudre. L'Etat libanais s'est totalement disloqué au profit des communautés qui se sont transformées en autant de mini-Etats,

tandis que diverses organisations et de nombreux groupuscules pratiquaient le terrorisme à l'égard des Libanais comme des étrangers présents sur le territoire.

L'intervention massive des Syriens au Liban à partir du 31 mai 1976 a provoqué un véritable imbroglio, et surpris les observateurs lorsqu'elle a pris la forme d'un appui aux forces chrétiennes. En fait, les Syriens entendaient maintenir un équilibre politique et militaire entre les différentes factions et éviter ainsi tout risque d'intervention d'Israël ; d'autre part, la lutte avec les chrétiens affaiblissait l'O.L.P., ce qui ne pouvait que réjouir la Syrie qui n'avait jamais pu contrôler l'organisation palestinienne. Mais Damas était incapable d'empêcher les phalangistes chrétiens d'entrer en collusion avec Israël pour contrôler les villages du Sud-Liban à l'automne 1976, puis de faciliter les invasions israéliennes de mars 1978 et de juin 1982. Dans les deux cas, l'armée israélienne avait pour objectif d'assurer la sécurité des frontières septentrionales, et de détruire l'infrastructure politico-militaire de l'O.L.P. au Liban. Et tout cela dans le plus complet mépris des règles du droit international : le Liban a des frontières internationales reconnues ; l'intégrité de son territoire est garantie par la charte de San Francisco ; mais il est envahi à deux reprises. Le droit de la guerre, c'est-à-dire les conventions de La Haye, interdit le bombardement des édifices civils et des populations, et pourtant Beyrouth a subi les obus à fragmentation et les bombes au phosphore... Et cela n'a provoqué aucune réaction internationale : alors que des sanctions avaient été décidées contre les Argentins débarquant aux Malouines, contre les Soviétiques envahissant l'Afghanistan, Israël peut en toute impunité se dispenser de se conformer au droit. Même les Etats arabes se sont peu fait entendre : cet ensemble de 150 millions d'habitants s'étendant de l'Atlantique au Golfe, fort de 21 Etats, a semblé frappé de paralysie. Plusieurs éléments justifient cette attitude : d'une part, cette guerre paraît une menace et un fardeau supplémentaire pour des régimes qui n'entendent plus risquer leur avenir dans un conflit qui, au train où vont les choses (la déclaration de Balfour en faveur de « l'établissement en Palestine d'un foyer national juif » date du 2 novembre 1917) risque de devenir une guerre de cent ans ; d'autre part, les pays arabes sont avant tout préoccupés par leurs problèmes intérieurs, et leurs rivalités ; enfin les liens étroits entre

l'O.L.P. et Téhéran ont aliéné beaucoup de sympathies à l'organisation palestinienne, en particulier celle des monarchies du Golfe hantées par les progrès de la révolution iranienne, et qui ont estimé que la disparition de sa force armée rendrait l'O.L.P. moins révolutionnaire et donc moins dangereuse pour les régimes modérés, tout en facilitant l'adoption de leur plan de paix.

Face au drame libanais, les grandes puissances sont restées indifférentes ou impuissantes. La France, qui entretient des liens anciens avec ce pays, est toujours impuissante à enrayer les processus de décomposition et de violence : les autorités libanaises ont refusé ses offres de bons offices en 1975 et 1976, l'envoi de contingents militaires français, la médiation de l'ambassadeur de France au Liban. Paris a contribué seulement à la Force des Nations Unies au Liban (FINUL) et à la Force Multinationale de Sécurité de Beyrouth (les « Casques Blancs »). Mais les observateurs ont été retirés de Beyrouth en avril 1986 car, pris entre deux feux, ils formaient une cible idéale pour toutes les factions voulant faire parvenir un message de mort à la France. Quant à la participation française à la FINUL, elle doit être progressivement réduite, puis supprimée. Beaucoup, au Liban, craignent les conséquences d'un retrait qui laisserait face à face les Israéliens et leurs supplétifs de l'armée du Liban-Sud, et les diverses milices musulmanes « progressistes » ou « islamistes » ; mais la France estime que la situation ne lui permet pas de remplir sa mission de paix... De son côté, l'Amérique du président Reagan n'a pas pu obliger Israël à évacuer le Liban, comme promis au président Gemayel. Après le demi-succès de la mission Habib et l'installation des « Casques Bleus » à Beyrouth et au Sud-Liban, la diplomatie reaganienne a rencontré son plus grave échec dans ce pays : les attentats du 18 avril 1983 contre l'ambassade américaine de Beyrouth (63 morts), du 23 octobre 1983 contre les « Marines » (241 morts), et du 21 septembre 1984 contre une antenne diplomatique à Beyrouth (12 morts) ont provoqué le retrait des troupes américaines du Liban, désormais stationnées sur les bâtiments de la 6<sup>e</sup> Flotte au large de Beyrouth. Quant à l'Union Soviétique, confrontée à des choix difficiles, elle n'en a fait aucun. Adoptant un profil bas, laissant la place aux initiatives et aux solutions américaines, elle a donné l'image de la faiblesse et de l'irrésolution alors que ses clients se trouvaient menacés par la

crise. Pourquoi cette timidité, comportant le risque d'être perçue dans le Tiers-Monde comme un allié sur lequel on ne peut pas compter ? En 1982, lorsque les forces israéliennes pénètrent au Liban, l'U.R.S.S. craint une guerre entre la Syrie et Israël. Or Moscou ne veut pas être entraîné dans une confrontation directe avec les Etats-Unis ; d'autant qu'en 1982, il est engagé dans d'importantes négociations stratégiques au regard desquelles les intérêts de la Syrie ne représentent pas grand-chose. Ce qui explique que Moscou se contente de déclencher les grandes orgues de sa propagande afin de condamner l'action entreprise par l'Etat hébreu ; il se garde par contre de proférer des menaces précises ou d'encourager Damas à intervenir massivement dans le conflit. Dans le domaine militaire, le renforcement symbolique de l'Eskadra en Méditerranée est suffisamment limité pour ne pas inquiéter Washington... Après le conflit, les Soviétiques ne se hâtent pas pour réparer les dégâts militaires et surtout refusent de transformer les relations soviéto-syriennes en une alliance stratégique comme le demandaient les Syriens (le traité d'amitié signé en octobre 1980 ne comporte aucune clause formelle engageant l'U.R.S.S. à venir en aide à la Syrie en cas de conflit armé). Le même attentisme prévaut concernant les demandes d'aide militaire transmises par l'O.L.P. : l'importance des événements aurait pourtant dû entraîner des réactions d'autant plus violentes du Kremlin qu'il n'a cessé de soutenir et d'approvisionner l'organisation palestinienne. Mais les Soviétiques ne disposent pas de bras armés pour intervenir, la Syrie ayant décidé de laisser éliminer M. Arafat parce qu'il ne lui est pas soumis ; d'autre part, ils ont conclu avec les Etats-Unis un accord de Yalta implicite au Proche-Orient, accord dont le Liban fait les frais puisqu'il est désormais partagé entre les grandes puissances par Israël et Syrie interposés : la Bekaa, le Akkar et Beyrouth-Ouest à la Syrie ; le Sud-Liban à Israël. Au moment de l'intervention syrienne, le gouvernement israélien a même fixé aux dirigeants de Damas une « ligne rouge » à ne pas franchir...

Si l'armée syrienne est intervenue au Liban en 1976, c'était pour maintenir entre les deux camps un équilibre politique et militaire permettant à Damas d'être l'arbitre de la situation et d'exercer une influence décisive. Mais les Syriens n'ont pas su empêcher l'alliance des Palangistes et de l'armée israélienne en 1976 et 1978. Aussi, le bombarde-

ment intensif de Beyrouth-Est par les forces syriennes en juillet 1978 marque-t-il la rupture de l'accord tacite entre la Syrie et, sinon l'ensemble du camp chrétien, du moins les Phalangistes. Entre-temps, la recherche d'une solution interarabe avait prévalu. Le 16 octobre 1976, la conférence au sommet de Ryad, qui réunit l'Arabie Saoudite, l'Égypte, le Koweït, le Liban, la Syrie et l'O.L.P., élabore un plan de paix qui sera ratifié par la conférence arabe élargie du Caire les 25 et 26 octobre 1976. Outre l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu immédiat sur l'ensemble du territoire libanais, le plan comporte la création d'une « force de paix » arabe, la confirmation de la validité des accords du Caire du 3 novembre 1969, la réaffirmation de l'unité et de la souveraineté du Liban, la reconnaissance de l'O.L.P. comme seul représentant légitime du peuple palestinien. Les résultats tangibles de la négociation interarabe sont l'arrêt effectif des combats, sauf dans le Sud-Liban, mais aussi la consécration du rôle de la Syrie appelée à fournir la quasi totalité des contingents de la « Force Arabe de Dissuasion » (30 000 hommes) chargée du maintien de l'ordre au Liban (la Ligue Arabe étant placée devant le « fait accompli » d'une présence syrienne massive depuis mai 1976). La Syrie, jusque-là isolée, retrouvait ainsi une place de premier plan au Proche-Orient.

Depuis les premières années de l'indépendance, le problème de la Syrie est celui de ses alliances. D'une part, sa faiblesse économique nécessite un soutien financier et technologique extérieur : la Syrie est un pays aux dimensions modestes, désertique pour plus de la moitié de sa superficie, peuplé de 8 millions d'habitants, et dont les ressources agricoles (coton) et minérales (pétrole) sont médiocres. Il lui est donc indispensable d'harmoniser ses plans de développement avec les pays voisins comme le prévoyait le volet économique du Pacte des Etats de la Ligue Arabe (1944) : un équilibre doit par exemple être trouvé entre le développement du port de Beyrouth et de celui de Lattaquié, ou dans le partage des eaux de l'Euphrate avec les autres Etats riverains (Turquie et Irak). Les difficultés économiques se sont accrues récemment avec la réduction de l'aide accordée par les « frères arabes » et la baisse des revenus pétroliers ; quant au secteur industriel qui a fait l'objet d'investissements massifs et auquel est attribué un rôle moteur dans l'économie, il connaît de nombreux blocages. Aussi la Syrie ne peut-elle se passer d'une aide financière extérieure :

depuis le coup d'Etat baasiste de mars 1963, et surtout après la prise du pouvoir par le général Hafez El Assad en novembre 1970 (triomphe de l'aile « rectificatrice » sur les néo-baasistes radicaux), la Syrie s'est tournée vers l'U.R.S.S. Cette dernière l'a aidée à réaliser le barrage sur l'Euphrate qui a permis le doublement des terres irriguées et de la production d'électricité; elle a participé à l'extension des ports de Tartous et Lattaquié, et au développement du réseau ferroviaire. La Syrie bénéficie également de l'aide soviétique pour financer ses dépenses militaires (40 % de son budget) et encadrer son armée de 200 000 hommes. Enfin, le régime alaouite du général Hafez El Assad, minoritaire puisque les Alaouites ne représentent que 15 % de la population, en butte à l'offensive des Frères Musulmans, bénéficie de la coopération technique et scientifique des services de renseignement soviétique et est-allemand pour réprimer l'opposition et se maintenir au pouvoir. En échange de cette assistance économique et militaire, Damas accorde aux Soviétiques l'accès aux ports de Lattaquié et de Tartous, l'utilisation de l'aéroport de Tiyas, et son soutien diplomatique dans les enceintes internationales.

D'autre part, la situation géostratégique de la Syrie lui impose d'être particulièrement attentive aux questions de voisinage. Riveraine de la Méditerranée, elle l'est aussi des déserts asiatiques où règnent les nouvelles puissances pétrolières (Irak et Arabie Saoudite). Sur plus de 800 kilomètres, elle jouxte la Turquie, ancienne puissance dominatrice (l'empire Ottoman jusqu'en 1920). A l'extrême nord-est du pays, cette frontière passe en pays Kurde, ce qui la fait participer à un des conflits les plus épineux de la région. Enfin, elle a 80 kilomètres de frontières avec l'Etat d'Israël qui est l'adversaire principal des Arabes. Cette situation explique la recherche d'alliances par la Syrie : toutes les frontières syriennes font en effet l'objet de contestations de la part de Damas. L'attribution du Sandjak d'Iskanderun (Alexandrette) à la Turquie en 1939 reste un sujet de réclamations; le partage du désert de Djéziré et de Cham avec l'Irak demeure imprécis et entretient la tension entre les deux pays : la haine entre les deux régimes baasistes est telle que la Syrie va jusqu'à soutenir officiellement la Perse chiite, contre l'Irak; la Grande Syrie naturelle est amputée de sa route traditionnelle vers la mer Rouge, la Jordanie : Damas entretient d'ailleurs une guerre larvée avec Amman à la suite des

conflits frontaliers de 1980 et 1981 pour lesquels le roi Hussein avait obtenu le soutien explicite des Etats-Unis face à la menace d'invasion; elle est privée de sa riche province du sud-ouest, la Palestine, annexée par Israël, et qu'elle prétend toujours récupérer; enfin elle n'a plus sa fenêtre naturelle sur la Méditerranée : le Liban. Sans que cela soit dit clairement, sauf par les membres du Parti Syrien Nationaliste Social interdit depuis 1955, le projet politique syrien comporte en filigranne l'unification économique, stratégique, et même politique du quadrilatère compris entre Taurus, Méditerranée, mer Rouge et le grand désert arabe : la « Grand Syrie ». On comprend que ce dernier dessein isole la Syrie de ses voisins, et nécessite des alliances avec l'extérieur.

La plus recherchée est l'alliance égyptienne. Depuis la création du Conseil Arabe de Défense Commune créé dans le cadre de la Ligue Arabe, la liste est longue des tentatives de collaboration militaire bilatérale ou multilatérale avec l'Egypte : 20 octobre 1955, pacte d'alliance militaire syro-égyptien comportant un commandement militaire commun; 13 octobre 1957, envoi de troupes égyptiennes en Syrie; 22 février 1958, constitution de la République Arabe Unie entraînant la fusion des forces armées des deux pays; le 4 novembre 1966, pacte de défense mutuelle; 1<sup>er</sup> septembre 1971, Fédération des Républiques Arabes prévoyant la coordination des politiques de défense; 28 janvier 1973, constitution d'un commandement commun sous la direction du général égyptien Ahmed Ismaïl; 21 décembre 1976, création d'un « commandement politique unifié » dont un des buts est de coordonner la politique de défense... Parallèlement, le régime alaouite se présente comme le chantre de l'unité du monde arabe et le promoteur du socialisme arabe; dans le conflit avec Israël, il est le pilier de la cause palestinienne : il espère ainsi dépasser les divergences internes, ethniques, communautaires et régionales, en se polarisant sur un projet unitaire arabe et une lutte qui dépasse les frontières d'Etat au nom de l'arabisme. Mais le rapprochement entre l'Egypte et Israël, les désaccords avec l'organisation palestinienne et l'abandon de cette dernière dans son face-à-face avec Israël, et l'insuccès de l'opération libanaise, ont déçu les espoirs syriens et réveillé l'opposition interne des Frères Musulmans. La Syrie reste un régime isolé et fragile.

Même l'alliance avec les Soviétiques n'est pas parfaite :

les deux gouvernements sont en désaccord sur la solution des conflits du Proche-Orient. L'U.R.S.S. est favorable à la coexistence de tous les Etats de la région, Israël compris, et à la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie ; au contraire, les Syriens recherchent un redécoupage de la carte à leur profit. Le sachant, Moscou n'a doté la Syrie que d'armements essentiellement défensifs (missiles Sol-Air par exemple), et aux performances inférieures aux armes israéliennes, l'empêchant de tenter toute initiative offensive. C'est donc du côté des U.S.A. que la Syrie semble attendre un soutien à ses ambitions, l'allègement de la pression israélienne à partir du Golan, et surtout la reconnaissance des atouts libanais dont elle s'est emparée. Preuve supplémentaire que les alliances en Méditerranée sont contingentes, tactiques, jamais irréversibles.

La partition de fait du Liban, et la situation inextricable dans laquelle se débat ce peuple depuis plus de dix ans, rendent toutes les propositions de paix inactuelles et chimériques. Rappelons cependant que la fin du cauchemar passerait par le retrait des forces étrangères, puis par l'établissement d'un nouveau compromis entre les communautés, compromis qui pourrait donner naissance à un Etat fédéral. Dans ce cadres, les communautés devraient patiemment réapprendre à parler au lieu de maudire, écouter au lieu de haïr, regarder au lieu de tuer. Comme l'a chanté Andrée Chedid (« Cérémonial de la violence ») :

« Comment te nommer, Liban ?  
Comment ne pas te nommer !  
Comment crier du fond de tes abîmes  
Hors des camps et des clans  
Loin des catéchismes de la discorde...  
De quel regard te contempler  
De quelle oreille t'entendre  
De quelle voix te servir ? »

Seule la voix d'un poète peut faire taire le fracas des armes.

### *La guerre entre l'Irak et l'Iran*

Une telle question peut sembler étrangère au champ de cette analyse. Pourtant, s'il est vrai qu'aucun des deux belli-

gérants n'est riverain de la Méditerranée, la guerre qu'ils se font a des prolongements et des répercussions au Proche-Orient, et au-delà, dans tout le Bassin Méditerranéen. Ne serait-ce qu'en raison des liens étroits qu'entretient l'Irak avec la plupart des composantes du monde arabe. Bagdad a toujours été la rivale du Caire pour unifier le monde arabe oriental; et l'attrait de l'Égypte pour la Syrie, l'ambition égyptienne de ressusciter le royaume de Salah-Eddin, ont toujours été concurrencés par la politique irakienne du « Croissant fertile » : unir la Jordanie et la Syrie à l'Irak sous un seul sceptre, comme au temps d'Haroun-Al-Rachid, les riverains continentaux du désert. La même dynastie hachémite, la même inféodation à l'influence anglaise, les mêmes subventions en sterlings ont longtemps régné à Bagdad et Amman. Encouragée par Londres, l'expansion vers Damas et la Méditerranée paraissait naturelle à l'Irak. D'autant que pour ce pays ouvert sur les étendues centro-asiatiques, où voisinent les vestiges de la plus ancienne civilisation hydraulique, d'inquiétants archaïsmes et d'exhaltantes virtualités, l'expansion a souvent été le moyen de nier, ou de dépasser, les clivages internes : clivage religieux entre Sunnites et Chittes (ces derniers étant les plus nombreux); clivages ethniques et culturels en raison de l'irrédentisme de la minorité kurde. Depuis l'indépendance, l'Irak a connu l'instabilité et une série de situations conflictuelles : coups d'Etat en 1952, 1958, 1963 et 1973; affrontements armés avec les Kurdes de 1961 jusqu'à nos jours; enfin guerre avec l'Iran depuis 1980. Après la prise du pouvoir par le parti Baas en 1968, le régime irakien en quête de légitimité et d'autorité s'est inspiré, comme en Syrie, du système soviétique d'organisation et d'encadrement de la société : les fonctionnaires de la Sécurité Intérieure sont d'ailleurs formés par des coopérants de pays socialistes dans lesquels ils effectuent des stages. L'ensemble des médias est entre les mains d'un « ministère de la Culture et de l'Orientation nationale » qui les utilise abondamment. Le parti Baas n'est certes pas un parti unique, mais il est reconnu comme dirigeant et seul habilité à recruter dans les milieux scolaire, universitaire et militaire. Enfin, les organisations dites « populaires » qui encadrent les jeunes, les femmes, les ouvriers et les paysans, sont liées au parti Baas. Comme en U.R.S.S., l'hypertrophie de l'Etat s'accompagne d'un discours officiel volontariste sur « l'Etat représentant les

masses ». C'est ce régime, dirigé aujourd'hui par le président Saddam Hussein, qui a déclenché en 1980 une guerre dont on parle peu car, par sa complexité, son ambiguïté, et ses prolongements contradictoires, elle ne rentre pas dans les cadres habituellement utilisés pour expliquer les conflits entre pays du Tiers-Monde.

Car cette guerre n'oppose pas seulement deux pays, mais surtout deux peuples et deux civilisations. Elle est l'épisode le plus récent du conflit historique entre Perses et Arabes pour la suprématie en Mésopotamie, ce territoire qui est l'un des plus anciens séjours de l'homme. La rivalité historique s'est nourrie des concessions que l'Irak a dû consentir en 1975 (accords d'Alger) au profit de l'Iran pour que celui-ci retirât son soutien aux Kurdes, ce qui entraîna l'effondrement militaire de ces derniers : ces concessions concernaient la souveraineté sur le Chatt El Arab et la revendication irakienne sur la province (ethniquement arabe) du Khuzestan. Profitant des troubles qui avaient suivi la révolution de Khomeiny en Iran, Bagdad tentait de récupérer ce territoire et de devenir la première puissance régionale ; certes, après la chute du chah, le gouvernement irakien adressait en février 1979 une note diplomatique au gouvernement iranien dans laquelle il considérait « avec une vive satisfaction les déclarations faites par l'Ayatollah Khomeiny, cet éminent leader religieux... sur les liens amicaux avec les Arabes ». Mais les incidents de frontière se multipliaient : les Iraniens affirmaient défendre leur territoire ; les Irakiens déclaraient s'opposer aux violations de frontières commises par l'Iran, et reprochaient à Téhéran d'intervenir dans leurs affaires intérieures en soutenant les opposants chiites au régime baasiste et en tentant d'exporter sa révolution. L'Irak déclenchait les hostilités en septembre 1980 ; mais n'utilisant pas la stratégie de l'offensive rapide menée par des blindés, l'armée irakienne s'enlisait dans une guerre de positions ; après des mois d'affrontements sanglants, l'armée iranienne et surtout les Pasdaran, « gardiens de la révolution », parvenaient au prix de terribles pertes humaines à refouler l'armée irakienne et à pénétrer en territoire ennemi au printemps 1982. Mais ils piétinent à leur tour... Ces combats sont les plus longs et les plus meurtriers qu'ait connus la région depuis 1945 : des milliers de jeunes iraniens sont morts dans les marais de Bassorah (la région où la légende situe le Paradis Terrestre !), le Comité International

de la Croix Rouge a dénoncé à plusieurs reprises les traitements réservés aux prisonniers irakiens, l'O.N.U. a été saisie à plusieurs reprises de dénonciations iraniennes sur l'emploi d'armes chimiques par l'Irak.... Pour mettre fin à cette guerre impitoyable, l'Irak décidait en juin 1982 de retirer ses troupes des dernières enclaves iraniennes encore occupées, décrétait un cessez-le-feu unilatéral et proposait qu'une force internationale soit déployée aux frontières avec l'Iran; Bagdad posait également ses conditions à la conclusion de la paix : la reconnaissance par l'Iran des frontières établies par accord entre les deux pays (accords d'Alger du 6 mars 1975), la reconnaissance de la souveraineté irakienne sur le Chatt-El-Arab, l'engagement pour l'Iran de pratiquer une politique de bon voisinage et de non-intervention dans les affaires intérieures irakiennes.

Mais l'Ayatollah Khomeiny a prophétisé « la chute des trois Satan : le Chah, Carter et Saddam »; il entend mener la lutte jusqu'au départ du président Saddam Hussein, quel qu'en soit le prix. C'est pourquoi toutes les offres de négociations ont toujours été refusées ou se sont heurtées à des conditions inacceptables, notamment celles qui concernent le départ du parti Baas du pouvoir en Irak, le versement de dommages guerres considérables, ou le retour en Irak des milliers de citoyens iraniens expulsés depuis le déclenchement des hostilités : or la plupart d'entre eux ont été endoctrinés dans des camps spéciaux afin de lutter contre le régime baasiste. En conséquence, la guerre continue. Les dirigeants irakiens estiment qu'ils ont réalisé leur objectif en évitant que la guerre se porte sur leur territoire, et en renforçant leur régime face aux menaces d'agitation et de division entretenues de l'extérieur. Ils se montrent satisfaits de n'avoir freiné aucun de leurs grands projets économiques et d'avoir renforcé la cohésion nationale. Selon eux, leurs lignes de défense étant « inexpugnables », la guerre ne peut trouver une issue militaire. Ils misent sur la lassitude du peuple iranien, ou sur le remplacement de l'équipe dirigeante, la tendance religieuse conservatrice, par un groupe plus ouvert aux négociations (malgré son éviction en 1983, le Toudeh, prorusse, n'a pas perdu toute son influence). En attendant, la guerre menace la stabilité du Golfe, l'équilibre proche-oriental, et par là-même la paix du monde. Ce qui explique l'engagement des Etats voisins en faveur de l'un ou l'autre des protagonistes.

L'Irak est principalement soutenu par les monarchies du Golfe et la Jordanie. Ces Etats craignent que l'agitation iranienne gagne toute la région, et se méfient d'une éventuelle extension de la révolution de Khomeiny. Il faut noter que cette inquiétude est davantage due à la possibilité d'une agression militaire iranienne qu'à la contagion de la « révolution islamique » qui reste circonscrite au phénomène chiite persan, et fait plus d'adeptes au Maghreb et au Liban qu'auprès des peuples majoritairement sunnites qui regardent le courant de Khomeiny comme sectaire et hérétique. L'autre inquiétude des Etats de la région réside dans les interventions de plus en plus évidentes des deux supergrands depuis la chute du chah et l'invasion de l'Afghanistan ; ils ne peuvent que constater qu'ils sont devenus, en raison de ce conflit, le jouet de la confrontation Est-Ouest. L'Europe, qui importe 60 % de ses besoins des champs pétrolifères de la région, n'est pas non plus absente puisque la France fournit à l'Irak des armements sophistiqués.

L'Iran est appuyé par Israël : une coopération contre nature qui jette une ombre sur l'image d'un régime qui se prétend anti-impérialiste et anti-occidental. Son isolement l'a aussi poussé à se rapprocher des adversaires arabes de l'Irak : la Libye, et surtout la Syrie. L'alliance entre Téhéran et Damas est également un paradoxe : rien de plus opposé sur le plan doctrinal que le régime théocratique militant, islamique, et anticolonialiste de l'Iran, et le pouvoir nationaliste, socialiste, laïc, dominé par l'armée et le parti Baas de Hafez El Assad. Leur alliance s'explique moins par des affinités entre la secte alaouite et les Chiites iraniens, que par l'hostilité commune de Damas et Téhéran au Baas irakien : l'un et l'autre ont la volonté de faire tomber le régime de Bagdad. Tactiquement, cette alliance renforce leurs positions : la Syrie vis-à-vis des Etats du Golfe à qui elle assure qu'elle « surveille » l'évolution du régime iranien ; l'Iran, isolé, qui dispose grâce à la Syrie d'une « couverture » arabe. Mais les risques sont grands pour Damas : en cas de victoire iranienne et après l'installation consécutive d'une république islamique en Irak, la Syrie se trouverait gagnée par la contagion chiite : du côté de l'Irak, mais aussi du côté du Liban où l'Ayatollah Khomeiny dispose de puissants relais.

Soutenir l'un des protagonistes a constitué un dilemme pour Moscou en raison de ses bonnes relations avec Téhé-

ran et de ses liens anciens avec Bagdad. L'U.R.S.S. s'est comportée à la fois comme une superpuissance en appelant à une solution négociée du conflit, et aussi comme un acteur en sauvegardant ses intérêts et en évitant toute intrusion de l'Ouest dans ce conflit.

L'alliance avec l'Irak date de la prise du pouvoir par le Baas en juillet 1968. L'aide soviétique a été déterminante dans le domaine pétrolier : en 1970, l'U.R.S.S. se porte acquéreur des exportations irakiennes de pétrole jusqu'à concurrence de 144 millions de dollars par an jusqu'en 1979, permettant à Bagdad de tenir tête à l'Irak Petroleum Company, unique société concessionnaire, et même de la nationaliser (janvier 1972). Elle s'engage ensuite à faire passer ses achats de pétrole à trois millions de tonnes par an en cas de boycott international, et surtout à fournir du matériel de forage assorti de prêts pour l'exploitation du champ pétrolifère de Rumeïla, pour la construction d'un oléoduc le reliant à Bassorah, et l'édification d'une raffinerie dans cette ville. Pourtant l'image de l'U.R.S.S. se détériore aux yeux des Irakiens à la fin des années 1970 ; leur méfiance est suscitée par l'implication des Soviétiques dans les conflits régionaux : Ethiopie-Somalie, Erythrée, Afghanistan, Yémen, Iran... L'Irak en arrive même à fermer son espace aérien aux avions soviétiques en route pour le Yémen ou l'Ethiopie. De plus, au lendemain de l'attaque contre l'Iran, Moscou interrompt ses fournitures d'armements.

L'Iran est en effet très important pour les Soviétiques : en raison de l'étendue des frontières communes, à cause du poids démographique iranien, parce que des groupes ethniques participant d'une même culture vivent de part et d'autre de la frontière. Tous ces éléments justifient les bonnes relations qu'entretenait le gouvernement soviétique avec le chah. De ce point de vue, la révolution de Khomeiny a été désastreuse pour l'U.R.S.S. qui a tenté de garder les relations antérieures : vainement, puisque Moscou était présenté, au même titre que Washington, comme le « diable ». Ayant essuyé rebuffades et attaques du nouveau régime iranien, les Soviétiques ont fini par équiper les armées irakiennes ; d'autant qu'elles étaient entre-temps passées de la position d'agresseur à celle d'assiégé. Ils évitaient ainsi d'être considérés comme des alliés sur lesquels on ne pouvait pas compter, ce qui aurait affaibli la valeur de l'ensemble du système d'alliance soviétique (tout comme les Etats-

Unis ont perdu leur crédibilité en ne soutenant pas le chah d'Iran); d'autre part, ils craignaient de voir s'effondrer le régime irakien en cas de défaite militaire, sa chute risquant d'entraîner la domination des dirigeants islamiques conservateurs sur tout le Moyen-Orient.

Le rapprochement entre Moscou et Bagdad a donc eu lieu en 1982-1983 : mais la preuve est désormais faite que cette alliance est conjoncturelle et tactique. Elle n'est pour Moscou que le moyen de remplacer l'Alliance avec l'Égypte, qu'ils auraient préférée, mais qui se dérobe. Et les Irakiens savent qu'à long terme, l'U.R.S.S. a pour objectif d'améliorer ses relations avec l'Iran qu'elle considère toujours comme la puissance majeure de la région.

\*\*

L'enchevêtrement des alliances et le paradoxe des situations rendent difficile à une puissance extérieure — les États-Unis et l'U.R.S.S. en font l'expérience — d'intervenir efficacement au Proche-Orient. Les pays arabes qui préfèrent l'image et le symbole aux analyses logiques et rationnelles, se dérobent à tout enrégimentement, se braquent contre toute discipline imposée, se refusent à toute subordination. De ce fait, les deux grands n'ont jamais l'assurance de disposer d'un allié sûr et indéfectible, les Arabes faisant monter les enchères entre les blocs afin d'en retirer le bénéfice le plus important. A ce jeu, Américains et Soviétiques se sont souvent brûlés les doigts.

La seule puissance extérieure qui ait tenté de suivre au Proche-Orient une politique originale, non engagée, à l'écart des blocs, est la France; son expérience illustre les difficultés d'une puissance moyenne à intervenir dans la région : dès juin 1967, elle adopte une attitude nouvelle et plus mesurée dans le conflit israélo-arabe; après la guerre d'octobre 1973, elle conduit ses partenaires européens à adopter une déclaration commune (6 novembre 1973); la même année, elle préconise l'ouverture d'un dialogue euro-arabe; en 1978, elle refuse de souscrire à la paix américaine amorcée par les accords de Camp David, et elle affirme que les représentants du peuple palestinien ne peuvent être écartés d'un règlement durable au Proche-Orient; en juin 1980, elle fait adopter par la C.E.E. la déclaration de Venise, considérée comme l'ébauche d'une initiative européenne;

enfin, en septembre 1980, elle établit lucidement l'enjeu de la guerre du Golfe et choisit d'aider l'Irak à résister à l'Iran. Par la suite, cette recherche d'une paix juste et durable au Proche-Orient se fait moins ardente : l'initiative franco-égyptienne du 28 juillet 1982 prévoyant le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien, l'association de l'O.L.P. à des négociations, et une reconnaissance mutuelle et simultanée des deux parties, n'aboutit pas. L'idée du président Mitterrand d'utiliser le capital de sympathie dont il dispose en Israël, et l'intérêt que témoignent les pays arabes pour la France, afin de promouvoir une série d'accords séparés conduisant à une paix globale, ne se réalise pas. La France est dépassée par l'ampleur et la complexité des événements : raid israélien contre le réacteur nucléaire irakien construit par la France, crise des relations franco-iraniennes, terrorisme des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises sur le territoire français, attentats contre les observateurs français au Liban, et surtout prises d'otages français par les mouvements révolutionnaires libanais. A partir de 1985, les mains liées par ces otages dont le sort dépend de Damas ou de Téhéran, Paris laisse le champ libre aux deux grands, et devient un spectateur du désastre proche-oriental.

Institut kurde de Paris

## CONVERGENCES ET CONCERTATION : UN LAC DE PAIX ?

La Méditerranée nous a désormais accoutumés à ses brusques tempêtes que rien ne laisse prévoir ; en peu de temps, une zone entière est dévastée, le moindre refuge livré aux fureurs, la moindre culture vouée à la destruction ; ballottés, déchirés, les Méditerranéens ont toujours l'impression d'être les jouets d'éléments étrangers qui les dépassent, de forces extérieures qui les dominent. Cette mer déchaînée, comment calmer ses excès pour en faire un lac de paix ? Certains se sont risqués, après l'analyse des maux, à proposer des remèdes. S'exposant ainsi au mépris, à la haine... ou à la pitié qu'inspirent les simples d'esprit. Ils ne renoncent pourtant pas, sachant qu'après la tempête, ce sont les poètes qui reconstruisent le monde :

*« Acharnés d'espérance,  
parmi les herbes de la fureur,  
vous êtes la souche de demain »*

(Andrée Chedid. « Cérémonial de la violence »)

« La Méditerranée, lac de paix », « la Méditerranée aux Méditerranéens » : ces incantations sont reprises, sous des formules diverses, par nombre d'hommes politiques de formation et d'idéologie totalement différentes, mais animés et préoccupés, au nord comme au sud, par l'avenir de Mare Nostrum. Depuis une décennie, pas une rencontre entre chefs d'Etat riverains, pas un colloque universitaire, pas une conférence internationale où ne se soit manifestée l'aspiration à voir « le berceau de la civilisation » redevenir autre chose que le lieu d'affrontement des puissances étrangères à la région, le théâtre de la rivalité économique entre le nord et le sud, et une poubelle en voie de saturation.

## LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Ce qui frappe le plus dans le bassin méditerranéen, c'est la fragilité de l'environnement. On n'y trouve ni riches forêts, ni vastes plaines aux sols fertiles. On peut même s'étonner de constater la survie des paysages et du niveau élevé de culture à travers l'histoire : il est évident que les Méditerranéens surent traiter leur environnement, malgré certaines erreurs de taille comme le déboisement systématique. Tant qu'ils furent au « centre du monde », leur savoir et leurs expériences ont donné naissance à des techniques et à des pratiques compatibles avec leur environnement. Le centre de gravité mondial s'est ensuite déplacé vers le nord, et avec quelques décennies, voire quelques siècles, de retard, l'ensemble méditerranéen tente de rattraper son « retard économique ». Trop souvent, les décideurs sont tentés de suivre le raccourci consistant à transposer dans cette région des technologies nées dans un contexte différent. Cela comporte des risques environnementaux sérieux, pour les zones côtières comme pour l'espace marin proprement dit.

D'autant que la Méditerranée est une mer fragile. D'une superficie totale de 2 500 000 kilomètres carrés (sans la mer Noire), soit environ la quarantième partie de l'Atlantique, c'est une mer relativement profonde : 1 500 mètres en moyenne, avec des fonds de 3 700 mètres entre l'Italie et la Sardaigne, 4 000 mètres au sud de la Grèce, 5 400 mètres dans l'une des fosses de Matapan. C'est surtout une mer presque fermée ; n'étant plus qu'un reste réduit de la vaste Thetys, malmenée par les temps géologiques, son isolement n'a jamais été aussi grand qu'aujourd'hui (le seuil de Gibraltar est réduit depuis le Pléistocène) : or sa vie et sa mort dépendent de la communication avec l'océan par le cordon ombilical qu'est le détroit de Gibraltar. Se trouvant dans une zone climatique subtropicale à forte évaporation, et les apports pluvieux et fluviaux étant trop faibles pour compenser cette évaporation, son plan d'eau s'abaisserait d'un mètre par an si elle n'était pas en communication avec l'Atlantique. Mais l'apport de l'Océan ne compense pas complètement les pertes, et l'eau y est plus salée (environ 4 grammes de plus par litre), la salinité croissant à mesure

qu'on s'éloigne de Gibraltar. La vulnérabilité de la Méditerranée est en somme due à ses dimensions modestes, et accentuée par le rapport longueur des côtes/masse d'eau très élevée. Car c'est sur le littoral que l'apport des polluants est le plus important...

C'est pourquoi, devant un développement économique, urbain, touristique qui devient apparemment incontrôlable, de nombreux experts s'inquiètent à juste titre. Et une concertation entre riverains s'est engagée pour préserver l'avenir de la mer bleue et de son littoral.

### *Une mer fragile*

Les problèmes posés par la pollution sont apparus avec une particulière acuité dans le Bassin Méditerranéen car il offre une nature souvent encore intacte, fortement évocatrice d'équilibre et de mesure, mais aussi l'impact le plus brutal des transformations économiques et sociales et de leurs conséquences. La pollution s'exerce à la fois en mer et sur la frange terrestre bordière : en mer, car la Méditerranée est une zone de transit essentielle pour l'Europe industrielle ; sur les zones côtières en raison de l'attraction qu'exerce le littoral sur les activités industrielles et touristiques. La majorité des maux dont souffre aujourd'hui la mer bleue provient de sa « suroccupation » ; une « suroccupation » qui atteint le milieu de vie d'une part — dégradation des paysages, surexploitation des ressources, pollution — et les modes de vie d'autre part, sur le plan social et culturel.

La « suroccupation » actuelle ou potentielle résulte essentiellement de la combinaison de trois séries de facteurs d'ordre technologique, économique et sociologique. D'une part, le perfectionnement des moyens de transport, leur multiplication et leur rapidité favorisent l'occupation des zones côtières ; l'abaissement du coût des transports maritimes dû à l'accroissement continu des dimensions des navires et aux progrès technologiques suscite par ailleurs l'extension des zones industrialo-portuaires. Aux centres d'exportation et de transformation de matières premières, aux installations de réparation navale et aux industries de transformation des produits de la pêche, s'est ensuite surajouté un nouveau mouvement industriel : le littoral accueille des industries lourdes dépendant de matières pre-

nières importées et ayant besoin de vastes superficies. Il constitue pour les chefs d'entreprise dont le nouvel espace de production est la zone industrialo-portuaire, un support offrant les ressources modernes nécessaires au fonctionnement de l'appareil économique. Ceux-ci ayant opéré leur choix en fonction de critères de rentabilité et de situation dans un réseau d'échanges internationaux, la croissance des zones industrialo-portuaires s'est accompagnée de l'établissement d'infrastructures adaptées au gigantisme des navires et aux opérations transactionnelles rapides. Les « industries côtières » installées le long des côtes sont essentiellement des usines chimiques et pétrochimiques, des raffineries de pétrole, des cimenteries, des usines sidérurgiques, des usines d'engrais et des centrales électriques. Les zones industrialo-portuaires démesurées ne sont cependant plus seules à revendiquer l'occupation du littoral. Le développement de centrales nucléaires, l'exploitation du plateau continental et des fonds marins annoncent de nouvelles formes d'occupation envahissantes. Parallèlement à ces phénomènes d'industrialisation, la pression urbaine et immobilière se fait de plus en plus forte.

La Méditerranée connaît depuis les années 60 une véritable explosion urbaine, l'extension des périphéries se faisant à une vitesse ignorée précédemment. Dans tous les pays, le taux d'accroissement des populations urbaines est nettement supérieur au taux annuel moyen d'accroissement de la population totale ; plus de 8 millions d'habitants dans le sud, et plus de 17 millions dans le nord, sont regroupés dans 17 métropoles situées en bord de mer, regroupant chacune entre 700 000 et 4 millions d'habitants : Athènes, Alexandrie, Marseille, Beyrouth, Tripoli, Istanbul, Alger, Le Caire, Barcelone.... Parmi les différences importantes entre villes des deux rives, il faut rappeler qu'au nord la croissance urbaine a généralement suivi l'industrialisation ; au sud, c'est l'inverse qui se produit ; il en résulte une accentuation souvent dramatique de toutes les difficultés de gestion propres aux grands complexes urbains et industriels : surpeuplement, absence d'hygiène, construction anarchique en dehors de tout plan d'urbanisme, insuffisance de services publics... Ces grandes villes aggravent également le déséquilibre agro-alimentaire des pays du sud et accentuent le phénomène quasi général de dépendance par l'évolution rapide des modèles de consommation.

La « suroccupation » est enfin la conséquence de facteurs sociologiques, en particulier du tourisme : le goût de la mer, d'abord limité à une classe aisée, s'est développé lentement mais régulièrement jusqu'en 1936. Puis les congés payés, la croissance du niveau de vie, la prolifération des automobiles, le besoin de détente et d'évasion, l'habitude des vacances, ont jeté les foules vers les plages. Cette aspiration aux vacances et aux séjours sur le littoral correspondent également à la nécessité physique d'une reconstitution appelée par les conséquences du rythme de la vie industrielle : travail dans l'entreprise, difficultés des transports, insuffisante qualité de la vie urbaine... Le rythme du tourisme a donc considérablement progressé au cours des deux dernières décennies, et devrait continuer à s'accélérer pendant les prochaines années. Mais déjà, la population riveraine de la Méditerranée est doublée pendant les mois d'été.

Tous ces facteurs provoquent pollutions, surexploitation et dégradations esthétiques.

Depuis de nombreux siècles, la Méditerranée s'accommode de la pollution. Les rejets et les débris des Anciens aboutissaient à la mer comme le font les nôtres aujourd'hui ; mais étant donné l'étendue de la Méditerranée, les effets étaient peu importants et localisés. Pendant longtemps, le pouvoir auto-épurateur de la mer a permis l'absorption de déchets urbains et agricoles que les sociétés non industrialisées rejetaient. Or, depuis une trentaine d'années, on a de plus en plus fréquemment parlé de la « mort de la Méditerranée » : cette dernière absorbe difficilement les déchets de l'homme moderne et ne parvient plus à jouer son rôle de réceptacle universel épurateur, car ses capacités d'auto-épuration ne sont pas sans limites. En raison de leur qualité, et de leur quantité, les polluants contenus dans les déchets ne peuvent plus être complètement détruits.

Les pollutions d'origine pélagique résultent principalement des activités de transport et d'exploitation des fonds marins, de l'immersion des déchets et du rejet des hydrocarbures. En ce qui concerne la population en « transport » sur toute la Méditerranée, elle ne dépassait pas 500 000 personnes réparties sur 3 000 à 5 000 bateaux : la pollution consécutaire serait négligeable si les règles étaient respectées. Par contre, la Méditerranée est aujourd'hui la mer la plus souillée par les hydrocarbures : avec 0,8 % seulement de la surface des mers, elle supporte 35 % du trafic mondial des pétroliers,

malgré la nette diminution de la circulation maritime depuis la vogue des supertankers, obligés par leur taille de contourner l'Afrique. Or, des dix-sept terminaux pétroliers situés sur le pourtour de la Méditerranée, huit seulement sont équipés pour assurer le nettoyage des citernes des cargos. Ces derniers procèdent à des rejets quotidiens : ils doivent remplir leurs soutes d'eau de mer lorsqu'ils naviguent à vide, puis rejeter cette eau avec ses résidus d'hydrocarbures avant de charger à nouveau ; par ailleurs, ils nettoient généralement leurs citernes après le déchargement de leur cargaison avec l'eau de mer qu'ils évacuent ensuite ; enfin, ils procèdent également au « dégazage », ou vidange, de leurs soutes à combustibles, et rejettent leurs huiles usées. Cette imprégnation quotidienne constitue un danger insidieux aux conséquences durables : on estime entre 500 000 et 1 millions de tonnes les déversements annuels de pétrole en Méditerranée. Or une tonne de pétrole brut peut recouvrir d'une mince pellicule jusqu'à 1 000 hectares de mer, ou gâcher un kilomètre de plages ; des fractions d'hydrocarbures peuvent passer dans la chaîne alimentaire, s'accumuler lentement dans les muscles et le foie des poissons ou des coquillages, avant d'être absorbés par l'homme. Les effets néfastes du pétrole sur l'écosystème méditerranéen sont paradoxalement renforcés par l'action des détergents : paradoxalement puisque les détergents sont utilisés pour diluer et dissoudre les hydrocarbures répandus sur la mer, et pour en accélérer la biodégradation. Le remède est pire que le mal, car le pétrole devient réellement dangereux pour la faune et la flore lorsqu'il se combine aux détergents, ceux-ci favorisant la pénétration des fractions toxiques du pétrole dans les cellules vivantes. La synergie des détergents et des résidus pétroliers est d'ailleurs responsable du recul de la pinède sur les côtes du nord de la Méditerranée : ces polluants, chassés vers la terre par les embruns, détruisent la couche cireuse imperméable qui protège les aiguilles des conifères et rendent ainsi les arbres vulnérables au sel marin.

Mais 80 % de la pollution qui menace l'équilibre écologique de la Méditerranée vient de la terre : pollution tellurique résultant des déchets domestiques, des déchets industriels, du ruissellement des terres agricoles, des déversements des cours d'eau, des déchets radioactifs et de la pollution thermique. Les eaux d'égouts domestiques, en presque totalité non traitées, de 125 millions de riverains permanents

se jettent dans la mer bleue ; il faut y ajouter les 100 à 150 millions de touristes qui la visitent chaque année. La disparition de la plupart des bactéries et des virus pathogènes est due à l'auto-épuration marine, le processus de désinfection étant principalement imputable à la sécrétion d'antibiotiques par le phytoplancton, notamment par certaines algues unicellulaires. Mais cette action antibiotique des organismes marins est inopérante dans deux situations : d'abord quand les germes responsables de maladies sont ingérés par des animaux pluricellulaires, les moules par exemple, qui se nourrissent principalement en filtrant des micro-organismes ; aux endroits infectés par les effluents d'égouts, ces métazoaires marins peuvent stocker d'énormes quantités de bactéries. Ensuite, lorsque les bactéries sont présentes dans le sable des plages. La faculté autonettoyante de la Méditerranée en matière bactériologique a donc des limites. Or la pollution microbienne n'est qu'un des aspects du problème : l'industrie et ses déchets en posent un autre. Les eaux usées industrielles qui pénètrent directement dans la Méditerranée par les systèmes de déversement proviennent de complexes industriels ou d'usines situés sur la côte ou à proximité. Les principales régions industrielles sont situées au nord, en bordure de la Méditerranée occidentale et de l'Adriatique. Sur le reste de la côte, la concentration industrielle est encore relativement faible. Cependant, les experts des Nations Unies, sous le leadership de l'O.M.S., ont essayé d'estimer la charge polluante annuelle totale en Méditerranée : 130 tonnes de mercure, 3 800 tonnes de plomb, 2 400 tonnes de chrome et 2 500 tonnes de zinc. Ces métaux se concentrent tout au long de la chaîne alimentaire, du plancton jusqu'aux prédateurs que mange l'homme ; les mollusques sont particulièrement vulnérables puisqu'ils agissent comme de véritables filtres accumulateurs. La situation n'est pas encore critique car l'industrialisation a commencé tardivement dans ces régions et a été, de surcroît, freinée par la crise économique récente. Mais Fos-Marseille est actuellement le seul complexe industriel de tout le bassin maritime qui se soit doté, grâce à l'insistance des écologistes et aux subventions de l'Etat, de dispositifs anti-pollution sérieux, avec des stations d'épuration propres aux différents types de fabrication, et des systèmes avancés de surveillance de l'eau et de l'air... Les écoulements agricoles contiennent surtout des engrais et des pesticides ; les insecticides persis-

tants organochlorés (90 tonnes déversées chaque année), particulièrement nocifs, jouent un rôle important dans la pollution transfrontière dans la mesure où les quantités utilisées varient d'un pays à l'autre suivant le type et l'intensité de la culture qui est pratiquée, et qui n'est pas la même sur l'ensemble du pourtour de la Méditerranée. Quant aux cours d'eau, ils jouent un rôle important dans la pollution de la mer, bien qu'il soit difficile d'évaluer les quantités de polluants qui arrivent de cette façon par opposition aux ruissellements côtiers. Quelque cinq cents fleuves et rivières se jettent dans la « Mare Nostrum », les principaux étant le Rhône, le Pô, l'Ebre, le Nil, le Neretva, la Drini, l'Evros, l'Adige, le Seyhan... Les estimations les plus récentes indiquent que, matières organiques exceptées, une plus grande quantité de polluants pénètre dans la Méditerranée par l'intermédiaire des cours d'eau que par la zone côtière. La différence la plus marquée concerne les déchets radioactifs car 85 % du tritium et 40 % des autres radionucléides rejetés proviennent de centrales électriques situées sur des cours d'eau importants, le reste provenant de sources côtières. Quant aux décharges thermiques, elles n'ont, jusqu'à présent, pas causé de dégâts majeurs, abstraction faite des modifications provoquées dans les écosystèmes locaux (sur les eaux d'estuaire ou sur les eaux côtières). Enfin, il faut ajouter à ceci la pollution d'origine atmosphérique, malheureusement encore mal connue : c'est ainsi que des experts ont estimé entre 5 000 et 30 000 tonnes par an les quantités de plomb retombant de façon diffuse en Méditerranée, supérieures donc aux quantités arrivant directement de la terre, et provenant de circulations automobiles parfois très lointaines. Comme souvent, les dangers les plus graves sont ceux qu'on ne voit pas.

Cette pollution de la mer affecte considérablement la santé de l'homme. Celui-ci est contaminé par contact direct, les baignades provoquant des affections oculaires, rhinopharyngées et cutanéomuqueuse (furoncles, dermatoses), ou par ingestion de poissons et fruits de mer. Certaines maladies virales et parasitaires telles que les candidoses, maladies de peau à staphylocoques, conjonctivites, infections des oreilles, streptococcies, infections gastro-intestinales, désordres pulmonaires aigus, sont communes à tous les climats et à toutes les populations ; mais d'autres sont plus spécifiquement et plus solidement implantées sur les côtes méditerranéennes.

Il s'agit de la typhoïde, et de la paratyphoïde provoquées par les salmonelles, de dysenteries bacillaires et amibiennes, de maladies virales comme la poliomyélite et d'hépatites épidémiques transmises par ingestion d'œufs de parasites résistant aux conditions extérieures.

La pollution a également des répercussions sur la faune et la flore marines, avec effets répulsifs ou mortels sur la nutrition et la reproduction des poissons et des végétaux sous-marins, sur les échanges gazeux entre la mer et l'atmosphère, ainsi que sur la température moyenne de la mer qui s'est élevée d'environ un degré en vingt ans. Depuis une trentaine d'années, on peut constater une nette régression de la vie végétale et animale en bordure des zones côtières. De nombreux maillons de la vaste chaîne écologique sont à la veille d'une rupture d'équilibre; il est difficile d'en apprécier toutes les conséquences tant les rapports des organismes entre eux et des organismes avec le milieu sont complexes et variés. En milieu marin, les effluents domestiques et les eaux résiduelles des industries charrient d'énormes quantités de matières organiques fermentiscibles qui entraînent de graves perturbations dans les cycles biologiques et de profondes modifications du milieu récepteur : ce mécanisme et les conséquences qui en découlent sont groupés sous le vocable d'eutrophisation. La turbidité de l'eau diminue la pénétration de la lumière, et de ce fait, la production primaire des aliments ainsi que le taux de reproduction des animaux marins (et notamment des crustacés et des mollusques) décroissent. De multiples exemples montrent qu'un processus de dégradation est en marche : disparition de la ceinture de « *Cystoscira Stricta* » dans la baie de Marseille, régression générale de l'herbier de posidonies, disparition des peuplements qui faisaient la renommée du Vallone Mugia près de Trieste, hécatombe d'algues planctoniques en raison des détergents dans plusieurs secteurs de la Méditerranée, pollution bactérienne dans l'étang de Thau, intoxications alimentaires en Italie par des staphylocoques contenus dans l'intestin de poissons en conserves, épidémies d'hépatites virales sur les plages proches des collecteurs d'égouts, épidémie de choléra dans la région de Naples due aux coquillages comestibles, thons imprégnés d'hydrocarbures et dont le squelette et le système nerveux sont altérés à Fos-sur-Mer...

Alors mêmes qu'elles sont agressées par les nuisances de

toutes sortes, les ressources animales de la Méditerranée font l'objet d'une exploitation excessive. Riche en espèces de poissons, la Méditerranée est en effet pauvre en quantité. La composition de la faune méditerranéenne provient directement des modifications survenues à l'ère tertiaire et au quaternaire. 60 % de la totalité des espèces appartiennent en effet également à l'Atlantique tempéré, tandis que le bassin oriental comprend de nombreuses espèces de caractère tropical semblables à celles de l'océan Indien. L'ouverture du canal de Suez en 1869 a par ailleurs laissé pénétrer des espèces provenant de la mer Rouge. Ainsi la diversité de ces peuplements présentant des affinités avec l'océan Atlantique, la mer Rouge et l'océan Indien et l'océan Pacifique font de la Méditerranée une mer riche en espèces : on y dénombre 150 familles, 343 genres et 562 espèces. Les faibles rendements de la pêche lui ont valu la réputation de mer pauvre car ses eaux ont une production inférieure à celle des eaux océaniques. La potentiel d'exploitation de pêcheries pélagiques dépend en effet directement du plancton végétal qui est, en Méditerranée, sous-alimenté en sels nutritifs, car ceux-ci se déposent sur les fonds et ne sont ramenés à la surface que par de rares courants ascendants. Sur le fond, la faible importance des communications benthiques est due par ailleurs à l'étroitesse assez générale du plateau continental et à la pauvreté extrême des fonds situés au-delà du rebord continental, c'est-à-dire aux profondeurs excédant 130 à 150 mètres. Cette mer qui représente 0,8 % des surfaces océaniques a donc une production modeste : 1 % des débarquements mondiaux ; de plus, les poissons pêchés sont relativement petits et sans valeur marchande hors des côtes méditerranéennes.

Or de multiples facteurs contribuent à aggraver la situation naturelle de cette mer, les plus importants étant la pollution et la surexploitation (« overfishing ») En dehors de quelques régions, la pêche prélève en effet plus que la production des stocks ne le permettrait. L'exploitation des ressources démersales en particulier s'effectue au moyen d'une flotte qui s'est rapidement modernisée et qui pratique le chalutage des fonds, ainsi qu'au moyen d'une flotille artisanale importante qui, par la variété des méthodes employées (trémails, filets maillants, casiers, palangres) contribue à faire de la pêche en Méditerranée une pêche intensive et diversifiée. En Méditerranée occidentale, les fonds chalu-

tables qui bordent les côtes française, italienne, espagnole et yougoslave paraissent nettement surexploités et aucun accroissement de la production ne peut donc être attendu d'un développement de la pêche. La côte orientale tunisienne fait également l'objet d'une nette surexploitation. En Méditerranée orientale, une baisse de rendement peut être observée au fur et à mesure que l'on avance vers l'est à partir du seuil de la Sicile. Cela résulte essentiellement d'une vie benthique plus pauvre due à une plus faible teneur en sels nutritifs des eaux. Le Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.) considère que les potentiels des côtes orientale et méridionale du bassin oriental pourraient subir une certaine expansion de la pêche, surtout dans la partie africaine du secteur, le plateau continental étant particulièrement large en face de la Libye. Deux secteurs, le plateau continental grec et le delta du Nil semblent cependant être exploités à la limite de leurs possibilités.

L'accélération de l'urbanisation liée à l'industrialisation, le goût croissant pour les résidences secondaires, le développement du tourisme de masse (auxquels s'ajoutent dans certains pays l'afflux des retraités) contribuent à détruire les paysages méditerranéens. La ligne de rivage est souvent doublée d'un mur de béton; des zones insalubres sont récupérées et transformées en marinas ou en plages artificielles : la Côte d'Azur française, entre Marseille et Menton, est urbanisée à 92 %; le même phénomène est en marche sur la Riviera ligure, dans les régions de Naples, d'Athènes, de Palma, d'Alger, de Tunis, d'Alexandrie... Des côtes auparavant presque vides sont de plus en plus occupées : Costa Brava en Espagne, côte de l'Adriatique en Italie, côte tunisienne d'Hammamet-Nabeul... En Espagne, 1 100 plages sont réparties sur 1 670 kilomètres de côtes méditerranéennes; en Grèce, 70 % de la population, 90 % des capacités touristiques et 80 % des industries sont situés sur les 15 000 kilomètres de côtes; l'Égypte prévoit de consacrer au tourisme 65 kilomètres du littoral entre Alexandrie et Saloum; enfin, en Algérie, l'accroissement de la population entre les deux wilayas du littoral dépasse 30 % en dix ans.

Les agressions esthétiques se multiplient, l'habitat méditerranéen récent étant inadéquat aux sites et aux hommes. De nouvelles constructions, ou de grandes stations touristiques, mal intégrées au paysage, se construisent rapidement

sans souci de la planification régionale et dans un style architectural dit « fonctionnel » qui se retrouve partout. Tant au nord qu'au sud, les centres touristiques constituent, dans leur majorité, des insultes architecturales; les logements et leur environnement (équipements sociaux, sanitaires, commerciaux) échappent généralement aux contraintes locales pour se référer à un style international de l'habitat qui diffuse un modèle standardisé, banalisé et désincarné.

### *Les aléas de la concertation*

Le cas de la Méditerranée révèle pleinement les dangers d'une rupture d'équilibre, et remet en question une certaine croissance au nom des exigences d'un développement complet de l'homme. Mais l'ampleur du danger est diversement appréciée, et la quiétude des riverains n'a pas été troublée par les catastrophes survenues dans l'Atlantique ou la mer du Nord. Les Méditerranéens n'ont pas tout de suite compris la nécessité de s'unir préventivement. Cette attitude s'explique par l'égoïsme des pays du nord, soucieux de garder pour eux leurs moyens de lutte sans les soumettre à une autorité supra ou internationale. Les pays du sud, de leur côté, ont pratiqué l'attentisme, refusant de sacrifier leur développement industriel à des impératifs liés à la défense de l'environnement. En conséquence, tous les Etats ont recouru à un juridisme de façade, signant des accords internationaux dépourvus de tout contenu obligatoire.

Sous l'effet de la vague écologiste venue du nord, les pays développés se sont les premiers préoccupés d'étudier les effets de la pollution en Méditerranée : des commissions gouvernementales ont été créées en Grèce et en Italie; en France, plusieurs organismes étudient les nuisances et proposent des solutions : le Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO), le Centre d'Etude et de Recherche de Biologie et d'Océanographie Mondiale (CERBOM) de Nice, le laboratoire de biologie marine végétale de Marseille-Luminy, le Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle (SPPI); le programme PIREN du C.N.R.S. et du ministère de l'Environnement, créé en 1979, doit servir à développer et coordonner l'ensemble de ces travaux.

Dans le même temps, la lutte contre la pollution s'organisait au plan national par un renforcement de la surveillance,

une aggravation des sanctions et la prévention des accidents. En France, c'est la marine nationale qui dispose de systèmes de surveillance grâce aux observations aériennes et à l'utilisation de la télédétection à infrarouges : les hydrocarbures sont en effet très visibles en mer dans cette gamme. Le système embarqué sur un avion retransmet aux Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) les coordonnées des nappes éventuelles ainsi que les renseignements nécessaires à la poursuite des contrevenants. Les CROSS peuvent alors alerter tout port français où ces derniers se dirigent, et obtenir dans les plus brefs délais une enquête, l'immobilisation du navire à quai et même, dans les cas les plus probants, exiger que son départ soit subordonné au versement d'une caution. Par ailleurs, les sanctions ont été aggravées : on a en effet souvent constaté qu'il était plus « rentable » pour un pétrolier de risquer une amende généralement modérée en dégageant en mer que de rester immobilisé à quai pendant la durée de cette opération. Aussi la loi du 9 janvier 1979, modifiant celle du 26 décembre 1964, prévoit-elle une amende de 100 000 à 1 000 000 de francs, doublée en cas de récidive, et un emprisonnement de 6 mois à 2 ans, porté à 3 ans en cas de récidive. Les systèmes de surveillance permettent en effet d'apporter la preuve irréfutable de la culpabilité du navire, et les magistrats sont sensibilisés au délit écologique. Cependant un problème essentiel reste posé : dans l'état actuel du droit maritime, les sanctions des infractions commises au-delà des eaux territoriales dépendent de l'Etat du pavillon. Or celui-ci n'est pas toujours enclin à poursuivre un de ses ressortissants pour une infraction qui, bien souvent, ne le concerne pas. Par ailleurs, beaucoup de pétroliers naviguent sous pavillon de complaisance... Enfin, la prévention des accidents résulte d'une réglementation du trafic : délimitation de couloir de navigation, sécurité des approches portuaires (avec en particulier la séparation des trafics de commerce et de plaisance), dispositifs d'aide à la navigation (balises, bouées, répondeurs radar...). Concernant la Méditerranée, la création de dispositifs de séparation du trafic (rails de navigation) semblables à ceux de la Manche, pourrait provoquer, compte tenu de l'éparpillement des routes commerciales, des concentrations de navires qui pourraient se révéler dangereuses. Des actions sont cependant entreprises pour protéger les zones particulièrement vulnérables

du bassin occidental : approches des ports de Fos et de Marseille, canal de Corse et surtout bouches de Bonifacio (qui constituent le problème le plus délicat sur le plan des règlements internationaux); les armateurs français ne font plus passer leurs pétroliers par ce détroit; des négociations avec le gouvernement italien ont permis d'obtenir des armateurs de ce pays qu'ils s'associent volontairement à ces mesures de restriction de la navigation maritime à cet endroit.

En Italie, la lutte contre la pollution des eaux maritimes relève de la marine marchande; elle dépend de l'Etat, mais aussi des gouvernements régionaux qui depuis 1972 se préoccupent de la protection du littoral. En l'absence de loi spécifique, ce sont des textes législatifs anciens ou récents qui sont interprétés dans une perspective écologique. De ce fait, les condamnations sont le résultat d'efforts minutieux des juges qui ont créé ces dernières années toute une jurisprudence. Ce contexte juridique offre un défaut majeur : celui de concevoir la lutte en ce domaine au niveau de la répression et non de la prévention. Quant à la loi de 1965 sur la protection de la Méditerranée, elle n'a pas un but strictement écologique puisqu'elle fut votée par le parlement afin de protéger les intérêts des pêcheurs face à la crise due à la disparition d'espèces de poissons. Elle interdit tout déversement en mer de toute substance qui ne s'y trouve pas déjà à l'état naturel. Enfin, un effort a été réalisé pour la protection et la conservation des zones côtières par les régions et les municipalités.

Des moyens nationaux semblables, ou équivalents à ceux de la France et de l'Italie, se retrouvent en Espagne. Mais suffiront-ils ? Etant donné l'exiguïté de la Méditerranée, il est certain qu'une catastrophe concernerait de nombreux riverains. La coopération multinationale s'imposerait alors. Comment expliquer dans ces conditions que les négociations piétinent pour la conclusion d'accords nécessaires entre les trois pays ? Tout simplement parce que ces nations s'étant dotées de moyens de combattre efficacement la pollution répugnent, par égoïsme, à les mettre à la disposition de leurs voisins ou d'une autorité supranationale.

Alors que pour les pays développés, la pollution doit être vigoureusement combattue et constitue quelquefois même une priorité, les pays moins développés considèrent l'accrois-

sement de la production comme une nécessité fondamentale. Les pays riches ont certes pu, à la lumière de leurs propres erreurs, se convaincre qu'il était nécessaire d'harmoniser la croissance économique et le développement social avec une gestion rationnelle des ressources du milieu; mais pour les pays du sud, la protection de l'environnement est encore considérée comme un luxe ou comme une préoccupation de nantis dont ils ne peuvent supporter la charge. Ils ont mis l'accent à la fin des années 70 sur l'incidence défavorable qu'une politique de l'environnement pourrait avoir à leur égard dans le domaine des relations économiques en précisant qu'il existait un antagonisme, ou plutôt une hiérarchie de priorités, entre la protection de l'environnement et le développement. Les pays en développement craignent notamment que l'insistance mise par les pays développés à exiger que les produits circulant dans le commerce international soient soumis à des normes d'environnement rigoureuses ne donne naissance à un néo-protectionnisme; ils redoutent qu'une concentration excessive de l'intérêt porté aux problèmes de l'environnement ne mène à une diminution des ressources affectées à l'aide au développement, et que le souci de protéger l'environnement ne devienne un sujet prioritaire pour les Etats du nord et n'absorbe des ressources que d'autres besoins réclament d'urgence; ils s'irritent enfin d'une tendance exagérée de la part des pays développés à appliquer sans discernement leurs propres normes d'environnement aux pays en développement, cette tendance ayant pour effet de fausser aussi bien l'ordre de priorité dans la répartition de l'aide que l'évaluation des projets. En conséquence, dans un même réflexe collectif, ils se sont exclamés lors de la conférence de Stockholm en 1972 : « Vive la pollution, si elle est synonyme de richesse. »

Il ne faudrait pas en déduire que les pays en développement sont indifférents aux problèmes suscités par la pollution et aux dommages causés à l'environnement; mais la pauvreté et ses conséquences constituent leur principale préoccupation. La nécessité de satisfaire aux besoins fondamentaux de la population ne leur semble pas permettre de consacrer des ressources substantielles à la protection de l'environnement. D'autre part, s'il existe dans les pays du Maghreb une législation interdisant le rejet de produits toxiques en mer, l'anarchie la plus complète persiste en ce domaine : outre que l'Etat n'a pas toujours les moyens de

contraindre les pollueurs à respecter la loi, il se montre souvent « compréhensif » avec les fauteurs car la majeure partie des entreprises sont mal équipées pour le recyclage des eaux résiduelles et la neutralisation des gaz toxiques : les Industries Chimiques Maghrébines (ICM) de Gabès, par exemple, dégagent dans l'atmosphère une quantité importante de vapeurs nocives sans parler des deux millions de tonnes de phospho-gypse qui déséquilibrent gravement le milieu marin. Les fonderies d'El Fouladh et de Penarroya dégorgent gaz toxiques, poussières nocives et eaux polluées à longueur de journée. Quant aux usines électriques thermiques de la Goulette, elles aggravent la pollution par le mazout du lac de Tunis. Toujours au Maghreb, singulièrement en Tunisie et au Maroc, l'expansion touristique a bouleversé les données urbanistiques traditionnelles, et les villes côtières ont connu un développement anarchique. Le béton dont on fait les hôtels n'entre certes pas dans la catégorie des produits polluants, mais contribue à déséquilibrer gravement le merveilleux équilibre des plages. Les schémas directeurs d'urbanisme, lorsqu'ils existent, ne sont plus appliqués avec rigueur et l'argent a toujours le dernier mot puisqu'il « commande » le développement.

Mais comment faire admettre aux pays en développement qui commencent à s'industrialiser qu'ils doivent éviter la croissance économique et payer la lutte contre la pollution, alors que jusqu'ici les seuls bénéfices qu'ils aient tirés de l'industrialisation peuvent se comptabiliser en pillage de leurs matières premières, en produits finis plus chers, en pollutions venues du nord par l'eau ou par l'atmosphère ? Comment pénaliser les producteurs de pétrole dont la seule source de richesse est de le vendre aux grandes compagnies qui, par le biais du transport, du raffinage et de la transformation, créent l'une des plus graves menaces pour l'univers ? Cela semble impossible, à moins que ces pays plus conscients et plus responsables que les pays développés, n'optent pour un avenir meilleur en soutenant une politique internationale de planification de l'environnement.

Car, dans les pays riches, il est difficile d'obliger les industriels à renoncer à leurs soucis de rentabilité et de profit maximum, sans qu'une législation coercitive ne soit appliquée à leur encontre. Les gouvernements occidentaux, soutenant les grandes entreprises, et soutenus par elles, ont beaucoup de difficultés, même lorsque leur bonne foi n'est

pas mise en doute, à introduire et à faire appliquer une telle réglementation.

Autant de divergences qui se traduisent dans les conférences internationales par des discussions byzantines sur les normes de nocivité et de salissement des eaux : un Etat peu industrialisé demande des normes plus basses qu'un Etat très développé qui cherche à justifier ainsi un fort taux de pollution... En fait, les réactions des pays concernés sont caractérisées par le juridisme et le formalisme : les accords obtenus à force de compromis ne signifient généralement plus rien, et ceux qui constituent des initiatives positives ne sont pas suivis d'effet.

Quelle meilleure manifestation de ce juridisme que la multiplicité des organismes internationaux qui se partagent, parfois même se disputent, la protection de la Méditerranée : l'O.N.U. et ses agences spécialisées ; l'O.M.C.I. qui développe la coopération maritime entre les Etats ; la F.A.O. dont l'activité se rattache aux conséquences des pollutions sur l'alimentation, et qui étend son champ d'action à tous les problèmes de pollution marine, parraine le Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée ; l'U.N.E.S.C.O. et sa Commission Océanographique Internationale ; l'O.M.S. ; l'Agence Internationale pour l'Energie Nucléaire ; l'O.T.A.N. et son Comité sur les Défis de la Société Moderne ; l'O.C.D.E. ; la C.E.E., et d'innombrables commissions intergouvernementales... Quelle meilleure illustration de ce formalisme que la liste impressionnante des conférences et conventions internationales concernant la lutte contre la pollution en mer depuis la conférence de Londres en 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures (amendée en 1962, 1969 et 1971) : convention de Genève du 19 avril 1958 sur la haute mer, convention de Genève du 17 juin 1960 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer ; convention internationale de Bruxelles de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ; convention internationale de Bruxelles de novembre 1969 pour l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures ; conférence technique de Rome (décembre 1970) sur la pollution des mers et ses effets halieutiques ; projet R.A.M.O.G.E. d'action régionale visant le littoral Saint-Raphaël-Monaco-Gênes, et associant depuis 1972 Monaco, la France et l'Italie ; convention de Bruxelles de

1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ; convention d'Oslo du 15 février 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets ; accord de Neuilly du 25 avril 1972 sur la coopération en matière de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les hydrocarbures (France, Algérie, Espagne, Tunisie, Italie, Libye, Maroc, Malte, Monaco et Grande-Bretagne) ; conférence parlementaire de Rome (avril 1972) sur la pollution de la mer Tyrrhénienne ; colloque de Porquerolles de mai 1972 sur l'environnement et la qualité de la vie dans les pays méditerranéens ; première conférence mondiale intercommunale des villes du bassin méditerranéen pour la sauvegarde et la mise en valeur de la mer Méditerranée (Beyrouth, juin 1973) ; convention internationale de Londres du 3 novembre 1973 pour la prévention de la pollution des mers par les navires ; convention de Paris de février 1974 pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique ; convention d'Helsinki du 22 mars 1974 sur la protection de l'environnement marin de la Baltique ; conférence interparlementaire des pays riverains sur la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Rome, mars-avril 1974) ; troisième conférence internationale sur le droit de la mer (Caracas, août 1974) ; réunion de travail internationale à Monaco en septembre 1974 sur la protection de la Méditerranée ; réunion intergouvernementale de Barcelone en janvier 1975 sur la protection de la Méditerranée ; convention-cadre relative à la protection du milieu marin en Méditerranée, en septembre 1975 ; charte pour la sauvegarde et la mise en valeur de la mer Méditerranée à Pijeka en 1976 ; charte européenne du littoral adoptée le 8 octobre 1981 par la conférence des régions périphériques maritimes de la C.E.E. ; protocole de Genève du 3 avril 1983 relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée...

Cette longue liste de conférences et de conventions permet de constater que les lois internationales sur la pollution ne manquent pas ; mais elles sont peu ou pas appliquées : hormis le cas où certains gouvernements participant aux conférences ne les signent pas, les gouvernements qui ont signé... oublient de ratifier, ou le font avec beaucoup de retard, ce qui reporte d'autant l'entrée en vigueur des traités ou conventions ; alors même que ces derniers sont très souvent élaborés pour réajuster le droit à la situation exist-

tante ! Ainsi de nombreux pays méditerranéens ont signé en février 1976 à Barcelone une série d'accords, plus contraignants que d'autres, sur la pollution en Méditerranée ; la plupart avaient oublié de ratifier des conventions antérieures dont certaines auraient fait depuis longtemps grand bien à la Méditerranée si elles avaient été appliquées : la convention de Londres de 1954, avec ses amendements draconiens de 1969 (ignorés par 14 pays méditerranéens) ; la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (aucune ratification de pays riverains de la Méditerranée) ; la convention d'Oslo sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et d'autres matières, signée en 1972 (aucune ratification de pays méditerranéens) même la convention de Genève sur la haute mer (1958) n'a recueilli qu'une demi-douzaine de ratifications parmi les Etats méditerranéens. A ceci, s'ajoutent des conditions propres au traité en question retardant également sa mise en application ; ainsi la convention de Londres de 1973, dans son article 15, prévoit : « la présente convention entre en vigueur 12 mois après la date à laquelle au moins 15 Etats dont les flottes marchandes représentent au total au moins 50 pour cent du tonnage brut de la flotte mondiale des navires de commerce sont devenues parties à cette convention... ». Ceci soulève bien sûr le problème des petits Etats qui, donnant des pavillons de complaisance aux navires de commerce, ne deviennent pas parties aux conventions internationales.

Quant au contenu de ces accords, il se ramène souvent à de simples déclarations d'intention : le plan d'action pour l'environnement adopté à Stockholm le 16 juin 1972 par la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement déclare (recommandation 92) que « le milieu marin et tous les organismes vivants qu'il comporte ont une importance vitale pour l'humanité », qu'il est « dans l'intérêt de chacun de veiller à ce que ce milieu soit protégé contre tout ce qui peut nuire à sa qualité et à ses ressources », et que « cela s'applique notamment aux Etats qu'intéresse particulièrement la gestion des ressources de la zone côtière ». La charte de Beyrouth adoptée le 6 juin 1973 estime (chapitre I) que « le temps est venu d'alerter l'opinion publique sur les conséquences inévitables de la pollution de la Méditerranée quant à la survie des hommes et des villes qui vivent de la mer ». Elle énumère les effets et les conséquences de la

pollution qui sont déjà « tangibles et évidents » dans de nombreux domaines, et précise que « la sauvegarde de la mer est inséparable de sa mise en valeur », toute mesure contre la pollution étant « un investissement pour l'avenir »... L'examen des dispositions plus précises fait apparaître certaines insuffisances : la grande majorité des conventions traitent en effet de la pollution par les hydrocarbures intentionnellement ou accidentellement rejetés en mer par les tankers. Or les autres formes de pollution sont tout aussi dangereuses en Méditerranée, en particulier les pesticides, les déchets radioactifs, ainsi que les déchets d'origine urbaine ou ceux provenant des fleuves. La convention de Londres élargit le champ de la réglementation en énumérant tous les aspects de la pollution par les hydrocarbures, les substances nocives transportées en vrac ou en colis, les eaux usées et les ordures des navires, mais elle ne s'applique pas à l'immersion des déchets et autres matières, ni aux déversements de substances nuisibles qui résultent directement de l'exploitation des ressources au large des côtes. De même la convention d'Oslo (article 3) stipule que le rejet de déchets provenant directement ou indirectement de l'exploitation des ressources minérales provenant du fond des mers ne relèvent pas des dispositions de la convention. La convention de Paris mentionne bien la pollution tellurique à partir de structures artificielles placées sous la juridiction d'une partie contractante dans les limites de la zone d'application de la convention, mais ne fait aucune référence explicite à l'exploitation des sols et sous-sols marins.

Enfin, la réglementation internationale relative aux diverses pollutions, même dans l'hypothèse d'un catalogue exhaustif, ne peut suffire à elle seule à prévenir la dégradation de l'environnement. Un système de sanction efficace doit l'accompagner. Or, sur ce point, les conventions, dans leur désir de sauvegarder la souveraineté de leurs parties contractantes, sont loin d'être parfaites. L'Etat partie à la convention, auquel la charge de la preuve incombe, doit transmettre par voie diplomatique les documents relatifs à la faute. Ce procédé souvent très long comporte un deuxième défaut : en effet, si le pays concerné estime les preuves insuffisantes, il peut classer le dossier. En cas de preuves jugées évidentes, c'est à l'Etat dont dépend le navire en cause de le sanctionner en fonction de sa législation. Ces sanctions doivent être, selon les dispositions de la conven-

tion de Londres de 1973, de nature à décourager les éventuels contrevenants. Mais l'application de la sanction n'est pas garantie par la convention. Phénomène complexe, qui met en jeu des aspects politiques, économiques et juridiques, la pollution des mers ne peut trouver de solution parfaite dans une société internationale où les rapports interétatiques sauvegardent la souveraineté des Etats membres. La définition d'un nouveau régime juridique des océans n'a pas fait évoluer la situation.

C'est dans ce contexte que s'est réunie, du 28 janvier au 4 février 1975, une conférence de plénipotentiaires chargée d'élaborer une convention cadre pour la protection du milieu marin en Méditerranée. Dépassant le dilemme développement-conservation de l'environnement, désormais conscients de l'interdépendance entre les deux termes, les délégués ont travaillé à élaborer un plan d'action pour sauver la Méditerranée. La mer, cette préoccupation commune, a permis aux pays riverains dont les régimes politiques, les systèmes économiques, les traditions culturelles et religieuses diffèrent, dont les ambitions nationales sont parfois opposées et qui ont de plus en plus de difficultés à dialoguer, d'éprouver le sentiment d'appartenir à une même entité spécifique et de retrouver les éléments d'un fonds commun de civilisation.

### *Le Plan d'Action pour la Méditerranée*

Dès sa création, après la conférence plénière organisée par l'O.N.U. en 1972 sur « l'homme et l'environnement », le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.) oriente ses activités selon deux idées forces : la nécessité de restituer les atteintes portées à l'environnement dans le cadre d'une dialectique développement-environnement ; la définition de l'environnement de la manière la plus large, la dégradation de l'environnement physique n'étant que la manifestation concrète de la dégradation de l'environnement historique, économique et socio-culturel. Parmi les priorités dégagées par le P.N.U.E. figure celle des océans ; aussi la décision est-elle rapidement prise de lancer une opération test sur la Méditerranée. Du 28 janvier au 4 février 1975, à Barcelone, le P.N.U.E. invite les représentants des pays riverains à étudier l'opportunité du lancement d'un Plan d'Action pour la Méditerranée (P.A.M.). Adopté à

l'unanimité, ce plan prévoit, outre la planification intégrée du développement et de la gestion des ressources du bassin méditerranéen, un programme coordonné de recherche, de surveillance et d'échange d'informations, ainsi que l'élaboration d'un traité-cadre tendant à assurer la protection de la mer contre la pollution. A cet effet, le directeur exécutif du P.N.U.E. est chargé de convoquer des groupes de travail d'experts juridiques et techniques nommés par les gouvernements en vue de préparer un projet de convention-cadre et les protocoles connexes, et de convoquer une conférence de plénipotentiaires à Barcelone du 2 au 13 février 1976. Cette conférence qui adopte la convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution, regroupe tous les Etats riverains à l'exception de l'Albanie; elle marque véritablement le départ du Plan d'Action pour la Méditerranée.

Signée le 16 février 1976, et entrée en vigueur le 12 février 1978, la convention-cadre contient une énumération de principes très généraux par lesquels les Etats s'engagent à prévenir, réduire, combattre tant la pollution due aux opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (article 5), que la pollution par les navires (article 6), la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins (article 7) et la pollution tellurique (article 8). Les fonctions de secrétariat sont confiées au P.N.U.E. chargé de convoquer et de préparer les réunions des parties contractantes, et de communiquer aux parties intéressées tous rapports et autres renseignements reçus. Aux termes de l'article 21, les signataires s'engagent à coopérer pour instituer des procédés leur permettant de veiller à l'application de la convention et des protocoles. Par ailleurs, ils s'engagent (article 12) à élaborer des procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin en violation des dispositions de la convention et du protocole. Enfin, une procédure de règlement des différends par un tribunal arbitral figure en annexe.

Comme elle le prévoyait dans son article 4 (paragraphe 2), la convention a été complétée par plusieurs protocoles précisant les engagements généraux des Etats. L'un est relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique : il prévoit un échange d'informations, une coordination des communications et une assistance mutuel-

le en cas d'écoulement massif d'hydrocarbures. Il est entré en vigueur en 1978, tout comme le protocole relatif à la prévention de la pollution par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs. Ce dernier, comparable par son contenu et sa technique aux conventions d'Oslo et de Londres, contient une « liste noire » et une « liste grise » : l'immersion de substances énumérées à l'annexe I est interdite (article 4), tandis que celle des substances énumérées à l'annexe II est subordonnée à la délivrance préalable d'un permis spécial (article 5), et que celle de tout autre déchet est subordonnée à la délivrance préalable d'un permis général (article 6). L'annexe I vise en particulier les déchets radioactifs ainsi que les composés acides et basiques : les fameuses « boues rouges » qui compromettent la qualité des eaux marines. La conférence de Barcelone a d'ailleurs failli échouer à ce sujet : l'ensemble des pays souhaitaient que ces « boues rouges » soient inscrites sur la liste des substances immergeables moyennant la délivrance d'un permis spécifique, alors que la France, confrontée au problème de la pollution des côtes corses par les déversements de la société italienne Montedison, demandait que leur immersion soit formellement interdite, faute de quoi elle ne signerait pas le protocole. Le texte finalement adopté est un chef-d'œuvre de diplomatie : il interdit l'immersion des « boues rouges » si elles dépassent par leur composition et leur quantité des normes qui doivent être définies par les parties intéressées dans des réunions ultérieures... Un autre protocole, relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, adopté à Athènes le 17 mai 1980, est entré en vigueur en 1983. Il s'applique aux rejets polluants provenant de sources terrestres situées sur le territoire des parties et qui atteignent la zone couverte par le protocole, directement par des émissaires en mer, des dépôts ou déversements effectués sur la côte ou à partir de celle-ci, et indirectement par l'intermédiaire des fleuves, canaux ou autres cours d'eau, y compris des cours d'eau souterrains ou de ruissellement, ainsi qu'à la pollution d'origine tellurique transportée par l'atmosphère. Le protocole s'applique également aux rejets polluants en provenance de structures artificielles fixées en mer qui sont utilisées à d'autres fins que l'exploration et l'exploitation des ressources minérales du plateau continental. Mais, comme la convention de Paris, le protocole ne contient pas de véritable inter-

diction de rejet de substances les plus nocives à partir des côtes ou des cours d'eau ; les parties s'engagent seulement à adopter des programmes et des mesures d'élimination et de réduction de la pollution tellurique ; aucun délai n'est fixé, aucune sanction n'est prévue en cas de non-adoption de ces programmes et mesures... On retrouve les mêmes carences dans le protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée signé en 1982, et dans le protocole concernant l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol.

Ces textes, incontestablement plus complets que les précédentes conventions, ont donc une portée relativement limitée : tout d'abord, ils constituent plus une incitation pour les Etats-parties à adopter certains comportements qu'un engagement formel à suivre certaines procédures. Ils ne contiennent aucune mesure contraignante, et surtout pas la possibilité d'un contrôle international de leur application. Ils s'en remettent au bon vouloir des Etats signataires. D'autre part, lorsque certaines dispositions précises sont adoptées, elles voient leur efficacité relativisée. Ainsi, dans le cas des composés acides et basiques visés dans l'annexe I du protocole relatif aux opérations d'immersion, on a vu comment les Etats signataires avaient remis à une date indéterminée l'établissement d'une liste précise de leur composition et de leur qualité. Or cette définition doit être annexée au protocole sous la forme d'un amendement, un tel amendement devant être adopté à la majorité des deux tiers (article 17 de la convention générale de Barcelone), et surtout n'entrant en vigueur qu'entre les parties contractantes l'ayant accepté... La convention de Barcelone et les protocoles annexes présentent donc beaucoup de défauts des textes internationaux précédemment adoptés. Ils sont cependant importants, car ils forment le cadre juridique d'une coopération méditerranéenne apparemment prometteuse.

Une coopération qui a d'ailleurs valeur de test de référence puisqu'après le Plan d'Action pour la Méditerranée, ce sont neuf autres plans d'action régionaux qui ont été adoptés : Koweït (avril 1978), Afrique de l'ouest et du centre (mai 1981), Caraïbes (avril 1981), mers de l'Asie de l'est (avril 1981), sud-est du Pacifique (novembre 1981), mer Rouge et golfe d'Aden (1982), sud-ouest du Pacifique (1982), Afrique de l'est (1983) et sud-ouest de l'Atlantique (1983). Une coopération qui n'est possible que grâce à une volonté

politique commune, remarquable si l'on songe au difficile contexte géopolitique de cette partie du monde.

Les premiers outils mis en place étaient directement liés à l'évaluation des causes, de l'ampleur, et des conséquences des problèmes d'environnement, puis au lancement d'activités relevant de la gestion de l'environnement physique. L'originalité du P.A.M. a été de dépasser ce stade pour se préoccuper très directement des problèmes liés à l'environnement entendu au sens large du terme. Les tâches peuvent être entreprises par coopération intergouvernementale directe, la coordination relevant d'un bureau que le P.N.U.E. a mis en place à Athènes en juillet 1982, ou par une coopération indirecte centralisée dans un Centre d'Activités Régional (C.A.R.) qui est un élément institutionnel important lié par convention au P.N.U.E. pour accomplir certaines tâches bien précises. Plusieurs C.A.R. fonctionnent aujourd'hui : le MEDPOL, programme à long terme pour la surveillance et la recherche sur la pollution en Méditerranée. Il consiste d'une part dans la mise en place de structures d'analyse et de contrôle tout autour de la Méditerranée (80 centres), ainsi que dans la formation des hommes capables de procéder aux prélèvements et aux mesures nécessaires, et d'analyser les résultats de celle-ci. D'autre part, il s'agit de déceler et de promouvoir des thèmes de recherche directement liés à la sauvegarde de la mer Méditerranée. Ce programme doit se prolonger jusqu'en 1990. Autre C.A.R., chargé de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures, le centre de Malte a un double objectif de surveillance et de coordination des moyens : la surveillance du trafic maritime, principalement des pétroliers, se met progressivement en place grâce à la création de cellules nationales d'observation du trafic maritime ; quant à la coordination des moyens, elle n'a fort heureusement pas eu à jouer jusqu'à présent, et il est donc difficile d'apprécier son efficacité. Le Centre d'Activités Régional des programmes d'action prioritaire, installé à Split (Yougoslavie) ouvre la voie à une approche pluridisciplinaire prenant en compte des données liées à l'environnement en général. Il doit lancer des études et faire des propositions d'action aux parties contractantes dans les domaines les plus divers : annuaire des institutions et organismes intervenant dans les domaines d'action du P.A.M. ; gestion des ressources en eau ; déchets liquides et solides ; protection des sols ; développement d'ac-

tions prioritaires pour la gestion du tourisme ; aquaculture ; sources renouvelables d'énergies ; gestion des zones côtières ; planification physique des zones sismiques, etc. Le C.A.R. pour les aires spécialement protégées, créé pour la mise en application du protocole de 1982, fonctionne à Salambo (Tunisie). Enfin, le C.A.R. du Plan Bleu, installé à Cannes, puis à Valbonne. Sophia Antipolis concrétise une idée directement liée à la dialectique du développement-environnement : y a-t-il un (ou des) développement(s) possible(s) du Bassin Méditerranéen compatible(s) avec le respect de son environnement, pris au sens large du terme ? Le but du Plan Bleu est de mettre en évidence une dynamique méditerranéenne globale en partant d'une vision générale sur les ressources, les espaces, les styles de vie et l'environnement du Bassin ; tentant des projections dans l'avenir, il élabore des scénarios de futurs possibles : exercice original dans cette région où le poids du passé est tel que l'avenir et ses « nouvelles frontières » donnent lieu à moins de réflexion que dans les pays dits neufs. La mission du Plan Bleu est articulée en trois parties : une première phase d'évaluation et de bilan de l'état actuel du développement et de l'environnement. Très ambitieuse malgré des moyens limités, cette première phase a pris la forme d'une douzaine d'expertises diagonales conduites par des binômes d'experts, l'un du nord, l'autre au sud (un même problème pouvant être perçu ou se poser différemment selon que le pays est en développement ou industrialisé). Elle a abouti en 1984 à la rédaction d'un document de synthèse récapitulant et ordonnant les données nécessaires au lancement de la deuxième phase. Celle-ci, qui est en fait la raison d'être du Plan Bleu s'efforcera de proposer une systématisation par croisement des données, par l'élaboration de « scénarios de développement », par l'extrapolation des tendances lourdes repérées dans la première phase, par la fixation d'objectifs plus ou moins normatifs. Enfin, une troisième phase relativement courte est destinée à la présentation et à la discussion des résultats et des recommandations découlant de la deuxième phase. Cet exercice est donc parfaitement original puisqu'il considère en tant que telle une région du globe que politiques et économistes avaient fait exploser depuis des décennies, et par l'application de méthodes confirmées mais jusqu'ici limitées dans leur application.

Plus d'une décennie après l'adoption de la convention de

Barcelone, où en est le P.A.M. ? Les réunions entre les signataires se sont tenues comme prévu tous les deux ans (1977 : Split; 1979 : Genève; 1981 : Cannes; 1983 : Dubrovnick; 1985 : Gênes) et ont été des succès. Mais sur le fond, elles laissent percer une double interrogation : la volonté politique existe-t-elle vraiment toujours, alors que les problèmes budgétaires donnent lieu à d'interminables discussions ? Certes, les 17 Etats signataires ont décidé d'assumer leurs responsabilités après le désengagement financier du P.N.U.E. en 1981, ce dernier ayant décidé après cinq ans de « mise en route » de reporter ses crédits sur d'autres mers. Mais ils ne sont pas parvenus à établir immédiatement un budget équilibré et ont demandé au P.N.U.E. de verser une contribution, la C.E.E. participant elle aussi au financement des activités. Depuis 1980, le budget annuel du P.A.M. avoisine les 4 millions de dollars : une charge lourde pour les parties contractantes, répartie sur la base du Produit National Brut par habitant (la France verse 45 % du montant de toutes les contributions nationales). Néanmoins les pays méditerranéens sont convenus d'augmenter régulièrement leur apport financier et se sont dégagés de la tutelle financière du P.N.U.E. dès 1983 en gérant eux-mêmes les fonds provenant de leur contribution. Un effort sérieux de gestion est nécessaire, mais cela est vrai de toutes les organisations internationales. En fait, la volonté politique sera renforcée par la mise en évidence de résultats concrets, et dans ce domaine une décennie représente peu de chose au regard du temps nécessaire pour le lancement de procédures multilatérales. Précisément, la seconde interrogation concerne les actions entreprises : ne risque-t-on pas d'assister à un saupoudrage des actions et des crédits, au détriment de l'efficacité ? Réunis à Bruxelles en octobre 1984, les pays riverains approuvaient un programme de construction de stations de déballastage pour les pétroliers, et d'installations de réception pour les résidus huileux des navires dans 53 ports ; les Etats membres de la C.E.E. ayant une côte méditerranéenne proposaient en 1985 l'installation de stations de déballastage flottantes ; la conférence de Gênes, réunie en septembre 1985, adoptait une dizaine d'objectifs : implantation de stations d'épuration dans toutes les villes de plus de 100 000 habitants et d'émissaires en mer dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants ; réduction des risques de transport des matières toxiques ou dangereuses ; protec-

tion des espèces marines menacées telles que les phoques-moines et les tortues de mer ; l'identification et la protection d'au moins 100 sites historiques d'intérêt commun le long du littoral, et d'au moins 50 nouveaux sites ou réserves marines ; proclamation d'une semaine annuelle de l'environnement méditerranéen ; lancement d'un appel aux 350 millions d'habitants des pays méditerranéens ainsi qu'aux 100 millions de touristes visitant chaque année la région « pour qu'ils prennent davantage conscience des exceptionnelles valeurs naturelles, économiques et culturelles de la Méditerranée et pour qu'ils s'engagent, individuellement ou collectivement, à les protéger »... Le risque de dispersion existe incontestablement. Mais cela ne doit-il pas inciter à l'optimisme ?

Il importe désormais de dépasser le niveau des réunions formelles et rassembler les Méditerranéens autour de quelques projets concrets. L'ensemble des activités du P.A.M. permet de dégager un certain nombre d'idées-force : le bilan fait apparaître que certains programmes ont du mal à se développer du fait de l'hétérogénéité des ressources humaines sur les deux rives de la Méditerranée ; beaucoup de domaines ont été insuffisamment approfondis et nécessitent des confrontations d'expérience ; enfin tout reste à faire en ce qui concerne la cohérence et la coordination des données méditerranéennes, le dossier étant réparti au gré des organismes internationaux entre plusieurs agences régionales. Partant de là, une des approches du problème consisterait à déceler des thèmes concrets autour desquels s'articuleraient les rencontres méditerranéennes entre responsables ; ces dernières verraient ainsi leurs conclusions plus efficacement appliquées, à condition bien sûr de se garder de tout prosélytisme de caractère commercial, des exemples récents prouvant qu'une approche commerciale mal conduite peut ruiner une construction politique.

Il est vrai que le P.A.M. progresse lentement. Mais comment pourrait-il en être autrement dans une région à peine décolonisée, en proie à des conflits douloureux et à de vives tensions entre voisins ? Contrariée par le conflit algéro-marocain, la rivalité gréco-turque, les ambitions libyennes, la guerre du Proche-Orient, la collaboration entre Méditerranéens est pratiquement inexistante. Le P.A.M. avec ses réunions intergouvernementales, est actuellement le seul lieu de rencontre où se retrouvent périodiquement les représen-

tants de tous les Etats riverains. Il permet à des politiques, des techniciens, des décideurs de toutes sortes et de toutes origines, de s'asseoir autour d'une même table et d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble; il crée une certaine solidarité méditerranéenne : même l'Albanie, le seul pays méditerranéen qui n'ait pas ratifié la convention de Barcelone, a délégué deux observateurs à la conférence de Gênes en 1985! Et surtout le P.A.M. décomplexe les Méditerranéens en leur montrant que le potentiel intellectuel, scientifique et technique dont ils disposent leur permet parfaitement d'apporter des réponses adaptées à leurs propres difficultés.

### *LA COOPERATION ECONOMIQUE TRANSMEDITERRANEENNE*

Les pays du sud de la Méditerranée cherchent à se développer à tout prix. Rien de plus légitime quand on connaît les conditions de vie médiocres de la majorité de leur population, et la « pauvreté absolue » d'une couche non négligeable d'habitants de ces pays. Il s'agit là d'un problème de survie. Mais il n'existe pas une « voie royale » pour le développement : plus on croit avoir réalisé des progrès matériels substantiels, plus on découvre la complexité du problème. Ainsi, après la première poussée de grands projets industriels, les pays du sud en sont actuellement au stade d'un premier bilan : il s'avère qu'un effort d'industrialisation poussé à l'extrême n'est pas nécessairement une panacée résolvant tous les problèmes que pose le sous-développement. L'énorme déficit alimentaire enregistré par des pays qui, jadis, étaient des exportateurs, pose d'une manière aiguë le problème de l'équilibre entre croissance industrielle et croissance agricole. D'autre part, obnubilés par leur effort d'industrialisation et les courants commerciaux traditionnels nord-sud, les pays en développement n'ont pas favorisé les échanges entre eux : le bilan fait ressortir leur isolement. Quant au nord, il n'a pas résolu ses propres difficultés : chômage, faible niveau du pouvoir d'achat de certaines couches de la population, inflation. Dans ce

contexte, il a considéré les revendications du tiers-monde comme une panoplie de mesures irréalistes et a multiplié les objections techniques et les manœuvres de diversion. Il commence seulement à percevoir qu'un développement accéléré du sud, loin de nuire à la croissance des pays industrialisés, pourra donner lieu à une coopération transméditerranéenne plus égalitaire et plus poussée tout en rehaussant la place qu'occupent les pays riverains sur l'échiquier des échanges mondiaux.

De même que l'Europe hésite entre son attachement atlantique et sa vocation méditerranéenne, le monde musulman au sud est tiraillé entre la Méditerranée qui l'a toujours attiré, et le pôle asiatique et africain où il a depuis longtemps plongé ses racines. Zone charnière, le monde méditerranéen ne peut vivre ni en se repliant sur lui-même, ni en se laissant déchirer et diviser entre les blocs. Sa survie dépend de sa capacité à reprendre sa vocation de trait d'union. Il ne récupèrera son autonomie que dans la mesure où il réussira à promouvoir la coopération entre les deux parties du monde et à désamorcer l'affrontement majeur entre le nord et le sud.

### *Les difficultés de la coopération nord-sud*

En Méditerranée, comme ailleurs, la coopération économique nord-sud n'est pas égalitaire, le nord développé dictant les conditions de l'échange : aussi le terme de « coopération » n'est-il généralement utilisé que pour dissimuler des relations d'inégalité, de dépendance ou même d'impérialisme. En Méditerranée, ce danger est à la fois plus grand et plus relatif : plus grand car le nord est uni dans le cadre de la C.E.E. et les pays du sud ne peuvent jouer sur la concurrence entre pays industrialisés, d'autant que ce sont les institutions communautaires qui mènent les négociations ; plus relatif car l'intégration de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, si elle ne facilite pas à court terme les échanges avec les pays arabes, fait comprendre aux partenaires du nord de l'Europe les difficultés spécifiques de l'économie méditerranéenne, et accentue les désaccords internes à la C.E.E. sur la politique à suivre dans cette région. L'Europe n'a d'ailleurs pas défini une politique méditerranéenne. Il est vrai que la complexité géopolitique de l'espace méditerranéen, l'impossibilité de l'isoler des régions

avoisinentes, rendent très difficile son identification précise : pour cette raison, et pour d'autres encore, l'attitude (ce terme convient mieux que celui de « politique » qui suppose une continuité) communautaire se caractérise par la juxtaposition de trois approches : l'établissement d'une relation privilégiée avec les riverains fondée sur les échanges et l'aide dans le cadre de « l'approche globale et équilibrée » définie en 1972 ; l'ambition de s'exprimer d'une seule voix dans le cadre des consultations de la coopération politique ; l'exercice original que représentent les négociations engagées entre la C.E.E. et la Ligue Arabe sous le nom de « dialogue euro-arabe ». Cette dernière approche a très vite tourné court (cf. la première partie) ; la deuxième reste très aléatoire ; seule la première continue de produire des effets aujourd'hui, malgré les difficultés.

Une interdépendance économique a été formellement consacrée par les accords que la C.E.E. a conclus avec la quasi-totalité des pays méditerranéens (à l'exception de la Libye et de l'Albanie). Plus de la moitié des exportations des pays méditerranéens sont absorbés par le marché communautaire, et cette proportion est beaucoup plus importante pour les pays du Maghreb ; l'ensemble arabe est le premier client de la C.E.E. (15 % des exportations de la Communauté), et son premier partenaire puisqu'il réalise la moitié de ses importations et de ses exportations avec elle.

Les premiers accords ont été conclus avec les pays du nord de la Méditerranée : la Grèce (1962) et la Turquie (1963). Ils prévoyaient un accès préférentiel au marché communautaire et constituaient le cadre dans lequel les politiques de ces pays pourraient être harmonisées avec celles de la Communauté en prévision d'une éventuelle adhésion à la C.E.E. ; ces accords ont été assortis de protocoles additionnels concernant en particulier l'aide financière. Si la Grèce a finalement adhéré à la Communauté, l'accord d'association signé en 1963 avec la Turquie n'a pas abouti à l'union douanière proposée, pour des raisons économiques et politiques. Les accords commerciaux conclus dans le cadre du protocole additionnel prévoient en effet l'entrée libre des produits industriels turcs (à l'exception des produits textiles pour lesquels il existe des restrictions quantitatives) dans la C.E.E. ainsi qu'un traitement préférentiel pour les produits agricoles : mais la Turquie qui devait procéder à une suppression progressive des droits de douane n'a pas

été en mesure de respecter les délais prescrits ; de son côté, la communauté a demandé que la libre circulation des travailleurs, initialement prévue pour 1986, soit différée. Enfin, le troisième protocole financier prévoyant une aide communautaire à la Turquie, venu à expiration en 1981, n'a pas été remplacé en raison de la situation politique dans ce pays : malgré le rétablissement d'un régime démocratique et pluraliste, la Commission se retranche derrière de prétendues violations des droits de l'Homme pour différer la discussion de cette question.

Les accords d'association signés en décembre 1970 avec Malte et en septembre 1972 avec Chypre, prévoient une exemption de droit de la quasi-totalité des produits industriels maltais et chypriotes ainsi que le traitement préférentiel de certains produits agricoles, notamment les agrumes pour Malte, et les pommes de terre, les tomates, les fruits et le vin pour Chypre. Ces deux pays ont diminué de 35 % les droits de douane sur les exportations européennes. La deuxième étape de ces accords devait conduire à une union douanière, mais celle-ci n'a pas été mise en œuvre et la C.E.E. a prolongé unilatéralement les accords d'association actuels. Des protocoles financiers, faisant partie intégrante des accords, prévoient une aide financière pour ces deux pays, en échange de leur consentement à limiter le volume de leurs exportations textiles vers l'Europe.

Avec la Yougoslavie, l'accord commercial non préférentiel de 1973 a été remplacé, en avril 1980, par un accord de coopération : désormais les exportations yougoslaves de produits industriels ne sont assujetties à aucun droit ni à des restrictions quantitatives, à l'exception d'un certain nombre de produits sensibles tels les textiles (accords d'autolimitation). Des concessions tarifaires ont également été accordées pour les fruits, les spiritueux et les tabacs ; quant aux exportations de viande de bouvillon, elles sont autorisées, mais assujetties à un prélèvement dans le cadre d'un contingent mensuel. Quant à la Yougoslavie, elle accorde aux exportations européennes la clause de la nation la plus favorisée. L'accord de coopération prévoit également la création d'une zone libre entre l'Italie et la Yougoslavie, ainsi qu'une coopération dans les domaines tels que la main-d'œuvre, les sciences, la technologie, l'énergie et le tourisme. La Banque Européenne d'Investissement a accordé des prêts à la Yougoslavie pour la construction d'une auto-

route vers la Grèce, et en vue de relier le réseau électrique yougoslave à celui de l'Italie et de la Grèce.

Un accord de libre-échange des produits industriels a été signé en mai 1975 avec Israël. La coopération a été ultérieurement élargie aux domaines industriel, technique et financier.

Quant aux pays du Maghreb et du Machrek, l'évolution de leurs relations avec la C.E.E. a suivi un parcours identique, mais avec quelques années de décalage : dans un premier temps, des accords commerciaux sont conclus (avec le Liban en 1965; avec l'Égypte en 1972); dans un deuxième temps, la déclaration des chefs d'État et de gouvernement réunis au sommet de Paris (1972) ouvre l'ère de « la politique méditerranéenne globale »; celle-ci offre aux pays du bassin méditerranéen à la fois la perspective d'une coopération plus large que celle découlant des accords commerciaux, et l'extension à d'autres pays de cette coopération. Les négociations trouvent leur aboutissement dans les accords de coopération signés en 1977 avec chacun des États (à l'exception de la Libye). Ces textes reposent sur un schéma identique, composé de trois volets : des préférences commerciales (non réciproques, mais les pays arabes accordent à la C.E.E. le traitement de la nation la plus favorisée) qui ouvrent le marché communautaire aux produits industriels, à l'exception de quelques produits sensibles (notamment les textiles), et améliorent dans une certaine mesure le régime des importations agricoles; une coopération financière et technique qui, bien que limitée en chiffres absolus, joue un rôle de premier plan grâce à l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur d'autres bailleurs de fonds intéressés par l'accès au marché communautaire; des institutions communes composées d'un Conseil des Ministres se réunissant une fois par an et d'un Comité (composé des ambassadeurs) chargé d'assister le Conseil. La Commission est représentée de façon permanente par une délégation dans chacun des pays arabes concernés; enfin une coopération dans le domaine de la main-d'œuvre est instituée avec les pays du Maghreb. A la suite de la mise en œuvre de ces accords, les restrictions qui touchaient certaines exportations comme les produits pétroliers raffinés et le liège ont été levées (en 1979). D'autres productions, tels les fruits et légumes méditerranéens déjà produits dans la Communauté ainsi que le coton, sont toujours soumis au régime du contingent ou du calen-

drier d'exportation. En revanche, la plus forte augmentation des importations en provenance de la C.E.E. est intervenue dans le secteur des machines et, dans une moindre mesure, pour les produits manufacturés. Ces importations devraient contribuer au développement économique et au relèvement du niveau de vie de ces pays. Finalement, le bilan des échanges commerciaux se traduit par un excédent de la balance commerciale communautaire, le déficit relatif des échanges avec le Maghreb étant dû au rôle important du gaz et du pétrole algériens.

Ce large excédent de la balance commerciale de la Communauté, qui va croissant dans la plupart des cas, suscite de graves préoccupations, particulièrement en Yougoslavie, en Turquie, et au Maghreb. Les pays méditerranéens arabes notent une détérioration de leur balance commerciale avec l'Europe depuis le début des années 1970. Les exportations agricoles surtout ont diminué, et l'accroissement des exportations de pétrole et d'autres matières premières n'ont pas suffi à compenser la croissance des exportations européennes. Certes, les exportations de biens industriels vers la Communauté ont augmenté, mais le point de départ étant relativement bas, cette croissance n'est pas encore suffisante pour avoir un impact marqué sur l'ensemble des échanges.

D'autre part, des obstacles ont considérablement retardé la mise en œuvre d'une authentique politique communautaire. Comment appliquer une même politique à des pays aux systèmes politiques variés, à des stades de développement économiques différents, aux intérêts divergents, et dont certains avaient bénéficié de conditions particulièrement favorables dans le passé ? De plus, les intérêts concurrents opposant les producteurs agricoles des pays méditerranéens, membres et non membres de la communauté, ont rendu malaisée la formation de conditions acceptables par tous concernant l'accès des produits agricoles sur le marché communautaire. Confrontées à cette situation complexe, les instances communautaires de décision ont hésité, tergiversé, tenté diverses approches, mais sans suivre de politique définie à long terme. Ainsi, dans le domaine énergétique, pourtant essentiel aux pays industrialisés, le Conseil des Communautés n'est jamais parvenu, malgré ses déclarations d'intention, à mettre en œuvre une réelle politique commune tant à l'égard des autres pays industrialisés que dans ses relations avec les producteurs de pétrole. La Commission

a entrepris une réflexion globale sur la coopération de la C.E.E. avec les pays en développement dans le domaine énergétique, mais elle ne semble pas avoir jusqu'ici examiné en lui-même le problème de la coopération énergétique transméditerranéenne; les accords cités, conclus entre la C.E.E. et les pays du sud, ne comportent pas de dispositions pertinentes dans le domaine de la coopération énergétique; quant au dialogue euro-arabe, qui aurait pu apporter des éléments de décision, il est au point mort... Autre exemple de cette absence d'une politique communautaire en Méditerranée : la coopération technique et financière. Dans son mémorandum du 27 septembre 1972, la Commission des Communautés notait que la libre circulation des marchandises ne suffisait pas, à elle seule, pour assurer la stabilité et le développement économique de la zone méditerranéenne. Les accords commerciaux, quelle que soit leur forme, ne pouvaient se fonder que sur le statu quo de la production et ne comporter aucun élément en faveur du développement. La Commission proposait donc au Conseil que la restructuration de la politique méditerranéenne de la communauté introduise une véritable coopération avec des mesures cohérentes en matière de circulation des capitaux, de la technologie, de l'emploi, de l'environnement, mais aussi en matière technique et financière. Or le bilan sur le rythme et l'engagement financier de la Communauté en Méditerranée donne une impression de grande banalité, pour ne pas dire d'insignifiance : qualitativement, aucun financement n'a concerné la coopération dans les secteurs de la pêche, du pétrole et du gaz, pourtant considérée comme parmi les plus originales; quantitativement, les prêts globaux (c'est-à-dire l'ouverture de lignes de crédit à des banques ou organismes nationaux de développement) l'emportent largement sur les opérations de capitaux à risques. Par ailleurs, les actions intégrées, c'est-à-dire combinant plusieurs modes d'action, sont peu nombreuses et les projets à impact régional quasiment inexistant. Lenteur et banalité des interventions semblent pour l'instant les caractéristiques de l'exécution des protocoles financiers, ce qui provoque le désenchantement des partenaires méditerranéens.

Enfin, l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal augmente les taux d'auto-provisionnement de la Communauté en de nombreux produits de type méditerranéen et exige une renégociation des accords avec de nombreux

pays du sud, particulièrement maghrébins. En effet, le potentiel agricole de l'Espagne, qui jouit de la proximité et donc d'une plus grande souplesse de commercialisation, va se trouver dynamisé par le simple mécanisme de la politique agricole commune (P.A.C.), ce qui réduira encore la place faite sur le marché européen aux productions maghrébines. On ne doit pas, pour autant, sous-estimer l'impact des productions portugaises en matière de textiles, concentrés de tomates, conserves de sardines. D'autant moins que les points de vue des deux Etats sont différents : les dirigeants espagnols ayant conscience que leur destin se jouent en Méditerranée, il sera peut-être moins malaisé de leur demander quelques sacrifices au nom d'une politique méditerranéenne commune, alors que les Portugais, historiquement et géographiquement orientés vers les horizons atlantiques, risquent d'être moins sensibles à cet argument. Or, si tous les membres de la Communauté reconnaissent la nécessité de réaffirmer la volonté communautaire de maintenir des relations privilégiées avec les pays du sud de la Méditerranée, les divergences apparaissent dès qu'on aborde les modalités pour y parvenir. En particulier, sur le volet agricole des exportations des pays méditerranéens, l'Italie et la Grèce s'opposent aux suggestions de la Commission : Rome et Athènes refusent toutes les mesures qui peuvent constituer une entorse à la préférence communautaire, à l'exception toutefois de ce qui est prévu pour l'huile d'olive. Pourtant, affirme la Commission, la consolidation des courants d'exportation traditionnels en matière de produits agricoles ne représente pas un gros effort : en moyenne, les exportations des pays méditerranéens vers la C.E.E. équivalent pour le vin à 0,7 % d'une année normale de production de l'Europe des Douze, pour les tomates à 1 % et pour l'huile d'olive à 4 %. Les Italiens préféreraient accorder des compensations financières, ce que refusent les pays du nord de la C.E.E. ainsi d'ailleurs que les partenaires de la rive sud de la Méditerranée. Quant à la revalorisation des protocoles financiers proposée par la Commission, l'idée n'en est pas mieux acceptée par certains Etats membres : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas y sont opposés, le Danemark souhaitant même une diminution des crédits. Prenant cependant conscience de la nécessité de maintenir les courants d'échanges, vitaux pour les économies des pays méditerranéens, les Douzes parvenaient en 1985 à un compromis :

pendant dix ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, les pays méditerranéens et les nouveaux adhérents (Espagne et Portugal) seront sur un strict pied d'égalité. Un démantèlement progressif des droits de douane est prévu, et, à partir de 1990, les produits espagnols et portugais bénéficieront de plus grands avantages. De plus, la Communauté augmentera son aide financière pour contribuer au développement de ces pays (pour la période 1982-1986, les pays du sud de la Méditerranée auront reçu 1 milliard d'ECU en subventions et prêts de la C.E.E.). Enfin, la Commission souhaite mettre en place un projet ambitieux de coopération industrielle afin de dépasser le stade des simples relations commerciales ; mais, pour ce faire, il faudrait imaginer les conditions grâce auxquelles la coopération industrielle ne serait plus une source de rivalité comme ce fut le cas pour les textiles. Prenant acte de cet accord, le Conseil a donné mandat à la Commission le 26 novembre 1985 d'entamer des négociations avec les pays tiers méditerranéens en vue d'une adaptation des accords de coopération à la suite de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la C.E.E. Les directives fixées dans le mandat ont pour but d'assurer le maintien des courants d'échange traditionnels, et d'autre part de prendre des initiatives pour la réduction du déficit agro-alimentaire des pays méditerranéens et la diversification de leurs productions... Mais les négociations sur l'aide financière, et surtout la coopération industrielle, semblent être différées une fois de plus.

En fait, l'énergie communautaire à l'égard de la Méditerranée paraît être essentiellement mobilisée au service de questions internes à la C.E.E. En particulier, la question des régions méditerranéennes des Etats-membres : Grèce, Italie (Mezzogiorno, Ligurie, Toscane, Ombrie, Marches) et France (Languedoc-Roussillon, Corse, Provence-Côte d'Azur, Aquitaine, Midi-Pyrénées). Régions relativement pauvres, essentiellement agricoles, connaissant un taux de chômage plus élevé que la moyenne communautaire, elles subissent de surcroît la concurrence des produits espagnols et portugais. Aussi la C.E.E. a-t-elle décidé de lancer des Programmes Intégrés Méditerranéens (P.I.M.) : étalés sur six ans (1986-1992), ils doivent mobiliser toutes les sources de financement disponibles (communautaires, nationales, régionales, locales) au service d'un ensemble cohérent de mesures couvrant les principaux secteurs de l'économie et faisant l'objet

d'un contrat engageant toutes les parties intéressées. Chaque P.I.M. doit promouvoir l'investissement productif, les infrastructures, la valorisation des ressources humaines dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'artisanat, de l'énergie et des services. Les instances communautaires qui avaient largement sous-estimé les contradictions régionales et l'inégalité de développement au sein de la C.E.E., semblent avoir ainsi décidé de remédier à la situation préoccupante des régions du sud, zone semi-périphérique du développement occidental. Mais n'est-ce pas au détriment de la coopération transméditerranéenne ?

Méditerranéens, peuples de la lumière et de la méditation, ne sommes-nous pas, au sud comme au nord, singulièrement aveugles depuis quelques décennies ? Au long de ses multiples interventions, la Commission des Communautés a pourtant défini ce qui devrait être une politique européenne de la Méditerranée... Du point de vue agricole, les produits méditerranéens disposent d'un marché extérieur limité, et les excédents sont difficilement vendables sur le marché mondial : le marché communautaire est donc un débouché essentiel. Il faut donc consolider les courants d'exportation des pays méditerranéens et leur permettre de conserver leur accès au marché communautaire, ce qui est fait. Mais il conviendrait également de promouvoir la complémentarité entre les agriculteurs méditerranéens (en mettant en œuvre toutes les possibilités de concertation); il faudrait surtout inciter les partenaires du sud à réduire leur déséquilibre commercial, non pas en augmentant sans cesse l'exportation de certains produits agricoles, mais en progressant sur la voie de l'autosuffisance : la Communauté peut aider les pays méditerranéens à développer leurs potentialités agricoles dans les secteurs déficitaires, et à reconverter d'autres secteurs. Du point de vue industriel, aucune politique méditerranéenne n'est possible si la C.E.E. se ferme à ses partenaires, comme elle l'a fait dans le domaine des textiles. Il faut donc ne plus revenir sur les engagements souscrits en 1972 qui prévoyaient le libre accès des produits industriels des pays méditerranéens sur le marché communautaire (ce qui semble acquis), mais également accompagner ces engagements de mécanisme de consultation mutuelle permettant d'arriver à une véritable concertation. Des échanges d'informations sur l'évolution du marché dans des secteurs litigieux devraient contribuer à

prévenir les situations de crise et ajuster les mesures à prendre en cas de difficulté. Du point de vue de la coopération enfin, la participation de la C.E.E. au développement des pays méditerranéens se fait dans le respect de leurs orientations politiques et sociales. Mais elle devrait aussi chercher à valoriser les complémentarités. Elle devrait également, dans le domaine social, poursuivre ses efforts pour accorder aux travailleurs originaires des pays méditerranéens une véritable égalité de traitement ainsi que les possibilités accrues de formation qui pourraient ensuite bénéficier aux pays d'origine...

Mais les pays du sud ne doivent pas tout attendre de la Communauté; ce faisant ils conforteraient l'inégalité de l'échange, cédant sans contrepartie le pouvoir de proposition au nord, acceptant par avance les solutions toutes prêtes, s'ingéniant à copier des modèles étrangers et des recettes éprouvées ailleurs.... Ils doivent au contraire s'efforcer de réaliser leur autonomie dans tous les domaines; ils doivent promouvoir un développement autocentré qui leur permettrait ensuite de dialoguer d'égal à égal avec les pays du nord, et d'instaurer avec eux une authentique coopération, c'est-à-dire une collaboration paritaire.

### *La nécessité d'un développement autocentré du sud*

Le développement est un projet de société au sein duquel l'environnement physique et socio-culturel a une place déterminante. Le mimétisme n'est plus de mise, et plus personne ne prétend possible aujourd'hui la généralisation au monde entier de la consommation matérielle par habitant des Etats-Unis. Ceci est à la fois un défi et une opportunité pour les pays en développement. Ils doivent se poser les problèmes réels : produire pour qui ? Produire pour quoi ? Comment produire en gérant rationnellement les ressources, en affirmant leur identité, en rénovant leurs cultures ? Il n'est pas question que l'Occident substitue à nouveau ses propres réponses à celles des peuples du tiers-monde, pour décider à leur place de leur développement et de leur avenir. Toute initiative, scientifique, technologique, économique, loin d'agir sur une table rase, ne peut procéder que des forces vives de la société en cause, telles que sa culture les conditionne. Nulle expérience ne saurait s'implanter si, importée du dehors, elle ne s'insère dans un tissu de motivations

locales, sous peine de voir le pays emprunteur écartelé entre un secteur moderne et un secteur traditionnel. Le progrès ne doit pas se payer au prix de l'aliénation (comme pendant la colonisation), ni au prix d'une schizophrénie collective. Le développement dépend, bien sûr, des expériences accumulées par les sociétés industrialisées, et dont les pays en développement auraient tort de ne pas faire leur profit, mais surtout de l'éclairage que les sociétés en développement sauront donner sur elles-mêmes : toute maîtrise du développement, tout choix technologique, sont liés à la conscience que la société a d'elle-même, et donc à l'analyse qu'elle se fait d'elle-même.... Trop souvent, en effet, une société sous-développée est d'abord une société sous-analysée, c'est-à-dire incomprise, dédaignée, délaissée. Remise en valeur, réaffirmée, l'identité culturelle d'un pays ou d'un ensemble de pays permet de bâtir et de renforcer constamment une base scientifique et technologique, nationale ou régionale, capable de sélectionner, d'adapter et de produire des technologies appropriées, spécifiques. Ainsi peut passer du monde des concepts à celui des réalisations la « self-reliance » : l'autonomie. Il s'agit pour un pays de compter essentiellement sur ses propres moyens en utilisant de façon optimale ses ressources, y compris les ressources humaines. Le prolongement naturel de cette démarche est la recherche d'une plus grande autonomie collective, au niveau régional notamment. Il ne s'agit pas d'autosuffisance, objectif rarement atteint, et dont les coûts seraient exorbitants. Mais il s'agit de réduire, autant que faire se peut, une trop grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur, surtout dans des domaines aussi cruciaux que l'alimentation et l'énergie. Le succès de telles stratégies loin de nuire à la coopération internationale, ou de réduire le commerce mondial, peut contribuer au contraire, par la croissance à laquelle il devrait donner lieu, à la multiplication et à la diversification des échanges aussi bien régionaux qu'internationaux. La France ne s'y est pas trompée qui approuvait dans le manifeste dit de Nice-Lagos les efforts entrepris par l'organisation de l'Unité Africaine dans ce sens : « Cette stratégie collective de développement endogène et autocentré qui passe par la sauvegarde primordiale des économies vivrières et paysannes... est nécessaire pour vaincre la crise commune et pour construire ensemble une communauté économique et politique internationale nouvelle composée de partenaires plus forts, plus indé-

pendants et plus coopératifs. » En effet, « coopérer » signifie « travailler ensemble », avec un souci de bénéfice mutuel. La coopération doit être considérée comme un échange où l'intérêt est réciproque, même si les termes de cet échange, en volume de financement ou en nature des biens et des services échangés, ne sont pas équivalents. Elle ne peut plus se concevoir comme une nécessité humanitaire ; pas davantage comme l'instrument de l'apurement du contentieux entre colonisateurs et anciens colonisés. Elle est fondamentalement une nécessité économique, et une nécessité sociale dans la mesure où la permanence du gouffre entre pays pauvres et pays riches est générateur d'inévitables conflits.

Cette idée d'un développement autocentré s'impose aujourd'hui dans les pays en développement avec d'autant plus de force que l'espoir d'un Nouvel Ordre Economique International s'est évanoui ; le Nouvel Ordre Economique International est désormais considéré au sud comme une illusion.

Pourtant, dans les sociétés qu'on appelle tricontinentales, périphériques, du tiers-monde, ou en développement, l'espoir était grand, dans les années 70, de voir transformé l'ordre politique et économique international. Ces sociétés refusaient d'être plus longtemps des réservoirs de matières premières, de produits agricoles tropicaux, de produits manufacturés à bas prix et de main-d'œuvre bon marché ; des débouchés pour les excédents des pays industrialisés : excédents agro-alimentaires, industriels, militaires, inadaptés aux besoins matériels et culturels des populations ; des champs d'expérimentation pour les technologies et les pratiques sociales imaginées au nord, ou des champs d'affrontement, par peuples interposés, entre pays industriels... Conscients de l'importance prise par les fournitures de matières premières dans les pays industrialisés, les pays en développement réclament en 1973 des changements structurels fondamentaux dans l'ordre économique international ; ces changements font l'objet de la déclaration et du programme d'action en vue d'un Nouvel Ordre Economique International adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1974 dans le cadre des résolutions 3201 et 3202. Les textes réclament l'identification d'un nouveau système monétaire international, l'élaboration de nouvelles règles et de nouveaux mécanismes dans le commerce des produits de base, la création d'un cadre plus favorable à la transformation dynamique des pays en développement, et la réduction

progressive de l'écart excessif entre le nord et le sud. En 1976 et 1977, la conférence de Paris réunit 27 pays : 19 pays en développement, et 8 pays développés. Les discussions ont lieu dans le cadre de 4 commissions : Energie ; Matières Premières ; Développement ; Affaires Financières. Les résultats sont décevants : tout au plus l'opinion mondiale est-elle désormais sensibilisée aux disparités considérables de richesse et aux écarts croissants de revenu entre le nord et le sud... Pour le reste, les propositions successives (en particulier celles émises pendant la session spéciale de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en août 1980) se heurtent à la mauvaise volonté des participants et provoquent un blocage du processus. Car, à la table des négociations, chacun des participants avait sa propre définition du Nouvel Ordre Economique International : l'approche libérale (développée dans les rapports de la Commission Trilatérale, ou du Council of Foreign Relations) prend pour point de départ la situation de l'économie mondiale existante et s'interroge sur la nature des ajustements acceptables par les économies dominantes et sur les conditions de leur mise en œuvre ; l'approche sociale-démocrate (vulgarisée par le Club de Rome, par exemple) prend en compte les inégalités et les injustices ; elle prône, pour les réduire, la création d'institutions régulatrices dans les domaines financier, économique, et commercial. Mais faute de s'interroger sur le pourquoi des inégalités, elle sombre dans l'utopie (comment modifier les rapports économiques sans changer le Pouvoir ?) et ne remet pas en cause les fondements capitalistes de l'économie internationale, c'est-à-dire la libre circulation des capitaux, des biens et de la technologie. Quant à la perspective « tiers-mondiste », elle n'est pas unique mais multiple ; cependant tous les pays en développement insistent en commun sur la nécessité de l'autonomie politique et économique, le rejet des modèles occidentaux, la volonté d'une organisation collective.

Devant l'impasse du « dialogue » nord-sud, les pays du sud ont tout naturellement recherché (Caracas en mai 1981, New Dehli en février 1982) les voies d'une coopération entre eux : la coopération sud-sud, dite « d'autonomie collective ». Différentes formes de coopération régionale existent déjà, et les pays pétroliers participent à de nombreuses opérations de financement. Mais la volonté de donner une dimension plus vaste et concrète à ce discours entre pays du sud se heurte

à d'importants obstacles : caractère concurrent des économies en développement, réserves des bailleurs de fonds du Tiers-Monde, prédominance des orientations économiques traditionnelles et des relations de dépendance entre nord et sud, mais aussi entre pays du tiers-monde eux-mêmes. Certes, les pays en développement ont étudié les possibilités de mettre sur pied un système de « préférences généralisées », de constituer des associations de pays producteurs de matières premières sur le modèle de l'O.P.E.P., une agence pour le développement des ressources énergétiques, des unités d'assistance technique et de collaboration technologique et industrielle... Mais les pays riches n'ont pas montré un grand enthousiasme pour venir en aide à ceux qui enregistrent d'importants déficits, ni pour offrir des capitaux aux pays en développement qui pourraient offrir en échange hommes et technologies. La coopération sud-sud a donc surtout souligné les divergences d'intérêts entre pays du tiers-monde.

Les pays arabes du sud de la Méditerranée en font l'expérience. Partisans d'un développement collectif autocentré, ils ne l'ont jamais considéré comme antagoniste des relations nord-sud. La coopération « verticale », entre pays d'inégal développement, et la coopération « horizontale », entre pays de structures économiques et sociales comparables, ne sont pas perçues comme contradictoires : elles se conditionnent et se renforcent l'une l'autre. Mais dans un premier temps, le monde arabe doit avant tout compter sur ses propres ressources, n'échangeant avec les pays industrialisés que dans les secteurs où une relation équilibrée et paritaire est possible. Les Arabes devaient définir un programme de coopération contre la pauvreté et pour le développement des pays participants, visant à modifier le développement national tout en réduisant leur dépendance collective vis-à-vis du nord. Il fallait, pour cela, qu'ils s'accordent sur des mesures d'abaissement, puis d'élimination réciproque des barrières commerciales sur une base préférentielle. Sans négliger que l'avantage d'une telle décision — leur renforcement face au nord — pouvait être contrebalancé par un sérieux risque : une libération des échanges pourrait accroître les effets de la polarisation inter-pays, effets qui sont source de conflits entre Etats-membres, les investissements et les activités induites par le marché intégré tendant à graviter vers les zones où existent déjà des

infrastructures physiques et humaines conséquentes, ainsi que des marchés relativement importants. Il fallait d'autre part qu'ils inventent des formes de coopération par le biais desquelles leurs efforts collectifs pourraient déboucher sur un développement économique et technologique impossible à atteindre dans un cadre national. Ce qui signifie que dans un premier temps, la coopération ne devait pas porter sur des stratégies globales et ambitieuses, mais s'axer sur des projets précis : par exemple, la coopération énergétique. Actuellement, les pays du sud consomment une faible fraction de l'énergie commercialisée dans le monde ; mais leurs besoins augmentent plus vite que ceux des pays développés. Donc, la conquête technique dans ce secteur énergétique est d'une importance primordiale. Or, le développement de la technologie dans le secteur de l'énergie exige des financements considérables. Jusqu'à ce jour, les pays du sud restent tributaires du marché international des technologies de l'énergie, alors que des possibilités existent chez certains d'entre eux. Il serait en conséquence possible de planifier des programmes énergétiques dans les pays arabes, sur une base régionale par exemple. La réalisation de tels programmes minimiserait les liens économiques avec l'extérieur et maximiserait l'autonomie nationale et l'autonomie collective régionale des pays arabes, en leur permettant de limiter, temporairement, leurs importations.

Mais toutes les tentatives « d'autonomie collective » dans le cadre arabe ont échoué : la libération des échanges n'existe même pas, alors que depuis plus d'un quart de siècle, les dirigeants arabes affirment que la réalisation d'une union douanière est prioritaire. C'est en effet en 1953 qu'un accord interarabe sur le commerce et le transit décidait l'établissement d'un système commercial préférentiel par la réduction progressive des tarifs douaniers : il n'a pas été appliqué. En 1957, la convention de l'Union Economique Arabe, approuvée par la Ligue Arabe, prévoyait la réalisation par étapes d'une union économique totale : elle est restée formelle, sans effort de concrétisation de la part des Etats participants. Le Marché Commun Arabe décidé au Caire le 13 août 1964 entre plusieurs pays du Machrek s'est réduit à une simple zone de libre-échange où la circulation des produits reste très limitée : les pays membres réalisent au sein du « Marché Commun Arabe » 8 % de leur commerce extérieur total...

Comment établir sur cette base de véritables liens d'interdépendance ?

Les tentatives de coopération en restent, quant à elles, à l'état d'esquisses : ainsi la coopération agricole interarabe qui est quasi inexistante ; la coopération financière qui est balbutiante, alors que les contradictions sont flagrantes entre les potentialités humaines et économiques et le manque de capitaux dans certains pays arabes, et la forte capacité de financement assortie d'une faible capacité d'absorption du capital dans d'autres pays arabes. L'orientation d'une grande partie des surplus pétroliers vers les circuits monétaires et financiers internationaux, hors du monde arabe, traduit le manque de coordination des plans de développement économique de la nation arabe. Enfin, la coopération industrielle est limitée, sauf pour le secteur pétrolier au Maghreb, et les politiques d'industrialisation ne sont pas coordonnées, notamment dans les secteurs de l'industrie lourde, ce qui provoque des doubles emplois, l'installation de surcapacités de production, le gaspillage des ressources et des concurrences inutiles.

Pourtant, la situation présente rend plus nécessaire que jamais le renforcement des pays du sud : l'explosion du chômage dans les pays industrialisés, et l'adoption de mesures protectionnistes ; la persistance de la « crise » et la réduction consécutive des investissements dans les pays en développement ; l'échec des politiques déflationnistes tentées dans les pays en développement depuis 1975, et l'accroissement de l'inflation ; l'endettement extérieur intolérable de beaucoup de ces derniers ; enfin le changement du contexte international lié à l'hégémonisme retrouvé des Etats-Unis, et au retour en force des théories libérales. Autant d'éléments qui nécessitent des réflexions suivies et des décisions sérieuses de la part des Méditerranéens du sud s'ils ne veulent pas voir leur condition et leur statut se perpétuer pour les décennies à venir. Ce qui est aujourd'hui en cause, c'est le partage du pouvoir économique et social entre le nord et le sud ; si le sud souhaite une part équitable de ce pouvoir, il doit auparavant s'unir et se donner les moyens de négocier en position de force.

## *Vers un pôle méditerranéen de développement*

L'Europe est le partenaire naturel des pays méditerranéens dans la voie du développement en raison de sa proximité géographique, des liens culturels et politiques anciens, et de sa vulnérabilité dans le domaine des produits de base. Elle ne peut cependant être un partenaire fiable que si les pays du sud se dotent au préalable d'une certaine cohésion sur le plan économique, car les rapports au marché mondial ne peuvent avoir d'effet positif sur une économie que dans la mesure où celle-ci dispose déjà de ses propres articulations. Il faut donc une intégration économique préalable des Etats du sud : une intégration qui pourrait prendre la forme d'une zone de libre-échange, puisqu'il s'agit d'économies rivales. Il est un fait que de nos jours, le commerce entre les pays méditerranéens non membres de la C.E.E. ne représente qu'une part minime de leur commerce extérieur : au-delà des raisons politiques (conflit israélo-arabe, régimes politiques rivaux...), l'explication de cette anomalie réside dans des réseaux de communication déficients car façonnés par le commerce colonial d'antan et les relations préférentielles avec l'ancienne métropole ; les barrières artificielles (tarifaires ou non tarifaires) aux échanges sont aussi responsables de cette situation, les pays méditerranéens accordant des préférences tarifaires aux pays de la C.E.E. mais les refusant à leurs proches voisins... Pour ne pas perpétuer les rapports centre-périphérie et le déséquilibre de la répartition internationale du travail, les pays en développement doivent se renforcer par l'intégration économique et le développement collectif. Ensuite seulement, ils pourront entamer un dialogue constructif avec l'Europe.

Cette dernière doit, elle aussi, évoluer. Son problème est inverse à celui des pays du sud : elle souffre d'une intégration atlantique trop poussée ; elle cherche à sortir de Yalta et à retrouver une certaine indépendance. Avec 320 millions d'habitants, face aux 220 millions d'Américains et aux 260 millions de Soviétiques, l'Europe des Douze ne manque pourtant pas d'atouts ; elle conserve des points forts comme le spatial, le nucléaire, l'armement ; elle participe au P.I.B. pour 35 % (contre 25 % pour les Etats-Unis, et moins de 15 % pour l'U.R.S.S.). Mais elle ne peut, ni ne veut, surmon-

ter ses divisions nationales. Lorsque les Européens découvrent qu'ils ont des intérêts spécifiques communs, ils n'ont ni la volonté ni les moyens de traduire concrètement leurs aspirations dans les faits. En conséquence, depuis trente ans, l'Europe est affectée d'une véritable baisse de puissance sur le plan politique ; sur le plan économique, elle se rétracte et se marginalise, acceptant peu à peu un simple statut de sous-traitance de l'industrie américaine : dans la plupart des secteurs de pointe (informatique, électronique, robotique), l'Europe n'a aujourd'hui d'autre choix que de s'aligner sur les normes américaines, s'approvisionner aux Etats-Unis, ou dépérir. L'Europe n'existe donc ni comme concept stratégique, ni comme entité économique, ni comme puissance politique, ni même comme réalité culturelle distincte de « l'Occident » américanisé... Si une volonté politique se dégage des consultations, des négociations, des réunions et des rapports relatifs à cette question de la dépendance européenne à l'égard des Etats-Unis, l'Europe pourrait, sans rompre ses liens avec l'Amérique, acquérir plus d'indépendance à son égard, et par là même offrir une coopération plus équilibrée aux pays méditerranéens.

Entre ces deux grands ensembles économiques parallèles, l'euro-péen et l'arabe, développant chacun leur propre système de productions, de technologies et de consommation, la coopération et les échanges prendraient une forme véritablement paritaire. L'existence de ces deux ensembles, de part et d'autre de la Méditerranée, apporterait des bouleversements considérables à l'ordre économique actuel ; brisant la logique néo-coloniale du « développement » planétaire selon le profil occidental, il constituerait pour le monde entier un exemple de solution apportée au sous-développement du tiers-monde.

Une telle perspective peut paraître irréaliste. Elle l'est pourtant moins que d'autres propositions de rapprochement fondées sur les liens de parenté entre Méditerranéens, les affinités socio-culturelles, ou les échanges multiformes, mais qui négligent les tensions et les antagonismes, bien réels eux aussi. La perspective proposée se base au contraire sur les intérêts bien compris des uns et des autres : se gardant de tout fantasme méditerranéen, elle n'occulte pas le fait qu'aujourd'hui, c'est le nord qui possède la technologie, alors que le sud riche en matières premières et en force de travail à bon marché, est atteint d'une crise sociale qui

empêche les peuples de décider d'eux-mêmes et les met souvent à la merci de l'étranger. Il n'est pas question de réanimer les antagonismes passés; mais il ne faut pas davantage oublier les conflits présents. C'est par leur analyse sereine que s'ouvrira un nouveau chapitre de l'histoire, en leur apportant des solutions adéquates.

L'échéance est certes lointaine; mais le choix d'un espace euro-arabe de développement est inéluctable, car il est dicté par l'intérêt commun aux Européens et aux Arabes; il est justifié par l'interdépendance croissante des économies industrialisées et des pays de la rive sud, et la promotion des Etats arabes au rang de premier partenaire de l'Europe. L'interdépendance est désormais telle que la prospérité du nord ne peut plus être envisagée indépendamment des progrès industriels et commerciaux réalisés par le sud; certes, les obstacles traditionnels à l'industrialisation du tiers-monde (politiques, économiques, culturels, financiers, technologiques) restent très importants, mais ils sont combattus systématiquement: la gamme des productions industrielles des pays en développement s'étend, et les écarts de productivité avec les pays industriels diminuent, comme le soulignent les rapports de la Banque Mondiale. Cette interdépendance sera encore accentuée dans les années à venir en raison des demandes émanant des pays producteurs de pétrole: exploitant un stock d'hydrocarbures pour une durée limitée (vingt à quarante ans dans la plupart des cas, selon les estimations actuelles), les pays arabes producteurs de pétrole doivent élaborer une stratégie dite de « sortie du pétrole ». Ils doivent, à partir de l'accumulation de leurs revenus actuels, créer de nouvelles sources de richesses capables, à l'horizon de deux ou trois décennies, de fournir des revenus au moins analogues à ceux qui sont obtenus actuellement par l'exploitation des hydrocarbures. Les conséquences de cette stratégie dans l'espace euro-arabe sont multiples: développement des infrastructures de base dans les pays arabes, accroissement de la demande arabe de biens d'équipement, transfert et adaptation de technologies aux structures des pays arabes, décentralisation des activités industrielles et des investissements au sein de l'espace euro-arabe, ouverture des marchés européens aux nouvelles productions industrielles arabes... Quant à l'étude de l'évolution des relations commerciales entre la C.E.E. et les Etats de la Ligue Arabe depuis 1970, elle

prouve qu'ils sont les premiers fournisseurs de l'Europe (70 % des achats pétroliers de l'Europe se font dans le monde arabe) mais également ses premiers clients.

L'espace euro-arabe ne relèverait donc pas de l'angélisme, ni de la philanthropie, mais répondrait à l'intérêt des Européens et des Arabes. Quant à savoir quelles pourraient être la forme et les méthodes d'une coopération paritaire entre les deux économies, point n'est besoin d'attendre la réalisation des deux espaces économiques autocentrés pour les imaginer. Elles existent déjà, et sont même quelquefois utilisées dans le cadre des « échanges inégaux » : l'accord gazier franco-algérien conclu le 3 février 1982 en fournit un bon exemple. Il a été la concrétisation, sur le plan économique, de la redéfinition des relations nord-sud et de la défense de la thèse des échanges inégaux prônées par le Président Mitterrand à Caucun, et souhaitées depuis longtemps par les dirigeants algériens. Aux termes de cet engagement, qui est le quatrième contrat de livraison de gaz conclu entre la Sonatrach algérienne et le Gaz de France (le premier, signé en 1964, portait sur la livraison de 500 millions de mètres cubes de gaz par an pendant 25 ans ; le deuxième datait de 1972 et portait sur 3,5 milliards de mètre cube de gaz par an pendant 20 ans ; le troisième contrat de 1976 assurait la livraison de 5 milliards de mètres cubes par an pendant 20 ans à partir de 1981), l'Algérie s'engage à livrer 9,15 milliards de mètres cubes de gaz pendant 20 ans au prix de 5,10 dollars FOB (Free On Board : c'est-à-dire au départ de l'Algérie) : le gaz reviendrait donc à la France à 5,80 dollars, soit un prix supérieur de 20 % au coût du gaz soviétique qui revient, livré à la frontière française, à 4,95 dollars. Ce prix est indexé à 100 % sur un panier de huit pétroles bruts afin de le protéger des fluctuations du marché (la chute brutale du prix de l'or noir a provoqué une renégociation sur ce point entre les deux partenaires en 1986). Ces données économiques correspondent à une volonté politique : d'une part, la surévaluation de 20 % du prix du gaz algérien par rapport au prix du gaz soviétique, « prime de valorisation de la matière première », permet à la France de participer au développement de l'Algérie et de ses ressources naturelles sans passer par des structures de caractère néocolonialiste (comme le financement d'un fonds de développement qui avait d'abord été envisagé) ; de leur côté, forts de ce précédent, les Algériens

vont pouvoir opposer un prix indiscutable aux prochains clients (italiens, espagnols et américains); l'indexation sur les prix de plusieurs bruts met l'Algérie à l'abri de la spéculation mondiale et lui assure un revenu garanti et à long terme. Le principe de l'indexation admis par l'O.P.E.P. en 1980 et confirmé dans l'accord gazier avec la Belgique (8 avril 1981) semble aussi internationalement reconnu; par ailleurs, cet accord commercial et dénué de contrepartie, participe à l'assainissement des relations franco-algériennes en établissant une base incontestable ne prêtant à aucune accusation de néocolonialisme, et met fin au contentieux entre les deux pays; enfin, la France a décidé d'appliquer aux autres contrats qu'elle négocierait (Cameroun, Nigéria, Congo, Angola, Trinidad et Tobago) la même politique. Ainsi, consacrant le principe « d'échanges inégaux » cher aux deux pays, l'accord écarte les règles libérales de la concurrence et associe la France au développement de son partenaire. Bien plus, les deux gouvernements ont mis l'accent sur le caractère d'interdépendance que crée ce contrat entre les deux pays, et sur la nécessité de déboucher sur un « accord fondamental de co-développement ». En effet, si elle a admis le principe que l'Algérie pouvait disposer de son argent comme elle l'entendait, en tant que pays souverain, la France a affirmé que cet accord était le point de départ d'une coopération franco-algérienne en matière industrielle... Vivement critiquée par ses partenaires de la C.E.E. pour son manque de « solidarité européenne », la France a cependant montré l'exemple de relations nouvelles pour les pays en développement désireux d'assurer leur décollage économique dans de bonnes conditions par la vente de leurs matières premières.

Imaginons le futur : avec 450 millions d'habitants, auxquels il faut ajouter 200 millions de touristes, les pays riverains de la Méditerranée auront dans vingt ans un poids démographique égal à celui de l'Europe du nord (Russie d'Europe incluse). Son « poids économique » sera alors vraisemblablement très voisin de celui de l'Amérique latine, du Japon, ou de l'ensemble des pays de l'Europe occidentale du nord. Certaines des conditions pour que se constitue un pôle de développement méditerranéen seront donc réunies. Le rééquilibrage au profit des pays du Maghreb et du Proche-Orient, massif pour la population, beaucoup plus modeste pour l'activité économique, pourra contribuer à lever une

hypothèque à l'établissement de formes plus égalitaires d'échange entre la rive nord et la rive sud.

Premier scénario : ce basculement ne suffira pas à réduire les inégalités énormes qui subsisteront dans la répartition des ressources, et à réorienter les flux commerciaux qui actuellement se dirigent à raison des trois quarts vers des pays situés hors de la zone franc. En dépit du redéploiement attendu de la pétrochimie, la crise ne permettra pas à la production industrielle des pays du Maghreb et du Proche-Orient d'atteindre l'objectif des 25 % de la production industrielle de l'ensemble de la région. Enfin, le doublement en vingt ans du nombre des touristes continuera à concerner essentiellement les pays du nord-ouest (Espagne, France, Italie, Grèce). S'ajoutant aux inégalités économiques, les différences culturelles et religieuses amplifiées par la « crise » risquent alors de constituer autant de facteurs favorables à l'éclatement de la région et au renforcement de courants d'échanges centrifuges vers l'Europe du nord, les pays pétroliers du Golfe ou les pays islamiques d'Asie. La Méditerranée serait condamnée à rester une zone de soustraction et de chômage structurel où l'instabilité sociopolitique serait permanente.

Second scénario : la « crise » contribuera à faire prendre conscience des complémentarités et interdépendances évidentes qui existent entre les différents pays de la rive nord et de la rive sud. Paradoxalement, c'est moins la communauté des problèmes que l'extrême inégalité des forces et des faiblesses de chaque pays du pourtour de la Méditerranée qui font qu'aucune région du monde ne réunit autant de facteurs décisifs pour une véritable coopération régionale un véritable dialogue nord-sud, non pas abstrait mais entre voisins, entre proches. Depuis quelques années, la Méditerranée est le cadre de formes nouvelles de coopération entre Etats, régions ou villes (le « modèle Adriatique ») ; c'est de la lente émergence de ce réseau diffus de solidarité que va dépendre la constitution, dans les deux décennies à venir, d'un véritable pôle de développement méditerranéen.

## LA RECHERCHE DE LA SECURITE

Depuis la décolonisation, les riverains cherchent les voies et moyens d'une sécurité collective en Méditerranée. Ils la confient pour l'instant aux deux grands, tout en tentant de contenir leur appétit, de modérer leurs exigences et d'atténuer leurs ingérences. La dépendance évidente que cela entraîne a conduit certains à privilégier une approche plus volontariste, la sécurité passant selon eux par la neutralisation de la Méditerranée. Mais exclure les deux grands de la Méditerranée sans prévoir préalablement une organisation collective susceptible de combler le vide ainsi créé, aboutirait à un désordre dont les conséquences seraient bien pires pour les Méditerranéens que celles de l'ordre bipolaire actuel.

### *La sécurité sous l'égide des deux grands ?*

L'ensemble méditerranéen n'est ni politiquement, ni stratégiquement, homogène. Politiquement, la plupart des pays méditerranéens, à l'exception des neutres et non-alignés, se rangent sous la bannière de l'une des deux grandes puissances, dans le cadre d'alliances bilatérales ou multilatérales. Sur le plan stratégique, le monde méditerranéen n'est pas clos et homogène, mais perméable aux influences extérieures et largement ouvert sur les espaces asiatiques, européens et africains. Il est alors tentant pour les riverains de demander à d'autres des remèdes à leurs maux, de chercher la solution de leurs conflits dans des enceintes internationales, à l'occasion de réunions consacrées à la sécurité dans des zones proches de la leur; noyant ainsi leurs spécificités dans des négociations menées par les deux blocs, ils peuvent avoir l'illusion de bénéficier des progrès de la détente entre les grands. Ils ne font, en pratique, que s'en remettre un peu plus à leur bon vouloir. L'expérience menée dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (C.S.C.E.) le prouve : en plaçant la question de la sécurité méditerranéenne dans le processus d'Helsinki, les Etats méditerranéens pensaient renforcer leur sécurité à

bon compte, par un accord entre les superpuissances et leurs alliés. Ils n'ont fait que reconnaître le condominium soviéto-américain sur leur région sans en retirer d'autre bénéfice qu'une soumission avouée à la loi des rapports est-ouest.

L'Acte final de la C.S.C.E. que l'ensemble des pays européens au nombre de trente-trois, les Etats-Unis et le Canada, ont signé le 1<sup>er</sup> août 1975 à Helsinki ne constitue par un traité imposant des obligations précises dont la violation appelle des sanctions. Il s'agit plutôt d'une déclaration d'intention assortie de recommandations qu'après vingt mois de négociations laborieuses les participants sont parvenus à mettre au point, et dont ils ont promis de s'inspirer à l'avenir pour améliorer leurs rapports et renforcer de la sorte la détente en Europe. Dès le début des négociations, les Occidentaux avaient fait comprendre aux Soviétiques, dont le but évident était d'obtenir de la C.S.C.E. la reconnaissance définitive et solennelle du statu quo territorial en Europe, c'est-à-dire des frontières orientales actuelles du monde socialiste, que la détente ne pourrait résulter de la seule amélioration des relations entre les Etats. Il importait selon eux que cette amélioration s'étende aux relations entre les individus de façon qu'ils en ressentent le bénéfice dans leur vie quotidienne. Dans le cadre d'un accord sur les questions relatives à la coopération dans les domaines humanitaires (la troisième corbeille), ils obtinrent que tous les signataires de l'Acte final s'engagent à éliminer les obstacles à la libre circulation des hommes et des idées.

Par conséquent, l'Acte final est composé de trois chapitres principaux, qualifiés de « corbeilles » dans le jargon diplomatique : la première corbeille a trait aux questions relatives à la sécurité en Europe. Elle débute par l'énumération de dix principes devant régir les relations entre Etats : égalité souveraine, abstention de toute menace et de l'emploi de la force, inviolabilité des frontières, respect de l'intégrité territoriale, règlement des différends par des moyens pacifiques, non-ingérence, respect des droits de l'Homme, développement de la coopération internationale... Elle prévoit également l'instauration de mesures propres à créer la confiance dans le domaine militaire : les pays signataires donneront notification de leurs manœuvres militaires vingt et un jours au moins avant les exercices d'envergure ; ils procéderont à des échanges d'observateurs, et les visites de délégations

militaires seront encouragées ; enfin, des efforts seront faits pour « diminuer les risques de confrontation et promouvoir le désarmement, ce qui complètera la détente politique en Europe ». La deuxième corbeille concerne la coopération dans les secteurs de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement : échanges commerciaux, contacts d'affaires, informations scientifiques et techniques... ; elle comprend aussi une partie concernant la sécurité en Méditerranée : les signataires « déclarent leur intention de contribuer à la paix et au renforcement de la sécurité par la réduction des forces armées dans la région ». La troisième corbeille évoque la coopération dans le domaine humanitaire : circulation des personnes (tourisme, mariages, rencontres sportives) et des informations (journaux, films, statut des journalistes), éducation.... C'est cette troisième corbeille qui a été au centre des débats et des polémiques lors de chacune des étapes du « processus » d'Helsinki, puisque les participants étaient convenus de se rencontrer régulièrement pour faire le point sur la mise en œuvre des dispositions de l'Acte final : les rencontres de Belgrade (1977-1978) et de Madrid (1980-1983) ont donné l'occasion aux Occidentaux de reprocher à l'U.R.S.S. son absence de respect des droits de l'Homme, cette dernière estimant qu'il s'agit d'affaires intérieures dans lesquelles l'Ouest ne doit pas intervenir. D'autant que, depuis son origine, la C.S.C.E. n'a de sens que dans la mesure où elle accompagne et met en forme la détente : or, à la coexistence pacifique des années 70, a succédé un regain de tension avec la crise polonaise, l'intervention soviétique en Afghanistan ou la destruction d'un avion civil sud-coréen par la chasse soviétique en 1983.

Cependant personne ne veut prendre la responsabilité de rompre le seul lien politique propre à l'Europe entière, et le processus se poursuit... Il reste que les accords d'Helsinki n'ont jamais eu pour but de modifier les conceptions idéologiques des Etats signataires, encore moins de convertir le régime politique des uns à celui des autres. Leurs négociateurs, convaincus de la nécessité de rejeter tout manichéisme qui fut dans le passé la source de tant de conflits, ont eu pour seul but, à partir des réalités historiques, idéologiques et politiques européennes, de se mettre d'accord sur les quelques mesures modestes susceptibles de renforcer pas à pas la détente en Europe, détente à laquelle il n'est pas d'alternative. C'est ce que pensent en tout cas les neuf pays neutres

non-alignés, membres de la conférence d'Helsinki, qui ont toujours joué (à Belgrade et à Madrid) le rôle de médiateur et ont lutté contre l'enlisement du processus. C'est à leur initiative que les signataires ont adjoint à la deuxième corbeille une déclaration sur la sécurité en Méditerranée, dans laquelle ils se disent « convaincus que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne » ; ils se déclarent persuadés que « le renforcement de la sécurité et le développement de la coopération en Europe sont de nature à encourager des développements positifs dans la région de la Méditerranée » et expriment leur « intention de contribuer à la paix, la sécurité et la justice dans cette région, pour lesquelles les Etats participants et les Etats méditerranéens non participants ont un intérêt commun ». Aussi décident-ils de « favoriser le développement de relations de bon voisinage avec les Etats méditerranéens non participants », d'accroître la confiance mutuelle, d'encourager la coopération économique et d'œuvrer à améliorer l'environnement de la Méditerranée. Enfin, « pour favoriser la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, les Etats participants déclarent leur intention de maintenir et d'amplifier les contacts et le dialogue amorcés par la C.S.C.E. avec les Etats méditerranéens non participants afin d'y inclure tous les Etats de la Méditerranée, en vue de contribuer à la paix, à la réduction des forces armées dans la région, au renforcement de la sécurité, à la diminution des tensions dans la région et à l'élargissement de la coopération, perspectives pour lesquelles tous partagent le même intérêt, ainsi qu'en vue de définir de nouveaux objectifs communs ». Ces Etats avaient donc pu faire admettre le caractère inacceptable, du point de vue logique comme du point de vue politique, d'une dissociation entre la Méditerranée et l'Europe ; ils avaient également obtenu que soient invités sept Etats méditerranéens non participants (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie) lors des conférences ultérieures. Mais la question méditerranéenne devait rapidement se révéler encombrante pour les deux blocs, les contributions des pays méditerranéens invités à

Belgrade tournant pour l'essentiel autour du conflit proche-oriental ; d'autre part, le processus de la C.S.C.E. ne permettait pas de désamorcer les conflits : les participants avaient admis qu'une réunion aurait lieu à La Valette (Malte) en 1979 afin d'examiner, au niveau des experts, les possibilités et les moyens de stimuler la coopération économique, scientifique et culturelle entre les deux ensembles euro-méditerranéens, étant entendu que les questions relatives à la sécurité en Méditerranée seraient traitées à la réunion de Madrid. Cette disposition avait été adoptée sous la pression des Maltais, lesquels exigeaient au départ la création d'un Comité Permanent sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée à compétences exécutives ; les Occidentaux avaient estimé l'idée prématurée et suggéré de commencer par des actions plus limitées, seule la France soutenant la perspective d'une réunion de tous les Etats méditerranéens. Cependant cette réunion d'experts n'a pas eu de résultats tangibles pour la Méditerranée car n'ont participé, parmi les pays de la rive sud, que l'Egypte et Israël, les autres invités arabes ayant refusé de siéger en présence des deux partenaires de Camp David... Aussi, durant les trois années qu'a duré la conférence de Madrid, la question méditerranéenne a-t-elle été laissée de côté en vertu d'un accord tacite entre les deux grands essentiellement préoccupés par la sécurité en Europe centrale ; les négociations se sont d'ailleurs déroulées directement entre les blocs, les pays neutres et non-alignés n'intervenant que pour faciliter le consensus sur des questions de procédure. Il a fallu un coup d'éclat de Malte à la dernière minute, ce pays subordonnant sa signature, indispensable d'après la loi du consensus, à l'adoption d'amendements sur la sécurité en Méditerranée : Malte exigeait une réunion sur la sécurité en Méditerranée avec la participation de tous les Etats riverains, réunion refusée par les Etats-Unis. La solution finalement retenue a consisté en une « déclaration » lue par le président de séance mais qui ne fait pas partie du document final proprement dit ; le président affirmait que les pays participant à la C.S.C.E. « ont dûment pris note des propositions formulées concernant la sécurité en Méditerranée » et qu'ils « sont prêts à donner leur appui dans les cas appropriés aux initiatives que Malte et les autres pays participants concernés peuvent prendre pour maintenir et élargir le dialogue entamé sur la base de l'Acte final d'Helsinki avec les Etats méditerranéens

non membres de la C.S.C.E. ». Les trente-quatre délégations se montraient ainsi ouvertes aux propositions que ferait sur ce thème le gouvernement de La Valette, tout en évitant grâce à la formule « dans les cas appropriés » de lui accorder un virtuel chèque en blanc... Dans la pratique, aucune réunion sur la question méditerranéenne n'a été envisagée dans le cadre de la C.S.C.E. depuis la conférence de Madrid (1983) jusqu'à celle de Vienne (1986). Le « chantage » exercé par la délégation maltaise à la fin de la réunion de Madrid n'a donc pas été couronné de succès ; la question méditerranéenne n'a pas été véritablement et pratiquement intégrée au processus d'Helsinki, la participation des Etats méditerranéens du sud n'étant pas significative. Tout au plus, conformément à la pratique antérieure, l'accès de la conférence de Stockholm (1984) a-t-il été entrouvert : Israël et les pays arabes méditerranéens (dont, pour la première fois, la Libye) ont ainsi été en mesure d'exposer leur point de vue sous forme de « contributions » présentées en séance privée à la suite des traditionnelles allocutions inaugurales des trente-cinq Etats participants. Compte tenu des exigences maximalistes de Malte, et celles plus réalistes de certains pays comme la Yougoslavie, le volet méditerranéen de la C.S.C.E. ne peut certes être considéré comme clos. Mais il est significativement marginalisé par les deux blocs, et ne figure plus à l'ordre du jour.

Les pays méditerranéens ne sont pas davantage parvenus à influencer sur le contenu des accords conclus concernant les « mesures de confiance » (M.D.C.) : la notification des manœuvres et des mouvements militaires d'envergure ainsi que l'échange d'observateurs aux manœuvres militaires. Pour les Occidentaux qui proposaient ces mesures à Helsinki, l'objectif poursuivi n'était pas de permettre aux Etats concernés d'obtenir des renseignements sur leurs activités respectives, chacune des deux alliances disposant pour cela de moyens plus efficaces. Les M.D.C. favoriseraient le développement d'un climat général de confiance par la répétition de certains gestes de bonne volonté à contenu informatif restreint, mais à haute valeur politique. En d'autres termes, les M.D.C. tendraient à instituer entre les hiérarchies militaires des Etats participant à la C.S.C.E. des réflexes d'information mutuelle et des habitudes régulières de contact direct. Sur cette question, la position des pays neutres et non-alignés auxquels s'étaient jointes la Roumanie, l'Espagne et même

la Turquie, était pourtant originale puisqu'elle donnait aux M.D.C. une forme très achevée : pour la plupart, ces pays situés à la périphérie des alliances n'avaient pas accès à des sources privilégiées d'information, et attachaient donc une certaine importance au contenu des notifications. Sur le fond, cependant, ils entendaient aller plus loin que les pays de l'Ouest. Ils désiraient allonger la liste des M.D.C. envisagées en vue d'y inclure la notification des manœuvres et mouvements de faible envergure (Yougoslavie), le non-déploiement d'armes nucléaires en territoire étranger (Roumanie), la publicité des dépenses de défense (Suède), les échanges de visites de missions militaires et de personnel de centres d'étude et d'enseignement militaire (Espagne). Ils souhaitaient également l'extension du système de notification à la région de la Méditerranée. Ils suggéraient aussi aux Etats participants d'admettre la nécessité de limiter leurs activités militaires dans les zones frontalières. Tirant la logique de leurs demandes, ils proposaient enfin diverses mesures précises de désengagement militaire et de désarmement de portée universelle aussi bien qu'européenne. Dans l'attente d'une conférence paneuropéenne sur le désarmement, ils réclamaient l'établissement d'une procédure appropriée dans le cadre de la C.S.C.E. en vue de contribuer aux négociations sur le désarmement... La section de l'Acte final intitulée : « Document sur les mesures de confiance et certains aspects de la sécurité et du désarmement », ne retient rien de ces propositions, les participants se contentant *in fine* de déclarer expressément que la liste des M.D.C. n'était ni limitative, ni définitive. Pourtant, la conférence de Belgrade rejetait les nouvelles propositions exprimées par le groupe des non-alignés, leurs exigences embarrassant aussi bien les Occidentaux que les Soviétiques : notification préalable des manœuvres aériennes et navales, abstention de manœuvres multinationales à proximité des frontières d'autres Etats, engagement des gouvernements à ne pas créer de nouvelles bases militaires (y compris les emplacements d'armes nucléaires), gel des budgets militaires.... Quant aux revendications émises avant la conférence de Stockholm, elles n'ont été discutées que dans la mesure où elles se rapprochaient de celles des Occidentaux : échange de calendriers sur les activités militaires d'envergure programmées annuellement et amélioration des conditions applicables aux observateurs invités aux exercices militaires ; vérifica-

tion pragmatique, échanges de vue et circulation plus rapide de l'information; allongement de la durée de préavis, notifications plus fournies, et abaissement des seuils sur le plan des effectifs engagés et sur celui des capacités des moyens de transports spécialisés. Ont été par contre négligées les autres propositions : par exemple la notification préalable des manœuvres militaires de moindre envergure « qui s'effectuent proches les unes des autres dans l'espace et dans le temps », si le total des forces engagées dépasse les niveaux convenus pour les manœuvres d'envergure; de même la notification du « redéploiement de grandes unités militaires »; enfin la proposition de rendre publiques les dépenses de défense nationale; et toujours l'insistance mise à lier la sécurité de la Méditerranée à celle de l'Europe dans son ensemble, les Roumains suggérant la création de « zones de sécurité » exemptées de manœuvres, d'armes nucléaires et d'apports nouveaux de troupes, en particulier dans les Balkans.

Impuissants à briser l'implacable enchaînement de la logique des blocs, que peuvent espérer les Méditerranéens de la C.S.C.E. ? Tout au plus la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, à laquelle participeraient les signataires d'Helsinki et les Etats riverains, qui ne ferait que perpétuer le duopole américano-soviétique en Méditerranée. Certes, une telle conférence pourrait avoir des conséquences, positives, en décidant par exemple d'étendre à la Méditerranée les mesures de confiance, ou de fixer un plafond aux budgets militaires des Etats méditerranéens, ou encore de limiter les capacités des flottes des deux grands en Méditerranée, ou enfin de parvenir à l'engagement des puissances extérieures à la région de ne pas utiliser les bases militaires. Mais, même ces exigences limitées ont peu de chance d'aboutir étant donné les réticences des deux grands à envisager toute limitation de leur « droit de police » en Méditerranée, et la crainte des autres participants de voir le problème du Proche-Orient associé au règlement des questions européennes alors qu'il était à même d'interrompre le processus de détente paneuropéen. On connaît le sort réservé au « comité permanent pour la sécurité et la coopération en Méditerranée » proposé par Malte en 1978; pourtant ce Comité composé de représentants des Etats riverains, mais aussi des deux grands, aurait pu jouer un rôle utile dans la prévention et la limitation des

crises régionales ; il aurait pu être doté de pouvoirs effectifs d'enquête et de surveillance : les mouvements et exercices des forces navales lui auraient été notifiés ; le contrôle de la réalité des « ingérences extérieures » en cas de conflit interne ou de crise politique lui aurait été confié... Le refus des deux blocs a conduit à la persistance du condominium américano-soviétique en Méditerranée.

L'attitude généralement réservée, souvent hostile, des deux grands à l'égard des velléités d'indépendance méditerranéenne ont conduit beaucoup d'Etats riverains à réclamer leur exclusion, et la neutralisation de la Méditerranée.

### *La sécurité par l'exclusion des deux grands ?*

La conférence de Bandoung en 1955, celle de Belgrade l'année suivante, marquent le début d'une politique volontariste du Tiers-Monde. Ce n'est pas un hasard si deux Méditerranéens jouent un rôle fondamental au sein des non-alignés : Nasser et Tito. La situation de leur région méditerranéenne les conduit à prôner dans le monde entier une politique de non-alignement, non seulement pour éviter d'être entraîné dans une guerre entre les deux grands ou leur servir de force de manœuvre, mais également pour tirer parti de leur rivalité au profit du développement économique qui seul peut parachever la décolonisation. Cette volonté d'indépendance et de développement remet en cause les structures d'une organisation mondiale fondée sur l'hégémonie de l'hémisphère nord. Concernant la Méditerranée, cette volonté s'est concrétisée dans diverses propositions émises par les Etats du sud, mais aussi du nord (Albanie et Yougoslavie) ; même dans les pays engagés dans des alliances (Espagne, France, Italie, Grèce) certaines forces politiques reprennent les thèmes de la neutralisation de la Méditerranée et d'une exclusion des grands. Tous s'accordent pour considérer que les conflits de la région sont le fruit des ingérences extérieures. Si les pays méditerranéens pouvaient négocier entre eux, sans intermédiaire, ces conflits pourraient être réglés : même ceux qui opposent la Turquie et la Grèce au sujet de Chypre et de la mer Egée, ou Israël et les Etats arabes sur les territoires occupés et l'installation d'une entité palestinienne au Proche-Orient. Sans la rivalité soviéto-américaine, la Méditerranée redeviendrait un lac de paix, les contentieux régionaux ne reposant que sur quelques

rivalités traditionnelles faciles à dépasser... Quant à la police de la Méditerranée, abandonnée aux deux grands depuis plusieurs décennies, elle pourrait être aisément assurée par les riverains eux-mêmes ; ces derniers pourraient facilement tenir les « verrous » de cette mer quasi fermée : l'Égypte n'a-t-elle pas bloqué à deux reprises le canal de Suez ? Un contrôle analogue à celui prévu pour les Dardanelles pourrait être mis en place par les riverains à Gibraltar et à Suez, et la convention de Montreux étendue à l'ensemble du Bassin Méditerranéen. Ainsi débarrassée de la présence des flottes américaine et soviétique, la Méditerranée reviendrait à sa vocation naturelle de lien économique, de creuset culturel et d'espace de paix. Avec des formules différentes et dans des styles divers, telles sont les propositions développées par les tenants d'une neutralisation de la Méditerranée : des propositions qui sont tout à la fois ambitieuses et décevantes. Ambitieuses parce qu'elles vont droit à l'essentiel en remettant en question le duopole américano-soviétique, principale cause de la perpétuation des conflits régionaux dans le monde, et en particulier en Méditerranée. Ambitieuses aussi parce qu'elles rompent avec la logique diplomatique traditionnelle, cherchant des remèdes par une rupture délibérée avec le statu quo plutôt que par des aménagements qui se sont trop souvent avérés illusoire. Ambitieuses enfin parce qu'elles imaginent un ordre méditerranéen qui serait l'œuvre des seuls riverains, envisageant leurs rapports de manière sereine et réaliste. Réaliste ? C'est pourtant cette qualité qui manque le plus aux propositions formulées pour l'exclusion des grands de la Méditerranée ; tout au contraire, ces dernières paraissent irréalistes sur le plan théorique, et de surcroît irréalisables pratiquement.

La proposition d'exclure les deux grands de la Méditerranée semble irréaliste car elle prend l'effet pour la cause. Les Américains et les Soviétiques ne sont pas toujours « à l'origine » des conflits ; au contraire ces derniers sont le plus souvent le produit de rivalités locales ou régionales. Les deux grands n'allument pas des feux dans toutes les régions de la planète ; ils se contentent d'intervenir pour les attiser, ou tenter de les étouffer selon les cas, en fonction de leurs intérêts et de ceux de leurs alliés. La Méditerranée n'échappe pas à la règle. Le conflit du Sahara occidental, par exemple, n'a évidemment pas pour origine l'action de l'un des deux grands : c'est par excellence un conflit aux racines locales,

le dernier avatar de la rivalité entre deux Etats limitrophes pour la prépondérance régionale. Il s'est développé pendant plusieurs années sans que Soviétiques et Américains n'interviennent. Et s'ils le font depuis quelque temps, c'est à la demande des intéressés eux-mêmes, en quête de soutiens politiques, financiers et militaires : des intéressés qui précipitent ainsi le processus d'internationalisation qu'ils condamnent par ailleurs. Il en est de même du contentieux entre la Grèce et la Turquie au sujet de Chypre : la responsabilité de la Grande-Bretagne dans les troubles qui ont suivi l'indépendance paraît effective ; mais ensuite, les Etats-Unis n'ont jamais provoqué de crise, bien au contraire. Le coup de force du 15 juillet 1974 s'est fait, sinon à leur insu, du moins sans leur consentement ; et le débarquement turc les a véritablement pris de court : ils se sont contentés de « regretter » l'intervention d'Ankara, la justifiant partiellement en s'en prenant aux « responsabilités » grecques ; ils ont tenté d'obtenir un cessez-le-feu rapide des belligérants ; et depuis lors, ils s'efforcent d'atténuer les conséquences, dommageables pour l'Alliance, du conflit...

Même lorsqu'ils sont à l'origine d'une situation conflictuelle, comme c'est le cas au Proche-Orient, Américains et Soviétiques ne contrôlent pas parfaitement la situation. D'une crise à l'autre, leur rôle semble avoir été surtout d'empêcher la défaite de leurs alliés et de leurs clients, ou de leur épargner des revers trop considérables. Mais qui manipule l'autre dans l'association que forme chaque grand avec ses alliés ? Qui manipule l'autre, des Etats-Unis ou d'Israël ? Malgré l'insistance de son principal soutien, l'Etat hébreu n'a jamais abandonné un pouce des territoires occupés, mis à part les territoires rétrocédés à l'Egypte après Camp David (mais certains sont encore l'objet de discussions bilatérales...) ; il a toujours refusé de négocier l'établissement d'un ensemble palestinien au Proche-Orient ; il a développé une politique de repréailles (Irak, Liban, Tunisie) qui complique la tâche des Américains dans leurs relations avec les alliés arabes, notamment les monarchies du Golfe ; il empêche ces derniers d'acquérir les armements américains sophistiqués qu'ils souhaitent, grâce à l'action du lobby juif au Congrès et dans l'administration américaine ; il soutient l'effort de guerre iranien contre l'Irak sans tenir compte des intérêts américains et occidentaux dans la région ; il profite enfin de l'aide américaine pour améliorer

un potentiel militaire, notamment nucléaire, introduisant ainsi pour l'avenir un facteur de profonde instabilité dans cette partie du monde. Qui manipule l'autre, de l'U.R.S.S. ou de chacun de ses alliés arabes ? Avec l'Egypte, l'U.R.S.S. s'est trouvée entraînée, contre son gré, dans le conflit de 1973, avant de voir ses conseillers remerciés et congédiés en quelques jours ; avec la Syrie, Moscou sait que l'alliance résulte d'un mariage de raison plus que d'une entente profonde : c'est le soutien américain à Israël qui a rejeté la Syrie vers l'U.R.S.S., mais les approches discrètes entre Américains et Syriens se sont dernièrement multipliées ; quant à la Libye du colonel Kadhafi, elle suscite méfiances et réticences en raison de l'impossibilité pour les dirigeants du Kremlin d'influencer durablement ses décisions diplomatiques et militaires, ou de contrôler efficacement ses initiatives hasardeuses.

Si l'on veut bien admettre que l'influence des deux grands n'est pas aussi déterminante qu'une analyse globale et sommaire le laisserait paraître, la thèse de leur exclusion est donc irréaliste. Car le départ des Américains et des Soviétiques ne supprimerait pas « automatiquement » les problèmes de la Méditerranée. Et peut-on être sûr que les conflits locaux gagneraient à être réglés par les intéressés eux-mêmes ? Au Proche-Orient, la césure entre Arabes et Israéliens est trop profonde pour ne pas sembler définitive. Certes, Egyptiens et Israéliens ont accepté de s'asseoir à la table des négociations ; mais, depuis Camp David, les Israéliens n'ont pas esquissé le moindre geste diplomatique en direction des autres Etats limitrophes, et ont au contraire, comme à plaisir, confirmé leur intransigeance. Etant donné la position de force qui est la leur, qui désormais pourrait les forcer à discuter ? A un moindre degré, le fossé entre Grecs et Turcs, hérité du passé des guerres d'indépendance, et approfondi par l'affaire chypriote, semble infranchissable à court terme. Et les revendications frontalières qui émaillent les rapports entre Méditerranéens, dans les Balkans comme au Maghreb, n'ont pas été pour l'instant réglées alors que dans l'ensemble, les deux grands se sont gardés de prendre partie. L'organisation de la sécurité collective en Méditerranée reste à définir, et sur ce point les propositions émises demeurent très floues, la générosité des intentions n'atténuant pas le caractère vague des formules préconisées. « La Méditerranée aux Etats méditerranéens » est

un slogan positif ; ce n'est pas un slogan réaliste, mais un rêve romantique. Les forces en Méditerranée, ce sont aujourd'hui la 6<sup>e</sup> Flotte américaine et l'Eskadra soviétique.

Sur le plan pratique, l'exigence neutraliste d'un retrait des forces des deux grands est irréalisable dans le contexte actuel. La dynamique des conflits méditerranéens provoque au contraire le renforcement de leurs positions et de leur emprise régionale ; car ce sont les dirigeants méditerranéens eux-mêmes qui ont aidé, et aident, à ce que se produise le contraire de ce qu'ils souhaitent : pour faire contrepoids aux Etats-Unis, certains ont incité les Soviétiques à s'engager à leur côté ; pendant que d'autres, espérant pousser les Américains à faire pression sur Israël, leur accordent leur soutien.

Il est actuellement impossible d'exclure l'U.R.S.S. de la Méditerranée. Pour des raisons géographiques, l'Union Soviétique pouvant se prévaloir d'être une puissance riveraine (de la mer Noire, « donc » de la Méditerranée). Pour des raisons géopolitiques et militaires, le Kremlin n'abandonnant pas ses prétentions en Méditerranée : présence navale, relations diplomatiques et alliances militaires avec les Etats arabes, contrôle des deux pays socialistes « dissidents », la Yougoslavie et l'Albanie. A l'est, depuis 1968, le concept même de souveraineté étatique est annihilé par un « internationalisme prolétarien » dont les exigences sont subjectivement définies par les dirigeants soviétiques. En Méditerranée, ces derniers refusent de tenir pour définitive la politique de non-alignement des Yougoslaves. On peut craindre qu'ils ne tentent d'intervenir, indirectement en jouant des rivalités entre les nationalités, directement par une invasion militaire qui créerait une situation critique dans la région.

De leur côté, les Américains n'abandonneront pas en Méditerranée leur puissance militaire, et leur poids économique et financier. C'est ce poids qui explique que beaucoup de pays arabes, à la suite de l'Egypte post-nassérienne, voyant que le néo-colonialisme soviétique comme les charmes du socialisme avaient d'étroites limites, se soient recyclés dans la normalisation pro-occidentale et pro-américaine. C'est ce poids qui permet de comprendre pourquoi tant de pays méditerranéens acceptent la présence de troupes américaines dans leur région, alors que d'un point de vue purement géopolitique, cette présence est encore moins « naturelle » que celle des troupes russes, dans la mesure où la disconti-

nuité territoriale est plus grande entre la Méditerranée et l'Amérique, qu'entre la Méditerranée et l'U.R.S.S. Il est clair que sur le plan de l'interdépendance économique et technologique, et plus encore sur celui de l'influence sociale et culturelle, les Etats-Unis sont beaucoup plus présents en Méditerranée que l'Union Soviétique; si le contrôle de l'U.R.S.S. est avant tout politique et militaire, l'influence américaine, sans négliger ces éléments, s'exerce également à travers un réseau protéiforme d'institutions, de mécanismes économiques, de contacts humains, de médias, de phénomènes d'imitation et de séduction. Elle suscite certes des réactions de rejet de la part des populations, comme cela est perceptible en Egypte où les Etats-Unis commettent les mêmes extravagances qu'en Iran (une ambassade de plus de mille personnes très voyantes); mais Le Caire, comme d'autres capitales arabes, a besoin de l'aide économique et financière américaine, et fait passer au second plan ses frustrations et son souci d'indépendance.

Les deux grands se servent naturellement de « repoussoir » : les Etats-Unis ne sont pas mécontents de faire valoir leurs capacités technologiques par contraste avec celles des Soviétiques. Mais par ailleurs, rien ne sert mieux leur domination en Méditerranée que l'image d'une Union Soviétique infiniment puissante et agressive devant laquelle les Méditerranéens seraient nécessairement désarmés. Inversement, rien ne sert mieux les intérêts soviétiques que cette image de leur toute-puissance que les Américains entretiennent chez leurs alliés pour justifier l'extension de la doctrine de « l'endiguement » à toute la Méditerranée. Surestimer la puissance soviétique, représenter l'U.R.S.S. comme le mal absolu, c'est en effet aussi faire le jeu du Kremlin en entretenant l'irresponsabilité et l'esprit de capitulation : or c'est ce que font les Américains qui en sont dans l'immédiat les premiers bénéficiaires. Si l'on est persuadé que les Russes sont si puissants, on accroît la fuite devant les responsabilités et on s'en remet à la protection de l'autre grand. Les Russes règnent par la peur qu'ils inspirent; les Américains encouragent cette peur parce qu'elle leur est profitable. Parce qu'ils ont le sentiment d'être menacés par la puissance soviétique, beaucoup de Méditerranéens sollicitent ou admettent l'hégémonie américaine. Les deux emprises se confortent ainsi mutuellement. Or le meilleur moyen d'augmenter sa vulnérabilité, c'est précisément de s'en remettre aux autres du soin d'assu-

rer sa sécurité. La dépendance suscite l'irresponsabilité; la protection fragilise; elle empêche de s'assumer soi-même et fournit une excuse au manque d'énergie et de volonté.

C'est l'énergie et la volonté qui manquent aujourd'hui aux Méditerranéens pour matérialiser leurs souhaits : de la condamnation verbale du condominium soviéto-américain à l'exclusion effective des grands de la Méditerranée, il y a un hiatus difficile à combler. Cela suppose la réunion de plusieurs conditions, dont la première serait l'organisation collective des Méditerranéens. Etant donné l'émiettement géopolitique actuel, le départ des deux grands provoquerait en effet un vide en Méditerranée; et comme rien n'est prévu pour combler ce vide, leur retrait se traduirait, dans un premier temps, par une anarchie qui serait encore plus préjudiciable aux riverains que la division bipolaire actuelle. Le manque d'une volonté politique commune, l'absence d'un principe unificateur méditerranéen (culturel, politique, ou autre...), rendent irréalisable pour l'instant la prétention de neutraliser la Méditerranée et d'en remettre la gestion à ses riverains.

### *La sécurité et l'axe euro-arabe*

Constaté le caractère irréalisable d'une neutralisation de la Méditerranée ne signifie cependant pas en contester le bien-fondé; par l'impact à long terme qu'a cette idée sur les nouvelles générations, l'évolution dans ce sens semble certaine. Mais il faut imaginer les conditions qui en permettraient la réalisation; imaginer en particulier les moyens d'unir les Méditerranéens. Le président algérien Boumedienne déclarait : « L'Europe a des choix fondamentaux à faire, et elle doit les faire à l'échelle planétaire. Si elle assume ses responsabilités et agit en vue de favoriser la fin de l'emprise de l'impérialisme américain dans la région, elle trouvera un point de rencontre avec ses voisins d'outre-Méditerranée. Dans cette région, comme dans l'océan Indien, il n'y a pas de vide à combler. Nos pays sont majeurs et conscients de leurs responsabilités pour assurer leur propre avenir. Il n'est que temps de faire de la Méditerranée un lac de paix et un lieu de coopération dégagé des diktats de la force et des convoitises. » Cette proposition, que ne renierait aucun chef d'Etat arabe, contient à elle seule tout le programme d'un axe euro-arabe : pour dégager la Méditerranée

de la tutelle étrangère, sans pour autant la plonger dans le chaos, un accord doit intervenir entre une Europe indépendante et un monde arabe uni.

Première condition : l'Europe doit être indépendante. Comme le notait le président Boumediène, cette dernière a en effet des choix fondamentaux à faire. Elle est pour l'instant partagée en deux camps militaires, en deux zones d'influence économiques et politiques ; cette partition n'a d'ailleurs pas été décidée de façon unilatérale : elle a été prévue à Postdam et à Yalta en 1945 par les Soviétiques et les Anglo-Saxons. C'est avec l'accord de Washington et de Londres que l'U.R.S.S. a installé l'armée rouge dans les pays de l'est, et l'y maintient aujourd'hui. La division de l'Europe n'a jamais été remise en cause par les Américains : reconnue de facto à Yalta, elle l'a été de jure à Helsinki en 1975. Désormais ancrée dans les esprits et dans les mœurs, elle est entretenue par les idéologies dominantes : l'idéologie libérale divise la réalité politique, nécessairement complexe, en deux univers antagonistes, le « monde libre » et « l'univers du goulag » ; à l'est, on raisonne de la même manière, mais à l'inverse ; dans les deux cas, cette vision manichéenne (le bien contre le mal), directement issue de la guerre froide, est sous-tendue par une conception quasiment « policière » de l'histoire qui ne laisse aucune place aux positions de troisième voie, l'attitude de chaque pays étant régulièrement interprétée en termes d'alliance de fait ou de « complicité objective ». Dans cette optique, critiquer les Etats-Unis, c'est « faire le jeu des Russes » ; de même que pour Moscou, critiquer le système soviétique, c'est servir le camp de « l'impérialisme américain ». Le non-alignement, autrement dit, ne peut pas exister. Vouloir être indépendant, c'est-à-dire libre, relève inévitablement de la complicité consciente ou de la stupidité. On traite ainsi les nations et les peuples comme s'ils n'existaient pas, ou plutôt comme s'ils étaient des pions sur un échiquier manipulé par les seuls grands. La souveraineté nationale et populaire est reléguée à l'arrière-plan, voire niée, tantôt au nom de la « liberté » et des « droits de l'Homme », tantôt au nom du « socialisme » et du sort des « masses laborieuses »...

Pour sortir de Yalta, la seule solution est sans doute celle d'une Europe indépendante et réunifiée. Dans un premier temps, elle consisterait à créer en Europe centrale une zone neutralisée, indépendante des deux grands, et capable de

constituer l'embryon d'une troisième force à égale distance des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. Les adversaires d'une telle perspective, incontestablement révolutionnaire et dérangeante, évoquent à son propos le spectre de la « finlandisation » : pourtant cette idée qu'une neutralisation impliquerait automatiquement l'allégeance n'est pas vérifiée. L'Autriche qui respecte un statut de neutralité n'a pas basculé dans le camp de Moscou; les Soviétiques en sont même partis après la guerre plus vite que les Américains. Une Europe centrale constituée d'Etats non-alignés, impliquant des dizaines de millions de citoyens disséminés sur de vastes territoires ne saurait être facilement « finlandisée », surtout si sa mise en place s'accompagne de l'instauration d'un véritable système européen de sécurité collective. Elle serait par contre un facteur de paix considérable.

Sa réalisation mettrait fin à l'attentisme européen en Méditerranée. Militairement faible, économiquement stagnante, culturellement menacée par la concurrence entre le français et l'anglais, politiquement instable, l'influence européenne souffre de l'absence d'une politique arabo-méditerranéenne commune, et n'offre aux Arabes aucune alternative au néo-colonialisme américain et aux tentatives de protectorat soviétique. Comment s'étonner alors que depuis une décennie les liens euro-arabes se soient distendus, au fur et à mesure que l'Europe abandonnait une vision « gaulienne » de sa politique étrangère et que les Arabes se polarisaient autour de la question palestinienne ? Fascinés par le regain de l'impérialisme américain, paralysés par la peur de l'Union Soviétique, les Européens n'osent même pas répondre aux propositions d'alliance des Arabes. En témoigne l'échec du sommet d'Athènes en avril 1984, la C.E.E. n'ayant pas accédé à la demande de la Ligue Arabe d'entamer un dialogue global et définitif, hors des deux blocs, une ligne politique euro-arabe.

Deuxième condition : l'unité arabe. A cet égard, le parallélisme est étonnant entre les Européens et les Arabes : balkanisation, désunion politique, absence de réelle indépendance sur la scène mondiale, variété des projets politiques. Les deux grands, garants du *statu quo* planétaire, considèrent l'unité européenne et l'union arabe inadmissibles. Aussi est-ce en faisant habilement obstacle à l'union arabe qu'ils interdisent et conjurent la perspective de l'axe euro-arabe.

Pourtant le projet de l'unité arabe était considéré comme

le but explicite des nouveaux Etats indépendants. Mais il s'est construit autour d'une vision « socialiste » et « progressiste » des rapports politiques, très éloignés de l'héritage culturel et politique arabo-musulman. L'« anti-impérialisme » marxisant prôné par les nationalistes jusque dans les années 1970, non seulement ne leur a pas permis de s'opposer efficacement à l'influence américaine, mais ajoutait à leurs maux l'ingérence soviétique. De même qu'aujourd'hui les Arabes ne parviennent pas, en dépit du pro-américanisme affiché de certains de leurs membres, à faire échec aux manœuvres soviétiques en Méditerranée. Ils seront ainsi passés sans transition du philo-soviétisme naïf de l'époque de la décolonisation à l'alignement sur le bloc atlantiste et le parti américain. La leçon est claire : comme les Européens, les Arabes ne doivent compter que sur leurs propres forces. Leurs élites en sont désormais conscientes : les nationalistes arabes ayant compris le danger de l'alignement sur Moscou et Washington (comme de Gaulle hier, et aujourd'hui Papan-dréou), en appellent à la rupture du statu quo et à une politique mondiale de « troisième voie ». M. Yasser Arafat s'en faisait l'écho en déclarant le 13 novembre 1984 à la tribune des Nations-Unies que le statu quo américano-soviétique conduisait le monde à des « catastrophes économiques, humaines et naturelles ». Dans le cadre d'une politique de non-alignement et de neutralisme, l'allié privilégié des Arabes ne peut être que l'Europe : un accord entre Européens et Arabes constituerait une nouveauté historique radicale étant donné un passé fait d'ignorances et d'affrontements. Mais seule l'Europe pourrait s'imposer comme le principal partenaire culturel, économique, technologique et militaire des Arabes, éliminant le modèle de civilisation américain et l'influence militaire soviétique. La Méditerranée euro-arabe constituerait alors un grand pôle de civilisation et de développement économique.

La constitution d'un axe euro-arabe paraîtra illusoire et chimérique ; il serait cependant vain d'en justifier la nécessité sans en tracer dès maintenant les grandes lignes.

Tout d'abord, certaines conditions préalables doivent être réunies, qui concernent les mentalités plus que les institutions. La première condition serait un changement d'attitude des Arabes : plutôt que de s'épuiser dans des rivalités et des guerres de frontières, plutôt que de se lancer dans des rêves impérialistes en direction de l'Afrique sub-saha-

rienne, plutôt que d'approfondir le fossé entre eux et les pays européens, les Arabes feraient mieux de reconsidérer leur politique et leurs alliances; ainsi comprendraient-ils que leurs aventures militaires et leurs initiatives diplomatiques anti-européennes renforcent leur dépendance à l'égard des deux grands. Les séquelles de la colonisation relevant pour la plupart désormais du passé, les Arabes ne doivent plus se tromper d'adversaire. Entre le nationalisme sectaire qui maudit l'Occident, et le cosmopolitisme qui voue un culte à « l'American Way of Life », il y a la place pour une troisième voie euro-arabe. En témoigne l'usage persistant du français, alors que la décolonisation s'était manifestée par un retour agressif à l'arabisme : le français est toujours utilisé pour des raisons économiques (présence des travailleurs nord-africains en France, et échanges commerciaux), mais surtout culturelles et politiques (plus universel que l'espagnol et l'italien, le français prête moins que l'anglais au risque d'entraîner dans un choc de grandes puissances). La deuxième condition concerne les Européens : ils doivent modifier en profondeur le regard qu'ils portent sur les Arabes. Car, dans la conscience collective, surtout en France, l'Arabe passe pour l'ennemi; et les médias entretiennent l'opinion dans cette idée : certaines forces politiques manifestent un racisme primaire à l'égard des immigrés maghrébins; Kadhafi est présenté comme l'apprenti-sorcier désireux de pousser à un affrontement majeur entre l'est et l'ouest, et de provoquer l'apocalypse; les soldats européens morts au Liban auraient été le jouet des rivalités entre tendances arabes rivales, alors qu'il est évident que les Etats et les forces politiques arabes n'ont aucun intérêt à voir déménager nos soldats et à s'aliéner notre opinion publique; le réveil de l'islam est considéré comme un « danger » pour l'Occident : alors que l'émergence d'une telle force spirituelle serait effectivement un danger majeur pour la société marchande et matérialiste, et sa mise en forme politique remettrait en cause le duopole soviéto-américain; les Européens devraient, pour leur part, y voir une chance à saisir. A propos de l'islam, le dialogue entre Européens et Arabes doit inévitablement se traduire par un effort tout particulier des premiers pour s'informer sur une culture dont l'histoire et les réalisations récentes leur restent très étrangères. La situation est en effet inégale entre les deux parties : alors que pour les Arabes, la culture européenne est

largement présente, la civilisation classique arabe n'est guère connue en Europe que par des spécialistes, sauf sans doute en ce qui concerne les beaux-arts. Cette ignorance est plus marquée encore en ce qui concerne les aspects les plus contemporains de la culture arabe : les statistiques relatives aux traductions des œuvres littéraires arabes sont sur ce point révélatrices ; et le jury du prix Nobel, qui s'est montré plusieurs fois sensible à des auteurs non européens de réputation tout juste régionale, est resté d'une remarquable froideur vis-à-vis des œuvres les plus remarquables et les plus universelles de la littérature arabe moderne. Parler de racisme culturel serait bien sûr excessif ; négligence serait un mot trop faible ; mais rien, sinon l'ignorance, ne saurait justifier cette inexplicable indifférence... Les Européens ont donc fort à faire pour combler leur retard ; ils ne doivent d'ailleurs pas en rester aux incantations, mais forger des instruments concrets : l'Ecole et l'Université doivent, par exemple, privilégier les langues méditerranéennes, car l'arabe est « aussi » une langue commerciale. A cet égard, la réussite de la première université d'été euro-arabe (juillet-août 1986 à Hammamet) est un témoignage encourageant de la coopération universitaire entre les deux rives de la Méditerranée, en attendant la réalisation du projet d'université euro-arabe permanente qui devrait voir le jour en Andalousie conformément à la résolution du parlement européen de mars 1984. Cet appel à une coopération culturelle, les gens sérieux le jugeront « métaphysique », comme il est d'usage aujourd'hui de qualifier tout ce qui ne se borne pas au commerce et à la finance. Cependant le rapprochement culturel est un préalable indispensable à l'accord politique et à la coopération économique et technologique. La dernière condition d'une alliance euro-arabe consisterait à poser en termes différents le problème du conflit israélo-palestinien : comme le reconnaissent certains de ses dirigeants, l'Etat d'Israël souffre autant que les Arabes, sur le plan économique en particulier, du conflit actuel. Son intérêt bien compris n'est pas de se faire la base des intérêts américains dans la région, mais d'entretenir de bonnes relations avec les Arabes et les Européens : dans cette perspective, un axe euro-arabe se substituerait aux impérialismes américain et soviétique en garantissant le droit d'Israël « et » des Palestiniens à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues. Car les deux grand n'ont en fait aucun souci des droits des

Palestiniens ou des Israéliens, et ils déstabilisent le Proche-Orient en y entretenant en permanence depuis 1948 (relayant en cela l'Angleterre) des conflits israélo-arabes et inter-arabes : ces conflits leur donnent l'occasion et le prétexte de renforcer leur emprise en Méditerranée en évinçant les Européens ; ils leur permettent d'éviter la formation d'un bloc économique et financier arabe, ce qui ne manquerait pas de se produire si la région restait en paix, et ce qui menacerait l'hégémonie économique des Etats-Unis, comme la présence de gouvernements marxistes qui s'installent toujours à la faveur de troubles. Aujourd'hui, par respect pour son arsenal militaire, ou par simple lassitude, aucun de ses voisins ne menace plus Israël ; l'alliance des Européens, traditionnellement proches des Israéliens, et des Arabes, garantirait définitivement son intégrité territoriale et son enracinement dans la terre proche-orientale. Parallèlement, une telle garantie internationale leur ôterait toute raison de refuser la rétrocession des territoires occupés et l'installation d'un foyer national palestinien au Proche-Orient.

Ces conditions étant remplies, le pôle méditerranéen euro-arabe devrait avoir une dimension tout à la fois culturelle, économique et politique. Culturellement, il contrebalancerait l'érosion accélérée des spécificités régionales et linguistiques ; il mettrait fin à l'américanisation des sociétés méditerranéennes, et préserverait un système multiple de cultures originales qui s'enrichissent les unes au contact des autres. Economiquement, la coopération euro-arabe romprait avec le modèle colonial des rapports nord-sud et instaurerait un système d'échanges paritaires. Politiquement, un ensemble géostratégique indépendant des blocs se mettrait en place autour de la Méditerranée, pouvant s'étendre au Golfe Persique et à l'Afrique Noire. Concrètement, cela supposerait la dissolution des alliances militaires dominées par les deux grands et la constitution par une Europe réunifiée d'une communauté indépendante de défense européenne ; cette communauté pourrait conclure avec le bloc arabe un pacte méditerranéen : en excluant les Etats-Unis et l'U.R.S.S., les riverains de la Méditerranée auraient ainsi le monopole absolu du règlement de toutes les questions affectant la région.

Ce projet euro-arabe sera jugé fou, utopique ou impossible par des spécialistes qui oublient trop souvent que le monde change et que l'histoire n'a pas de sens : elle appartient à ceux qui forcent le destin et se moquent de la fatalité.

Les spécialistes qui ignorent qu'il existe, selon Giono, « un point non indiqué sur les cartes où l'Égypte, la Judée, l'Afrique, la Provence se rencontrent et se mélangent. Il doit y avoir là un léger tourbillon, un nœud gordien, une sorte de cœur ». La réalisation d'un tel projet ne serait certes pas une mince affaire, tant les antagonismes entre pays concernés semblent insurmontables. Mais l'ouverture est passionnante, et le fabuleux pari n'est pas perdu d'avance. Après tout, voir converser aujourd'hui Allemands et Français, Français et Anglais, n'est-il pas un défi à l'histoire ? L'Europe, tant bien que mal, tente de s'unir ; les Etats africains disposent avec l'O.U.A. d'une structure unitaire ; les responsables des Etats d'Amérique centrale et d'Amérique latine se rencontrent annuellement. Alors pourquoi pas les pays méditerranéens ? Quel Européen ne se sent pas chez lui au Proche-Orient ? Où sont nos racines, sinon en Grèce ? Comment oublier que c'est au bord de la Méditerranée qu'est née l'écriture ? Ici enfin a jailli l'éternité, fruit du soleil, de la mer et de la sagesse des hommes.

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

## BIBLIOGRAPHIE

### GENERALITES

- AUPHAN Paul - *Histoire de la Méditerranée* - Paris : La Table Ronde, 1962.
- BRAUDEL Fernand - *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* - Paris : A. Colin, 1966.
- Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine - Université de Nice - *Typologie des crises dans les pays méditerranéens* - Nice : Cahiers de la Méditerranée, 1977.
- COTTRELL Alan J. (ed.) - *The Western Mediterranean : its political, economic and strategic importance* - New York : Praeger, 1974.
- FREYMOND Jacques - *La Méditerranée après 1973* - Paris : Annales d'Etudes Internationales, 1975.
- Groupe de Recherche sur l'Economie et les Sociétés de la Méditerranée et du Moyen-Orient - *L'industrialisation du Bassin méditerranéen* - Grenoble : Presses de l'Université de Grenoble, 1983.
- Herodote* - n° 45, juin 1987 - « Alertes en Méditerranée ».
- Plan d'Action pour la Méditerranée (Plan Bleu) - *Perspectives sur le bassin méditerranéen* - Marseille : Medi-Media, 1984.
- LUDWIG Emil - *La Méditerranée : destinée d'une mer* - New York : Ed. de la Maison Française, 1943.
- REMOND René - *Histoire générale politique et sociale de la Méditerranée depuis un siècle* - Paris : FNNSP - Service de polycopie, 1983.
- SID-AHMED Abdelkader - *Nord-Sud : les enjeux* - Paris : Publisud, 1981.

## LA MEDITERRANEE ET LES PUISSANCES

- BALTA Paul - *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou* - Paris : Sinbad, 1973.
- BAYART J.F. - *La politique africaine de F. Mitterrand* - Paris : Karthala, 1984.
- CHALIAND Gérard - *L'enjeu africain* - Paris : Seuil, 1980.
- LAIDI Zaki - *L'U.R.S.S. vue du tiers-monde* - Paris : Karthala, 1984.
- « La Méditerranée entre les super-puissances » - *Peuples Méditerranéens* - n° 19, avril-juin 1982.
- PONTEIL Félix - *La Méditerranée et les puissances* - Paris : Payot, 1964.
- SAINT-PROT Charles - *La France et le renouveau arabe* - Paris : Copernic, 1980.
- SALOMON Michel - *Méditerranée rouge : un nouvel empire soviétique* - Paris : Laffont, 1970.
- ZORGBIBE Charles - *Le risque de guerre* - Paris : PUF, 1981.

## L'ALLIANCE ATLANTIQUE

- CARLTON David (éd.) - *South Eastern Europe after Tito* - New York : Saint Martin's Press, 1983.
- COULOUMBIS Théodore - *The United States, Greece and Turkey* - New York : Praeger, 1983.
- HUDSON GEOFFROY F. - *Turkey, Greece and the Eastern Mediterranean* - Oxford : Clarendon Press, 1939.
- KAPLAN Laurence S. (éd.) - *NATO and the Mediterranean* - Wilmington : Scholarly Resources, 1985.
- MONTECH Alain (éd.) - *Reconnaissances du système militaire portugais* - Toulouse : Publication du CERSA, 1982.
- MORAN-LOPEZ Fernando - *Eléments d'une doctrine des relations extérieures de l'Espagne* - Toulouse : Publications du CERSA, 1983.
- SORBARA Alain (éd.) - *Regards sur l'institution militaire italienne* - Toulouse : Presses de l'Institut d'Etudes Politiques, 1982.
- TRUVER Scott C. - *The Strait of Gibraltar and the Mediterranean* - La Haye : Sijthoff, 1980.

## MAGHREB

- BERQUE Jacques - *Les Arabes* - Paris : Sindbad, 1973.
- CHEVALLIER Dominique (éd.) - *Renouvellements du monde arabe 1952-1982* - Paris : A. Colin, 1987.
- JOBERT Michel - *Maghreb. A l'ombre de ses mains* - Paris : Albin Michel, 1985.
- OTAYEK René - *La politique africaine de la Libye* - Paris : Karthala, 1987.
- SLIM Habib - *Le Comité Permanent Consultatif du Maghreb, et les institutions de coopération maghrébine* - Thèse de doctorat d'Etat : Faculté de Droit de Tunis, décembre 1978.
- SLIM Habib - « Le C.P.C.M. entre le présent et l'avenir » - *Revue Tunisienne de Droit*, 1980, p. 241.
- TROIN Jean-François - *Le Maghreb. Hommes et espaces* - Paris : A. Colin, 1987.

## LE PROCHE-ORIENT

- BIROT Pierre - *La Méditerranée et le Moyen-Orient* - Paris : PUF, 1964.
- BOURGI Albert et WEISS Pierre - *Le Liban : la cinquième guerre du Proche-Orient* - Paris - Publisud, 1983.
- CHEDHAN KALIFE Michel - *Les relations entre la France et le Liban* - Paris : PUF, 1983.
- KAMINSKY Catherine et KRUK Simon - *La Syrie : politiques et stratégies* - Paris - PUF, 1987.
- KODMANI-DARWISH Bassma - *Liban : espions et réalités* - Paris : Institut Français des Relations Internationales, 1987.
- Politique Etrangère - n° 2, 1986 - « Moyen-Orient : Islam et pétrole ».
- Politique Etrangère - n° 2 - 1987 - « La diplomatie du conflit Iran-Irak ».
- RAUFER Xavier - *La nébuleuse : le terrorisme du Moyen-Orient* - Paris : Fayard, 1987.
- RONDOT Philippe - *Le Proche-Orient à la recherche de la paix* - Paris : PUF, 1982.
- ROULEAU Eric - *Les Palestiniens* - Paris : La Découverte, 1984.

SAINT-PROT Charles - *Saddam Hussein : un gaullisme arabe*  
- Paris : Albin Michel, 1987.

SHREIDER Thomas - *Jeux de go en Méditerranée Orientale* -  
Paris : Fondation pour les études de Défense Nationale,  
1987.

SID AHMED Abdelkader - « L'OPEP à marée basse » - *Le*  
*Figaro*, 14 avril 1985, p. 31.

SID AHMED Abdelkader - « Les malices de l'or noir » -  
*nations Solidarités* - n° 153, mai 1986, p. 7 et 8.

TSCHIRGI Robert D. - *The US, Syria and the Lebanese Cri-*  
*sis* - Los Angeles : Center for International Strategic Af-  
fairs, 1982.

VERNIER Bernard - *Armée et politique au Moyen-Orient* -  
Paris : Payot, 1966.

\*\*

Institut kurde de Paris

## LA POLLUTION

- DEJEANT Maguelonne - *Les zones côtières en droit international de l'environnement : Actions pour la mise en valeur des zones côtières méditerranéennes* - Thèse pour le doctorat d'Etat en droit : Université de Montpellier I, 26 mars 1985.
- GARTNER Edgar - « *La Méditerranée dans un sale état* » - Science et Vie - n° 815 - août 1985 - p. 14.
- GRENON Michel - « *Le Plan Bleu* » - Futuribles - avril 1982 - p. 57.
- VINCENT Catherine - « *Méditerranée ; l'empoisonnement de la côte* » - Sciences et Avenir - n° 462 - août 1985 - p. 32.
- Revue Française d'Etudes Politiques Méditerranéennes - n° 3 - mars 1975 - « *La pollution en Méditerranée* » (dossier).
- VADROT Claude-Marie - *Mort de la Méditerranée* - Paris : Seuil, 1977.

## LA COOPERATION ECONOMIQUE

- BELOT R. de - *La Méditerranée et le destin de l'Europe* - Paris : Payot, 1961.
- BENCHENANE Mustapha - *Pour un dialogue euro-arabe* - Paris : Berger-Levrault, 1983.
- BERQUE Jacques - *Recherche et coopération avec le tiers-monde* - Paris : la Documentation française, 1982.
- BOURRINET Jacques - *Le dialogue euro-arabe* - Paris : Economica, 1979.
- C.I.H.E.A.M. - I.A.M. Montpellier - *Alimentation et agriculture en Méditerranée. Autosuffisance ou dépendance ?* - Paris : Publisud, 1985.
- Commission pour l'étude des Communautés Européennes - *La CEE et la Méditerranée : Quelle coopération ?* - Paris :

PUF, 1982.

Communautés Européennes - *Bibliographie sur les relations de la Communauté avec les pays méditerranéens* - Bruxelles : Communautés Européennes, 1983.

Communautés Européennes - Commission - *La Communauté Européenne face au bassin méditerranéen* - Luxembourg : 1984.

LUCIANI Giacomo - *The mediterranean region : economic interdependence and the future of society* - London : Croom Helme, 1984.

## LA RECHERCHE DE LA SECURITE

GHEBALI Victor-Yves - « *La réunion de Belgrade sur les suites de la CSCE* » - Défense Nationale - juin 1978, p. 57.

GHEBALI Victor-Yves - « *La Conférence de Stockholm* » - Défense Nationale - juin 1984, p. 51.

VERNANT Jacques - « *La Conférence de Madrid et la Méditerranée* » - Défense Nationale - août 1980, p. 101.

ZORGBIBE Charles - *La Méditerranée sans les grands ?* - Paris : PUF, 1980.

Institut kurde de Paris

## TABLE DES MATIERES

<b>SITUATION ET IMPLICATIONS :</b>	
<b>DANS L'ŒIL DU CYCLONE</b> .....	<b>15</b>
— <b>UNE MER ENCOMBREE</b> .....	<b>16</b>
La mosaïque culturelle .....	16
La fragmentation politique .....	22
— <b>UNE MER DESTABILISEE</b> .....	<b>39</b>
Une dissymétrie démographique .....	39
Des disparités économiques .....	48
— <b>UNE MER CONVOITEE</b> .....	<b>59</b>
Un carrefour stratégique .....	61
La présence américaine .....	68
La présence soviétique .....	75
Duopole et complicité .....	81
<b>TENSIONS, CRISES ET CONFLITS :</b>	
<b>LA MER DES TEMPETES</b> .....	<b>85</b>
— <b>LES MALAISES DE L'ALLIANCE</b> .....	<b>87</b>
L'Espagne, Gibraltar et l'O.T.A.N. ....	90
Les remous de l'Adriatique .....	96
Le contentieux gréco-turc .....	102
— <b>L'IMBROGLIO MAGHREBIN</b> .....	<b>116</b>
Le conflit du Sahara occidental .....	119
Les rêves libyens .....	128
Une inaccessible unité ? .....	138
— <b>LE CONFLIT DU MOYEN-ORIENT</b> .....	<b>144</b>
Un conflit insoluble .....	147
Le drame du Liban .....	157
La guerre entre l'Iran et l'Irak .....	165

CONVERGENCES ET CONCERTATION : UN LAC DE PAIX ? .....	173
— LA LUTTE COMMUNE CONTRE LA POLLUTION ..	174
Une mer fragile .....	175
Les aléas de la concertation .....	184
Le Plan d'Action pour la Méditerranée .....	193
— LA COOPERATION TRANS-MEDITERRANEENNE	201
Les difficultés de la coopération nord-sud ....	202
La nécessité d'un développement autocentré du sud .....	211
Vers un pôle méditerranéen de développement	218
— LA RECHERCHE DE LA SECURITE .....	224
La sécurité sous l'égide des deux grands ? ....	224
La sécurité par l'exclusion des deux grands ? ..	232
La sécurité et l'axe euro-arabe .....	238
 BIBLIOGRAPHIE .....	 247

Institut kurde de Paris

« La mer, la mer, la mer,  
toujours recommencée... »

Nulle mieux que la Méditerranée ne pouvait illustrer le balancement de Valéry. Car par-delà l'écume de l'histoire et les vagues de l'actualité, la mer reste identique dans le temps et dans l'espace. Alors qu'alentour tout s'agite et tout change, les pays méditerranéens, « *semper idem* », semblent appliqués à scruter les songes de l'eau qui sommeille.

Elle est pourtant devenue, cette eau, le centre des rivalités et des enjeux. Pas seulement les rivalités traditionnelles et « familiales » entre riverains, mais surtout entre les grandes puissances mondiales. La Méditerranée s'est transformée en quelques années en un carrefour stratégique essentiel et en une zone en voie de déstabilisation. Et ses riverains semblent ne pas s'en douter : pays de la lumière et de la méditation, ils paraissent particulièrement aveugles et superficiels en ces temps propices.

Au premier rang, la France. Déchirée entre le continent et la mer, entre l'Atlantique et la Méditerranée, entre l'industrie du nord et l'agriculture traditionnelle au sud, elle n'a pas toujours accordé à la Méditerranée l'attention qu'elle méritait, ni à ses riverains les faveurs qu'ils réclamaient. Aussi, malgré des atouts nombreux qui en font la première puissance régionale, doit-elle consentir un effort particulier pour rattraper le retard accumulé dans cette zone et retrouver son influence naturelle.



*Maître de Conférence à l'Université de Toulouse I. Jean-Marie Crouzatier enseigne le Droit public et la Science politique. Il est l'auteur d'un manuel sur « les institutions politiques françaises de 1789 à nos jours » (Editions Publisud). Auditeur de l'Institut de Hautes Etudes de Défense Nationale, il préside le COCERMA (Comité de Coordination pour les Etudes et Recherches Méditerranéennes et Africaines).*

PUBLISUD  
15, rue des Cinq-Diamants  
75013 PARIS  
Tél. : (1) 45-80-78-50

Institut Kurde de Paris

F



IKPLIV107697

ISBN 2-86600-330-6